

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

STRATÉGIE ET PLAN D'ACTION NATIONAL DE LA BIODIVERSITÉ

3ème Version

SPANB III



MAI 2026

Equipe éditoriale

- Mme BEYALA Epse ELOUNDOU Joséphine Thérèse, Inspecteur Général, MINEPDED, Point Focal CBD Cameroun
- M. GOUNES TOUGOULOU John, Inspecteur N°1, MINEPDED
- M. NTEP Rigobert, Directeur du Centre d'Information et de Documentation sur l'Environnement, Point Focal du Protocole de Cartagena sur la biosécurité
- Mme WADOU Angèle, Sous-Directeur de la Biodiversité et de la Biosécurité, Point Focal Ramsar, MINEPDED
- Mme DILI Albertine, Point Focal Genre Biodiversité, MINEPDED
- Pr NDONGO Barthélemy, Université de DSCHANG, Enseignant Chercheur
- Dr OLINGA NGONO Guy Roland, Chef de la Cellule des Etudes et de la Prospective, MINEPDED
- M. BEMA MINANG Marcelin, Chef de la Cellule de Communication, MINEPDED,
- Mme MAWAL Estelle, Chef de la Cellule du Contentieux, MINEPDED
- M. GOUET GOUET Joseph, Chef de la Cellule de Traduction, MINEPDED
- M. MOUNOUMECK Patrick, Chef de la Cellule de la Programmation et de la Planification, MINRESI
- M. KOUNG André Claude, Cadre d'Administration, MINADER
- M. ABATE Magloire, Expert en Communication Biodiversité
- M. MOUSSA Jean François, Membre de l'Equipe Technique CDB, MINEPDED
- M. NTUMWEL CHIA Bonito, Expert en Scenarii, MINEPDED
- Ing. ALOA ALBERT Claude Arnaud, Membre de l'Equipe Technique CDB, MINEPDED
- Dr ONGUENE Dieudonné, Membre de l'Equipe Technique CDB, MINEPDED
- M. MBIDA MFOMO Pierre, Membre de l'Equipe Technique CDB, MINEPDED
- Dr BONGUEN ONOUC Carole, Membre de l'Equipe Technique CDB, MINEPDED
- Ing. TCHAKOUNTE TOUKAP Billy Beni, Membre de l'Equipe Technique CDB, MINEPDED
- Mme GHOUKENG TEMATEU Epse ZAMBOU virginie, Membre de l'Equipe Technique CDB, MINEPDED
- Mme Hapi Nzepang Santana Kelly, Membre de l'Equipe Technique CDB, MINEPDED
- Mme NGO BANEG Marie Françoise, Experte en genre biodiversité
- Pr. KENFACK Jean, Point Focal BBNJ
- Pr. MALA William, Enseignant à l'Université de Yaoundé 1
- Elh ADAMA MOUTE, Représentant du Point Focal CITES Flore
- Dr NGUENANG Guy Merlin, Expert APA
- M. Declan CHONGWA AMBE, Expert Biosécurité
- Mme MENDO Murielle Stéphane, Membre de l'Equipe Technique CDB, MINEPDED

Tous droits réservés

La SPANB III est publiée sous la responsabilité du MINEPDED. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, stockée dans un système de recherche documentaire ou transmise, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, électronique, physique, par photocopie, enregistrement ou autre, sans l'autorisation écrite du MINEPDED.

Copyright © 2026. Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable, Cameroun



S.E. Paul BIYA

Président de la République du Cameroun



Joseph Dion NGUTE
Premier Ministre,
Chef du Gouvernement de la République du Cameroun



HELE Pierre
Ministre
Ministère de l'Environnement, de la Protection de la
Nature et du Développement Durable



Dr. NANA Aboubakar Djalloh
Ministre Délégué
Ministère de l'Environnement, de la Protection de la
Nature et du Développement Durable

Table des matières

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	08
LISTE DES FIGURES	10
LISTE DES TABLEAUX	11
PREFACE	12
RÉSUMÉ EXECUTIF	14
INTRODUCTION	16

CHAPITRE I	19
CADRE POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DE LA GESTION DE LA BIODIVERSITE AU CAMEROUN	

CHAPITRE II	38
SITUATION ACTUELLE ET TENDANCES DE LA BIODIVERSITE NATIONALE	

CHAPITRE III	91
CADRE STRATEGIQUE ET OPERATIONNEL DE LA BIODIVERSITE A L'HORIZON 2030	

CHAPITRE IV	123
MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE, SUIVI- ÉVALUATION ET ETABLISSEMENT DES RAPPORTS	

CHAPITRE V	251
MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA SPANB III	

Références Bibliographiques	257
------------------------------------	------------



Remerciements

L'élaboration de la troisième version de la Stratégie et Plan d'Action National de la Biodiversité (SPANB III) du Cameroun est le fruit d'un processus participatif et inclusif conduit sous la supervision éclairée de Monsieur le Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED), M. HELE Pierre, assisté de Monsieur le Ministre Délégué, Dr NANA ABOUBAKAR DJALLOH et sous la coordination technique de Mme BEYALA Epse ELOUNDOU Joséphine Thérèse Babeth, Inspecteur Général au MINEPDED et Point Focal National de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB). Ce processus, a été réalisé avec le soutien du projet Global Biodiversity Framework Early Action Support (GBF-EAS) et du GEF 8 « Umbrella Programme to Support NBSAP Update and 7th National Report ».

Le processus a connu l'implication remarquable des Administrations Sectorielles, des Collectivités Territoriales Décentralisées, des Institutions de Recherche, des Universités, du Secteur Privé, des Organisations de la Société Civile, des Peuples Autochtones et Communautés Locales (PACL), des Femmes, des Jeunes, ainsi que des Partenaires Techniques et Financiers.

Le Gouvernement de la République du Cameroun exprime sa profonde gratitude au Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), au Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), ainsi qu'à l'ensemble des partenaires ayant soutenu techniquement et financièrement ce processus.

Ces remerciements vont également à l'endroit des membres du Comité National Permanent de la Biodiversité (CNPB), du Groupe d'Experts Ad Hoc chargé de la coordination technique, des experts nationaux, des consultants, des facilitateurs et points focaux des différentes Conventions et Accords Multilatéraux sur l'Environnement, qui ont contribué à la conduite des travaux à travers les consultations nationales et infranationales, les analyses techniques, les travaux d'alignement au Cadre Mondial de la Biodiversité ainsi que l'élaboration des orientations stratégiques et opérationnelles de la SPANB III.

A vous tous, les experts, les personnes ressources et les intelligences de tout bord, qui par votre engagement, vos contributions ou votre appui technique, avez contribué à l'éclosion du document de la SPANB III, le Gouvernement de la République du Cameroun vous adresse ses sincères remerciements et sa profonde reconnaissance.

Liste des sigles et acronymes

ABS-CH	Access and Benefit Sharing Clearing House (Montant total mobilisé annuellement pour la biodiversité.)
ADB	Analyse des dépenses pour la Biodiversité
AMCEZ	Autres Mesures de Conservation Efficaces par Zone
AP	Aires Protégées
APA	Accès et Partage des Avantages
API	Analyse des Politiques et Institutions
AWF	African Wildlife Foundation (Fondation Africaine pour la Faune)
B2B	Business to Business
BD	Base de Données
BEAC	Banque des États de l'Afrique Centrale
BES	Biodiversité et Services Écosystémiques
BIP	Budget d'Investissement Public
CCCA	Conditions Convenues d'un Commun Accord
CCN	Comptabilité du Capital Naturel
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CDN	Contribution Déterminée au niveau National
CMB-KM	Cadre Mondial de la Biodiversité
CNPB	Comité National Permanent de la Biodiversité
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
CPCC	Consentement Préalable Donné en Connaissance de Cause
CR	En Danger Critique (Critically Endangered)
CTa	Connaissances Traditionnelles Associées
CTD	Collectivité(s) Territoriale(s) Décentralisée(s)
CWCS	Cameroon Wildlife Conservation Society
DaRT	Data Reporting Tool (outil de rapportage)
DFAP	Direction de la Faune et des Aires Protégées
EBF	Estimation des Besoins de Financement
EEE	Espèces Exotiques Envahissantes
EN	En danger
FAO	Food and Agricultural Organisation (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture)
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial (Global Environment Facility)
FPP	Forest Peoples Programme (Programme des Peuples Forestiers)
GBF-EAS	Global Biodiversity Framework – Early Action Support (Soutien aux Actions Précoces – CMB)
GBIF	Global Biodiversity Information Facility (Système mondial d'information sur la biodiversité)
GCF	Green Climate Fund (Fonds Vert pour le Climat)
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (Agence Allemande pour la Coopération Internationale)
GMV	Grande Muraille Verte
ha	Hectare
IMET	Integrated Management Effectiveness Tool (Outil intégré sur l'efficacité de gestion)
INDNR	illégal, non déclarée et non réglementée
INS	Institut National de la Statistique
IRAD	Institut de Recherche Agricole pour le Développement
KAP	Knowledge, Attitudes and Practices (Connaissances, Attitudes et Pratiques)
LD	Lignes Directrices
METT	Management Effectiveness Tracking Tool (Outil de Suivi de l'Efficacité de la Gestion des AP)
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural





MINDEF	Ministère de la Défense
MINEDUB	Ministère de l'Éducation de Base
MINEPAT	Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINEPDED	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable
MINEPIA	Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales
MINESUP	Ministère de l'Enseignement Supérieur
MINFI	Ministère des Finances
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
MINRESI	Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
MINSANTE	Ministère de la Santé Publique
MoU	Memorandum of Understanding (Protocole d'accord)
ODD	Objectifs de Développement Durable
OFAC	Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale
OIE	Organisation Mondiale de la Santé Animale
ONG	Organisation(s) Non Gouvernementale(s)
OSC	Organisations de la Société Civile
PACL	Peuples Autochtones et Communautés Locales
PDC	Plan de Développement Communal
PDR	Plan de Développement Régional
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PGB	Plan de Gestion de la Biodiversité
PNACC	Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques
PNAT	Plan National d'Aménagement du Territoire
PNFB	Plan National de Financement de la Biodiversité
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PPP	Partenariat Public-Privé
PSE	Paiement des Services Environnementaux
PV	Procès-Verbal
RAPPAM	Rapid Assessment and Prioritization of Protected Area Management (Outil de Suivi de l'Efficacité de la Gestion des AP)
REDD+	Reduction des Emissions Issues de la Déforestation et de la Dégradation des Forêts, Gestion Durable des Forêts Conservation des Forêts et Augmentation des Stocks de Carbone
RESILAC	Redressement Economique et Social Inclusif du Lac Tchad
RG	Ressource Génétique
RIS	Ramsar Information Sheet (Fiche Descriptive Ramsar)
SAMGe	Système d'Analyse et de Management de la Gestion
SIG	Système d'Information Géographique
SND30	Stratégie Nationale de Développement 2020-2030
SPANB	Stratégie et Plan d'Action National de la Biodiversité
SPM	Services du Premier Ministre
TNS	Trinational de la Sangha
TRIDOM	Tri-National Dja-Odzala-Minkébé
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organisation (Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture)
VU	Vulnérable
WDPA	World Database on Protected Areas (Base de données mondiale sur les aires protégées)
WWF	World Wide Fund for Nature (Fonds mondial pour la nature)
ZSL	Zoological Society of London

Liste des figures

- Figure 1 :** Carte de localisation du Cameroun
- Figure 2 :** Carte des Bassins Hydrologiques du Cameroun
- Figure 3 :** Carte des écosystèmes naturels du Cameroun
- Figure 4 :** Production halieutique au Cameroun
- Figure 5 :** Cartographie de l'écosystème marin et côtier du Cameroun
- Figure 6 :** Cartographie de l'écosystème de forêt tropicale dense humide du Cameroun
- Figure 7 :** Cartographie de l'écosystème de montagne du Cameroun
- Figure 8 :** Cartographie de l'écosystème de savane tropicale boisée du Cameroun
- Figure 9 :** Cartographie de l'écosystème d'eau douce du Cameroun
- Figure 10 :** Cartographie de l'écosystème semi-aride du Cameroun
- Figure 11 :** Carte des Aires protégées du Cameroun



Liste des tableaux



- Tableau 1 :** Lois et décrets d'application par secteur de développement
- Tableau 2 :** Administrations sectorielles et collectivités territoriales décentralisées à fort ancrage avec la gestion de la Biodiversité
- Tableau 3 :** Initiatives majeures de conservation et de restauration de l'écosystème marin et côtier
- Tableau 4 :** Initiatives majeures de conservation et de restauration des forêts tropicales denses et humides au Cameroun
- Tableau 5 :** Initiatives majeures de conservation et de restauration des écosystèmes de montagne au Cameroun
- Tableau 6 :** Initiatives majeures de conservation et de restauration des savanes tropicales boisées
- Tableau 7 :** Initiatives de conservation et de restauration des écosystèmes d'eau douce au Cameroun
- Tableau 8 :** Initiatives majeures de conservation, de gestion et de restauration des zones semi-arides
- Tableau 9 :** Principes du cadre stratégique et opérationnel de la biodiversité à l'horizon 2030
- Tableau 10 :** Axes stratégiques et objectifs nationaux de biodiversité alignés au CMB
- Tableau 11 :** Matrice du plan d'action de la SPANB III
- Tableau 12 :** Cadre national de suivi et de surveillance de la mise en œuvre du SPANB III



PREFACE

Depuis la quinzième Conférence des Parties à la Convention sur la Diversité Biologique tenue à Montréal en décembre 2022, le Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming-Montréal, a été adopté comme la référence internationale pour l'action en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 et la vision ambitieuse à l'horizon 2050 de **«vivre en harmonie avec la nature»**.

Le Cameroun a lancé en novembre 2023, le processus de révision de la deuxième version de sa Stratégie et Plan d'Action National de la biodiversité, pour réaffirmer sa volonté à contribuer à l'effort mondial dans un contexte marqué par une accélération sans précédent de l'érosion de la biodiversité, la multiplication et l'intensification des effets des changements climatiques, l'accroissement des superficies des terres dégradées et une pression croissante exercée sur les ressources naturelles floristiques et fauniques.

Le présent document reconnu comme la troisième version de la Stratégie et Plan d'action National de la Biodiversité (SPANB III) s'arrime au Cadre Mondial de la Biodiversité Kunming-Montréal et à la Stratégie Nationale de Développement à l'horizon 2030 (SND30), considéré comme le principal référentiel du Cameroun en matière d'émulsion économique, sociale et environnementale. Son processus d'élaboration a été mené dans une approche participative, inclusive, pansociétale et pangouvernementale, sous l'égide d'un Groupe d'Experts Ad-hoc mis sur pied par le Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable. Ainsi, la SPANB III représente la feuille de route voire la boussole pour la gestion durable de la riche biodiversité de

notre pays jusqu'en 2030. Le Gouvernement du Cameroun remercie ses différents partenaires en particulier le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) pour leur contribution technique et financière conséquente.

En adoptant cette Stratégie et Plan d'Action National de la Biodiversité, le Cameroun renouvelle sa détermination à construire un avenir fondé sur un équilibre harmonieux entre la conservation de la nature et le développement durable.

La réussite de la SPANB III dépendra de l'engagement collectif de l'ensemble des acteurs : Administrations Publiques, Collectivités Territoriales Décentralisées, Organisations de la Société Civile, secteur privé, partenaires techniques et financiers, chercheurs, communautés locales et citoyens. Ensemble, nous devons œuvrer pour préserver notre biodiversité afin qu'elle continue de soutenir le bien-être des populations actuelles et futures.


HELE Pierre
Le Ministre de l'Environnement,
de la Protection de la Nature
et du Développement Durable

STRATÉGIE ET PLAN D'ACTION NATIONAL DE LA BIODIVERSITÉ

3^{ÈME} VERSION

SPANB III





RÉSUMÉ EXÉCUTIF

La troisième version de la Stratégie et Plan d'Action National pour la Biodiversité (SPANB III) du Cameroun s'inscrit dans la continuité des efforts nationaux entrepris depuis plus de deux décennies pour la gestion durable de la biodiversité. Cette nouvelle version marque une étape décisive, car elle intègre les transformations environnementales, économiques et sociales survenues au cours des dix dernières années, avec une vision nationale alignée au Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming-Montréal, aux Objectifs de Développement Durable (ODD) et à la Stratégie Nationale de Développement 2030 (SND30).

En effet, malgré des progrès notables enregistrés en matière de création et de gestion des aires protégées, de sensibilisation et de réforme institutionnelle, la biodiversité du Cameroun demeure soumise à des pressions croissantes. Ces pressions s'illustrent par la destruction des habitats (déforestation, urbanisation non maîtrisée...), la surexploitation des ressources naturelles, la pollution, la prolifération des espèces exotiques envahissantes, et les effets néfastes du changement climatique. Elles entraînent une diminution de l'offre des services écosystémiques, essentiels à la sécurité alimentaire, à la santé humaine et au bien-être des populations. Le sixième rapport national élaboré sous l'égide du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED) avec l'accompagnement technique et financier du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), a mis en évidence les limites de la mise en œuvre de la SPANB II, notamment la faible intégration intersectorielle, l'absence de mécanismes de financement durable, l'insuffisance de données scientifiques et la faible coordination des acteurs. Par ailleurs, le Cameroun a réalisé son évaluation nationale de la biodiversité et des services écosystémiques en 2022, qui dresse leur état des lieux à l'échelle nationale. Elle a permis de fournir une image détaillée de la situation des écosystèmes et de leurs services, d'identifier les moteurs et les tendances de la perte de biodiversité, de ressortir les lacunes en matière de connaissances et de disponibilité de l'information et des données de



biodiversité. Dans la même veine, une analyse de la gouvernance et de l'impact des orientations stratégiques de développement sur la biodiversité a été faite pour envisager une gestion durable efficace de la riche biodiversité du Cameroun. Forts de ces constats, le Cameroun a transformé ses défis de gestion de la biodiversité en opportunités d'actions. Cette démarche s'est effectuée à travers une approche pangouvernementale et pansociétale dans la perspective de préserver l'équilibre des écosystèmes par une intégration sectorielle, conforme au processus de décentralisation concrétisé par le Gouvernement en 2019.

Dans cette perspective, la SPANB III se structure autour de cinq axes stratégiques:

- la réduction des menaces sur la biodiversité et les services écosystémiques,
- la restauration des écosystèmes dégradés et l'amélioration des services écosystémiques,
- le développement et la capitalisation de l'information et des connaissances sur la biodiversité,
- la gouvernance de la biodiversité et des services écosystémiques et



➤ la mobilisation des ressources pour le financement de la biodiversité.

De manière spécifique, il s'agit d'intensifier les efforts de lutte contre la déforestation, la pollution et la prolifération des espèces exotiques envahissantes. Il est également question de mettre l'accent sur la restauration de la santé écologique des écosystèmes dégradés, la production et la valorisation des connaissances scientifiques, des savoirs et savoir-faire traditionnels. Ces données et informations sont capitalisées à travers le Système National d'Information sur la Biodiversité (SNIB) et le Clearing House Mechanism [Centre d'échange d'informations sur la biodiversité (CHM)].

La présente stratégie prend en compte le rôle central des collectivités territoriales décentralisées, des organisations de la société civile, du secteur privé, des peuples autochtones et communautés locales (PACL), ainsi que des femmes et des jeunes, dans la mise en œuvre et le suivi des actions. La finalité est de créer un environnement favorable où la concertation, la transparence et la redevabilité sont des principes opérationnels, avec des moyens de mise en œuvre bien définis mettant l'accent sur la nécessité d'une mobilisation financière

diversifiée. A ce titre, le plan national de financement de la stratégie entend, en plus des ressources publiques allouées, promouvoir des mécanismes innovants tels que les Paiements pour Services Environnementaux (PSE), les crédits biodiversité, les échanges dette-nature, les partenariats public-privé, les obligations vertes et la finance carbone. Ces instruments viendront compléter les financements multilatéraux, notamment ceux du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), du Fonds Vert pour le Climat (FVC), du Fonds d'Adaptation (FA) et du Fonds pour la mise en œuvre du Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming-Montréal (CMB).

Au plan institutionnel, la coordination de la SPANB III repose sur une architecture à plusieurs niveaux. Le MINEPDED, Autorité nationale compétente assume la responsabilité stratégique, tandis que les Administrations sectorielles assurent la mise en œuvre technique. Le secteur privé et financier quant à lui, contribue à la valorisation économique et au renforcement de la mobilisation des ressources en faveur de la biodiversité. Au plan opérationnel, en plus des acteurs institutionnels, les Peuples Autochtones et les Communautés Locales (PACL), les ONG, les femmes et les jeunes, ainsi que les groupes religieux garantissent une appropriation communautaire et durable des interventions. Un plan de suivi et de surveillance constituant l'élément clé du système suivi-évaluation a été élaboré. Il associe le suivi opérationnel par l'ensemble des acteurs, le suivi sectoriel par les administrations concernées et le suivi stratégique par le MINEPDED. Les indicateurs retenus traduisent la triple dimension écologique, économique et sociale de la biodiversité.

Les efforts à consentir marqueront un tournant stratégique pour le Cameroun et contribueront à la construction d'une économie verte et inclusive, où la biodiversité ne sera plus un simple patrimoine naturel, mais un véritable pilier de développement, en combinant gouvernance renforcée, mécanisme de financement durable, participation active des communautés et intégration transversale de la biodiversité dans les politiques sectorielles. Ainsi, le Cameroun donnera un coup d'accélérateur à sa dynamique de transformation structurelle sur la voie d'un avenir écologiquement résilient, socialement équitable et économiquement viable.



INTRODUCTION

La diversité biologique ou biodiversité désigne « la variabilité des organismes vivants de toute origine, y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques, et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes » (article 2 de la Convention sur la Diversité Biologique, CDB, 1992). La biodiversité constitue la base du bien-être humain, l'un des piliers du développement économique et un indicateur de la résilience écologique. Ses composantes que sont les gènes, les espèces et les écosystèmes assurent la fourniture de biens et de services écosystémiques essentiels tels que : la production alimentaire, la régulation du climat, la purification de l'eau, la pollinisation, la fertilisation des sols et la séquestration du carbone. Dans ce contexte, il convient de souligner que le Cameroun, considéré comme Afrique en miniature, abrite environ 92 % des types d'écosystèmes africains (MINEPDED, 2022). Sa position biogéographique, ses conditions climatiques variées et la diversité de ses reliefs expliquent une richesse biologique remarquable constituée de : (i) plus de 9 000 espèces de plantes vasculaires (dont environ 1 600 endémiques) et (ii) 297 espèces de mammifères, 900 espèces d'oiseaux, 400 reptiles et amphibiens, et une flore marine et côtière dense, notamment les mangroves du littoral PNACC (2015)). Cette diversité se retrouve dans les écosystèmes forestiers, savanicoles, montagnards, semi-arides, marins et d'eau douce qui fournissent des biens et services importants estimés à plusieurs milliards de FCFA par an (MINEPDED, 2024).

Les ressources biologiques et génétiques du Cameroun constituent la base de développement de nombreux secteurs d'activités de l'économie nationale. La biodiversité agricole contribue à la sécurité alimentaire, à la nutrition et à la résilience des systèmes de production face aux changements climatiques (PNACC 2015). Les forêts tropicales humides du Sud et de l'Est représentent près de 42 % du territoire national. Elles offrent de nombreux services, assurent le stockage du carbone la régulation hydrique et constituent des sources de revenus importants pour l'économie nationale

(FAO-FRA, 2020 ; MINEPDED, 2024). De même, les écosystèmes d'eau douce et marins fournissent des moyens de subsistance à plus de 150 000 ménages (MINEPIA, 2023). La diversité des paysages et la faune emblématique à l'instar des gorilles, des éléphants et des oiseaux endémiques, constituent un potentiel remarquable pour l'écotourisme. De même, les savoirs et savoir-faire traditionnels sur le plan médicinal et cosmétique constituent un maillon important des valeurs communautaires sur le prisme socioculturel et scientifique.

Dans cette dynamique, le Cameroun, Partie aux principaux Accords Multilatéraux sur l'Environnement, est engagé à apporter sa contribution à la réponse mondiale visant à inverser la tendance à la dégradation de la biodiversité et de l'offre des services écosystémiques. A ce titre, le pays a ratifié et adopté un ensemble d'instruments internationaux, parmi lesquels la Convention sur la Diversité Biologique (1994), le Protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques (2003), le Protocole de Nagoya sur l'Accès aux ressources génétiques et le Partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation (2014), ainsi que le Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming-Montréal (COP15, 2022). Il a également adhéré à d'autres instruments majeurs tels que la Convention sur le Commerce International des Espèces de faune et de flore Sauvage menacées d'extinction (CITES, 1981), la Convention de Bonn sur la Conservation des Espèces Migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS, 1983), la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC, 1994), la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (CNULD, 1997) et la Convention de Ramsar sur les zones humides d'importance internationale (2006).

En outre dans l'optique d'assurer une meilleure coordination nationale en matière de biodiversité, le Cameroun a mis en place un Comité National Permanent de la Biodiversité et une Plateforme Nationale de l'Interface Science-Politique sur la Biodiversité et les Services Écosystémiques. Ces engagements traduisent la volonté politique d'inscrire la gestion durable de la biodiversité au cœur

des problématiques nationales de développement. Dans ce cadre, la troisième version de la Stratégie et Plan d'Action Nationale de la Biodiversité (SPANB) 2030 est en cohérence avec la vision 2035, la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30) et la vision 2050 du Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming-Montréal (CMB-KM), afin de permettre une protection plus efficace et une valorisation accrue de la biodiversité.

Ces engagements internationaux justifient par ailleurs la nécessité de revisiter et d'actualiser la SPANB adoptée en 2012. En effet, la CDB rappelle le rôle pivot des stratégies nationales comme instruments d'opérationnalisation de ses trois objectifs fondamentaux, à savoir : la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses composantes et le partage juste et équitable des avantages découlant des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées. Conformément à l'article 6 de la CDB, chaque Partie est invitée à élaborer ou actualiser sa stratégie nationale et à intégrer la biodiversité dans les politiques et plans sectoriels pertinents. C'est ainsi que le Cameroun a élaboré une première stratégie en 1999 (validée en 2000) puis révisée en 2012, afin de matérialiser les engagements nationaux dans la lutte contre la perte de la biodiversité, la valorisation des ressources biologiques, le renforcement de la gouvernance environnementale et la planification du développement.

Cependant, plus d'une décennie après son adoption, la SPANB II révèle des limites au regard des évolutions nationales et globales. Les analyses de l'empreinte sectorielle sur la biodiversité au Cameroun (2022) et la deuxième phase de l'initiative Biodiversity and Ecosystems Services Network (BESNet II, 2024) mettent en évidence, entre autres, une faible synergie institutionnelle, une faible intégration sectorielle, une inadéquation face aux défis émergents, un faible système de suivi-évaluation ainsi que l'absence de mécanisme de financement durable. Ces constats soulignent la nécessité d'une révision du cadre stratégique de gestion de la biodiversité, afin de l'adapter aux nouveaux enjeux environnementaux, socio-économiques et géopolitiques.

L'actualisation de la SPANB II se justifie d'autant plus que notre pays s'est doté d'une stratégie de développement à l'horizon 2030 (SND30) qui entrevoit la gestion durable des ressources naturelles comme levier de croissance et de résilience. Dans la même veine, d'autres outils stratégiques ont été développés pour s'arrimer aux engagements internationaux qui se sont imposés depuis 2012. Notamment, le Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PNACC) et la Contribution Déterminée au Niveau National (CDN 2.0); le Plan National d'Affectation des Terres (PNAT) et la loi APA qui traduit juridiquement les obligations du Protocole de Nagoya.

Par ailleurs, l'effort mondial engagé à travers l'adoption du CMB-KM en 2022, dont la vision 2050 « Vivre en harmonie avec la nature » se décline en quatre objectifs et vingt-trois cibles à l'horizon 2030, appelle chaque État partie à la CDB à redéfinir ses priorités nationales.

Ainsi, la révision de la SPANB II du Cameroun alignée aux cibles du CMB-KM s'inscrit dans la dynamique mondiale d'inversion des tendances à la perte de la biodiversité. Elle vise à doter le pays d'un instrument actualisé, cohérent, opérationnel et prospectif. Ce processus ambitionne en outre le renforcement de la cohérence intersectorielle, la promotion d'une gouvernance inclusive impliquant les Peuples Autochtones et Communautés Locales (PACL) avec la prise en compte du genre, l'intégration effective de la biodiversité dans les secteurs de production, le développement des mécanismes de financement durable de la biodiversité etc.

Enfin, il convient de souligner que le présent document constitue la troisième Stratégie et Plan d'Action National de la Biodiversité du Cameroun (2025-2030). Il s'inscrit dans la continuité des versions antérieures, tout en intégrant les nouveaux contextes environnementaux, économiques et institutionnels. Sa vocation est d'être un outil stratégique et opérationnel de mise en œuvre des engagements du Cameroun au titre du CMB-KM,



des ODD et des politiques nationales. Il couvre l'ensemble des composantes de la biodiversité (gènes, espèces, habitats, écosystèmes et les services écosystémiques), en mettant en évidence leurs interactions avec le développement économique, la sécurité alimentaire, la santé, le climat et la réduction de la pauvreté, conformément à la vision du Cameroun à l'horizon 2035 et aux orientations de la SND30. Il identifie ainsi les tendances, les menaces et les causes profondes de la perte de biodiversité, définit les objectifs stratégiques et les cibles à l'horizon 2030 et 2035, tout en servant de cadre transversal pour la planification sectorielle et territoriale durable. Ceci intègre la préparation des plans complémentaires de renforcement des capacités, de communication et de sensibilisation, du genre, de la mobilisation des ressources, du suivi et de la surveillance. Cette stratégie s'inscrit donc dans une démarche de synergie entre Conventions internationales, renforçant la cohérence des politiques publiques et la mobilisation des financements.

Dans le prolongement de ces orientations, l'élaboration de cette troisième version de la SPANB a reposé sur une démarche méthodologique inclusive, participative et scientifique, conformément aux exigences de la CDB et aux orientations du CMB-KM. Ce processus, engagé en novembre 2023 dans le cadre du projet Global Biodiversity Framework Early Action Support (GBF-EAS), a été

mis en œuvre par le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED) avec l'appui du FEM et du PNUE. Il s'est déroulé jusqu'en décembre 2025 en quatre phases successives et en cohérence avec les composantes du projet : (i) l'examen rapide de la SPANB, (ii) l'évaluation des systèmes de suivi et de surveillance, (iii) l'alignement politique et institutionnel, et (iv) l'examen du financement de la biodiversité. Il a mobilisé à la fois le Comité National Permanent de la Biodiversité (CNPB), chargé de la coordination interministérielle, le Comité Technique Ad Hoc chargé de la coordination technique, ainsi que des groupes d'experts et des consultants nationaux. Les étapes clés ont porté sur l'alignement des objectifs nationaux avec le CMB-KM et la SND30, la définition de cinq axes stratégiques et de vingt-huit objectifs nationaux, l'organisation des ateliers infranationaux de consultation, l'intégration des protocoles de Cartagena et de Nagoya, ainsi que la définition des actions et des activités opérationnelles. Le processus s'est également appuyé sur des renforcements de capacités, notamment à travers la vulgarisation du cadre de suivi du GBF, la formation sur l'outil DaRT, et des actions de mobilisation du secteur privé et singulièrement celui de la finance. Ce cheminement permet ainsi de doter le Cameroun d'un cadre de mise en œuvre robuste, cohérent et aligné aux exigences du CMB-KM.



La présente stratégie est structurée en cinq (05) chapitres à savoir :





Chapitre I

CADRE POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DE LA GESTION DE LA BIODIVERSITE AU CAMEROUN

La politique nationale de l'environnement et du développement durable en matière de biodiversité vise à garantir un équilibre durable entre le développement économique et la préservation des écosystèmes, à travers :

01

La promotion de la gestion intégrée des écosystèmes et la conservation in situ et ex situ de la biodiversité

02

L'intégration de la biodiversité dans les politiques sectorielles (agriculture, foresterie, mines, énergie, urbanisme...),

03

La préservation des fonctions écologiques essentielles et la lutte contre les changements climatiques

04

Le renforcement du cadre juridique et institutionnel de gestion de la biodiversité,

05

La participation inclusive de l'ensemble des acteurs à la gestion et à la valorisation durable des ressources naturelles.



7

I.1. Cadre politique national de l'environnement et du développement durable

La politique nationale s'appuie sur les principaux instruments de planification que sont : la Stratégie Nationale de Développement 2030 (SND30, 2020), le Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PNACC, 2015), la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD, 2016), la Stratégie Nationale de Protection et de Gestion durable des Mangroves (SNPGM, 2017), le Plan harmonisé 2020-2030 pour la restauration des terres et des paysages forestiers dégradés (2021), la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pollution par les Plastiques (SNLPP, 2022), le Plan National Climat du Cameroun (PNC, 2025), CDN 3.0, etc. Ces différents documents de planification expriment l'engagement du Cameroun, à oeuvrer pour la consolidation d'un développement vert, inclusif et résilient, en cohérence avec les objectifs du

Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (COP15/4, 2022). En dehors des divers instruments des planifications sus évoqués, le cadre politique national de l'environnement et du développement durable intègre plusieurs politiques et programmes sectoriels, notamment la Stratégie du sous-secteur forêt et faune, le Plan national d'affectation des terres, la Stratégie nationale REDD+ ainsi que le Programme national de reboisement et de restauration.

Ces différents éléments contribuent chacun dans leurs domaines à réduire les pressions sur la biodiversité, restaurer les écosystèmes dégradés et promouvoir une économie verte, conformément aux priorités nationales définies dans la SPANB et la SND30 (MINEPDED, 2022).

I.1.1. Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30)

La SND30 fait de la protection de la biodiversité un axe majeur du développement durable du Cameroun, en mettant l'accent sur la préservation et la restauration des écosystèmes, notamment les forêts, les zones humides, les mangroves et les aires protégées. Face à la déforestation, à l'expansion agricole non planifiée et aux exploitations illégales, elle renforce la gestion des zones sensibles et encourage l'utilisation durable des ressources biologiques (forestière, faunique, floristique et halieutique).

Cette approche s'appuie sur des mécanismes de contrôle, de certification et de régulation, tout en intégrant la gestion des ressources génétiques, selon les principes d'accès et de partage des avantages. La stratégie met également l'accent sur la gouvernance environnementale, en modernisant le cadre légal, en améliorant les capacités institutionnelles et les outils de suivi, tout en soutenant la conservation communautaire par l'extension des corridors

écologiques et l'appui aux initiatives locales. Par ailleurs, la SND30 vise l'intégration systématique de la biodiversité dans les secteurs productifs, notamment l'agriculture, les mines, l'énergie et les infrastructures. Ceci à travers le renforcement des évaluations environnementales et sociales ainsi que la promotion de pratiques agricoles climato-intelligentes. Elle soutient le développement de l'économie verte et bleue, à travers l'écotourisme, la pêche responsable, l'aquaculture et la valorisation des produits forestiers non ligneux, afin de concilier croissance économique et résilience écologique.

Enfin, la stratégie accorde une place centrale à la sensibilisation, à l'éducation environnementale et au développement de la recherche scientifique, en prévoyant des dispositifs de formation, des outils de suivi écologique appropriés et des bases de données actualisées pour soutenir des décisions éclairées et favoriser l'appropriation des enjeux de biodiversité par la population.

I.1.2. Stratégie Nationale de Lutte contre la Pollution par les Plastiques

La Stratégie Nationale de Lutte contre la Pollution par les Plastiques (SNLPP, 2022), vise à apporter une réponse cohérente et efficace à la pollution par les plastiques au Cameroun. L'objectif est de renforcer la gouvernance, réduire l'usage des plastiques, promouvoir leur substitution,

améliorer l'information environnementale et assurer un dispositif efficace de mise en œuvre et de suivi-évaluation, en cohérence avec les engagements nationaux et internationaux à l'horizon 2030.



I.1.3. Stratégie nationale de protection et de gestion durable des mangroves

La stratégie nationale de protection des mangroves du Cameroun de 2017, vise à assurer la conservation, l'utilisation durable et la restauration des écosystèmes de mangroves, qui couvrent environ 234 000 ha le long du littoral camerounais et constituent les plus vastes d'Afrique centrale.

Ces écosystèmes fournissent des services majeurs, notamment la protection des côtes, la séquestration du carbone bleu, le soutien aux pêcheries, ainsi que des moyens de subsistance essentiels pour près de 30 % des populations côtières. La stratégie promeut des actions de gestion intégrée et participative des mangroves, fondée sur cinq approches complémentaires :

écosystémique, intégrée, paysagère, holistique et participative, en plaçant les communautés riveraines au cœur des interventions relatives à la conservation et la restauration.

Elle met également l'accent sur l'amélioration des connaissances scientifiques, le renforcement de la gouvernance, et la prise en compte de la problématique des mangroves dans les politiques de développement côtier, de climat et de biodiversité. Cette stratégie constitue l'un des leviers opérationnels clé pour l'atteinte des objectifs nationaux relatifs à la conservation des écosystèmes côtiers, à la restauration des écosystèmes dégradés et à la valorisation du carbone bleu.

I.1.4. Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD)

La Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD, 2016), constitue un cadre politique transversal, visant à intégrer de manière cohérente les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement du Cameroun. Elle oriente les politiques publiques et les investissements vers un modèle de développement équilibré, fondé sur la durabilité des ressources naturelles, l'équité sociale et la performance économique à long terme. La SNDD reconnaît la biodiversité et les écosystèmes comme des piliers du développement durable. Elle met l'accent sur la préservation du capital naturel, la gestion durable des ressources biologiques et la réduction des pressions exercées sur les écosystèmes, en lien avec la sécurité alimentaire, la résilience climatique et

l'amélioration des moyens de subsistance.

La stratégie promeut l'intégration systématique de la biodiversité et de l'environnement dans les secteurs clés du développement, notamment l'agriculture, les forêts, l'énergie, les mines, les infrastructures et l'urbanisme. Elle encourage des modes de production et de consommation durables, le recours aux solutions fondées sur la nature, ainsi que le renforcement de la gouvernance environnementale, de la planification territoriale et des mécanismes de suivi. La SNDD assure l'alignement des objectifs nationaux de conservation de la biodiversité avec les priorités économiques et sociales du Cameroun. Elle renforce la cohérence entre les stratégies sectorielles et les engagements internationaux du pays.

I.1.5. Stratégie 2020-2030 de développement du secteur rural

La Stratégie de Développement du Secteur Rural/ Plan National d'Investissement Agricole (SDSR/PNIA 2020- 2030) prévoit de mettre en œuvre les actions et mécanismes permettant l'intensification durable des systèmes de production, en synergie avec la mise en place de mesures et d'incitations pour la protection des habitats naturels, de la biodiversité et de l'environnement, et ceci de façon coordonnée avec les orientations d'aménagement du

territoire, adoptées au niveau national, régional et local.

Cette stratégie se décline en quatre domaines d'intervention :

- Domaine d'investissement n°1 -
Accroissement durable des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques et de la productivité des chaînes de valeurs prioritaires

I.1.5. Stratégie 2020-2030 de développement du secteur rural

- Domaine d'investissement n°2 -
Amélioration de l'environnement
infrastructuel collectif et de l'accès aux
facteurs de production et aux marchés
- Domaine d'investissement n°3 -
Renforcement de la résilience des systèmes
de productions, de la gestion durable des
ressources naturelles et de la sécurité
alimentaire et nutritionnelle des populations
vulnérables, face au changement climatique
et autres chocs
- Domaine d'investissement n°4 -
Renforcement de la gouvernance et du
capital humain des acteurs du secteur rural

En outre, le cadre Stratégique 2020 du Sous-Secteur Forêts et Faune à l'horizon 2020, élaboré en 2012, fait de la protection de la biodiversité un axe central, articulé autour de la gestion durable des forêts, de la conservation des ressources fauniques et de la sécurisation des aires protégées. Elle met l'accent sur l'aménagement des forêts, la régénération des écosystèmes et le reboisement, en conformité

avec les lois forestières et environnementales. Ces actions visent à préserver les fonctions écologiques essentielles des forêts et à limiter leur dégradation. La stratégie renforce également la lutte contre le braconnage et la surveillance des habitats grâce à des dispositifs spécialisés, afin de protéger les espèces menacées et les écosystèmes sensibles.

Par ailleurs, elle insiste sur l'implication des PACL dans la gestion communautaire des ressources, des forêts, des zones cynégétiques et dans l'écotourisme, pour concilier conservation et développement local. Elle souligne par ailleurs l'importance du respect des engagements internationaux du Cameroun envers la CDB, la CITES et le Plan de convergence de la COMIFAC. Ainsi, la protection de la biodiversité repose sur quatre leviers complémentaires : l'aménagement durable, la conservation, la participation communautaire et l'alignement sur les normes internationales, afin de garantir la préservation durable des gènes, des espèces et des écosystèmes du Cameroun.

I.1.6. Stratégie nationale de réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts, gestion durable des forêts, conservation des forêts et augmentation des stocks de carbone

La Stratégie Nationale REDD+ du Cameroun, élaborée en 2018, place la protection des forêts et la préservation des écosystèmes au cœur de son approche de réduction des émissions, en soulignant que les forêts constituent à la fois un réservoir majeur de biodiversité et un élément essentiel de la régulation climatique.

Cette approche se traduit par l'analyse des facteurs de déforestation et de dégradation, qui met en évidence les pressions croissantes sur les habitats naturels, du fait de l'extension agricole, de l'exploitation du bois et du développement des infrastructures. En décrivant précisément ces moteurs dans chaque zone agroécologique, la REDD+ montre comment la perte du couvert forestier menace la diversité biologique et les services écosystémiques, ce qui justifie la nécessité des approches de conservation et de restauration intégrées.

La stratégie articule ses options en orientant la gestion durable des forêts, la conservation des stocks de carbone et la restauration des paysages comme moyens directs de protéger les écosystèmes. Les programmes d'intervention

proposés incorporent tous des actions visant explicitement la protection de la biodiversité. Ces actions comprennent la réduction des pressions dans les forêts du Sud, la restauration des paysages du Nord et la gestion intégrée des bassins versants de l'Ouest.

Qu'il s'agisse du reboisement, du zonage écologique, de la promotion d'une agriculture climato-intelligente ou de la gestion durable du bois-énergie, chaque composante contribue à réduire la fragmentation des habitats, à maintenir des corridors écologiques et à préserver les espèces sensibles. En parallèle, les mécanismes de sauvegardes environnementales et sociales, le renforcement de la gouvernance écologique, la participation des populations locales et autochtones, ainsi que le suivi environnemental, assurent que les interventions REDD+ soutiennent durablement la conservation de la biodiversité. Ainsi, la stratégie offre une approche où la réduction des émissions et la préservation du patrimoine naturel sont indissociablement liées.

I.1.7. Plan national d'adaptation au changement climatique

Le Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) intègre la protection des écosystèmes comme un volet transversal de l'adaptation, en insistant sur la nécessité d'une gestion durable des ressources naturelles pour réduire les pressions sur les forêts, les cours d'eau, les sols et les aires protégées.

Le Plan met également l'accent sur la préservation de la biodiversité, à travers des actions sectorielles et territoriales. Les recommandations relatives au sous-secteur forêts et faune prévoient, entre autres, la

réduction de la vulnérabilité des forêts aux changements climatiques, l'amélioration des pratiques sylvicoles, la restauration des zones dégradées et le renforcement des mécanismes de surveillance contre la déforestation et le braconnage, ainsi que le développement des actions d'adaptation à l'échelle communautaire. Cette action sous-tend, la valorisation des connaissances locales pour protéger les écosystèmes et l'intégration de l'analyse des risques climatiques dans la planification de l'affectation des terres.



I.1.8. Plan harmonisé de Restauration des Terres et des Paysages Forestiers Dégradés

Le Plan harmonisé de Restauration des Terres et des Paysages Forestiers Dégradés (PRTPFD, 2021), vise à inverser la tendance à la dégradation des terres, lutter contre la désertification et restaurer les paysages forestiers dégradés, en cohérence avec les engagements internationaux du Cameroun. Son objectif principal est de fédérer l'ensemble des réflexions et efforts des acteurs intervenant

dans la lutte contre la dégradation des paysages et des terres au Cameroun.

À ce titre, le plan constitue l'une des références opérationnelles majeures et contribue à l'atteinte des objectifs nationaux de restauration des écosystèmes, de conservation de la biodiversité, de résilience aux changements climatiques et à l'amélioration du bien-être des populations.

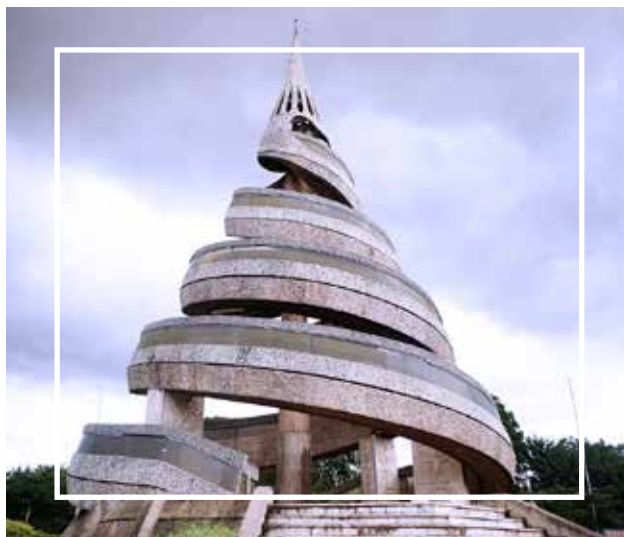
I.1.9. Contribution Déterminée au Niveau National

La Contribution Déterminée au niveau National (CDN 3.0) du Cameroun s'inscrit dans une dynamique de renforcement des engagements climatiques, à travers des objectifs clairs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Elle repose sur une approche combinant des engagements conditionnels et inconditionnels, appliqués à l'ensemble du territoire national.

La CDN 3.0, qui s'étend de 2026 à 2035, englobe un large spectre de gaz à effet de serre, notamment : le dioxyde de carbone (CO_2), le méthane (CH_4), le protoxyde d'azote (N_2O), ainsi que les gaz fluorés (HFC, PFC et SF_6), avec une priorité accordée aux trois premiers, en raison de leur contribution significative au réchauffement climatique.

Dans le cadre de sa mise en œuvre, le Cameroun s'engage à réduire ses émissions de GES de 41 % à l'horizon 2035, ce qui correspond à un volume estimé de 63 320 Gg équivalent CO_2 . Cet effort est décliné de manière progressive, avec un objectif intermédiaire de 38 % de réduction d'ici 2030, réparti entre 25 % d'engagements conditionnels et 13 % d'engagements inconditionnels. À l'horizon 2035, l'objectif global de 41 % se décompose en 27 % conditionnels et 14 % inconditionnels, conformément aux orientations de la SND30 et aux décisions internationales pertinentes, notamment la décision 6/CMA.1 (Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris).

Par ailleurs, la mise en œuvre de cette CDN repose sur des interventions ciblées dans des secteurs prioritaires clés. Le secteur de l'AFAT (Agriculture, Foresterie et Autres Affectations des Terres) occupe une place centrale, avec des actions telles que le reboisement, l'agroforesterie, la lutte contre la déforestation, et la promotion des pratiques intelligentes face au climat, en incluant un élevage à faibles émissions et une irrigation durable. Le secteur de l'énergie est également stratégique, avec un accent sur le développement des énergies



renouvelables, l'amélioration de l'efficacité énergétique et la promotion de solutions de cuisson propre. Enfin, le secteur des déchets contribue à cet effort à travers la valorisation des déchets, le développement de l'écotourisme, la transformation locale et l'innovation verte. En ce qui concerne les paramètres méthodologiques, la CDN adopte les métriques du Potentiel de Réchauffement Global (PRG), conformément aux orientations du cinquième rapport d'évaluation du GIEC (AR5). Les valeurs utilisées incluent notamment : $\text{CO}_2 = 1$, $\text{CH}_4 = 28$, $\text{N}_2\text{O} = 265$ et HFC, pouvant atteindre 12 400 selon les composés.

Les estimations des émissions reposent sur les lignes directrices 2006 du GIEC, complétées par les guides de bonnes pratiques de 2013 et leurs mises à jour. La mise en œuvre de l'ensemble de ces mesures nécessite un investissement global, estimé à 16,8 milliards USD, soit environ 9 497 milliards de FCFA, traduisant l'ampleur des efforts à mobiliser pour atteindre les objectifs fixés.

La CDN 3.0 représente donc bien plus qu'un simple outil de politique climatique : elle est une opportunité unique d'aligner les ambitions de réduction des émissions avec la préservation du capital naturel, à condition que la biodiversité soit intégrée comme variable centrale dans la mise en œuvre et le suivi des politiques sectorielles.

I.1.10. Programme national de reboisement et de restauration



Le Programme national de reboisement et de restauration place la préservation de la biodiversité au cœur de sa logique d'intervention. Il insiste sur la nécessité de reconstituer les forêts dans les différentes zones écologiques, en privilégiant des pratiques sylvicoles adaptées, afin de maintenir la diversité des essences, restaurer les habitats naturels et garantir la régénération durable des peuplements. Dans les zones de forêt dense en particulier, la stratégie met en avant le reboisement ciblé des essences menacées ou surexploitées, l'enrichissement des peuplements dégradés et l'appui à la domestication d'espèces forestières à haute valeur écologique, afin de soutenir à la fois la productivité forestière et la conservation des ressources. Par ailleurs, le programme valorise la participation des PACL et des collectivités territoriales dans la restauration des paysages et la protection des ressources naturelles. Les forêts communautaires, les pépinières

villageoises, les plantations privées et les périmètres de reboisement sont présentés comme l'un des leviers permettant de reconstituer les écosystèmes tout en améliorant les moyens de subsistance des populations. Cette dynamique est complétée par des actions en zone de savane humide et sèche, où la restauration du couvert végétal vise à lutter contre la désertification, préserver les sols, réduire l'érosion et protéger les bassins versants. Le programme encourage également l'introduction d'arbres agroforestiers pour renforcer la résilience des paysages et diversifier les espèces utiles aux communautés.

A travers ces orientations, le reboisement est présenté non seulement comme une réponse à la dégradation des ressources, mais aussi comme un outil essentiel de maintien de la biodiversité, de stabilisation des écosystèmes et de promotion du développement durable.

I.1.11. Plan National d'Affectation des Terres (PNAT)

Le Plan National d'Affectation des Terres de 2021, constitue un outil stratégique du cadre politique national visant à organiser, de manière

cohérente et prospective, l'utilisation de l'espace national. Il oriente l'allocation des terres entre les différents usages, vise à prévenir les potentiels

conflits, en sécurisant les investissements et en préservant le capital naturel. Le plan repose sur une approche intégrée de l'aménagement du territoire, fondée sur l'analyse des potentialités biophysiques, écologiques et socioéconomiques des terres. Il intègre notamment la cartographie nationale d'affectation des terres, la planification du territoire et la prise en compte des enjeux environnementaux, climatiques et

de développement durable. Le PNAT constitue un levier essentiel pour l'intégration transversale de la biodiversité dans les politiques sectorielles et territoriales. Il contribue à la conservation des écosystèmes naturels et des corridors écologiques, à la limitation de la conversion des habitats critiques, ainsi qu'à la promotion d'une planification spatiale favorable à la biodiversité.

I.1.12. Plan National climat du Cameroun



Conscient des impacts des changements climatiques, le Cameroun a signé la CCNUCC en 1992 et l'a ratifiée en 1994. Pour réaffirmer son engagement dans la lutte contre les changements climatiques, il a exprimé en 2015 son ambition de réduction des GES à hauteur de 32% à l'horizon 2035. Cet objectif a été révisé en 2021 et porté à 35% à l'horizon 2030. Pour être plus ambitieux, en 2025 le niveau d'engagement a été revu dans la CDN 3.0 en cours d'implémentation et porté à 41%, soit 27% conditionnels et 14% inconditionnels, démontrant davantage l'expression de la volonté du pays à adresser les questions des changements climatiques.

Les engagements climatiques ont été traduits en actions concrètes, dans le Plan National Climat

(PNC), qui est un document stratégique dédié à guider les politiques et actions climatiques dans une approche intégrée, participative et multisectorielle. Il illustre aussi la volonté du pays à adopter une démarche budgétaire verte, à travers le principe de Budgétisation Sensible au Climat (BSC), prenant en compte l'impact climatique dans les dépenses publiques.

En outre, le PNC se positionne comme un outil important pour baliser de façon concertée les réponses prioritaires, adaptées aux vulnérabilités climatiques, en jouant sur tous les leviers pertinents pour renforcer la résilience globale du pays, la coordination intersectorielle et l'articulation de tous les niveaux hiérarchiques de prise de décision, en fonction des vulnérabilités locales et régionales.

I.2. Cadre juridique et institutionnel

La Constitution du Cameroun, adoptée le 18 janvier 1996 et révisée en avril 2026, constitue le fondement juridique en matière de protection de l'environnement et de gestion durable des ressources naturelles. En effet, son Préambule consacre parmi les droits humains, le droit à un environnement sain et stipule que « Toute personne a droit à un environnement sain. La

protection de l'environnement est un devoir pour tous. L'État veille à la défense et la promotion de l'environnement ». Ce principe, ainsi affirmé, confère à la préservation du patrimoine naturel, le statut de norme constitutionnelle guidant l'action publique en matière de gouvernance environnementale.

I.2.1. Cadre juridique

La loi n°96/12 du 5 août 1996 portant Loi-cadre relative à la gestion de l'environnement, constitue l'un des textes fondateurs de la politique environnementale du Cameroun. Elle fixe les principes généraux de protection, de restauration et de mise en valeur de l'environnement, tout en encadrant la gestion durable des ressources naturelles. À ce titre, elle établit les principes fondamentaux de protection de la nature, de lutte contre la pollution et de gestion rationnelle des ressources, tout en consacrant l'évaluation environnementale comme un instrument obligatoire de planification et de contrôle de la durabilité des projets de développement. Elle prescrit en son article 65 que l'exploitation des ressources biologiques et génétiques se fait

dans les conditions prévues par la Convention sur la Diversité Biologique.

En outre, elle institue, le Fonds National de l'Environnement et du Développement Durable (FNEDD), destiné à financer les activités de protection, de restauration et de sensibilisation environnementale et consacre le principe de précaution et celui du pollueur-payeur, comme des piliers essentiels de la fiscalité environnementale.

Par ailleurs, la Loi reconnaît la participation du public et des communautés locales au processus décisionnel, et établit un cadre de coordination intersectorielle, placé sous la tutelle de l'administration en charge de l'Environnement.

La Loi-cadre demeure le fondement juridique de la plupart des textes spécifiques relatifs à la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique et ses différents protocoles tels que :

LA LOI N°2003/006 DU 21 AVRIL 2003

Portant régime de la sécurité en matière de biotechnologie moderne au Cameroun, ainsi que les mesures appropriées pour les mouvements transfrontières, le développement et/ou la commercialisation des OVM et leurs produits dérivés.

Les modalités d'application de ladite loi sont régies par le décret n°2007/0737/PM du 31 mai 2007 fixant les modalités d'application de la loi N°2003/006 du 21 avril 2003 portant régime de la sécurité en matière de biotechnologie moderne au Cameroun et l'arrêté n°039/CAB/PM du 30 janvier 2012 portant création, organisation et fonctionnement du comité national de biosécurité

LA LOI N°2021/014 DU 09 JUILLET 2021



réglissant l'accès aux ressources génétiques, à leurs dérivés, aux connaissances traditionnelles associées et le partage juste et équitable des avantages issus de leur utilisation.

Elle met en œuvre le Protocole de Nagoya et crée le mécanisme et les procédures d'Accès et de Partage des Avantages (APA) issus de l'utilisation des ressources génétiques et les connaissances traditionnelles associées. Les modalités d'application de ladite loi sont encadrées par le Décret N°2023/07526/PM du 6 Octobre 2023 réglissant l'accès aux ressources génétiques, à leurs dérivés, aux connaissances traditionnelles associées et le partage juste et équitable des avantages issus de leur utilisation, l'arrêté n°111/PM du 06 octobre 2023, portant organisation et fonctionnement du comité national d'accès et de partage juste et équitable des avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques, l'arrêté n° 00016/MINEPDED du 18 octobre 2023 fixant les missions du correspondant national des avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques et l'arrêté n°00017/MINEPDED du 18 octobre 2023 fixant les missions du centre d'échange national d'informations sur l'accès et le partage juste et équitable des avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques

LA LOI N°2025/006 DU 25 AVRIL 2025

Régissant la biosécurité au Cameroun.

Elle aligne la législation nationale sur le Protocole de Cartagena et introduit les principes de la responsabilité de l'Etat, de prévention, de précaution, de participation, de collaboration pour la prévention des risques biotechnologiques au Cameroun



En plus de la Loi-cadre et ses textes particuliers, d'autres textes sectoriels réglementent également divers aspects de la gestion de la biodiversité. Le tableau ci-après présente ces principaux textes par secteur d'activité, en mettant en évidence les objectifs de conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité, ainsi que la prise en compte des enjeux environnementaux dans les politiques publiques au Cameroun.



Tableau 1 : Lois et décrets d'application par secteur de développement



ECONOMIE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

LOI N° 2011/008 DU 06 MAI 2011

D'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire au Cameroun, qui définit la politique nationale d'aménagement et de développement durable du territoire.

Elle vise un développement équilibré du territoire national, alliant le progrès social, l'efficacité économique et la protection de l'environnement.

En application de la loi, le Plan de Zonage du Territoire National (PZTN) a été élaboré en 2024, aboutissant à un plan indicatif d'affectation des terres, qui devrait être validé par le Conseil National de l'Aménagement du Territoire

DÉCRET N° 2025/01081/ PM DU 17 JUIN 2025

Fixant les règles régissant le processus de maturation des projets et programmes d'investissement public.

Ce texte exige aux maîtres d'ouvrage, dans le cadre de leur conformité environnementale, à réaliser des études qui renseignent sur la capacité du projet ou du programme à éviter la perte de la biodiversité, à travers un Plan de Gestion dédié



INDUSTRIE

LOI N° 98 / 015 DU 14 JUILLET 1998

relative aux établissements classés dangereux, insalubres ou incommodes.

La loi distingue deux types d'établissements classés (les établissements de première et de deuxième classe) en fonction des dangers et de la gravité des inconvénients inhérents à leur exploitation. Elle prescrit, avant l'ouverture desdits établissements, des mesures telles que l'étude de danger, le plan d'urgence, l'autosurveillance des pollutions solides, liquides ou gazeuses. Les établissements classés sont assujettis à une taxe de pollution et peuvent bénéficier des mesures incitatives : (i) une réduction des frais douaniers pour les équipements permettant d'éliminer les gaz à effet de serre ou de réduire la pollution ; (ii) une déduction sur le bénéfice imposable pour les exploitants qui entreprennent des actions de promotion de l'environnement.



AGRICULTURE

LOIN°2001/014DU 23 JUILLET 2001

Relative à l'activité semencière.

Établit le cadre juridique de la production, de la certification, de la commercialisation et du contrôle des semences et plants, en vue de garantir leur qualité, préserver les ressources phytogénétiques et sécuriser les systèmes de production agricole.

LOI N°2003/003 DU 21 AVRIL 2003

Portant protection phytosanitaire.

Fixe les règles de prévention, de surveillance et de lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux et produits végétaux, dans l'objectif de protéger les cultures, la santé publique et les écosystèmes.

LOIN°2003/007DU 10 JUILLET 2003

Régissant les activités liées à la production et l'utilisation des engrais.

Réglemente la fabrication, l'importation, le conditionnement, la distribution et l'utilisation des engrais, afin d'assurer la fertilité durable des sols, la protection de l'environnement et la sécurité des utilisateurs.

LOI N°2025/013 DU 17 DÉCEMBRE 2025

Régissant la production biologique au Cameroun

Cette loi a pour objet de définir le cadre juridique de la production biologique au Cameroun, en vue de promouvoir son développement durable, garantir la qualité et la traçabilité des produits, encadrer l'utilisation de la mention « produit biologique », protéger les acteurs et les consommateurs, et organiser les mécanismes de contrôle et de certification.

DÉCRET N°2005/0772/ PM DU 6 AVRIL 2005

Fixant les conditions d'homologation et de contrôle des produits phytosanitaires

Détermine les procédures d'homologation, de contrôle, d'importation et d'utilisation des produits phytosanitaires, afin de limiter les risques pour la santé humaine, l'environnement et la biodiversité.

DÉCRET N°2005/153 DU 4 MAI 2005

Portant création, organisation et fonctionnement du Conseil national des semences et obtentions végétales

Institue un organe consultatif chargé d'orienter la politique nationale en matière de semences, d'obtentions végétales et de certification, et de contribuer à la protection des ressources phytogénétiques.

DÉCRET N°2011/2584/ PM DU 23 AOÛT 2011

fixant les modalités de protection des sols et du sous-sol

Fixe le régime de protection des Sols et du sous-sol

ENERGIE**LOI N°98/005 DU 14 AVRIL 1998**

portant régime de l'eau.

Elle a pour objet de fixer, dans le respect des principes de protection de l'environnement et de la santé publique, le cadre juridique général de la gestion, de la protection et de l'utilisation durable des ressources en eau au Cameroun.

LOI N°2011/0022 DU 14 DÉCEMBRE 2011

régissant le secteur de l'électricité au Cameroun.

Elle encadre entre autres les travaux de construction d'ouvrages électriques intervenant dans les zones naturelles protégées. Elle précise également que l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL) veille au respect des dispositions législatives et réglementaires en matière de protection de l'environnement.

DÉCRET N° 2001/165/ PM DU 08 MAI 2001

précisant les modalités de protection des eaux de surface et des eaux souterraines contre la pollution.

Précise les modalités de protection des eaux de surface et des eaux souterraines contre la pollution

DÉCRET N°2012/2806/ PM DU 24 SEPT 2012

portant application de certaines dispositions de la loi n°2011/022 du 14 décembre 2011 régissant le secteur de l'électricité au Cameroun

Il définit les critères de sélection pour l'octroi des concessions, des licences et des autorisations entre autres les normes de protection de l'environnement, l'occupation des sols, le choix des sites, ...



Source : Ministère de l'eau et de l'Energie 2023 :
La Centrale Solaire Photovoltaïque de Guider





MINES

**LOI N°2023/014
DU 19 DÉC 2023**



portant code minier.

Elle instaure le Fonds de restauration, de réhabilitation et de fermeture des sites miniers et de carrières, destiné à financer les activités de mise en œuvre du programme de préservation et de réhabilitation de l'environnement affecté par la réalisation des projets miniers, notamment les sites miniers abandonnés.

**DÉCRET N°2024/05062/
PM DU 18 NOV 2024**



fixant les modalités d'exercice des opérations minières.

Il exige aux demandeurs des permis d'exploitation ou d'avenants, de fournir entre autres comme pièces constitutives du dossier : l'attestation de conformité environnementale, le plan actualisé des travaux de fermeture de la mine, de restauration et de réhabilitation des sites des opérations minières, ainsi que le plan de financement des travaux. Il définit également le contenu de la surveillance administrative et du contrôle technique, dont l'objet est de veiller entre autres, à la protection et à l'utilisation rationnelle des ressources en eau, des nappes phréatiques et de l'environnement.

FORÊTS



**LOI N°2024/008 DU
24 JUILLET 2024**



portant régime des forêts et de la faune.

Elle recouvre l'ensemble des règles qui régissent la conservation, la protection, l'exploitation, la surveillance du couvert forestier, la restauration des paysages forestiers, la mise en valeur et le renouvellement des ressources forestières et fauniques des domaines forestiers, la lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts, la sécurisation des domaines forestiers, la légalité, la traçabilité des produits forestiers/fauniques, et intègre les droits coutumiers et droits d'usage des communautés riveraines.

**DÉCRET NO 95/466/
PM DU 20 JUILLET 1995**



fixant les modalités d'application du Régime de la faune

Il définit entre autres les conditions d'obtention et de renouvellement des permis ou des licences de chasse, ainsi que les modalités d'exercice de la profession de guide de chasse

**DÉCRET N° 95/531/
PM DU 23 AOÛT 1995**



fixant les modalités d'application du régime des forêts

Il définit les modalités d'aménagement, d'exploitation et de gestion durable des ressources ligneuses du domaine forestier national. Il dispose entre autres des modalités spécifiques de protection de la nature et de la biodiversité, ainsi que de participation des populations locales dans la gestion durable des ressources forestiers en général et de la biodiversité ne particulier.



ELEVAGE

**LOI N°2000/017
DU 19 DÉC 2000**



portant réglementation de l'inspection sanitaire vétérinaire

Elle institue les inspections sanitaires vétérinaires pour assurer la protection des consommateurs et exploitants des établissements contre les zoonoses, les intoxications et toute infection d'origine animale, en conformité avec les textes régissant la santé publique. Elle contribue également à la protection de l'environnement.



PÊCHE

LOI N° 2024/019 DU 23 DÉC 2024

régissant la Pêche et l'Aquaculture

Elle vise à :

- édicter les règles concernant la pêche, l'aquaculture et les activités connexes, en vue d'atteindre les objectifs généraux de la politique des pêches et de l'aquaculture,
- promouvoir la gestion intégrée, responsable, participative et transparente du sous-secteur pêche et aquaculture
- assurer, de façon soutenue et durable, la conservation, la protection et l'utilisation des ressources halieutiques et leurs écosystèmes.

DÉCRET N° 95/413/ PM DU 20 JUIN 1995

Fixant les modalités d'application, exigeant licences/permis, réglementant la pêche industrielle, semi-industrielle, artisanale et sous-marine, et les établissements de transformation

Ces décrets établissent les modalités strictes d'obtention de licences et de permis pour toutes les formes de pêche (industrielle, semi-industrielle, artisanale, sous-marine), et encadrent ainsi l'exploitation des ressources halieutiques, y compris pour les établissements de transformation, tout en renforçant la gestion durable de ce secteur vital.

DÉCRET N° 2001/546/ PM DU 30 JUILLET 2001

modifiant et complétant certaines dispositions du DÉCRET N° 95/413/PM DU 20 JUIN 1995 fixant les modalités d'application du régime de la pêche



TOURISME

DÉCRET N°99/443/PM DU 25 MARS 1999

fixant les modalités relatives à l'activité touristique

Il établit les conditions d'aménagement et d'exploitation des sites touristiques notamment dans les zones d'aménagement touristique différé, vouées prioritairement, à l'écotourisme, à l'aménagement des parcs et jardins publics et à la constitution des réserves foncières... Avec ce texte, aucune implantation de nature à dégrader l'environnement n'est autorisée...

➤➤➤

Pris dans leur ensemble, ces textes traduisent une évolution progressive vers un cadre juridique plus intégré et plus exigeant, visant à renforcer la gouvernance de la biodiversité, la prévention des impacts environnementaux et l'alignement du développement sectoriel sur les principes de durabilité.



I.2. Cadre institutionnel

Les structures de gouvernance de la biodiversité reposent sur un dispositif institutionnel multisectoriel qui agit à travers des plateformes et des comités servant d'organes de coordination et de collaboration pour une synergie d'actions entre les acteurs.

I.2.2.1. Institutions publiques clés

➤ Administrations sectorielles et collectivités territoriales décentralisées

La biodiversité étant multisectorielle, plusieurs administrations contribuent directement à sa gestion:

TABLEAU 2 : ADMINISTRATIONS SECTORIELLES ET COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DÉCENTRALISÉES À FORT ANCRAGE AVEC LA GESTION DE LA BIODIVERSITÉ

Ministère	Mandat lié à la biodiversité
MINEPDED	Autorité nationale compétente, il supervise la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), à travers la coordination de l'élaboration et de la mise en œuvre de la Stratégie et Plan d'Action National de la Biodiversité (SPANB). Il abrite la majorité des points focaux nationaux des Accords Multilatéraux sur l'Environnement relatifs à la biodiversité.
MINFOF	Gestion durable des forêts, de la faune à travers la gestion des aires protégées, l'encadrement des concessions forestières et la foresterie communautaire ; mise en œuvre de la Convention sur le Commerce Internationale des Espèces de faune et flore menacées d'extinction (CITES), la Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices (CMS), la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC).
MINADER	Intégration de la biodiversité dans les politiques agricoles ; promotion de systèmes de production durables et de la conservation de la biodiversité agricole, à travers la mise en œuvre du Traité International sur les Ressources Phytogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture (TIRPAA) et la Stratégie de Développement du Secteur Rural/Plan National d'Investissement Agricole (SDSR/PNIA 2020-2030).
MINEPIA	Gestion durable des ressources halieutiques, pastorales et aquacoles; intégration des enjeux de biodiversité dans l'élevage, la pêche et l'aquaculture. C'est un acteur clé de la « Plateforme Nationale Une Seule Santé ».
MINEE	Gestion durable des ressources en eau : protection de la qualité de l'eau, gestion intégrée des ressources en eau, préservation de l'équilibre des écosystèmes aquatiques dans les projets hydrauliques et énergétiques.

MINMIDT	Encadrement de la gestion des opérations extractives pour minimiser leurs impacts sur l'environnement, tout en veillant à la restauration des sites miniers pour atténuer les dégradations environnementales et encourager une gestion durable de la biodiversité.
MINTP	Intégration de la biodiversité dans les projets d'infrastructures, à travers les Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) issus des études d'impact, en collaboration avec le MINEPDED, pour atténuer les impacts négatifs des routes sur les écosystèmes locaux (forêts, mangroves, plans et cours d'eau etc.). Le MINTP s'assure également de la conformité des constructions aux normes environnementales, tout en promouvant une intégration de la biodiversité dans le développement du pays.
MINRESI	Recherche et innovation menées par ses instituts sous tutelle (IRAD, IMPM, IRGM), qui étudient les ressources naturelles, développent des solutions agricoles durables, cartographient les écosystèmes, et œuvrent pour une industrie pharmaceutique basée sur la pharmacopée camerounaise, en promouvant la conservation et l'utilisation durable des ressources biologiques.
MINEPAT	Intégration des aspects environnementaux dans les politiques économiques et les grands projets de développement, en collaboration avec le MINEPDED, qui définit les politiques environnementales, planifie, coordonne et suit les actions de conservation, y compris l'évaluation et la protection des aires protégées et l'élaboration des SPANB.
MINTOUL	Promotion de l'écotourisme et du tourisme durable, en valorisant le patrimoine naturel, tout en créant des opportunités économiques pour les communautés locales. Le MINTOUL travaille en synergie avec d'autres ministères (MINEPDED, MINFOF), afin d'intégrer la conservation dans le développement touristique, notamment à travers des initiatives de cogestion des aires protégées, pour un équilibre durable entre économie et nature.
MINFI	Mobilise les ressources budgétaires dédiées au financement de l'environnement en général et de la biodiversité en particulier.

MINDDEVEL	➤ Accompagnement des collectivités Territoriales Décentralisées dans l'exercice des compétences transférées en matière d'environnement.
CTD	Les CTD exercent des compétences suivantes dans le domaine de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles (article 268 du Code général des Collectivités Territoriales Décentralisées) : ➤ la gestion, la protection et l'entretien des zones protégées et des sites naturels relevant de la compétence de la Région ; ➤ la mise en défens et autres mesures locales de promotion de la nature ; ➤ la gestion des eaux d'intérêt régional ; ➤ la création de bois, forêts et zones protégées d'intérêt régional suivant un plan dûment approuvé par le représentant de l'Etat ; ➤ la réalisation de pare- feu et la mise à feu précoce, dans le cadre de la lutte contre les feux de brousse ; ➤ la gestion des parcs naturels régionaux ; ➤ l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des plans régionaux d'action pour l'environnement ; ➤ l'élaboration et la mise en œuvre des plans régionaux spécifiques de prévention des risques et d'intervention d'urgence.

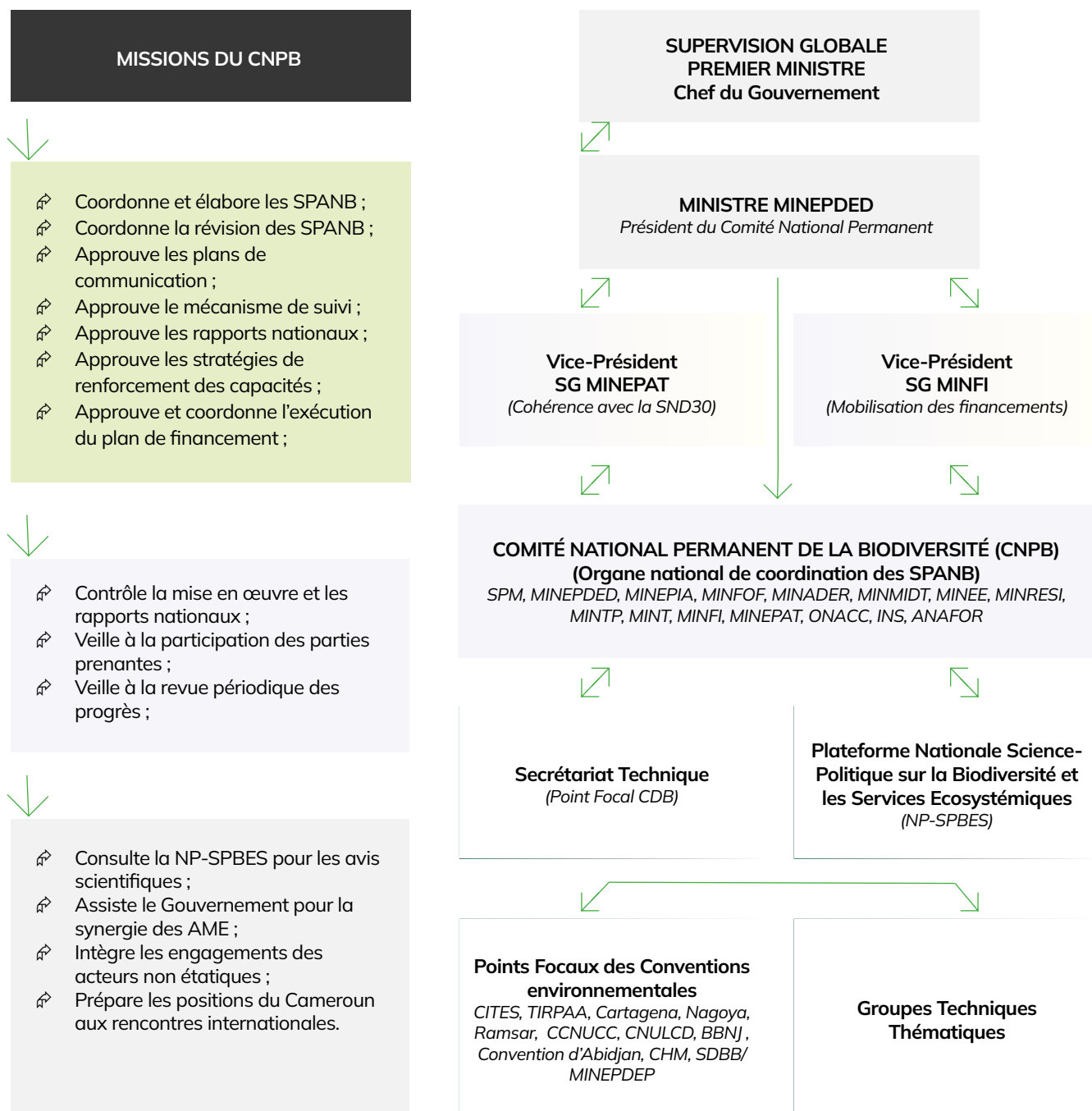
Ce dispositif traduit le passage d'une logique sectorielle isolée vers une approche intégrée, où chaque acteur institutionnel contribue à la réduction des pressions, à la restauration ou à la valorisation durable de la biodiversité.

1.2.2.2. Cadres de concertation et de coordination

a. Comité National Permanent de la Biodiversité (CNPB) Institué par Arrêté n°001/CAB/ MINEPDED du 11 octobre 2023, le Comité National Permanent de la Biodiversité (CNPB) est l'organe de supervision chargé de :	➤ Coordonner et élaborer les Stratégies et Plans d'Actions Nationaux sur la Biodiversité (SPANB), conformément au cadre stratégique mondial en vigueur ; ➤ Contrôler et surveiller la mise en œuvre des SPANB ainsi que l'élaboration des rapports nationaux de la CDB ; ➤ Veiller à la prise en compte de la participation de toutes les parties prenantes ; ➤ Approuver les plans de communication et de vulgarisation des SPANB et des cadres stratégiques mondiaux, ainsi que les mécanismes de suivi et de surveillance de la mise en œuvre des SPANB ; ➤ Veiller à la revue périodique des progrès de mise en œuvre des SPANB ➤ Approuver les rapports nationaux de mise en œuvre des SPANB ; ➤ Consulter la Plateforme Nationale de l'Interface Science-Politique sur la Biodiversité et la Services Ecosystémiques (NP-SPBES) pour la mise à disposition des connaissances scientifiques nécessaires sur les thématiques préoccupantes et émergentes, en vue d'une prise de décision éclairée ;
--	---



COMITÉ NATIONAL PERMANENT DE LA BIODIVERSITÉ (CNPB)



- Assister le Gouvernement dans la synergie de mise en œuvre des Conventions et Accords Multilatéraux sur l'Environnement relatifs à la biodiversité ;
- Recevoir et intégrer les engagements des acteurs non étatiques sur la préservation de la biodiversité dans les SPANB ;
- Approuver les stratégies de renforcement des capacités en matière de gestion de la biodiversité ;
- Approuver et coordonner l'exécution du plan de financement des SPANB
- Préparer les positions officielles du Cameroun pour les rencontres internationales dans le cadre de la CDB.

Il est placé sous la Présidence du MINEPDED et la Vice-Présidence des Secrétaires Généraux des Ministères en charge des Finances et en charge de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire. Il est composé de quinze membres statutaires dont un représentant des Services du Premier Ministre, onze (11) représentants des Administrations sectorielles et trois (03) représentants des institutions publiques spécialisées, à savoir l'Institut National

de la Statistique, l'Observatoire National sur les Changements Climatiques et l'Agence Nationale d'Appui au Développement Forestier.

Le Secrétariat technique, est coordonné par le Point focal CDB assisté de quinze (15) membres, Points Focaux des Conventions et Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME) relatifs à la biodiversité. Ce dispositif permet de garantir la cohérence, la collaboration et la synergie entre ces Conventions et ces AME.

b. Plateforme de l'Interface Science Politique sur la Biodiversité et les Services Écosystémiques (PNSPBES)

Instituée par décision N°00184/D/ MINEPDED/NBASAP du 09 novembre 2017, la Plateforme Nationale - SPBES est placée sous l'autorité du MINEPDED. C'est un organe consultatif national de supervision de toutes les évaluations réalisées sur la biodiversité et les services écosystémiques. A ce titre, elle est notamment chargée de :



- Assurer la fiabilité des sources de données et d'informations utilisées pour les évaluations sur la biodiversité et les services écosystémiques ;
- Approuver les méthodes d'analyse proposées pour l'évaluation ;
- L'implication des acteurs clés dans toutes les évaluations nationales des données sur la biodiversité et des services écosystémiques, à travers la participation des institutions clés et les experts dans la conduite des évaluations ;
- Veiller à l'utilisation des résultats de l'évaluation dans la production de divers rapports pertinents pour la biodiversité et les services écosystémiques ;
- Valider toutes les évaluations nationales sur la biodiversité et les services écosystémiques qui comprendront entre autres :
 - le rapport de cadrage pour toutes les évaluations sur la biodiversité et les services écosystémiques ;
 - les rapports sur les évaluations nationales sur la biodiversité et les services écosystémiques pertinents, réalisés pour soumission aux différents conventions et protocoles relatifs à la biodiversité ;
 - les rapports d'évaluations thématiques sur la biodiversité et les services écosystémiques, réalisés par des institutions ou organisations de recherche ;
 - les "Policy briefs" et des autres outils d'information qui ont été développés pour les principaux décideurs et gestionnaires de la biodiversité dans les secteurs publics et privés ;
- D'approuver l'équipe des experts identifiés pour mener l'évaluation.

c. Comité National de Biosécurité

Créé par arrêté N°035/CAB/PM du 30 janvier 2012, le Comité est placé auprès du MINEPDED, Autorité Nationale Compétente. Cet organe consultatif est chargé d'émettre des avis sur les questions relatives à la prévention des risques biotechnologique, en particulier :

- Veiller au respect et à la mise en œuvre des conventions internationales ratifiées par le Cameroun relatives à la biosécurité ;
- Élaborer et diffuser toute information relative à la prévention des risques liés aux Organismes Génétiquement Modifiés (OGM), les Organismes Vivants Modifiés (OVM) et leurs produits dérivés ;
- Promouvoir et faciliter la sensibilisation, l'éducation et la participation du public en ce qui concerne la sécurité dans le mouvement, la manipulation et l'utilisation des OGM, OVM ou des produits dérivés ;
- Élaborer, faire adopter, simuler les exercices pratiques et mettre en œuvre les stratégies d'intervention d'urgence en cas de dissémination accidentelle des OGM, OVM ou des produits dérivés dans l'environnement ;
- Définir les normes d'emballage, d'étiquetage et de commercialisation à respecter par le producteur et l'expéditeur des produits à base d'OGM, OVM et leurs dérivés mis en circulation sur le territoire national ;
- Définir les mesures générales de sécurité telles que les bonnes pratiques de laboratoire, les bonnes pratiques industrielles et les bonnes pratiques de production à respecter par l'utilisateur d'OGM, OVM et leurs produits dérivés et les réviser tous les deux (02) ans ;
- Définir les mesures à respecter en vue du transport d'OGM, OVM ou des produits dérivés à l'intérieur du territoire national ;
- Instruire les demandes d'autorisation d'accord préalable en connaissance de cause, ou de consentement préalable en connaissance de cause, pour l'importation ou l'exportation des organismes génétiquement modifiés ;
- Instruire les demandes d'essai et d'utilisation des OGM, OVM et des produits dérivés en milieu ouvert ;
- Instruire les demandes d'expérimentation et d'utilisation des OGM, OVM et des produits dérivés en milieu confiné ;
- Préparer et soumettre à l'Autorité Nationale compétente, le rapport d'évaluation des risques susceptibles d'être causés par des OGM, OVM ou des produits dérivés sur la santé humaine, animale et végétale, ainsi que sur la protection de la biodiversité et de l'environnement, en tenant compte du principe de précaution, des avis des experts et des lignes directrices élaborées par les organisations internationales appropriées ;
- Émettre un avis à l'attention de l'Autorité Nationale Compétente sur les méthodes de gestion et les mesures de sécurité des essais en milieu confiné ou en milieu ouvert ;
- Émettre un avis à l'attention de l'Autorité Nationale Compétente sur les rapports d'évaluation des risques ;
- Émettre un avis d'approbation, d'approbation sous réserve, de rejet ou de révocation d'un accord, relativement aux différentes demandes introduites auprès de l'Autorité Nationale Compétente en matière de biosécurité ;
- Désigner et certifier les experts et les laboratoires ou centres de référence pour les tests de vérification de qualité, le réexamen des demandes d'évaluation des risques environnementaux provenant des institutions qualifiées ou des groupes d'expertises ;
- Participer au post-contrôle, en vue d'enrayer ou de minimiser les risques latents, même après approbation de la dissémination environnementale ;



- Émettre un avis sur la nature et le taux de compensation ou de réparation des dommages causés ou résultant de l'usage des OGM ou OVM interdits ou introduits en violation de la législation et de la réglementation en vigueur ;
- Proposer à l'Autorité Nationale Compétente toute mesure utile, notamment le retrait de l'agrément ou de l'autorisation, la destruction des OGM ou OVM, en vue de la prévention ou de la gestion de tous les risques posés par organismes ou leurs produits dérivés.



d. Comité National APA

Institué par arrêté N°111/PM du 06 octobre 2023, le Comité National APA est placé sous l'autorité du MINEPDED, autorité Nationale Compétente. Cet organe consultatif est chargé de :

- Émettre des avis sur les questions ou problèmes relatifs à l'accès aux ressources génétiques, à leurs dérivés, aux connaissances traditionnelles associées et au partage juste des avantages issus de leur utilisation ;
- Faire toute proposition ou recommandation concourant à la gestion, à la conservation de la diversité biologique, à l'utilisation durable de ses éléments et au partage juste et équitable des avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques ;
- Assurer la liaison avec les systèmes internationaux spécialisés en matière d'APA, notamment le Protocole de Nagoya, le Traité International sur les Ressources Phytogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture ;
- Assurer la participation et l'implication de toutes les parties prenantes dans les différentes étapes du processus APA ;
- Encourager la recherche qui contribue à la valorisation, à la conservation de la diversité biologique et à son utilisation durable ;
- Assurer la mise à jour d'un système actualisé d'informations sur les activités relatives à l'utilisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées dans différents secteurs ;
- Donner des orientations techniques et suivre le processus de négociation des Conditions Convenues d'un Commun Accord, conformément au Consentement Préalable donné en Connaissance de Cause ;
- Examiner et émettre un avis technique conforme sur les dossiers qui sont soumis à l'Autorité Nationale Compétente ;
- Examiner et valider le plan de travail annuel ainsi que le rapport des activités de mise en œuvre du Protocole de Nagoya au Cameroun.



e. Comité de pilotage du Centre d'Echange d'Information de la Convention sur la Diversité Biologique

Mis en place par Arrêté N°00005/MINEPDED du 21 septembre 2021, le Comité de Pilotage du Centre d'Echange d'Informations (CHM en anglais) de la Convention sur la Diversité Biologique est chargé de :

- Mobiliser et mettre à la disposition du CHM des ressources nécessaires pour le renforcement des capacités institutionnelles;
- Définir les rôles et des responsabilités dans la collecte, l'actualisation et la diffusion de l'information ;
- L'administration du contenu du site web et d'autres activités diverses;
- L'identification, au niveau national, des principales sources d'information sur la biodiversité pour en faire la promotion à travers le CHM ;
- L'utilisation du CHM comme outil de dialogue avec la société civile et les principaux groupes et acteurs.



f. Plateforme Nationale Une Seule Santé

Créé par arrêté N°0175/PM du 22 avril 2025, la plateforme Nationale Une Santé est placée sous l'autorité du Premier Ministre, pour coordonner les actions de lutte contre les menaces sur la santé humaine, animale et environnementale :

L'approche "One Health" au Cameroun est structurée autour d'une « Plateforme Nationale Une Seule Santé », pilotée au plus haut niveau gouvernemental par les Services du Premier Ministre, Chef du Gouvernement et soutenue par le Plan d'Action National Une Seule Santé. Ce plan vise à renforcer la collaboration intersectorielle (santé humaine, animale, environnement), à travers des piliers stratégiques tels que le cadre institutionnel, la formation, la recherche, la surveillance. Elle implique des partenaires nationaux et internationaux comme le CIRAD, l'IRD, l'ANRS MIE, et la société civile, pour mieux gérer les risques zoonotiques et émergents.



Au-delà de ces Comités et Plateformes de coordination et de concertation nationale, il existe des cadres de coordination et de concertation aux niveaux déconcentré et décentralisé. Il s'agit entre autres des Comités départementaux de suivi des Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES), des Comités de gestion des aires protégées, des Comités de gestion des forêts communautaires, des Comités locaux de gestion tels que les Comités Riverains de Gestion Participative (CRGP) pour la surveillance de la pêche.



Chapitre II

SITUATION ACTUELLE ET TENDANCES DE LA BIODIVERSITE NATIONALE



Le Cameroun, localisé au cœur du Golfe de Guinée est situé entre les latitudes 2° et 13° Nord et les longitudes 8° et 16° Est. Il partage une frontière de plus de 5 000 km avec le Nigeria, le Tchad, la République Centrafricaine, le Congo, le Gabon et la Guinée Equatoriale. Il occupe une position charnière en Afrique Centrale, qui lui confère un rôle naturel de carrefour géographique, culturel et économique entre l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique centrale et la façade atlantique africaine.

Le Cameroun, reconnu comme « l'Afrique en miniature », se distingue par la diversité et la richesse de ses écosystèmes, constitués des forêts denses humides du Bassin du Congo dans la partie méridionale, des savanes arborées dans la partie septentrionale, en passant par les zones montagneuses de la ligne volcanique du pays et les zones marines et côtières du littoral. Cette diversité biogéographique est le résultat d'une interaction complexe entre les facteurs climatiques, géologiques, topographiques, hydrologiques et anthropiques (MINEPDED & PNUD, 2024).

Le Cameroun se situe ainsi à la croisée des enjeux écologiques africains :

- i. il représente un noyau de diversité biologique du Bassin du Congo ;
- ii. il joue un rôle stratégique dans la connectivité écologique du continent, par le fait qu'il assure la liaison entre Afrique de l'Ouest et Afrique Equatoriale ;
- iii. il est un laboratoire naturel de résilience climatique et de gestion des écosystèmes.

Malgré tout, la biodiversité du Cameroun n'échappe pas aux menaces globales, qui conduisent à sa perte progressive. Aussi, les priorités nationales de conservation, définies dans le présent document, visent-elles à inverser la tendance à la perte de la biodiversité à l'horizon 2030, et à faire du Cameroun un pays modèle en matière de gestion durable de la biodiversité. Le relief camerounais, très contrasté, est constitué de cinq grands ensembles géomorphologiques : les plaines côtières et les basses terres du Sud, dominées par des forêts équatoriales et une forte pluviosité ;

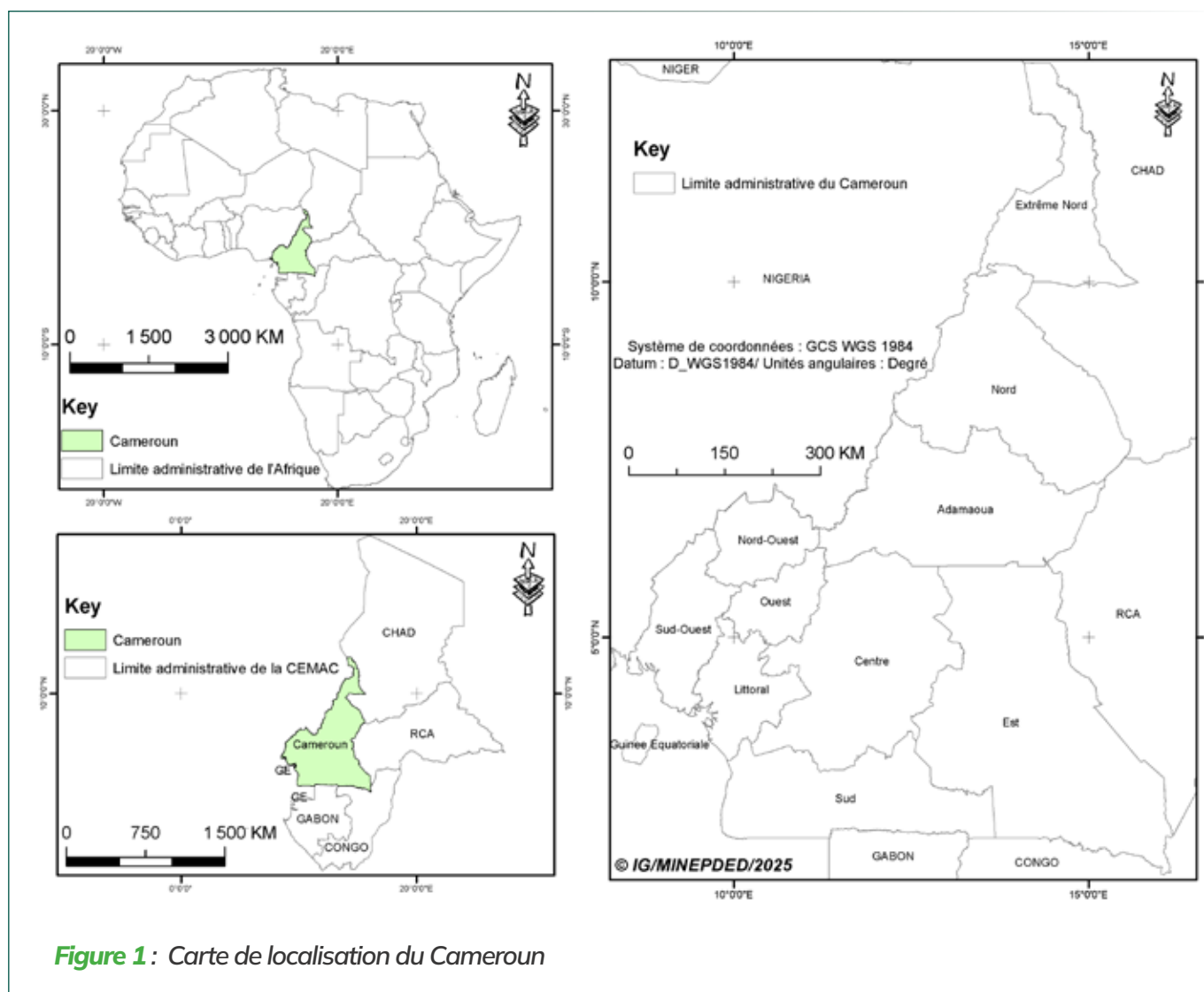
- i. les plateaux du Centre et de l'Est, éléments essentiels du bassin forestier du Congo, couverts de forêts semi-décidues ;
- ii. les hautes terres volcaniques de l'Ouest et de l'Adamaoua, constituant la dorsale camerounaise, d'une altitude moyenne oscillant entre 1 000 et 1 500 m ;

- i. les plaines soudano-sahéliennes du Nord et de l'Extrême-Nord, marquées par une végétation de steppe et de savane;
- ii. le littoral atlantique, long de 402 km, comprenant des estuaires, mangroves et lagunes.

Le pays se caractérise par trois grands régimes climatiques (PNACC, 2020 ; INS, 2023) : (i) le climat équatorial humide du Sud et du Littoral, avec une pluviométrie annuelle de 1 500 à 10 000 mm, températures stables autour de 25 °C, deux saisons des pluies; (ii) le climat tropical humide de l'Adamaoua, zone de transition, aux températures de 22 à 26 °C et précipitations de 1 000–1 500 mm ; (iii) le

climat soudano-sahélien du Nord, marqué par des précipitations inférieures à 1 000 mm et une saison sèche de 6 à 9 mois. Le réseau hydrographique du Cameroun est parmi les plus denses d'Afrique avec une ressource nationale totale considérable, estimée à 610 800 millions de m³. Une des caractéristiques majeures est la prédominance des eaux souterraines, évaluées à 378 300 millions de m³, qui constituent une réserve stratégique, devant les eaux de surface de l'ordre de 232 500 millions de m³.

La géologie camerounaise est dominée par des formations cristallines précambriennes au Sud et à l'Est ; des formations volcaniques le long de la dorsale ; et des couches sédimentaires dans les plaines septentrionales.



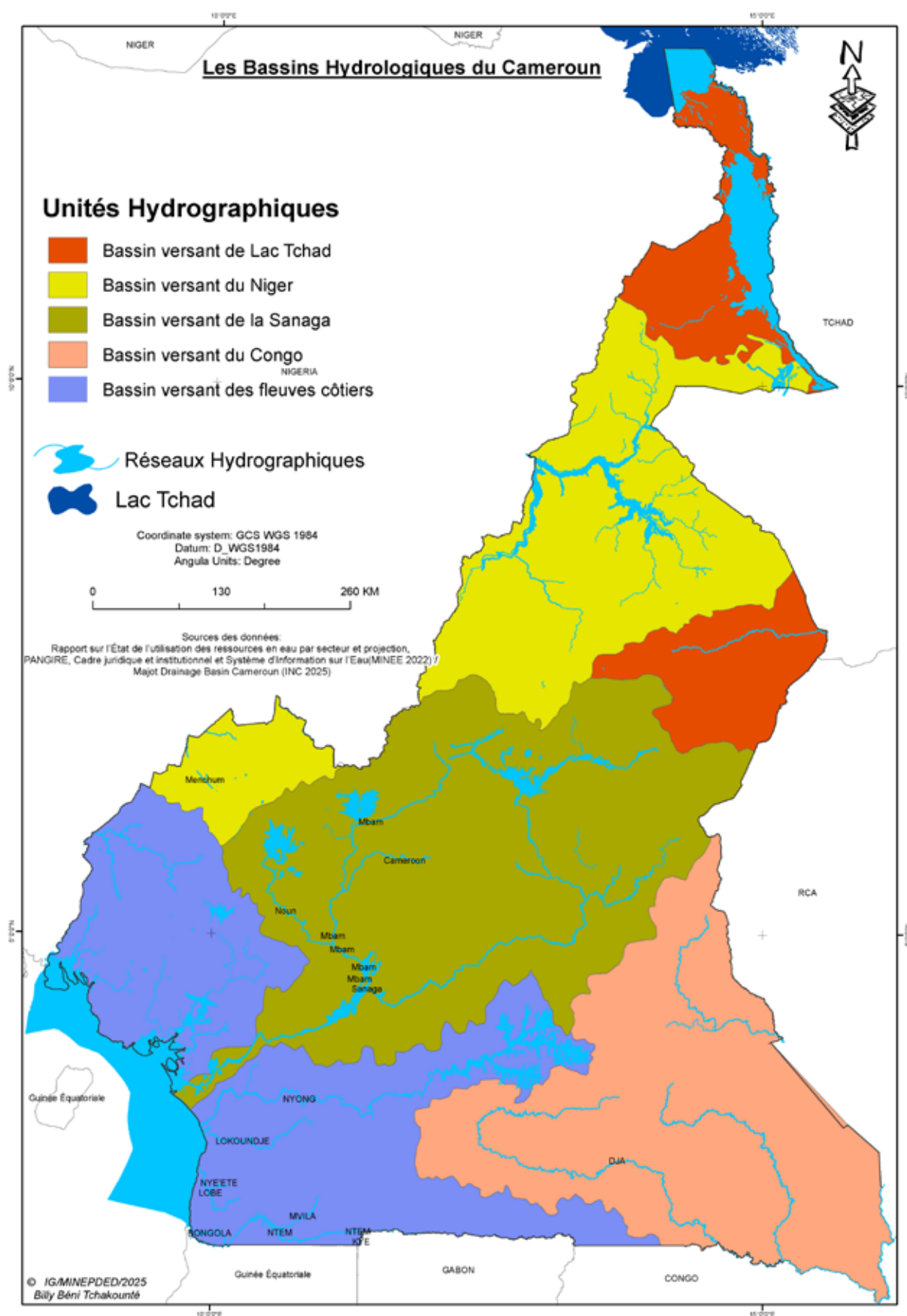


Figure 2 : Carte des Bassins Hydrologiques du Cameroun



II.1. Etat des lieux de la biodiversité au Cameroun

L'état des lieux de la biodiversité au Cameroun présente une analyse situationnelle, qui évalue la richesse (espèces, habitats, écosystèmes), l'état de conservation, et les services écosystémiques fournis par la nature. Il se base sur des données

crédibles et fiables, ainsi que des analyses pour mesurer l'évolution du vivant (diversité génétique, espèces, écosystèmes), face aux activités humaines, en identifiant les espèces et les habitats menacés.

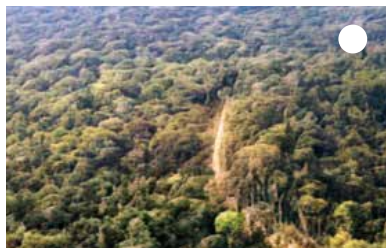
II.1.1. Typologie et état actuel des écosystèmes du Cameroun

La diversité biogéographique du Cameroun se traduit par une mosaïque d'écosystèmes reflétant l'ensemble des formations écologiques africaines. Ces écosystèmes assurent des fonctions écologiques majeures (régulation climatique, hydrologique et édaphique), des fonctions socio-économiques essentielles

(production vivrière, bois, PFNL, tourisme), et des fonctions culturelles profondément ancrées dans les modes de vie locaux. Conformément à l'approche écosystémique de la CDB et aux orientations de la SPANB, six grands ensembles écosystémiques sont reconnus :



Les écosystèmes marins et côtiers



Les forêts tropicales denses et humides



Les écosystèmes de montagne



Les savanes tropicales boisées



Les écosystèmes d'eau douce



Les zones semi-arides

Chaque type d'écosystème fait l'objet d'un diagnostic détaillé, basé sur l'exploitation des sources documentaires actuelles, en l'occurrence l'évaluation nationale de la biodiversité et des services écosystémiques, des travaux des

administrations sectorielles, ainsi que d'autres acteurs non étatiques. La figure suivante présente la cartographie des écosystèmes naturels du Cameroun.

Source images : <https://cm.chm-cbd.net/fr/ecosystems>
Biodiversité du Cameroun
Site Web du mécanisme national d'échange

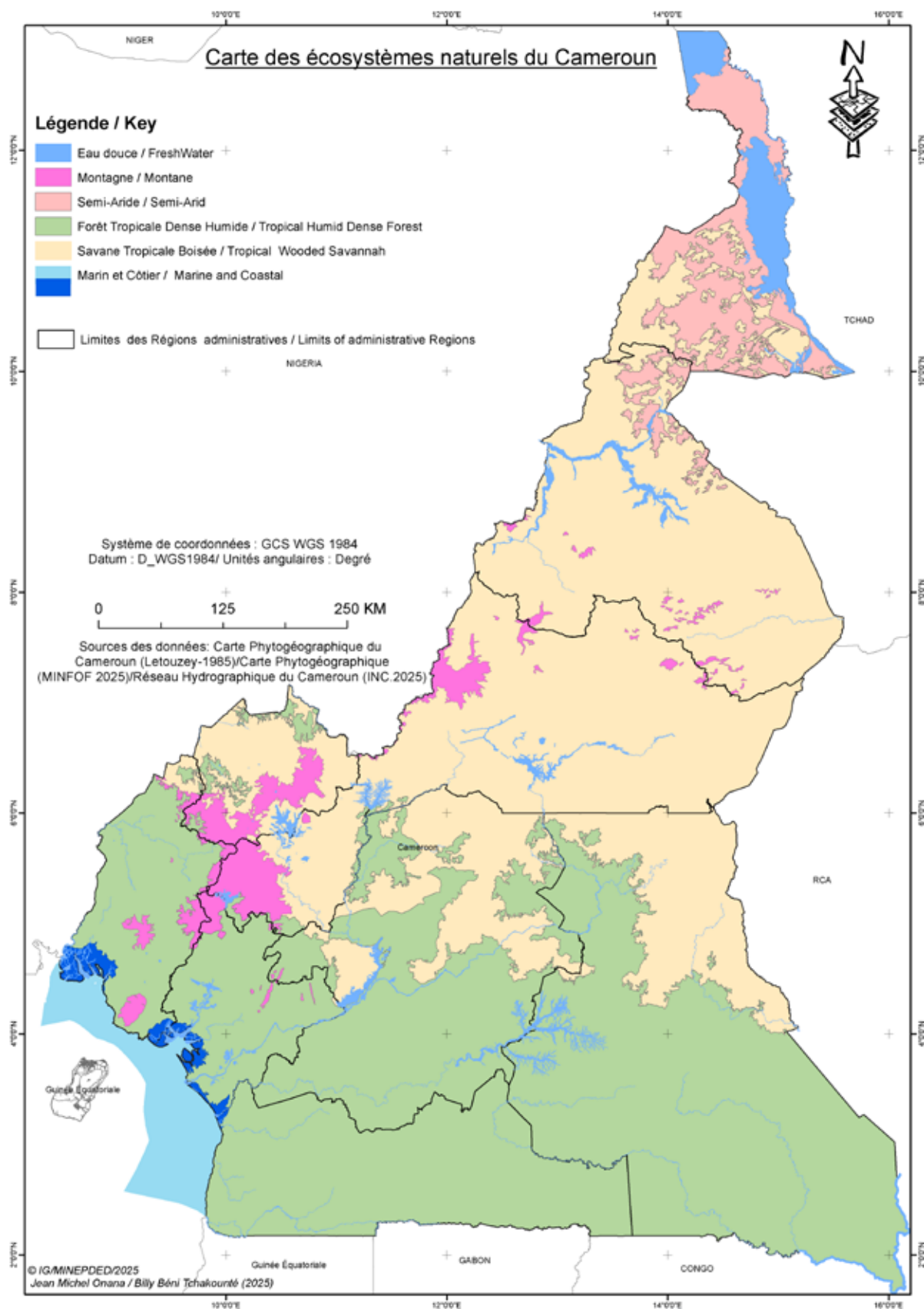


Figure 3 : Carte des écosystèmes naturels du Cameroun

II.1.1.1. ÉCOSYSTEMES MARINS ET COTIERS

Étendue et caractéristiques générales

Le littoral camerounais s'étire sur 402 km, du Rio Del Rey à la frontière nigériane jusqu'au Rio Ntem à la frontière avec la Guinée équatoriale. Il couvre environ 9670 km² d'écosystèmes marins et côtiers comprenant mangroves, estuaires, lagunes, plages, herbiers marins et zones "d'upwelling" du golfe de Guinée. Ces unités forment une mosaïque dynamique où les processus marins (courants, upwelling, marées) interagissent avec les apports continentaux (débit des fleuves, sédimentation) pour

produire des gradients de salinité, de turbidité et de productivité primaire très marqués. Les mangroves dominent les secteurs estuariens (Wouri, Sanaga, Ntem, Rio Del Rey) et jouent un rôle critique dans la stabilisation des berges et la protection contre l'érosion côtière. Les zones "d'upwelling", bien que localisées, assurent des remontées nutritives, favorisant une productivité halieutique élevée, qui alimente des pêcheries artisanales et industrielles le long du littoral.

Richesse et importance

L'écosystème côtier et marin camerounais, deuxième plus grande surface d'Afrique, Centrale présente une biodiversité riche et variée. Il comprend environ 200 000 ha de mangroves, plus de 500 espèces halieutiques recensées et plus d'une centaine d'espèces d'oiseaux d'eau migrants et résidents.

Les habitats côtiers abritent également des mammifères marins (lamantins, dauphins) et des tortues marines, ainsi que des herbiers et des bancs de substrats essentiels à la reproduction de nombreuses espèces commerciales. S'agissant des espèces végétales, *Rhizophora racemosa*, *Avicennia germinans*, *Laguncularia racemosa*, *Conocarpus erectus*, elles constituent la flore dominante de sa mangrove, qui assure la filtration des nutriments et la dynamique sédimentaire.

Au plan socio-culturel et des savoirs locaux, les communautés côtières ont des pratiques de pêche, de saliculture, de cueillette, de transformation et de conservation adaptées aux cycles naturels tels que les saisons de frai, les nurseries et les zones d'alimentation. Ils détiennent un savoir-faire de replantation de palétuviers et des techniques traditionnelles d'atténuation de l'érosion comme les enrochements légers, les haies naturelles, etc. Ces savoirs transmis de manière intergénérationnelle, sont valorisés dans plusieurs projets pilotes de reboisement communautaire et de forêts de mangrove.

Les principaux hotspots identifiés dans cet écosystème sont : l'estuaire du Wouri-Douala-Edéa, les mangroves et lagunes du Ntem, la zone de Campo-Ma'an constituant l'interface mangrove-forêt côtière, et les bancs productifs du Golfe de Guinée (MINEPDED, 2025).

Ces zones, à forte valeur biologique et socio-économique sont prioritaires pour la conservation, la restauration et l'aménagement du territoire.



Services écosystémiques

L'écosystème marin et côtier camerounais, offre un ensemble de services écosystémiques essentiels, en l'occurrence :

Services d'approvisionnement

En 2021, il a été enregistré 233 420 tonnes de produits de pêche, soit 12 693 tonnes pour la pêche industrielle, 23 613 tonnes pour la pêche continentale, 179 322 tonnes pour la pêche artisanale maritime et 8 192 tonnes pour l'aquaculture. D'après l'annuaire statistique du

MINEPIA, il ressort que la production globale de poissons au Cameroun est en augmentation et des actions significatives ont été entreprises pour lutter contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INDNR) (MINEPIA, 2021).

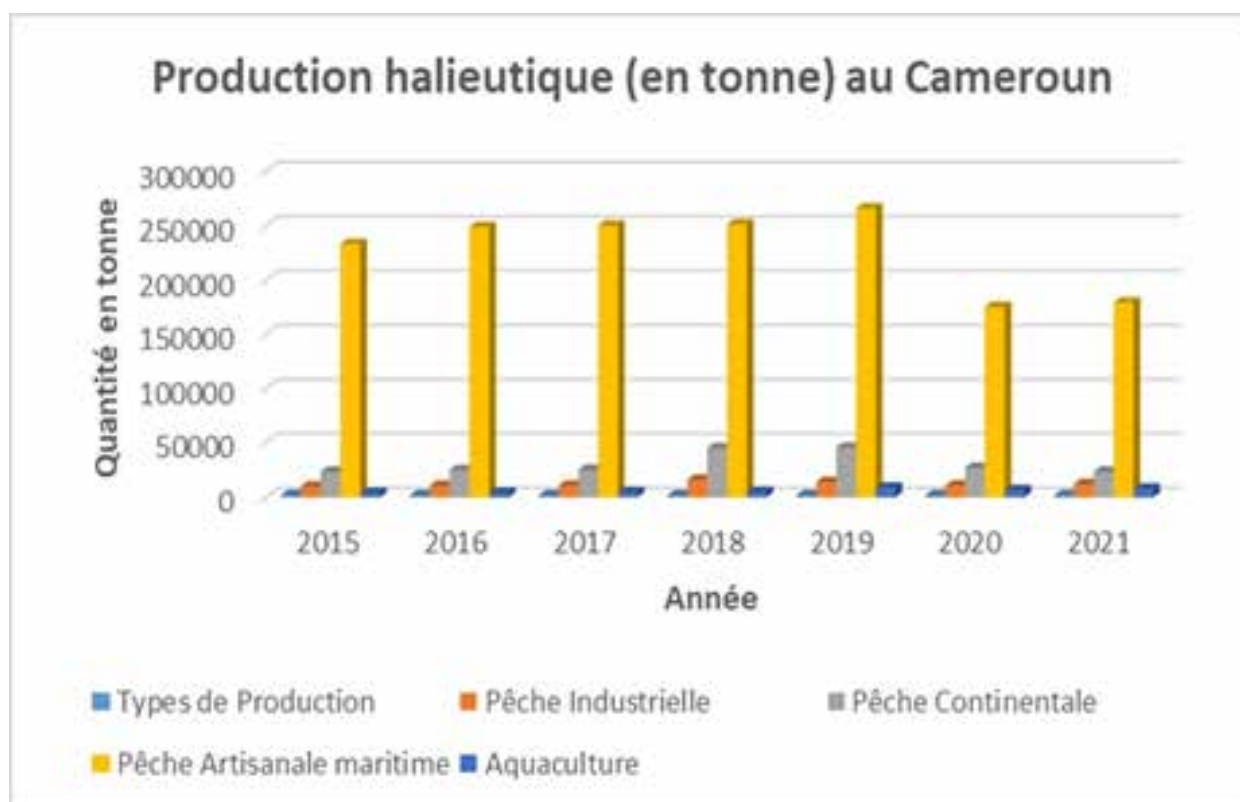


Figure 4 : Production halieutique au Cameroun (MINEPIA, 2021)

Services de régulation

Les mangroves du Cameroun couvrent une superficie totale de 395 183 hectares et constituent des réservoirs de carbone exceptionnels (MINEPDED-RCM, 2017).

Ces réservoirs représentent un stock de carbone plus important que celui des forêts terrestres. Ainsi, les mangroves du Cameroun représentent un atout majeur pour le climat

³ MINEPDED, 2025. Etude documentaire sur l'évaluation de la superficie des écosystèmes et l'évolution des espèces menacées d'extinction (Liste Rouge de l'IUCN) du Cameroun. 374p.

et jouent un rôle important dans l'atténuation de l'érosion côtière, la protection contre la submersion liée aux tempêtes, la montée du niveau marin, la régulation de la qualité de l'eau par filtration des estuaires et des zones humides

littorales. Toutefois, ces mangroves sont exposées à la dégradation due à l'urbanisation et à l'industrialisation non maîtrisées, ainsi qu'à son exploitation anarchique.

Services culturels

L'écosystème côtier et marin camerounais concourt au développement de nombreuses valeurs culturelles et identitaires. Aux rangs de celles-ci, figurent entre autres les rituels du Ngondo (inscrit au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO), du Mayi, du Mbog-Liaa, les rituels des villages de pêcheurs Ebodjé, les danses assorties des codes vestimentaires, les chants de circonstance avec usage des

instruments de musique traditionnelle, etc. Les savoir-faire traditionnels des zones balnéaires camerounaises, notamment à Kribi et à Limbé, englobent la pêche traditionnelle par les pirogues et les techniques locales ; l'art culinaire, qui intègre les fruits de mer frais, le Ndolé, l'Ebandjea, les plats en papillote comme le Ndomba, etc.; l'artisanat lié au bois et aux coquillages, etc.

Les savoirs traditionnels sont tout aussi utilisés dans le cadre de :



- La gestion et la conservation des ressources par la création de réserves coutumières temporaires et la définition des zones tabous permanentes, régies par des règles spécifiques, établies par les communautés. Elles se font également à travers la connaissance des cycles marins, par l'utilisation des marées, afin de concentrer les poissons dans les chenaux et faciliter la pêche ainsi que l'observation des oiseaux, utile pour l'identification des zones d'alimentation. L'observation des signes est aussi un moyen de détection de l'évolution des tailles des poissons ou des invasions d'algues, pour adapter les pratiques et comprendre le changement climatique.

- La médecine traditionnelle par l'utilisation des connaissances ancestrales écologiques, à travers la maîtrise des vertus thérapeutiques de certaines plantes et animaux marins.



Services de soutien

Ils se traduisent par le maintien du cycle de vie des poissons, la présence des nurseries pour juvéniles de poissons, la production primaire

élevée des herbiers et des mangroves, ainsi que par les cycles biogéochimiques essentiels au fonctionnement des écosystèmes côtiers.

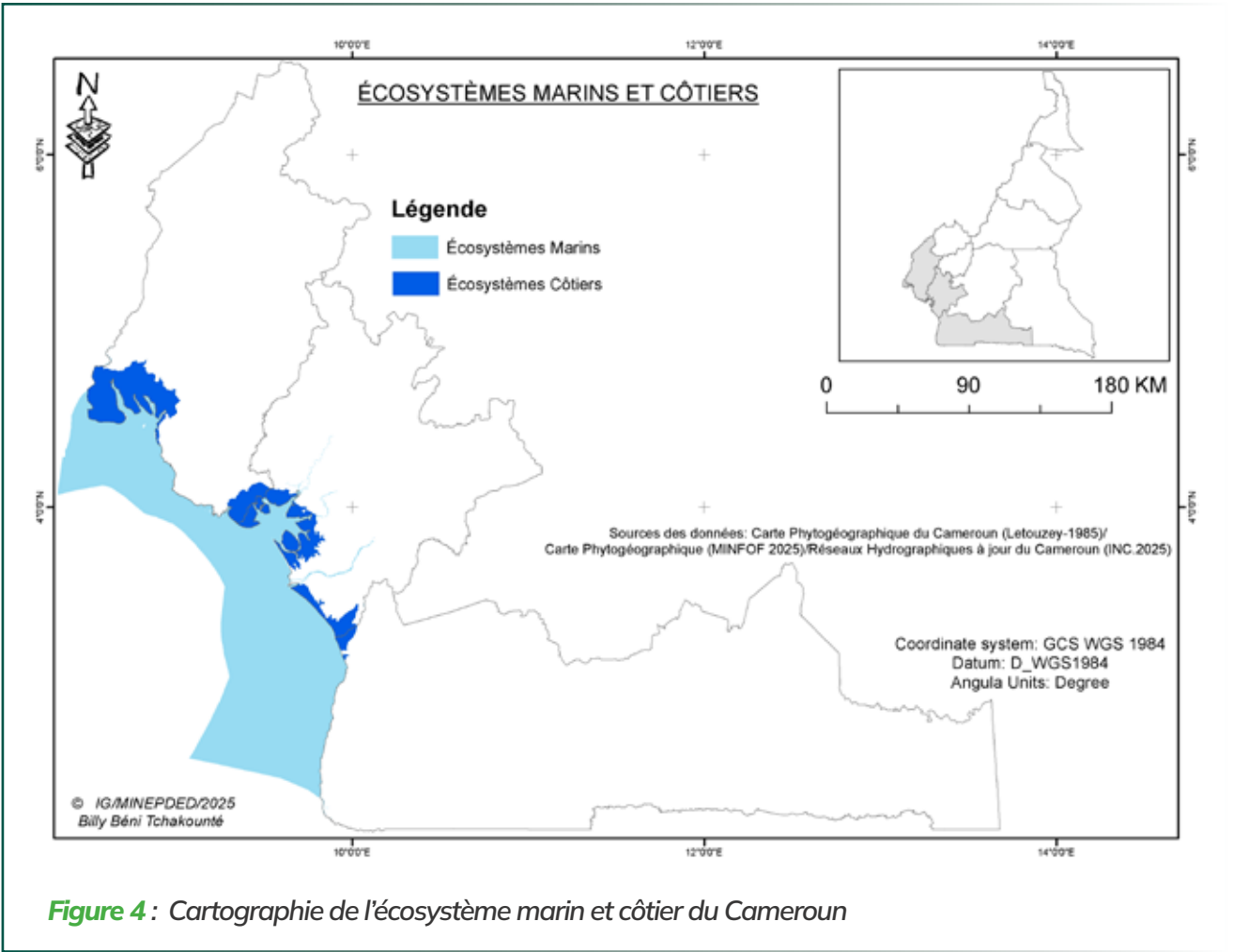
Initiatives de conservation et de restauration

Le Cameroun conduit plusieurs initiatives de conservation et de restauration de l'écosystème côtier et marin, à travers des projets et programmes. Ces initiatives sont présentées dans le tableau 3.

Tableau 3 : Initiatives majeures de conservation et de restauration de l'écosystème marin et côtier (Source, MINEPDED, 2025)

Projet Programme	Objectifs	Zone d'intervention	Institutions Partenaires
Programme national de restauration des mangroves	Reboisement communautaire, valorisation du carbone bleu, réduction de la coupe illicite	Wouri, Sanaga, Ntem	MINEPDED, WWF, FAO, PNUE
TRI (The Restoration Initiative)	Restauration des écosystèmes dégradés à travers des techniques innovantes et l'utilisation du bambou, offrant des alternatives économiques et stabilisant les sols	Zone de mangrove Douala-Edéa	MINEPDED, INBAR
Projet Blue Carbon Cameroun (2023–2028),	Quantification et valorisation du carbone bleu, mise en place de mécanismes PSE et actions d'adaptation	Estuaires du Wouri et du Ntem	MINEPDED, FEM, FAO
Programme “Zéro Plastique Marin”	Réduction et valorisation des déchets plastiques, sensibilisation et aménagement de filières locales de recyclage	Douala, Kribi, Limbé	MINEPDED, ONU-Habitat, AFD
Projet de Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC),	Planification spatiale maritime, gouvernance locale, mesures d'adaptation au climat.	Kribi, Campo-Ma'an, Limbé	MINEPDED, IOC-UNESCO, Union européenne
Aire Marine Protégée Douala-Edéa,	Conservation des habitats, surveillance participative, soutien à l'écotourisme communautaire.	Estuaire du Wouri	MINFOF, WCS, GIZ
Initiative régionale “Blue Belt Africa – Cameroun”	Coopération régionale sur la gestion durable, sécurité maritime, échange d'informations scientifiques.	Golfe de Guinée	Union africaine, PNUD, institutions maritimes
Restauration et Gestion Communautaire des Mangroves (CAMERR)	Restauration de 1000 hectares de mangroves, protection de la biodiversité et création des revenus pour les communautés locales	Estuaire du Wouri	Cameroon wildlife conservation society (CWCS)

Programme Forêts Côtières (SAWA)	Maintien des écosystèmes côtiers fonctionnels avec des espèces emblématiques.	Estuaire du Wouri	WWF
Conservation et restauration communautaires des Zones côtières à travers la gestion des mangroves dans le Parc National de Campo Ma'an (CORESZOM)	Conservation et restauration communautaires des mangroves dans le Parc	Campo Ma'an	PNUD
Participative Integrated Ecosystem Services Management Plans for Bakassi post Conflict Ecosystems (PINESMAP-BPCE)	Conservation de la biodiversité, utilisation durable et gestion efficace des écosystèmes de Bakassi, grâce à des plans de gestion intégrée des écosystèmes, y compris l'évaluation des écosystèmes	Zone de Bakassi dans 05 Arrondissements (Isangele, Kombo Abedimo, Kombo Itindi, Bamusso et Idabato) du Département du Ndian, Région Sud-Ouest.	FEM/PNUE



II.1.1.2. ÉCOSYSTÈMES DE FORÊTS TROPICALES DENSES ET HUMIDES

Étendue et caractéristiques générales

Les forêts tropicales denses et humides du Cameroun, composantes essentielles du Bassin du Congo constituent une zone écologique de grande importance. Elles couvrent principalement les Régions du Sud, de l'Est, du Centre, du Littoral et du Sud-ouest, avec des extensions vers les régions de l'Ouest et du Nord-ouest, pour une superficie estimée à plus de 21 millions d'hectares, soit environ 42 % du territoire national (MINFOF/WRI, Atlas Forestier du Cameroun, 2025). Ces formations forestières se caractérisent par une canopée fermée, une stratification végétale complexe et une très forte diversité biologique.

Elles comprennent trois grands ensembles écologiques :

- i. les forêts sempervirentes guinéo-congolaises du Sud et de l'Est, cœur biologique et productif du massif forestier national, riches en essences majeures, telles que *Triplochiton scleroxylon* (ayous), *Entandrophragma cylindricum* (sapelli), *Lophira alata* (azobé) ou *Pterocarpus soyauxii* (padouk) (MINFOF, 2023) ;
- ii. les forêts submontagnardes situées entre 800 et 2000 m d'altitude dans les hautes terres de l'Ouest, du Nord-ouest et de l'Adamaoua, caractérisées par une mosaïque de formations boisées d'altitude, prairies et zones agricoles, ainsi qu'un fort taux d'endémisme (FAO-FRA, 2020) ;

- iii. les forêts marécageuses et péri-estuariennes du Littoral, du Bassin de la Sanaga, du Ntem et du Rio del Rey, localisées dans des zones inondées, tourbeuses ou alluviales et dominées par les palmiers *Raphia* spp. et *Pandanus* spp. (MINFOF/ WRI, Atlas Forestier, 2025).

Cette matrice forestière comprend des zones de production, des forêts communautaires, des aires protégées et des espaces de conservation (MINFOF/WRI, Atlas Forestier, 2025). Elle est marquée par l'existence de vastes blocs forestiers contigus relativement intacts, tels que le complexe TRIDOM, le Massif du Dja, le Parc National de Campo-Ma'an et les paysages forestiers transfrontaliers. Cette matrice forestière est également influencée par des périphéries soumises à des pressions anthropiques croissantes liées à l'exploitation forestière, à l'agriculture, aux infrastructures et à l'urbanisation (FAO, 2020 ; MINFOF, 2024).

Par leur étendue, leur connectivité écologique et la diversité des habitats qu'elles abritent, ces forêts tropicales humides jouent un rôle déterminant dans le stockage du carbone et la régulation hydrologique. Elles participent également à la stabilisation des sols, la conservation des espèces emblématiques, la fourniture de biens et services écosystémiques essentiels au bien-être des populations ainsi qu'au renforcement de l'économie nationale (FAO-FRA, 2020 ; COMIFAC, 2023).

Richesse et importance

Les forêts tropicales denses et humides du Cameroun abritent une diversité biologique d'importance exceptionnelle. Elles regroupent une flore estimée à plus de 9 000 espèces végétales, dont près de 800 endémiques, témoignant d'un niveau élevé de singularité biologique. Elles constituent également des habitats essentiels pour une faune riche et variée, comprenant des

espèces emblématiques et menacées, telles que le gorille de plaine, le chimpanzé, l'éléphant de forêt, le bongo et plusieurs espèces de primates propres aux forêts d'Afrique Centrale. Ces forêts accueillent par ailleurs une diversité ornithologique remarquable, avec plus de 900 espèces d'oiseaux recensées et un grand d'autres, vertébrés, ainsi que des des groupes

biologiques, contribuant au bon fonctionnement écologique global (MINEPDED, 2018 ; FAO, 2020 ; MINFOF, 2023).

Ces forêts constituent d'importants réservoirs de diversité génétique et jouent un rôle déterminant dans la stabilité et le fonctionnement des écosystèmes. Elles abritent des populations d'espèces prioritaires pour la conservation et

assurent la continuité des habitats, à travers des réseaux de connectivité écologique à l'échelle nationale et sous-régionale. Ainsi, elles contribuent au maintien des processus biologiques à long terme et à la viabilité des populations d'espèces fauniques et floristiques (FAO, 2020 ; MINEPDED, 2018 ; NBESA, 2022).

Services écosystémiques

L'écosystème des forêts tropicales denses et humides du Cameroun fournit un ensemble de services écosystémiques essentiels, en l'occurrence :

Services d'approvisionnement

Les forêts denses humides constituent une source majeure de biens indispensables à la subsistance des populations. Elles fournissent du bois d'œuvre et du bois-énergie, ainsi qu'une importante diversité de produits forestiers non ligneux (PFNL), notamment des fruits sauvages, du miel, des champignons, des plantes médicinales, du raphia, des écorces, des fibres et divers produits alimentaires et artisanaux.

Ces ressources contribuent de manière significative à la sécurité alimentaire, à la santé et aux revenus des communautés locales, tout en soutenant des pratiques économiques traditionnelles et contemporaines. On estime qu'environ 8 000 000 de personnes au Cameroun dépendent directement des ressources forestières pour leur subsistance quotidienne et leur économie domestique (MINFOF, 2023).



Par ailleurs, les forêts soutiennent des filières de développement telles que la foresterie, la transformation du bois, la valorisation des PFNL, la pharmacopée traditionnelle, l'écotourisme, et les mécanismes financiers liés au climat et à la biodiversité, notamment les initiatives REDD+, les marchés du carbone, ainsi que les paiements pour services écosystémiques (COMIFAC, 2022).

Services de régulation

Les forêts tropicales denses jouent un rôle fondamental dans la régulation du climat national et sous-régional. Elles constituent l'un des principaux puits de carbone du pays, avec des stocks estimés à environ trois milliards de tonnes de carbone stockées dans la biomasse aérienne, souterraine et les sols forestiers, contribuant ainsi de manière déterminante à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, ainsi que au renforcement de la résilience

climatique nationale (Baccini et al., 2017 ; FAO, 2020 ; GIEC, 2022). Elles contribuent également à la régulation hydrologique dans les grands bassins fluviaux du Cameroun, tels que la Sanaga, le Nyong, le Ntem et le Dja. Les forêts contribuent également à la protection et à la stabilisation des sols et limitent l'érosion hydrique (IPBES, 2019 ; FAO, 2020).

Services culturels

Les forêts tropicales denses représentent des espaces culturels, spirituels et identitaires importants pour les communautés locales et les populations autochtones. Cette dimension culturelle est développée dans les différentes aires culturelles du Cameroun, à l’instar de l’aire culturelle Fang–Beti–Bulu (Centre, Sud, Est), où la forêt est perçue comme un espace social, spirituel, symbolique et sacré. (MINEPDED, 2018 ; IPBES, 2019). Ces forêts abritent ainsi, des lieux sacrés, des espaces d’initiation à la vie et à la responsabilité sociale des membres

de la communauté. (Diaw & Oyono, 1998 ; NBESA, 2022). Les instruments traditionnels de musique fabriqués à partir des ressources dont regorgent ces forêts, constituent un support de transmission des valeurs culturelles des peuples de la forêt.

Ainsi, le Mvet illustre cette dimension culturelle de l’aire Fang–Beti–Bulu. Il a été récemment inscrit sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l’UNESCO (UNESCO, 2025).

Services de soutien

Les forêts tropicales denses assurent des fonctions écologiques de base indispensables au maintien de la vie et au fonctionnement des systèmes naturels.

Elles garantissent une production biologique élevée, soutiennent la reproduction naturelle des espèces, contribuent au maintien de la

diversité génétique et assurent la continuité des habitats par la connectivité écologique entre paysages forestiers. En outre, elles offrent des habitats critiques pour de nombreuses espèces, y compris menacées, et soutiennent les cycles biogéochimiques essentiels, tels que les cycles du carbone, de l’eau et des nutriments (IPBES, 2019 ; FAO, 2020; COMIFAC, 2022).

d) Initiatives de conservation, de gestion durable et de restauration des forêts tropicales denses et humides

Le Cameroun conduit plusieurs initiatives de conservation et de restauration de l'écosystème des forêts tropicales denses et humides à travers des projets et programmes. Ces initiatives sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau 4 : Initiatives majeures de conservation et de restauration des forêts tropicales denses et humides au Cameroun

Projet Programme	Objectifs	Zone d'intervention	Institutions Partenaires
Stratégie Nationale REDD+	Réduction des émissions dues à la déforestation et dégradation, gestion durable des forêts, conservation des forêts et augmentation des stocks de carbone	Régions : Centre, Sud et Est	MINEPDED, MINFOF, Banque Mondiale, FEM

Programme AFR100 (Restauration de 100 millions d'hectares de paysages forestiers en Afrique à l'horizon 2030)	Restauration de 12 millions d'hectares de massifs forestiers et terres dégradées à l'horizon 2030	Zones forestières prioritaires du Sud, Est, Littoral et Sud-Ouest	MINEPDED, Union Africaine, WRI, partenaires techniques
Foresterie Communautaire	Gestion participative des ressources ; conservation communautaire ; amélioration des moyens de subsistance	Plus de 300 forêts communautaires (~1,1 million ha)	MINFOF, MINEPDED, ONG nationales et internationales
Programme National de Valorisation des PFNL	Structuration des filières ; traçabilité ; amélioration des revenus, tout en réduisant la pression sur les écosystèmes	Forêts humides du Centre, Sud et Est	MINFOF, MINEPDED, FAO, COMIFAC
Projet BIODEV 2030	Intégration de la biodiversité dans les secteurs, en particulier l'agriculture ; réduction des pressions sur les forêts	Zones forestières stratégiques du pays (TRIDOM)	MINEPDED, UE, Expertise France, WWF
Initiative BES-Net	Renforcement des capacités ; appui scientifique à la décision ; capitalisation des connaissances	National – mise en œuvre dans les paysages forestiers	MINEPDED, UNDP, UNESCO, UNEP-WCMC
Programme de restauration écologique dans les aires protégées	Restauration d'habitats dégradés ; renforcement des corridors écologiques ; protection des espèces menacées	Dja, Lobéké, Nki, Boumba Bek, Campo Ma'an, etc.	MINFOF, WCS, WWF, GIZ, partenaires
Initiative de carbone forestier et PSE	Développement des financements carbone ; paiement pour services écosystémiques ; conservation incitative	Paysages forestiers prioritaires du Sud et de l'Est	MINEPDED, partenaires techniques et financiers

Programme à Impact pour la gestion Durable des Paysages Forestiers du Cameroun dans le Bassin du Congo	Renforcer la gestion intégrée des paysages forestiers d'importance mondiale du Cameroun dans le Bassin du Congo, afin de garantir son intégrité biologique et d'accroître les opportunités économiques et les moyens de subsistance des populations dépendantes de la forêt	Autour du Parc de Campo Ma'an TRIDOM, TNS, RIO CAMPO	MINEPDED, MINFOF, Banque Mondiale, FEM
Programme intégré de développement et d'adaptation au changement climatique dans le Bassin du Niger	Résilience des populations par l'amélioration des systèmes de production agropastoraux, protection des écosystèmes et gestion intégrée et partagée des ressources naturelles et de la biodiversité	National PIDACC projet Sous Régional	BAD / FVC
Agriculture durable et conservation des habitats critiques pour l'intégration de la biodiversité et l'efficacité de la gestion des zones protégées dans l'ouest du Cameroun »	MINEPDED, MINFOF, WWF, FEM	Régions : Centre, Sud et Est	MINEPDED, MINFOF, Banque Mondiale, FEM
Agriculture durable et conservation des habitats critiques pour l'intégration de la biodiversité et l'efficacité de la gestion des zones protégées dans l'ouest du Cameroun »	Développer et promouvoir la conservation intégrée de la biodiversité dans le paysage de Bakossi-Banyang-Mbo-Lebialem, afin d'accroître les engagements/ investissements intersectoriels, d'améliorer les moyens de subsistance des communautés locales et d'assurer la restauration, ainsi que la gestion des services écosystémiques	Région du Sud-Ouest dans 3 Départements (Kupe-Manengouba, Lebialem et une partie du Manyu) sur 03 Aires protégées (PN de Bakossi, réserve naturelle de Bayang Mbo et réserve naturelle de Tofala Hills).	PNUE / MINEPDED

Éliminer les obstacles à la conservation de la biodiversité, à la restauration des terres et à la gestion durable des forêts grâce à une gestion communautaire du paysage – COBALAM	Restaurer les paysages dégradés et préserver la biodiversité dans les hautes terres occidentales et la région Sud du Cameroun	Région du Sud	MINEPDED, UNEP, MINEPAT, GIZ, CIFOR-ICRAF
Projet de Mise en place des systèmes semenciers intelligents pour la biodiversité, les moyens de subsistance et une restauration résiliente	Fournir des données de haute qualité sur les espèces d'arbres indigènes génétiquement diversifiées et résistantes au climat, afin de rendre les efforts de restauration des paysages plus efficaces, durables, adaptés au climat et économiquement fructueux pour la population camerounaise	Régions de l'Extrême-Nord, du Nord, du Centre, de l'Est, du Sud et de l'Ouest	CIAT / MINEPDED
Plateforme de subventions pour la restauration des petits exploitants et des communautés, avec un financement participatif basé sur la blockchain	Faciliter, soutenir et mobiliser les investissements dans la restauration des paysages critiques par les petits exploitants et les communautés, afin d'apporter des avantages environnementaux à l'échelle mondiale et d'améliorer la résilience du développement économique ainsi que des moyens de subsistance	Régions Extrême Nord, Ouest, Centre	PNUE / MINEPDED
Mise en œuvre et institutionnalisation d'un cadre national de surveillance et de gestion des organismes vivants modifiés ainsi que des espèces exotiques envahissantes	Renforcer les cadres institutionnels de biosécurité dans la gestion des espèces exotiques envahissantes et des organismes vivants modifiés, grâce à une approche coordonnée et intégrée de l'analyse des risques	Territoire national	PNUE / FEM / MINADER / MINESUP / MINRESI
(PROJET BIOSECURITE)			

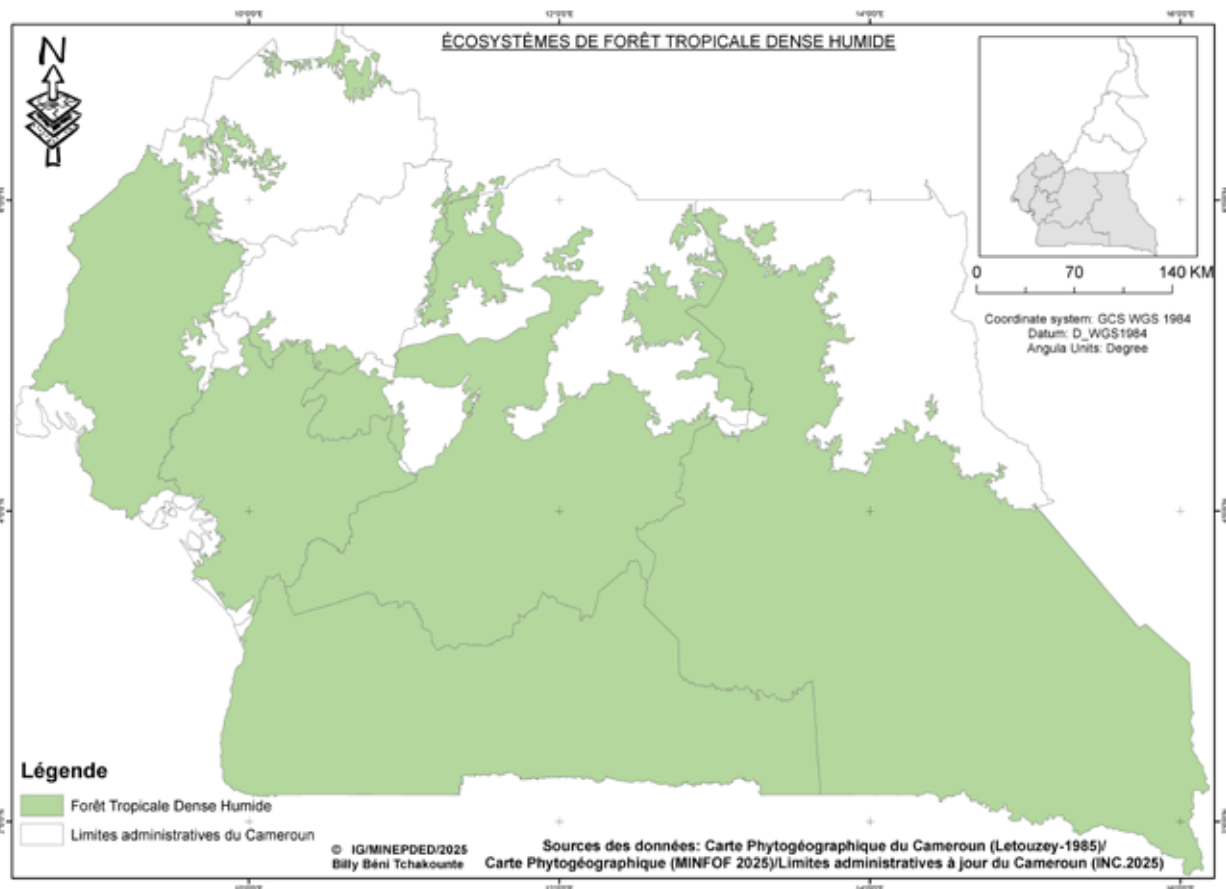


Figure 6 : Cartographie de l'écosystème de forêt tropicale dense humide du Cameroun



II.1.1.3. ÉCOSYSTÈMES DE MONTAGNE

Étendue et caractéristiques générales

Les écosystèmes de montagne au Cameroun s'étendent le long de la dorsale camerounaise, constituant une chaîne volcanique reliant le Mont Cameroun (4095 m) aux massifs des monts Mandara (1494 m). Ils couvrent environ 55000 km², soit près de 12% du territoire national, et forment une mosaïque altitudinale complexe, allant des forêts submontagnardes d'altitude oscillant entre 800 et 1800 m, aux forêts de nuage et de brume d'altitude 1800 à 2500 m, puis aux prairies afro-alpines d'altitude supérieure à 2500 m. Les gradients altitudinaux qui en résultent, engendrent des microclimats

contrastés et des conditions édaphiques variées qui favorisent la spéciation et la formation de niches écologiques restreintes, caractéristiques des montagnes tropicales (Payton, 1993; Messerli & Ives, 1997; IPBES, 2019). Les principaux massifs à savoir les Monts Cameroun, Bamboutos, Manengouba, Oku, Mandara, Gotel et le plateau de l'Adamaoua, jouent un rôle déterminant pour la connectivité écologique nationale et régionale. Ils constituent également d'importants réservoirs d'eau et de biodiversité (FAO, 2020 ; COMIFAC, 2022 ; MINEPDED, 2022).

Richesse et importance

Les massifs montagneux camerounais présentent une richesse biologique et des niveaux d'endémisme particulièrement élevés.

Ils abritent plus de 2500 espèces végétales, dont près de 400 endémiques au Mont Cameroun et environ 180 endémiques au Mont Oku, (Cable & Cheek, 1998 ; Cheek, Onana & Pollard, 2000 ; Maisels, Cheek & Wild, 2001).

La flore caractéristique de ces montagnes, inclut des espèces d'importance écologique et économique, telles que *Prunus africana*, *Podocarpus milanjianus*, *Schefflera abyssinica*, *Albizia gummifera*, *Polyscias fulva*, *Hagenia abyssinica*, ainsi que des formations afro-alpines dominées par *Erica*, *Helichrysum* et *Lobelia* (Cable & Cheek, 1998 ; BirdLife International, 1998).

La faune montagnarde quant à elle, représente une proportion notable d'espèces à distribution restreinte, incluant des oiseaux endémiques comme le Touraco de Bannerman (*Tauraco bannermani*), et plusieurs espèces d'amphibiens, ainsi que de petits mammifères propres à certains massifs (Stuart, Adams & Jenkins, 1990; BirdLife International, 1998). Ces éléments confèrent aux montagnes une valeur patrimoniale, scientifique et stratégique élevée, faisant de ces territoires des foyers singuliers de

résilience écologique pour le Cameroun (IPBES, 2019 ; NBESA, 2022).



Les évaluations récentes indiquent néanmoins une situation contrastée. Environ 20% des surfaces montagnardes conservent une couverture forestière dense, encore relativement intacte.

Près de 35% présentent une dégradation modérée, tandis qu'environ 45% sont considérées comme fortement dégradées, en lien avec les pressions agricoles, l'exploitation non durable et les feux de brousse (MINEPDED, 2022 ; COMIFAC, 2022). Les massifs de l'Ouest et du Nord-Ouest, notamment Bamboutos, Manengouba, Oku et Gotel, constituent à la fois des foyers d'endémisme prioritaires et des zones prioritaires nationales pour la conservation et la restauration (BirdLife International, 1998 ; Maisels et al., 2001 ; MINEPDED, 2022).

Services écosystémiques

Les écosystèmes de montagne au Cameroun fournissent un ensemble de services écosystémiques essentiels.

Services d'approvisionnement

Les écosystèmes de montagne assurent la fourniture de biens essentiels pour les populations locales et pour l'économie nationale. Ils constituent des sources importantes de produits forestiers, incluant le bois d'œuvre et le bois-énergie, mais aussi des ressources non ligneuses, telles que les plantes médicinales, les épices, les fruits sauvages, les fibres naturelles, le miel de montagne et divers produits utilisés dans la pharmacopée traditionnelle (BirdLife International, 1998; Seignobos, 2000; Tchotsoua, 2011). Des espèces d'intérêt

économique et médicinal, telles que *Prunus africana*, figurent parmi les ressources les plus valorisées, notamment au Mont Oku et sur d'autres massifs de l'Ouest camerounais (Cheek, Onana & Pollard, 2000 ; Maisels, Cheek & Wild, 2001). Ces ressources contribuent directement à la sécurité alimentaire, aux revenus des populations rurales, à la santé communautaire et à la diversification des activités économiques locales, tout en soutenant des filières issues de l'économie verte (FAO, 2020 ; MINEPDED, 2022).

Services de régulation

Les massifs montagneux jouent un rôle déterminant dans la régulation des processus biophysiques.

Ils constituent des zones majeures de captage et de redistribution de l'eau. Les forêts de nuage et les prairies afro-alpines interceptent l'humidité atmosphérique, favorisent la recharge des nappes, stabilisent les débits fluviaux et réduisent les risques d'inondation et de sécheresse, tout en contribuant à l'alimentation des bassins versants essentiels à l'irrigation, à l'hydroélectricité et à l'eau potable (UNEP, 2012;

IPBES, 2019 ; NBESA, 2022). Les écosystèmes de montagne contribuent également à la régulation climatique locale et régionale. Plusieurs formations submontagnardes présentent des réserves de carbone par hectare supérieures à la moyenne nationale, renforçant leur rôle dans l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (FAO, 2020 ; IPCC, 2022 ; MINEPDED, 2022).

Par ailleurs, ces écosystèmes contribuent à la stabilisation des sols et à la réduction de l'érosion hydrique (COMIFAC, 2022).

Services culturels

Les écosystèmes de montagne revêtent une forte dimension culturelle et symbolique. Ils abritent des paysages sacrés, des forêts et sommets associés à des croyances, des rites et des pratiques sociales profondément enracinées dans les traditions locales. Plusieurs massifs constituent des espaces d'identité communautaire et d'initiation aux valeurs spirituelles et culturelles (BirdLife International, 1998 ; Seignobos, 2000). Ces montagnes

représentent également des espaces de valorisation du patrimoine naturel, favorisant l'écotourisme, la recherche scientifique et l'éducation environnementale. Elles offrent ainsi des avantages non matériels importants, contribuant à la construction du lien entre l'Homme et la nature, au développement local et à la reconnaissance du patrimoine naturel national (UNEP, 2012 ; IPBES, 2019 ; MINEPDED, 2022).

↘ Services de soutien

Les écosystèmes de montagne jouent un rôle fondamental dans le maintien des processus écologiques qui conditionnent le fonctionnement des systèmes naturels. Ils assurent la production biologique primaire, favorisent la régénération naturelle des espèces, soutiennent la diversité génétique et contribuent au maintien de corridors biologiques, qui garantissent la connectivité écologique entre différents paysages (BirdLife

International, 1998 ; IPBES, 2019 ; MINEPDED, 2022). Ils constituent également des habitats critiques pour de nombreuses espèces endémiques et menacées, abritant des zones de reproduction, d'alimentation et de refuge indispensables à la survie de la faune et de la flore à répartition restreinte, renforçant ainsi la résilience globale du système écologique camerounais (Cheek et al., 2000 ; Maisels et al., 2001 ; COMIFAC, 2022).

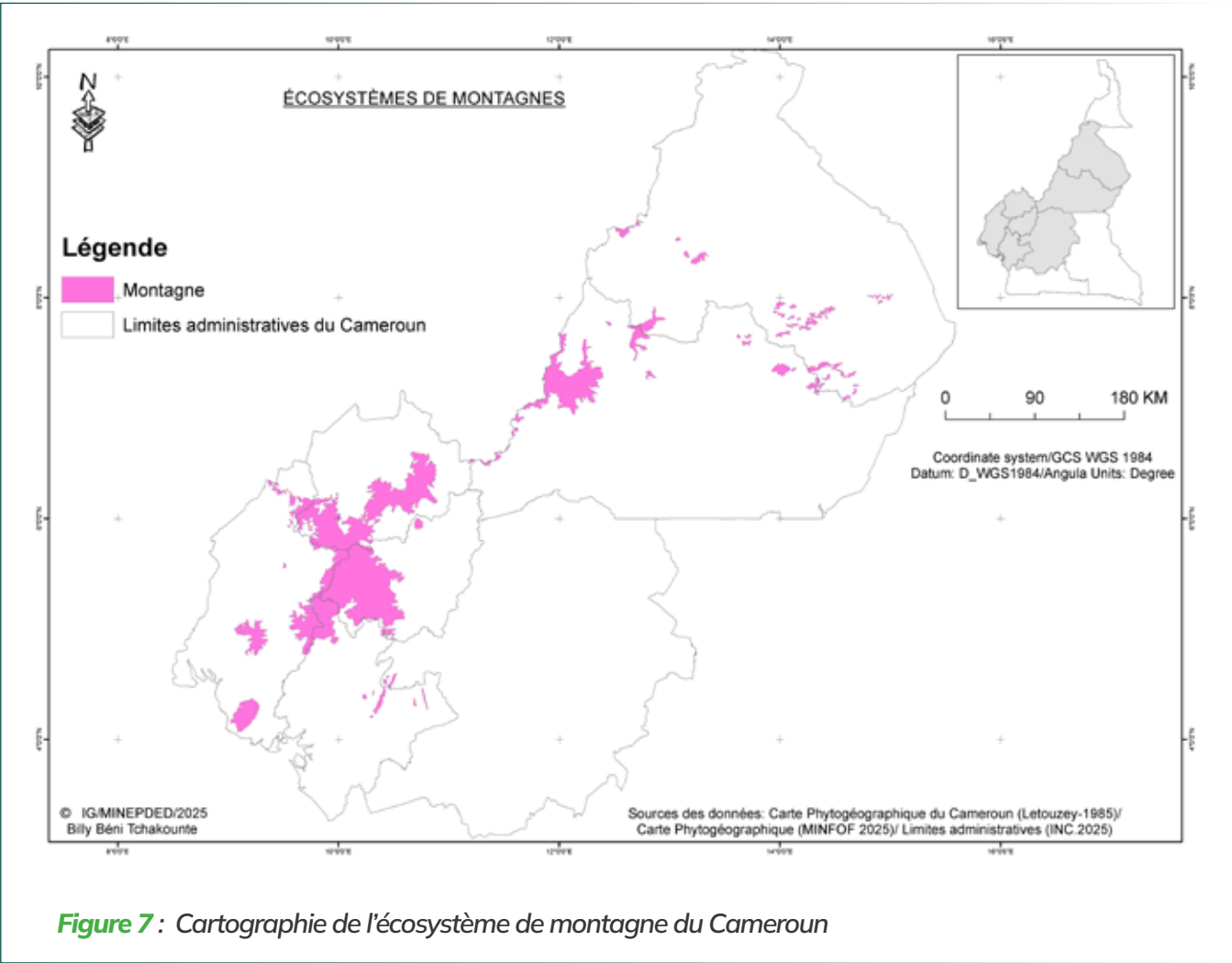
■ vi. Initiatives de conservation et de restauration

Le Cameroun conduit plusieurs initiatives de conservation et de restauration de l'écosystème de montagne à travers des projets et programmes. Ces initiatives sont présentées dans le tableau ci-après.

■ **Tableau 5 : Initiatives majeures de conservation et de restauration des écosystèmes de montagne au Cameroun**

Projet Programme	Objectifs	Zone d'intervention	Institutions Partenaires
Programme de restauration des Monts Bamboutos	Reboisement des zones dégradées, restauration des paysages, promotion de l'agroécologie, renforcement de la gouvernance locale	Monts Bamboutos (Ouest / Nord- Ouest)	MINEPDED, MINFOF, Collectivités territoriales décentralisées, GIZ, ONG locales
Mount Cameroon National Park	Protection du massif volcanique, gestion participative, contrôle des pressions, promotion de l'écotourisme durable	Mont Cameroun (Sud-Ouest)	MINFOF, PNUD, GIZ, partenaires techniques

Programme Kilum–Ijim (Mont Oku)	Conservation du <i>Prunus africana</i> , protection des forêts de montagne, promotion d'activités génératrices de revenus (apiculture)	Mont Oku (Nord-Ouest)	MINFOF, BirdLife International, Communautés locales
Initiatives Monts Manengouba & Bamboutos complémentaires	Stabilisation des pentes, protection des sources, restauration des habitats et soutien aux pratiques agricoles durables	Hautes Terres de l'Ouest	MINEPDED, ONG nationales et internationales, projets académiques
Programme Monts Mandara	Lutte anti-érosive, gestion durable des terres, renforcement des pratiques pastorales durables, restauration des sols dégradés	Extrême-Nord (Monts Mandara)	MINEPDED, MINFOF, FAO, PNUD, institutions locales
Initiative Montagnes d'Afrique Centrale (COMIFAC)	Coopération régionale, harmonisation des approches de conservation, mobilisation des connaissances et des investissements	Ensemble des massifs montagnards d'Afrique centrale incluant le Cameroun	COMIFAC, États membres, Partenaires techniques et financiers
Actions récentes transversales	Formalisation des périmètres agroécologiques, mise en place de pépinières communautaires, restauration des pentes, consolidation des modèles de co-gestion	Massifs montagneux prioritaires	MINEPDED, MINFOF, Collectivités locales, ONG, partenaires internationaux



II.1.1.4. ÉCOSYSTEMES DE SAVANES TROPICALES BOISEES



Étendue et caractéristiques générales

Les savanes tropicales boisées constituent l'un des grands ensembles écologiques du Cameroun. Elles s'étendent principalement dans les zones soudano-guinéenne et soudanienne, couvrant largement les Régions de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême-Nord, avec des extensions notables dans l'Est et certaines parties de l'Ouest. Elles assurent une transition écologique progressive entre les forêts tropicales denses du Sud et les paysages sahéliens du Nord, tout en jouant un rôle fonctionnel déterminant dans l'organisation biogéographique nationale et sous-régionale (6^{ème} Rapport National, 2018; MINEPDED, 2022 ; COMIFAC, 2022).

Ces savanes présentent une forte hétérogénéité écologique, qui permet de distinguer trois grands ensembles :

- i. Les savanes guinéo-soudanaises, caractérisées par une couverture arborée relativement dense, dominée par des essences des genres telles que *Isobertia*, *Terminalia* et *Lophira* ;
- ii. Les savanes soudanaises, plus ouvertes,

marquées par des formations arbustives et arborées, associées aux genres *Combretum*, *Acacia* et *Daniellia*, soutenues par une strate herbacée continue et résistante aux conditions climatiques contrastées ;

- iii. Les savanes boisées anthropisées ou dégradées, structurées en mosaïques agro-pastorales, résultant de l'interaction entre dynamiques naturelles, pressions humaines et pratiques d'usage des terres.

Ces typologies traduisent des gradients climatiques, édaphiques et anthropiques complexes, reflétant à la fois la variabilité des conditions environnementales et la diversité des modes d'occupation et de gestion des territoires. Elles forment une trame paysagère essentielle pour la connectivité écologique, favorisent la circulation de la faune sauvage et contribuent au maintien des processus écologiques et des fonctions de résilience à l'échelle nationale et régionale (6^{ème} Rapport National Cameroun, 2018, MINEPDED, 2022 ; COMIFAC, 2022).

Richesse et importance

Les savanes tropicales camerounaises abritent une importante richesse biologique. La flore ligneuse comprend, entre autres espèces, *Isobertinia doka*, *Anogeissus leiocarpa*, *Terminalia laxiflora*, *Afzelia africana*, *Combretum molle*, et *Vitellaria paradoxa* (karité), espèce d'intérêt socio-économique majeur. La strate herbacée est dominée par des graminées tolérantes aux conditions climatiques contraignantes, telles que *Hyparrhenia rufa*, *Andropogon gayanus* et *Imperata cylindrica*, essentielles au maintien des systèmes pastoraux (COMIFAC, 2022 ; MINEPDED, 2022).

Ces savanes constituent également des habitats clés pour une faune emblématique comprenant l'éléphant de savane, la girafe du Kordofan, le lion, le léopard, le guépard, diverses espèces d'antilopes et de gazelles, ainsi qu'une avifaune estimée à plus de 350 espèces, incluant de nombreux migrateurs paléarctiques. Les parcs nationaux de Waza, Bénoué, Bouba Ndjidda et Faro représentent des zones d'importance pour la conservation, reconnus comme paysages prioritaires au niveau régional (COMIFAC, 2022 ; WWF, 2022 ; MINFOP, 2023).



Ces écosystèmes contribuent à la stabilisation du climat, à la régulation hydrologique des bassins intermédiaires et constituent des réservoirs de ressources génétiques végétales et animales essentielles. Ils soutiennent également l'économie du Cameroun, à travers leur contribution au développement de l'élevage et de l'agriculture, à la fourniture des PFNL tels que le karité et la gomme arabique, ainsi qu'à l'essor de l'écotourisme dans certaines aires protégées. L'apport des écosystèmes de savane est déterminant dans la lutte contre l'insécurité alimentaire et la conservation de la biodiversité (MINEPDED, 2018 ; IPBES, 2019 ; MINEPDED, 2022).

Services écosystémiques

Les savanes tropicales boisées du Cameroun fournissent un ensemble de services écosystémiques essentiels, en l'occurrence :

Services d'approvisionnement

Les savanes tropicales boisées constituent un gisement de ressources vitales pour les populations. Elles fournissent du bois-énergie et du bois d'œuvre, ainsi que des pâturages naturels propices au développement des systèmes pastoraux et agropastoraux, qui apportent une contribution déterminante à l'économie des Régions de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême-Nord (MINEPDED, 2022 ; MINEPIA, 2023). Dans ces écosystèmes, se développe une gamme remarquable de plantes

médicinales, telle que *Azadirachta indica* (neem) et *Balanites aegyptiaca* (le dattier du désert), etc. Dans ces écosystèmes, se retrouvent également les savanes tropicales boisées, qui regorgent une production importante de PFNL à l'exemple du karité (*Vitellaria paradoxa*) du miel de savane et divers fruits sauvages constituant pour les populations des sources de revenus et des ressources alimentaires importantes (IPBES, 2019 ; MINEPDED, 2022 ; COMIFAC, 2022).

Services de régulation

Les savanes tropicales boisées assurent la fonction de régulation dans l'hydrologie des bassins versants, la protection des sols, le climat local et limitent l'érosion, ainsi que l'ensablement, lorsque les couverts végétaux sont maintenus (IPBES, 2019 ; FAO, 2020). Elles participent également à la séquestration du carbone, dans des proportions moindres que les forêts denses

mais de manière significative à l'échelle des paysages ouverts (IPBES, 2019 ; FAO, 2020). Par ailleurs, elles constituent des habitats critiques pour la faune de savane, notamment l'éléphant de savane, le lion, la girafe, différentes espèces d'antilopes et une avifaune riche incluant de nombreux migrateurs (WWF, 2022 ; MINFOP, 2023).

Services culturels

Les savanes tropicales boisées du Cameroun constituent également des espaces culturels et identitaires. Elles structurent les modes de vie et les systèmes sociaux des communautés pastorales et agropastorales, notamment chez les Fulbe, les Kotoko, les Massa, les Toupouri et d'autres groupes locaux, pour lesquels la savane représente à la fois un espace de subsistance, d'identité et de transmission culturelle (IPBES, 2019 ; NBESA, 2022). Ces paysages abritent des

espaces sacrés, sièges des rituels traditionnels et des lieux d'initiation à la vie et aux valeurs communautaires de la société.

Les savanes tropicales boisées sont également le siège de développement des savoirs traditionnels, associés aux activités telles que la définition des calendriers pastoraux, la gestion des pâturages et des points d'eau, ainsi que l'utilisation des plantes médicinales. (IPBES, 2019 ; MINEPDED, 2022 ; COMIFAC, 2022).

Services de soutien

Les savanes tropicales boisées assurent des fonctions écologiques fondamentales, qui garantissent la continuité des processus biologiques. Elles soutiennent la diversité biologique, en offrant des habitats adaptés aux espèces animales et végétales des milieux secs, maintiennent la diversité génétique et assurent la connectivité écologique entre les

grandes aires protégées telles que Waza, Bénoué, Bouba Ndjidda et Faro (MINEPDED, 2018 ; COMIFAC, 2022 ; MINFOP, 2023). Elles jouent également un rôle dans le maintien des cycles biologiques et écologiques, notamment les cycles de régénération naturelle des végétations et les dynamiques de population animale (IPBES, 2019 ; MINEPDED, 2022).

ix. Initiatives de conservation et de restauration

Le Cameroun conduit plusieurs initiatives de conservation et de la restauration de l'écosystème de savanes tropicales boisées à travers des projets et programmes. Ces initiatives sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau 6 : Initiatives majeures de conservation et de restauration des savanes tropicales boisées

Projet Programme	Objectifs	Zone d'intervention	Institutions Partenaires
Initiative Grande Muraille Verte (GMV)	Restauration des terres dégradées, lutte contre la désertification, reboisement, fixation des sols	Corridor sahélo-soudanien du Cameroun (Nord & Extrême-Nord)	Union Africaine, UNCCD, MINEPDED, FAO, partenaires techniques
Projet "Opération Sahel Vert"	Reboisement, récupération des terres, gestion participative, amélioration de la couverture végétale	Nord, Extrême-Nord, Adamaoua	MINEPDED, collectivités territoriales, partenaires techniques
African Forest Landscape Restoration Initiative (AFR100) – Engagement Cameroun	Restauration des paysages forestiers et savanicoles, renforcement des politiques nationales de restauration	Zones savanicoles prioritaires	Union Africaine, MINEPDED, partenaires internationaux
Plan National de Lutte contre la Dégradation des Terres (PAN-LCD / PNLDT)	Neutralité en matière de dégradation des terres, gestion durable, prévention avancée de désertification	Ensemble des régions sahéliennes et soudaniennes du Cameroun	MINEPDED, UNCCD
Plateforme de subventions pour la restauration des petits exploitants et des communautés, avec un financement participatif basé sur la blockchain	Faciliter, soutenir et mobiliser les investissements dans la restauration des paysages critiques par les petits exploitants et les communautés, afin d'apporter des avantages environnementaux à l'échelle mondiale et d'améliorer la résilience du développement économique et des moyens de subsistance	Régions Extrême Nord, Ouest, Centre	MINEPDED
Plan National de Lutte contre la Dégradation des Terres (PAN-LCD / PNLDT)	Neutralité en matière de dégradation des terres, gestion durable, prévention avancée de désertification	Ensemble des régions sahéliennes et soudaniennes du Cameroun	MINEPDED, UNCCD
Complexes fauniques Waza – Bénoué – Bouba Ndjidda	Protection de la faune, gestion des habitats de savane, lutte anti-braconnage, gouvernance participative	Parcs de Waza, Bénoué, Faro, Bouba Ndjidda	MINFOF, WWF, WCS, GIZ, PTF

The Restoration Initiative (TRI) – composante Cameroun	Restauration des écosystèmes dégradés, renforcement institutionnel, solutions basées sur la nature	Zones de paysages dégradés incluant des savanes	IUCN, GEF, MINEPDED, partenaires
Accroître la résilience des communautés locales au changement climatique grâce à l'entrepreneuriat jeune et à la gestion intégrée des ressources naturelles	Restauration des terres dégradées, lutte contre la désertification, reboisement, fixation des sols	Corridor sahélo-soudanien du Cameroun (Nord & Extrême-Nord)	Union Africaine, UNCCD, MINEPDED, FAO, partenaires techniques

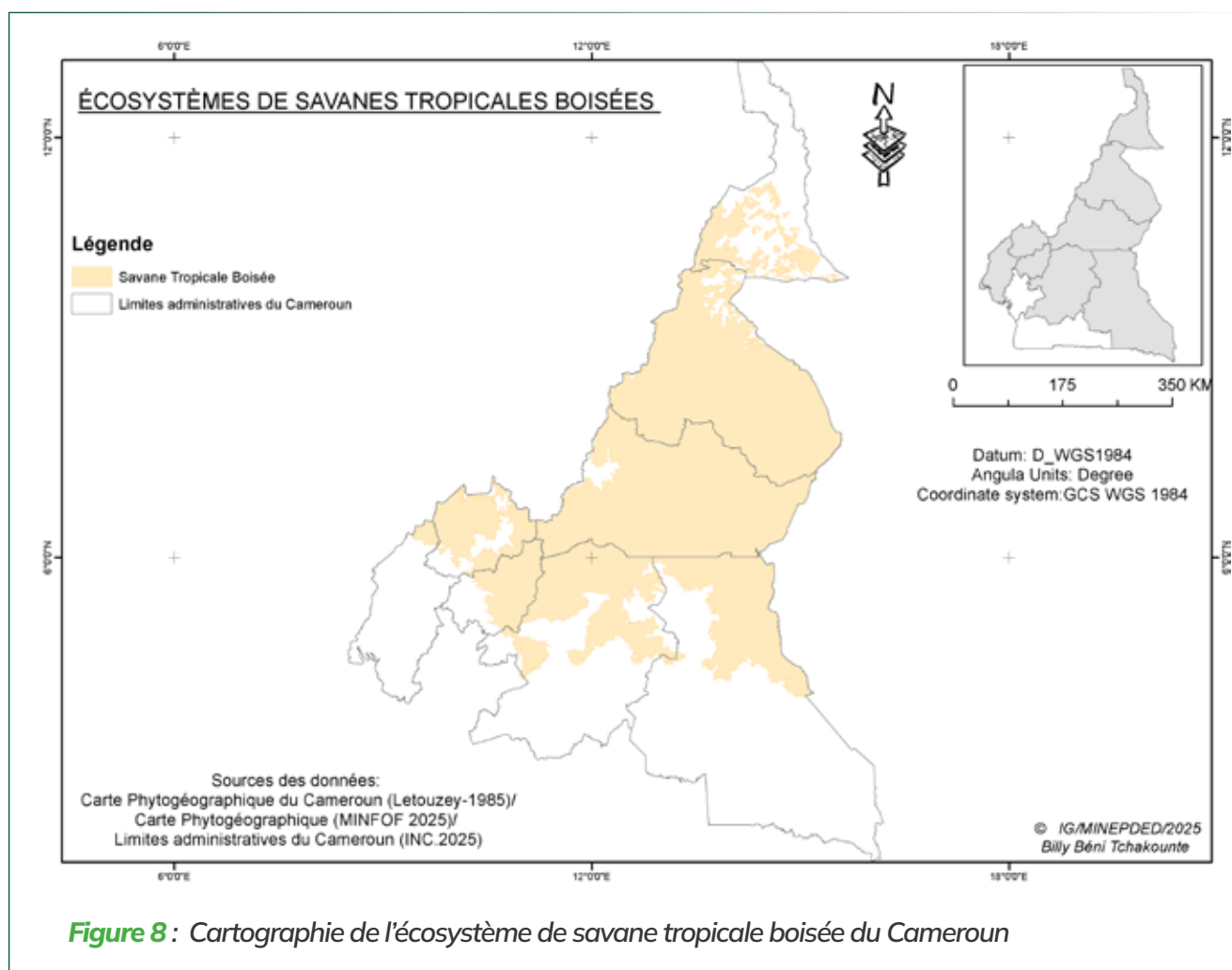
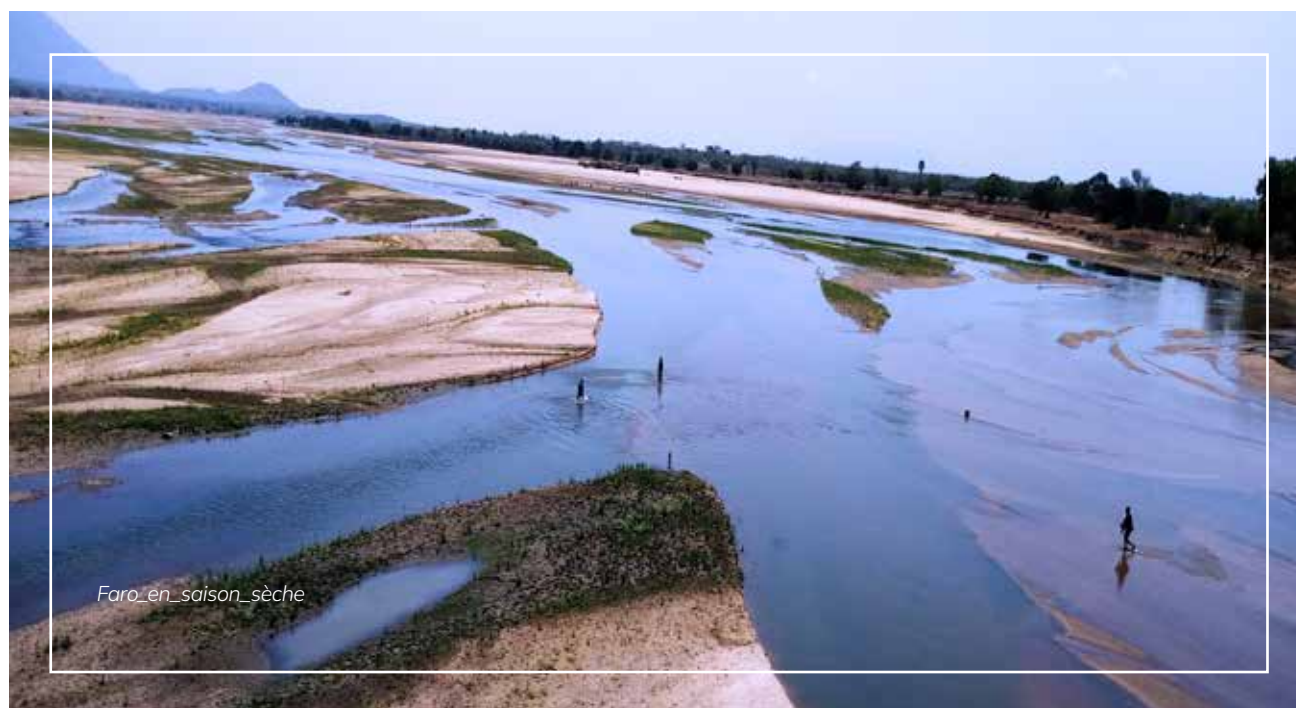


Figure 8 : Cartographie de l'écosystème de savane tropicale boisée du Cameroun

II.1.1.5. ÉCOSYSTEMES D'EAU DOUCE



Étendue et caractéristiques générales

Le Cameroun dispose de l'un des réseaux hydrographiques les plus denses et les plus diversifiés d'Afrique Centrale. Ce réseau comprend six grands bassins versants : Sanaga, Nyong, Ntem, Bénoué, Logone-Chari et Wouri. Ces bassins assurent une continuité hydrologique essentielle entre les zones équatoriales très arrosées du Sud et les régions soudano-sahéliennes plus sèches du Nord (6ème Rapport National Cameroun, 2018 ; MINEPDED, 2022 COMIFAC, 2022).

L'analyse nationale des ressources en eau montre que le Cameroun dispose d'un potentiel hydrique globalement élevé, estimé à plus de 610 000 millions de m³, dominé par les eaux souterraines, qui constituent une réserve stratégique supérieure aux eaux de surface. Le bassin de la Sanaga apparaît comme le pilier hydrique du pays, concentrant à lui seul la part la plus importante des disponibilités en eau, suivi de la portion nationale du Bassin du Congo et du Bassin des Fleuves côtiers, qui représentent

également des réservoirs déterminants. A l'inverse, la portion nationale du Bassin du Lac Tchad demeure la moins dotée et la plus vulnérable à la variabilité climatique, tandis que celle du Bassin du Niger repose largement sur un important système aquifère souterrain (FAO, 2016 ; MINEE, 2015–2020 ; MINEPDED, 2022). Ces contrastes imposent une approche différenciée de gestion et de conservation des ressources hydriques selon les bassins.

Les écosystèmes d'eau douce du Cameroun incluent une mosaïque d'habitats aquatiques comprenant des cours d'eau permanents et temporaires, des zones humides, des plaines inondables et Yaérés du Grand Nord, ainsi que des lacs naturels et volcaniques d'une valeur écologique unique, tels que Barombi Mbo, Ossa, Nyos, Oku et Dissoni. A ces systèmes naturels s'ajoutent d'importantes retenues artificielles, notamment Lagdo, Maga, Bamendjing, Mapé, Mbakaou et Lom Pangar, qui jouent un rôle important dans la régulation hydrologique, la

production hydroélectrique, l'irrigation agricole et l'approvisionnement en eau potable (Thieme et al., 2005 ; Lévêque & Paugy, 2006 ; FAO, 2016; BAD, 2020). Ces systèmes soutiennent une biodiversité aquatique remarquable et fournissent des services essentiels, notamment la pêche, l'agriculture irriguée, l'énergie hydroélectrique, la navigation, l'écotourisme, la régulation climatique et la préservation de

valeurs culturelles et spirituelles associées aux milieux aquatiques. Toutefois, ils font face à des pressions croissantes, parmi lesquelles la déforestation, la sédimentation, la pollution domestique et industrielle, ainsi que les effets néfastes des changements climatiques, qui affectent la qualité de l'eau et la résilience écologique des milieux aquatiques (CBD, 2018 ; MINEPDED, 2022 ; Ramsar, 2022).

Richesse et importance

Les écosystèmes d'eau douce du Cameroun sont le siège d'une diversité biologique singulière et abritent des espèces floristiques et fauniques d'importance nationale et mondiale. Les inventaires indiquent la présence de centaines d'espèces de poissons d'eau douce, dont de nombreuses lignées endémiques, en particulier dans les lacs volcaniques et certaines sections des bassins fluviaux. A cela, s'ajoutent une avifaune aquatique, riche comprenant des oiseaux d'eau résidents et migrants, une diversité significative d'amphibiens associés aux milieux humides, ainsi qu'une flore aquatique et palustre. Celle-ci est structurée par des plantes enracinées flottantes et submergées, qui soutiennent la production primaire et la structuration des habitats (Thieme et al., 2005; Lévêque & Paugy, 2006 ; 6e Rapport National Cameroun, 2018 ; MINEPDED, 2022).

Les lacs volcaniques de la partie Ouest du Cameroun, notamment Barombi Mbo, Dissoni et Oku, constituent des foyers d'endémisme et des laboratoires naturels majeurs en matière d'évolution et de diversification des espèces, en particulier des cichlidés, reconnus internationalement pour leur intérêt scientifique et patrimonial. De même, les plaines inondables du Waza-Logone et des Yaérés, constituent des zones critiques pour l'avifaune d'eau douce, notamment les espèces migratrices paléarctiques, et fonctionnent comme des plateformes saisonnières de reproduction, d'alimentation et de repos pour de nombreuses espèces (Thieme et al., 2005 ; Wetlands International, 2017 ; Ramsar, 2022). Les savoirs et pratiques des communautés riveraines jouent

un rôle essentiel dans la conservation et la gestion de ces milieux. Les pêcheurs artisanaux, les gestionnaires de mares pastorales, les praticiens de l'agriculture irriguée et les communautés dépendant des zones humides développent depuis des générations des connaissances empiriques fines sur les cycles hydrologiques, les périodes de reproduction des poissons, les zones de nurserie et les dynamiques naturelles des eaux intérieures. Ces savoirs se traduisent par des pratiques telles que les rotations de pêche, les aménagements traditionnels de retenues temporaires ou encore des systèmes communautaires de régulation des accès aux ressources, contribuant à la résilience écologique et sociale (6ème Rapport National Cameroun, 2018 ; MINEPDED, 2022).

L'évaluation de l'état actuel des écosystèmes d'eau douce montre toutefois une situation contrastée. Si certains bassins, lacs et plaines inondables conservent encore une bonne intégrité écologique, d'autres sont soumis à des pressions croissantes liées à la pollution domestique et industrielle, à la sédimentation issue de la déforestation, à l'eutrophisation, aux espèces exotiques envahissantes et aux impacts du changement climatique, qui altèrent la qualité de l'eau, la connectivité écologique et la productivité biologique. Ces dynamiques imposent des interventions différenciées, ciblées et basées sur les bassins versants, afin de maintenir la fonctionnalité écologique et les services rendus par ces écosystèmes (6ème Rapport National Cameroun, 2018 ; Ramsar, 2022 ; COMIFAC, 2022 ; MINEPDED, 2022).

Services écosystémiques

Les écosystèmes d'eau douce du Cameroun fournissent un ensemble de services écosystémiques essentiels, en l'occurrence :

Services d'approvisionnement

Les milieux d'eau douce constituent la principale source d'approvisionnement en eau potable pour la population camerounaise, à travers les réseaux urbains, les forages, les puits et les prélèvements communautaires. Ils soutiennent également l'irrigation agricole, notamment dans les systèmes de riziculture de bas-fonds, les périmètres irrigués et les cultures maraîchères, contribuant significativement à la sécurité alimentaire et aux moyens de subsistance (FAO, 2016 ; 6ème Rapport National, 2018 ; MINEPDED, 2022).

La pêche continentale et les ressources halieutiques intérieures représentent une source essentielle de protéines animales et de revenus pour des milliers de ménages riverains. Les lacs volcaniques, les fleuves, les plaines inondables et les Yaérés constituent d'importantes zones de production halieutique, soutenant les économies locales et régionales (Thieme et al., 2005 ;



Lévêque & Paugy, 2006 ; Ramsar, 2022).

Par ailleurs, ces écosystèmes fournissent des produits végétaux et animaux aquatiques, tels que les plantes médicinales, les ressources pastorales liées aux zones humides, etc. (Wetlands International, 2017 ; MINEPDED, 2022).

Services de régulation

Les écosystèmes d'eau douce jouent un rôle central dans la régulation hydrologique, en assurant l'atténuation des crues, la recharge des nappes phréatiques, la stabilisation des débits saisonniers et la régulation des écoulements, particulièrement dans les Bassins du Logone–Chari, de la Bénoué et de la Sanaga. Les plaines inondables du Waza–Logone en sont une illustration emblématique, assurant des fonctions de régulation hydrique, de fertilisation naturelle et de maintien de la productivité écologique (Loth, 2004 ; Wetlands International, 2017 ; Ramsar, 2022).

Ces écosystèmes assurent également une fonction de filtration et d'épuration naturelle, contribuant à la réduction des polluants, à la rétention des sédiments et à l'amélioration

de la qualité de l'eau, tout en participant à la régulation des vecteurs hydriques et à la santé publique (6ème Rapport National, 2018 ; MINEPDED, 2022). En outre, les zones humides et plaines inondables contribuent, de manière significative, aux cycles du carbone et des nutriments, soutenant les échanges biogéochimiques essentiels et participant à la résilience climatique, à travers la séquestration du carbone, ainsi qu'à la stabilisation des processus écologiques (Thieme et al., 2005 ; Wetlands International, 2017 ; COMIFAC, 2022). Il est démontré que les marécages à papyrus (MCP) stockent 411,02 tC/ha, significativement plus que d'autres marécages, grâce à leur richesse en matière organique et à leur texture argileuse (Ambombo Onguéné, 2020).

Services culturels

Les écosystèmes d'eau douce sont au cœur des identités, des pratiques culturelles, spirituelles et symboliques de nombreuses communautés camerounaises. Certains lacs, fleuves et plaines inondables constituent des espaces sacrés, des lieux de rituels, de médiation sociale et de cohésion communautaire. Une illustration en est le Tso'o, puissant rituel de purification et de guérison dans les Régions du Centre et du Sud, souvent lié à des morts violentes telles que la noyade, l'accident, la pendaison. Il vise à libérer les âmes et à restaurer l'harmonie collective en chassant les souillures et les esprits négatifs.

Par ailleurs, les écosystèmes d'eau douce soutiennent des pratiques traditionnelles de pêche, d'agriculture irriguée et de gestion communautaire des ressources biologiques,

transmises de génération en génération (6ème Rapport National Cameroun, 2018 ; Ramsar, 2022 ; MINEPDED, 2022). En outre, les lacs volcaniques et certaines zones humides possèdent une forte valeur touristique, récréative et scientifique, à travers l'observation de l'avifaune, l'écotourisme, les activités récréatives liées aux paysages aquatiques et la recherche scientifique renforçant leur importance socio-économique et patrimoniale (Thieme et al., 2005; Ramsar, 2022).

C'est le cas du Parc Écologique de Petpenoun à l'Ouest Cameroun, qui est un lac préservé pour l'écotourisme et la conservation de la biodiversité.

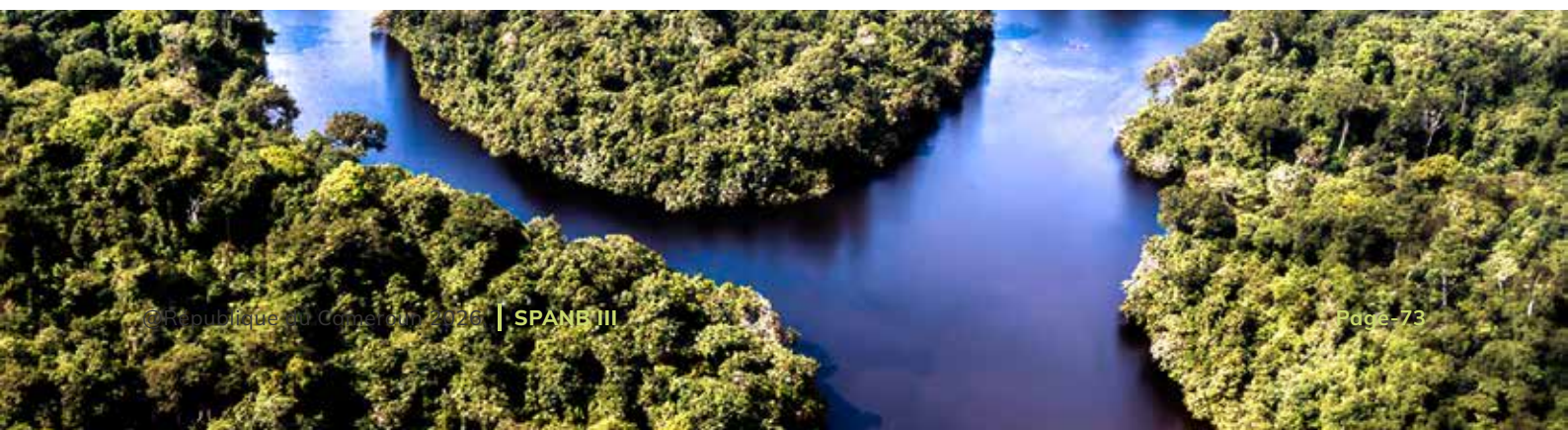
Services de soutien

Les écosystèmes d'eau douce assurent des fonctions écologiques fondamentales indispensables au maintien de la vie et au fonctionnement des autres services écosystémiques. Ils fournissent des habitats critiques pour les poissons, oiseaux d'eau, amphibiens et végétaux aquatiques, soutiennent les cycles de reproduction, les zones de nurseries, l'alimentation et les refuges pour de nombreuses espèces, dont plusieurs endémiques et menacées. Ils assurent également la production biologique primaire et maintiennent la connectivité écologique entre bassins et zones humides (Thieme et al., 2005 ; Lévéque & Paugy, 2006 ; MINEPDED, 2022).

Les zones humides du Cameroun abritent une riche avifaune. On y dénombre environ 302 espèces d'oiseaux, incluant des espèces emblématiques comme le Dendrocygne veuf,

le Canard casqué, l'Ibis falcinelle, la Spatule d'Afrique, le Cormoran africain, et des hérons, dont l'Aigrette à face blanche. Certaines espèces de chauves-souris, comme *Nycteris major* et *Hipposiderus curtus*, sont endémiques au Cameroun et fréquentent ces milieux (Ramsar, 2025). On y trouve aussi des migrateurs, des canards (souchet, pilet), des limicoles, des rallidés (Poules d'eau), ainsi que des espèces plus rares comme le Pluvier d'Égypte.

Elles abritent également plusieurs espèces endémiques, notamment la grenouille géante (*Conraua goliath*), unique aux mangroves du Rio Del Rey, des orchidées spécifiques comme *Polystachya lejolyana*, et l'éponge d'eau douce *Corvospongilla thysi* du lac Barombi Mbo, avec une richesse particulière en batraciens et une flore diverse (CITES, 2016).



Initiatives de conservation et de restauration

Le Cameroun conduit plusieurs initiatives de conservation et de restauration des écosystèmes d'eau douce à travers des projets et programmes. Ces initiatives sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau 7 : Initiatives de conservation et de restauration des écosystèmes d'eau douce au Cameroun

Projet Programme	Objectifs	Zone d'intervention	Institutions Partenaires
VIVA-Logone (Valorisation des investissements de la Vallée du Logone)	- Amélioration de la productivité agricole - Amélioration de la gestion hydrologique ; - Restauration hydrologique de la plaine d'inondation Waza-Logone ; - Amélioration de la productivité halieutique, agricole et pastorale ; - Restauration des zones humides et de la biodiversité ; - Renforcement de la résilience des communautés locales aux inondations.	Monts Bamboutos (Ouest / Nord-Ouest)	MINEPDED, MINFOF, Collectivités territoriales décentralisées, GIZ, ONG locales
VIVA-Bénoué (Valorisation des investissements de la Vallée de la Bénoué)	- Amélioration de la productivité agricole ; - Amélioration de la gestion hydrologique ; - Réduction des risques environnementaux et socioéconomiques ; - Restauration écologique de la vallée et des zones humides associées ; - Soutien aux activités durables et à l'écotourisme ; - Renforcement de la gouvernance locale.	Vallée de la Bénoué et zones riveraines (Nord)	MINEPAT, MINADER, MINEE, MINEPDED, MINFOF, MINEPIA Banque mondiale ; Collectivités locales et partenaires techniques.
Programme national de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE / GIRE)	- Mise en place d'une gouvernance intégrée par bassin ; - Coordination multisectorielle ; - Sécurisation des ressources en eau et maintien des fonctions écologiques.	Ensemble du territoire national	MINEE ; partenaires techniques ; appui Banque mondiale et autres bailleurs
Programme de gestion durable du lac Ossa, avec l'initiatives AMCO, Conservation des mammifères aquatiques	- Restauration de la santé écologique du lac Ossa ; - Protection du lamantin africain et autres espèces aquatiques ; - Sensibilisation communautaire et suivi écologique.	Bassin de la Sanaga et zones humides associées	AMCO, MINEPDED, MINFOF, MINEPIA, partenaires scientifiques.

ENCADRÉ 1 :

Le Cameroun compte actuellement 7 sites RAMSAR, couvrant plus de 1,2 million d'hectares, dont :

- ↗ Le Complexe Waza–Logone (Extrême-Nord),
- ↗ Lac Barombi Mbo (Sud-Ouest)
- ↗ Partie camerounaise du fleuve Sangha (Est) ;
- ↗ Partie camerounaise du lac Tchad (Extrême-Nord) ;
- ↗ Estuaire du Rio del Rey (Sud-Ouest) ;
- ↗ Partie camerounaise du fleuve Ntem (Sud) ;
- ↗ Zone humide d'Ebogo (Centre).



Au-delà de cette reconnaissance en tant que zones humides d'importance internationale, certains espaces naturels du Cameroun bénéficient également d'un classement au patrimoine mondial de l'UNESCO, témoignant de leur valeur écologique exceptionnelle. C'est le cas de la Réserve de faune du Dja et du Trinational de la Sangha (incluant le parc national

de Lobéké pour la partie camerounaise). Le lac Barombi Mbo, bien qu'inscrit pour l'instant sur la liste indicative nationale, est également reconnu pour son importance écologique et scientifique. Ces écosystèmes lacustres illustrent à la fois la richesse biologique et la fragilité de ces milieux remarquables.

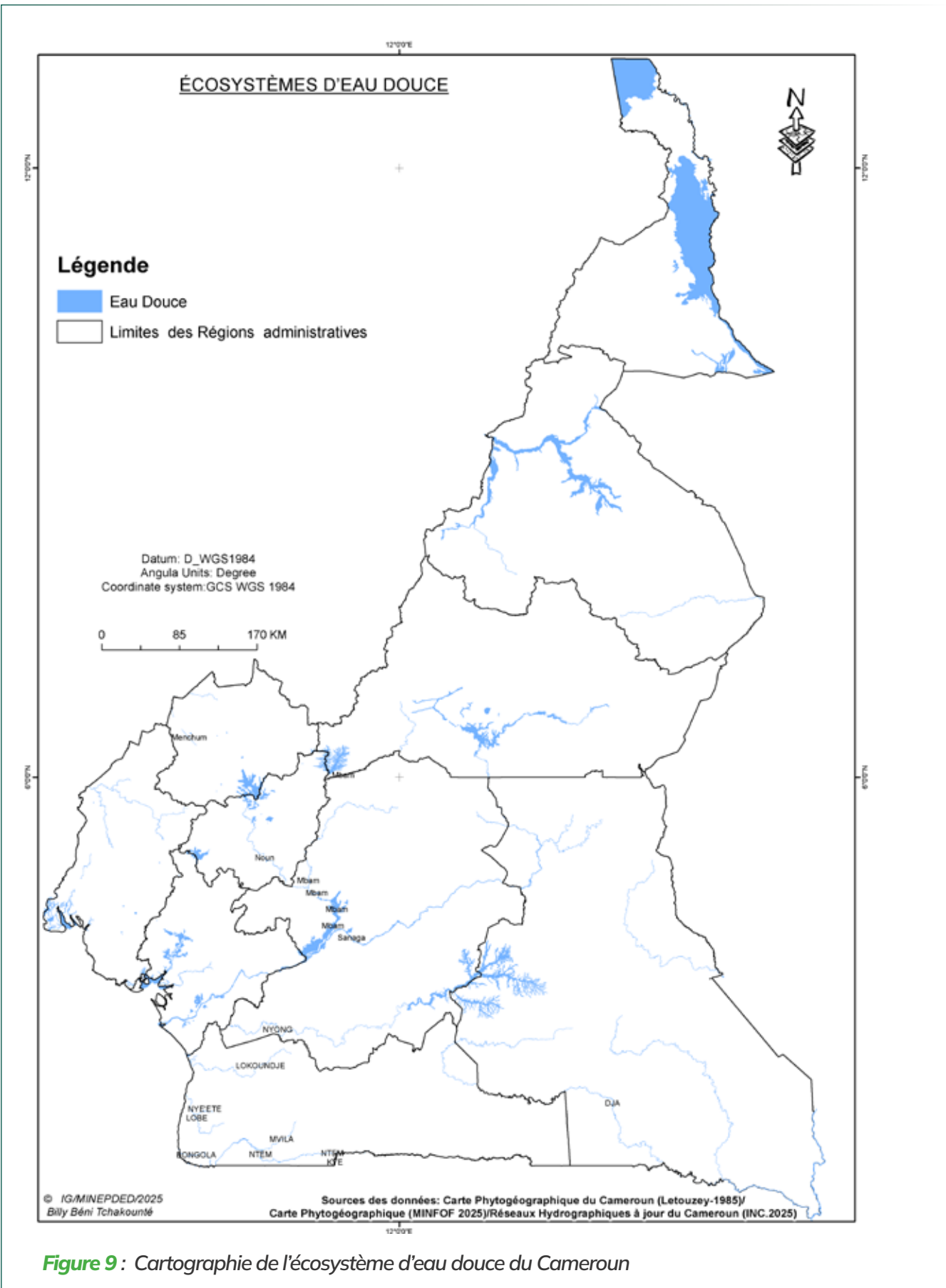


Figure 9 : Cartographie de l'écosystème d'eau douce du Cameroun

II.1.1.6. ECOSYSTEMES SEMI-ARIDES



Etendue et caractéristiques générales

Les écosystèmes semi-arides du Cameroun occupent environ 95 000 km², soit près de 20% du territoire national, et s'étendent principalement dans les régions du Nord et de l'Extrême-Nord. Elles correspondent à la frange sahélo-soudanienne du pays, marquée par une longue saison sèche, et constituent une zone de transition écologique entre les savanes soudanaises au Sud et le Sahel proprement dit. Ce gradient se traduit par une réduction progressive de la couverture végétale au profit de steppes arbustives, de plaines alluviales, de cours d'eau temporaires et de vastes Yaérés associés au bassin du Logone, éléments structurants des dynamiques écologiques et socio-économiques régionales (Lake Chad Basin Commission, 2020 ; MINEPDED, 2022 ;

Ramsar, 2022). Les écosystèmes semi-arides sont intégrés dans les zones à écologie fragile du Cameroun, et abritent plus de 6 millions d'habitants, soit 1/5ème de la population nationale. Cette population vit essentiellement de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'exploitation des PFNL.

Les habitats écologiques dominants incluent les steppes arbustives sahéliennes, les savanes sèches boisées, les cours d'eau saisonniers bordés de galeries relictuelles et les plaines alluviales, ainsi que les Yaérés de la vallée du Logone, qui représentent les plus vastes zones humides sahéliennes du Cameroun. Leur rôle est très important au niveau écologique et socio-économique à l'échelle nationale (IPBES, 2019 ; MINEPDED, 2022).

Richesse et importance

Malgré l'aridité du climat, les écosystèmes semi-arides du Cameroun présentent une biodiversité spécifique, hautement adaptée à la sécheresse

et aux variations hydriques saisonnières. La végétation y est caractérisée par des formations sahéliennes dominées par *Acacia seyal*,

Balanites aegyptiaca, Ziziphus mauritiana et Leptadenia pyrotechnica, tandis que les savanes sèches boisées présentent des peuplements de Combretum glutinosum, Acacia nilotica et Daniellia oliveri. Dans la vallée du Logone, les plaines alluviales et Yaérés se distinguent par des formations herbacées denses, telles que Vetiveria nigriflora, Cyperus articulatus et Oryza barthii, constituant des habitats écologiques (IPBES, 2019 ; NBESA, 2022). La faune des écosystèmes semi-arides se distingue par la présence d'espèces emblématiques sahéliennes et soudano-sahéliennes.

On y retrouve notamment Gazella rufifrons, Hippotragus equinus, Oryx dammah, espèce éteinte à l'état sauvage mais historiquement présente dans la région, ainsi que Panthera leo, connu sous le nom de lion d'Afrique de l'Ouest et du Centre, classé En Danger Critique (EDC) dans une partie de son aire de répartition.

L'avifaune y est particulièrement remarquable, incluant Balearica pavonina, Aquila rapax, Falco naumanni et plusieurs espèces migratrices paléarctiques. Dans ces milieux, les corridors

écologiques, les cours d'eau saisonniers et les zones inondables du Waza-Logone constituent des sites privilégiés pour les oiseaux d'eau douce (Lake Chad Basin Commission, 2020 ; Ramsar, 2022 ; CMS, 2022 ; IUCN, 2023). Toutefois, les évaluations nationales récentes mettent en évidence une situation écologique contrastée.

Environ 30 % des zones semi-arides présentent encore un bon état écologique, 40 % montrent des signes de dégradation progressive, tandis qu'environ 30% sont fortement dégradées, en particulier dans le Diamaré, le Mayo-Kani, le Mayo-Sava, le Mayo-Louti et le Logone- et-Chari. Cette dynamique d'évolution de l'état écologique des écosystèmes semi-arides met en relief la pression croissante qui s'exerce sur les ressources naturelles, la fragilité des sols et l'exposition accrue aux aléas climatiques. Malgré cela, les écosystèmes semi-arides renferment d'importantes zones de biodiversité sahélienne, à l'instar de la vallée du Logone, du Parc national de Waza et des corridors transfrontaliers (MINEPDED, 2022 ; Ramsar, 2022).

Services écosystémiques

Les écosystèmes semi-arides du Cameroun fournissent un ensemble de services écosystémiques essentiels, en l'occurrence :

Services d'approvisionnement

Les écosystèmes semi-arides constituent l'un des principaux piliers de la production pastorale nationale et assurent une part déterminante de l'élevage transhumant et agropastoral. Elles fournissent également du bois-énergie, de la gomme arabique (Acacia senegal, Acacia seyal), des fruits sauvages et des plantes médicinales, essentiels pour la sécurité alimentaire, la santé et les revenus des ménages (IPBES, 2019 ; FAO,

2020 ; MINEPDED, 2022). Les plaines alluviales et Yaérés de la vallée du Logone contribuent substantiellement à la production pastorale et halieutique, soutenant la pêche et fournissant des ressources vivrières (LCBC, 2020 ; Ramsar, 2022). Ainsi, ces milieux contribuent de manière déterminante à la sécurité alimentaire, aux moyens de subsistance et aux économies locales du Sahel camerounais.

Services de régulation

Les plaines alluviales et Yaérés des écosystèmes semi-arides jouent un rôle majeur dans la régulation hydrologique, le stockage saisonnier des eaux et la recharge des nappes (IPBES, 2019 ; FAO, 2020 ; LCBC, 2020 ; Ramsar, 2022 ; UNCCD, 2022). Ces écosystèmes contribuent également à la régulation du climat local et dans une certaine mesure à l'atténuation des effets

des vagues de chaleur et des sécheresses (IPBES, 2019 ; GIEC, 2022). Ces milieux participent enfin au fonctionnement des cycles biogéochimiques, notamment ceux du carbone et des nutriments, jouant ainsi un rôle de première importance dans le maintien de la fonctionnalité écologique (IPBES, 2019 ; FAO, 2020).

Services culturels

Les écosystèmes semi-arides du Nord et de l'Extrême-Nord du Cameroun sont des espaces profondément marqués par des pratiques socioculturelles et des savoirs traditionnels, qui structurent les modes de vie pastoraux et agropastoraux, tout en renforçant l'identité collective des populations locales. Ces zones sont peuplées de groupes ethniques soudano-sahéliens, tels que les Peuls, Kotoko, Massa, Toupouri, Mafa, Moundang, Guemdjek, Kapsiki, Guidar, Fali, Daba, Mousgoum, Mandara, etc., dont les modes de gestion des ressources naturelles, les itinéraires de transhumance et les rituels saisonniers sont intimement liés aux rythmes environnementaux semi-arides (IPBES, 2019 ; MINEPDED, 2022).

Les systèmes coutumiers sahéliens régulent traditionnellement l'accès aux parcours pastoraux, aux points d'eau et aux pâturages, organisent les périodes de transhumance et intègrent des règles sociales et spirituelles qui assurent la cohésion communautaire et la gestion durable des ressources face à la

variabilité hydrique saisonnière (IPBES, 2018 ; MINEPDED, 2022). Ces savoirs et savoir-faire locaux, fondés sur l'observation des cycles climatiques, les pratiques ancestrales et la transmission des connaissances pastorales intergénérationnelles, renforcent la résilience socio-écologique des populations (UNESCO, 2018 ; IPBES, 2019). Plusieurs festivals et expressions culturelles traduisent ce lien étroit entre populations et milieux naturels, à l'instar des festivals Fing Zam, Tokna Massana, Gurna, etc. qui valorisent danses, rites, savoirs traditionnels, et partant, l'identité culturelle (MINEPDED, 2022). L'architecture traditionnelle sahélienne, principalement caractérisée par le Saré, type d'habitat dans un enclos fait de plusieurs cases individuelles telles que les cases Mousgoum, fait également partie de la riche identité culturelle de cette zone. L'une des particularité de ses cases est leur forte capacité de résilience climatique.

Services de soutien

Malgré l'aridité du climat, les écosystèmes semi-arides, soutiennent les cycles biologiques, notamment la reproduction d'espèces et le maintien d'une diversité génétique importante pour l'adaptation et la résilience écologiques. Elles jouent également un rôle déterminant pour les espèces migratrices d'importance

internationale (IPBES, 2019 ; FAO, 2020 ; CMS, 2022 ; Ramsar, 2022). A titre d'illustration, les plaines inondables et zones humides associées, contiguës au Logone, sont des habitats privilégiés pour les oiseaux d'eau douce et les espèces migratrices (CMS, 2022 ; Ramsar, 2022).

Initiatives de conservation et de restauration

Le Cameroun conduit plusieurs initiatives de conservation et de la restauration des écosystèmes semi-arides à travers des projets et programmes. Ces initiatives sont présentées dans le tableau ci-après.

Tableau 8 : Initiatives majeures de conservation, de gestion et de restauration des zones semi-arides

Projet Programme	Objectifs	Zone d'intervention	Institutions Partenaires
Grande Muraille Verte (GMV)	Restauration écologique , reboisement , régénération naturelle assistée , stabilisation des sols ; renforcement des moyens d'existence	Corridor Garoua	MINEPDED, MINFOF, Collectivités territoriales décentralisées, GIZ, ONG locales

Programme Sahel Vert	Lutte contre la désertification, reboisements communautaires, diversification économique, résilience climatique	Régions du Nord et de l'Extrême-Nord	MINEPDED, MINADER, MINEPIA ; PNUD ; PNUE; partenaires locaux
Projet de Gestion Durable des Terres et Forêts (PGDTF)	Restauration des terres ; réduction de la dégradation ; gouvernance participative des ressources naturelles	Mayo-Kani, Diamaré et zones adjacentes	MINEPDED; Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) ; PNUD ; services déconcentrés régionaux
Programme RESILAC (Résilience du Bassin du Lac Tchad)	Résilience socio-écologique; renforcement des moyens de subsistance ; stabilisation communautaire ; gestion durable des ressources	Extrême-Nord, bassin du Logone et zones frontalières	Services du Gouverneur l'Extrême-Nord ; Union Européenne (EUTF) ; ACTED; CARE ; COOPI; CILSS

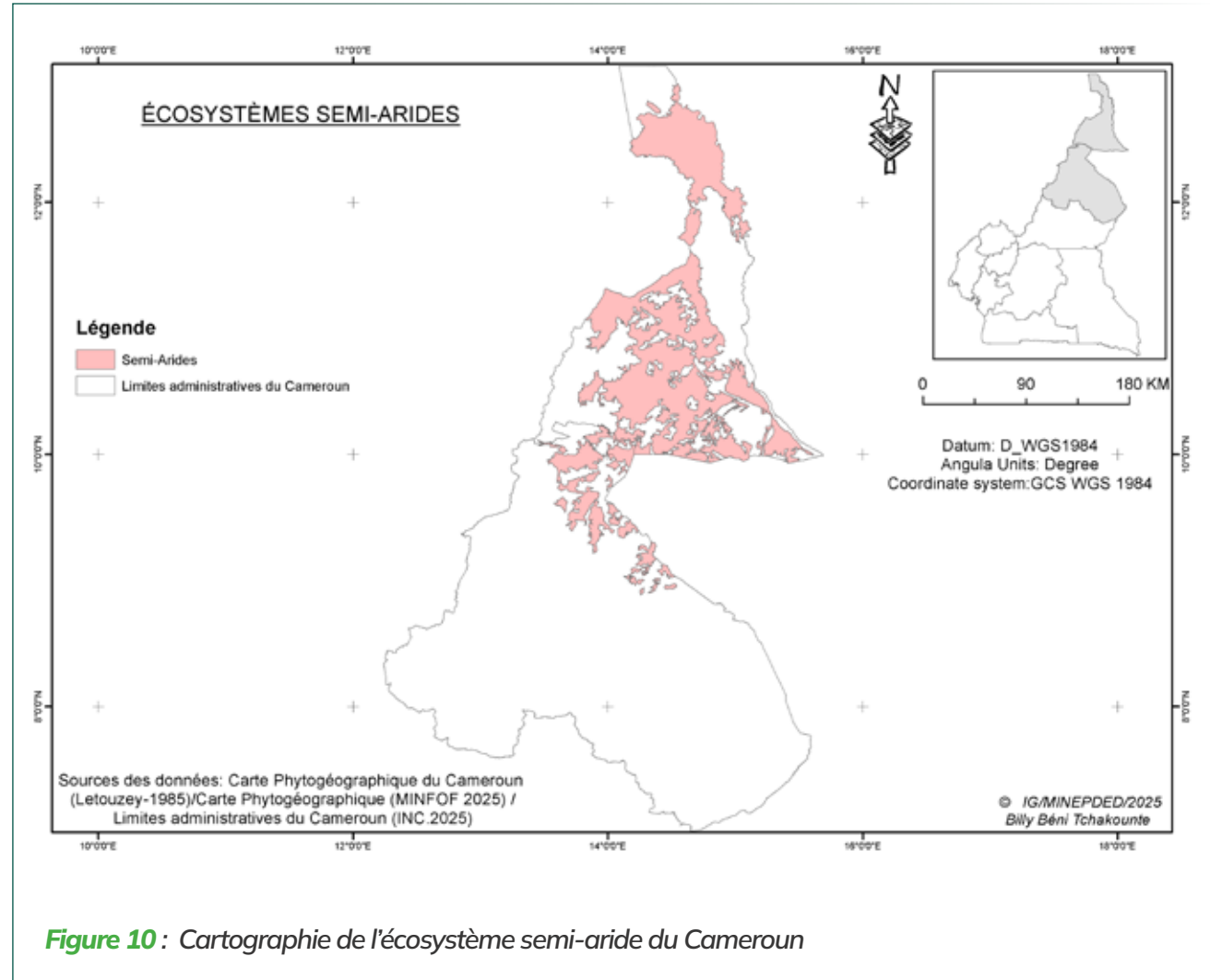


Figure 10 : Cartographie de l'écosystème semi-aride du Cameroun

II.2. État de la conservation de la biodiversité au Cameroun

La conservation de la biodiversité au Cameroun repose sur un réseau diversifié d'aires protégées, avec une couverture estimée à environ 22 % du territoire national. Le réseau national d'aires protégées constitue le socle de la conservation de la biodiversité. La distribution territoriale de ces unités de conservation couvre les grands ensembles écologiques du pays : forêts denses du Sud et de l'Est, savanes soudanaises et sahélo-soudanaises du Nord, zones humides de la vallée du Logone, écosystèmes de montagne de la dorsale camerounaise, ainsi que les complexes côtiers et estuariens. (Atlas Forestier du Cameroun, 2022).

Le Cameroun dispose aujourd'hui d'un vaste réseau de cent trois (103) aires protégées, couvrant diverses catégories, notamment les parcs nationaux (Lobéké, Boumba Bek, Nki, Campo-Ma'an, Deng, Mbam et Djerem, Korup, Mont Cameroun, Waza, Faro, Bénoué, Bouda Ndjida, etc.), les réserves de faune (Dja, Lac Ossa, Kimbi River, Mbi Crater, Santchou, etc.), les zones cynégétiques et réserves naturelles intégrales, ainsi que des aires protégées marines et côtières comme Douala-Edéa et Campo-Ma'an. La figure suivante présente la carte des Aires protégées du Cameroun.

Cependant, sans une gestion efficace, ces aires protégées peuvent devenir de simples désignations à même de ne plus pouvoir garantir

leur rôle fondamental, à savoir la conservation de la biodiversité et le maintien des services écosystémiques vitaux. C'est pourquoi l'efficacité de gestion des aires protégées devient plus qu'un impératif. Dans ce sens, plusieurs outils ont été développés et sont utilisés pour le suivi et l'évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées. Il s'agit entre autres de Integrated Management Effectiveness Tool (IMET), Rapid Assessment and Prioritization of Protected Area Management (RAPAM), Management Effectiveness Tracking Tool (METT) et le Système d'Analyse et de Monitoring de la Gestion (SAMGe). Parmi ces outils, l'outil intégré sur l'efficacité de gestion (IMET), développé dans le cadre du programme BIOPAMA, a été mis à contribution pour l'évaluation de l'efficacité de gestion d'un certain nombre d'aires protégées au Cameroun, notamment : les Parcs du Faro, de Deng-Deng, Benoué, Bouda Ndjida, Korup, Campo-Ma'an et de la Réserve de faune du Dja (WDPA, 2025). Cet outil aide les gestionnaires d'aires protégées à planifier, suivre et évaluer l'efficacité de leur gestion, améliorant ainsi la conservation de la biodiversité. Il se fonde sur une approche participative, basée sur des indicateurs permettant d'analyser les performances de la gestion des aires protégées, d'identifier les défis, d'orienter les décisions et les interventions de conservation.



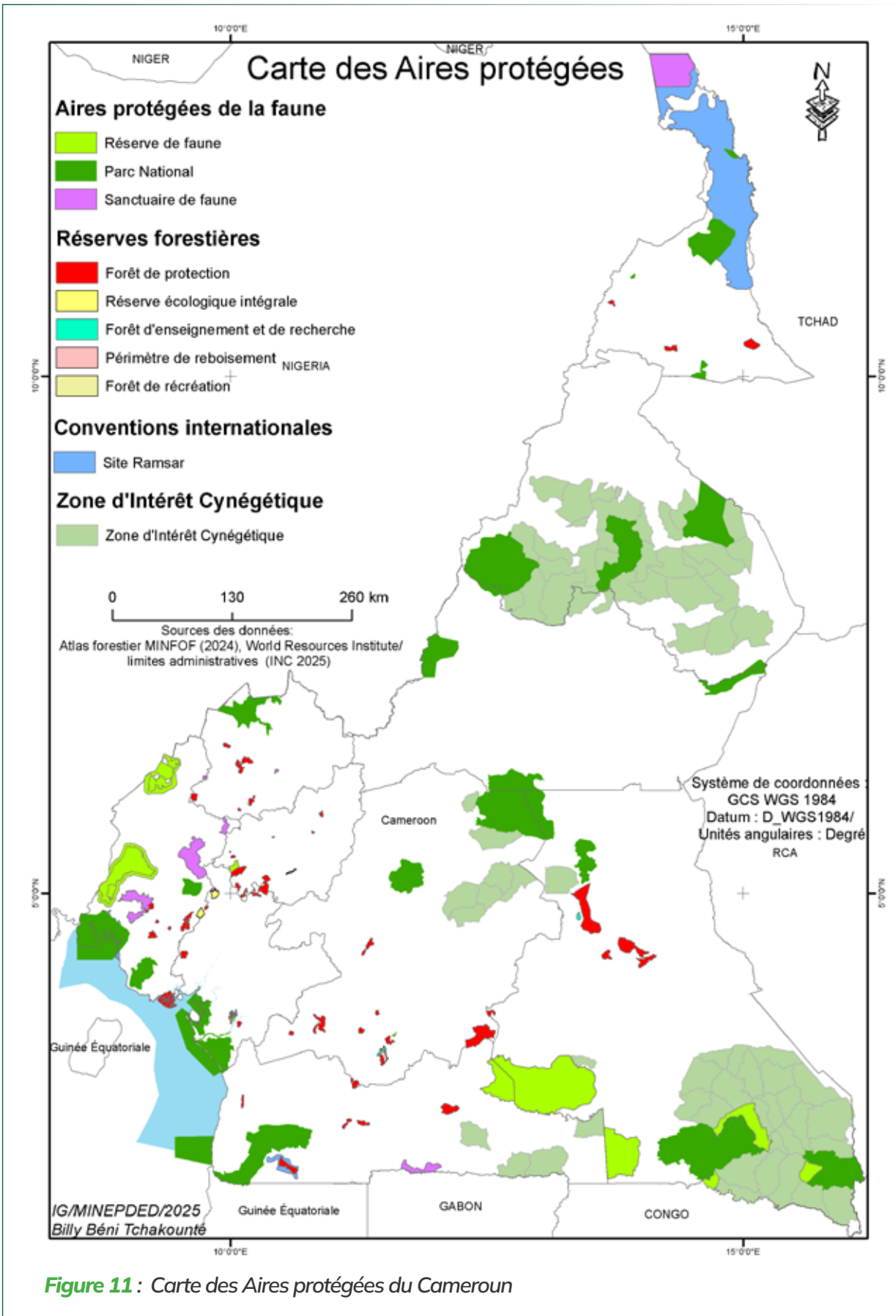


Figure 11 : Carte des Aires protégées du Cameroun

II.2.1 Autres Mesures de Conservation Efficace par Zone au Cameroun

Au Cameroun, d'importants progrès ont déjà été réalisés pour la mise en place des Autres Mesures de Conservation Efficaces par Zone (AMCEZ), comme instruments complémentaires aux aires protégées dans le cadre de l'atteinte de l'objectif national de conservation. Plusieurs initiatives techniques et scientifiques ont également été menées. Elles ont porté entre autres sur l'analyse des cadres juridiques nationaux et leur compatibilité à la mise en place des AMCEZ au Cameroun avec pour étude de cas, les Unités Techniques Opérationnelles (UTO) autour du Tri National de la Sangha (TNS) dans la Région de l'Est et le Parc National de Campo-Ma'an dans la Région du Sud, menée par le REPAR en 2025. Dans le même cadre, une étude menée par AJESH en 2025 sur l'identification et la sélection des potentielles AMCEZ selon la méthodologie

UICN, a été réalisée dans une portion de la Région du Sud-ouest. Par ailleurs, la Fondation FIDEPE (2025) mène des actions de vulgarisation et de sensibilisation pour la reconnaissance des Aires et Territoires du Patrimoine Autochtone et Communautaire (APAC) comme AMCEZ.

Sur la base de ces initiatives, un projet d'Arrêté a été élaboré, afin d'instituer un cadre juridique national définissant les AMCEZ. Ce projet d'Arrêté spécifie entre autres la catégorisation, les principes de création, de gouvernance et de gestion des AMCEZ au Cameroun.

L'ensemble de ces efforts témoigne d'une dynamique nationale, combinant gouvernance participative et renforcement des capacités, posant ainsi les fondements d'un dispositif cohérent et inclusif pour la mise en place effective des AMCEZ au Cameroun.

II.2.2 Suivi du statut des espèces de la liste rouge de l'UICN au Cameroun

Au cours des dix dernières années, la situation des espèces menacées au Cameroun, évaluée par l'UICN, reste préoccupante, avec une augmentation générale du nombre d'espèces en déclin, due à la déforestation, la chasse illégale et les changements climatiques.

Toutefois, on note des réussites ponctuelles de conservation. C'est le cas pour certains primates et oiseaux, démontrant ainsi que des efforts ciblés peuvent inverser la tendance, bien que les ressources restent insuffisantes face à l'ampleur des menaces. De nombreux rapports soulignent une accélération du déclin de la faune terrestre.

L'étude documentaire sur l'évaluation de la dynamique des écosystèmes et de l'évolution des espèces menacées au Cameroun, selon la liste rouge de l'UICN, a permis d'évaluer le statut de conservation des espèces menacées.

La démarche a consisté à extraire, à partir de la base de données officielle de l'UICN, les espèces classées dans les catégories menacées (En danger critique – CR, En danger – EN, et

Vulnérable – VU), en y intégrant les informations taxonomiques, les critères d'évaluation, la répartition et les menaces principales.

Les résultats montrent que le Cameroun compte 295 espèces animales inscrites sur la Liste rouge de l'UICN, couvrant un large éventail taxonomique incluant mammifères, oiseaux, reptiles, amphibiens, poissons et invertébrés. Ces espèces ont ensuite été analysées par écosystème (eau douce, forêts denses humides, savanes tropicales boisées, semi arides, montagnes, zones marines et côtières) ainsi que par région administrative, permettant d'identifier les zones à forte concentration d'espèces menacées et les priorités géographiques de conservation. À titre d'exemples, il a été observé que les mammifères à l'instar de certains primates, pangolins et grands carnivores comme les léopards sont classés en danger, voire en danger critique ; les oiseaux et les amphibiens sont en important déclin, avec certains groupes qui subissent des reclassifications vers des catégories de risque plus élevées.

Pour la flore, l'étude met en évidence 846 espèces végétales menacées d'extinction, classées elles aussi selon les catégories CR, EN et VU de l'UICN. Ces espèces sont présentées avec leur statut, leur famille botanique et leur niveau d'endémisme, puis réparties par grands écosystèmes nationaux, afin de mieux localiser les zones critiques pour la conservation des

plantes. Plus d'un tiers des espèces d'arbres est menacé, impactant indirectement la faune. Malgré ce tableau sombre, des efforts locaux de conservation à travers la gestion des aires protégées et la lutte anti-braconnage, ont permis de stabiliser ou d'améliorer le statut de certaines espèces, bien que ces succès soient modestes.



II.3. Tendances et enjeux en matière de gestion de la biodiversité

Le Cameroun abrite une importante biodiversité, malheureusement sujette à une érosion progressive. Selon l'évaluation nationale de la BES (2023), la couverture forestière est passée de 22,5 à 18 millions d'hectares entre 2000 et 2023, soit une perte moyenne de 180 000 ha/an.

Les écosystèmes aquatiques ont perdu 25% de leur fonctionnalité écologique, les zones humides ont régressé de 30%, et les populations de grands mammifères ont chuté de 60% (WWF,

2022). Les espèces endémiques de montagne ont vu leur aire de répartition diminuer de 45%, tandis que 420 espèces sont désormais classées menacées selon l'UICN (2023) et le MINEPDED (2025). Les causes majeures sont :

- i. la perte et la fragmentation des habitats (70%),
- ii. la surexploitation des ressources (20%),
- iii. la pollution et les changements climatiques (10%).



II.4. Causes et conséquences de la perte de la biodiversité

II.4.1. Moteurs de la perte de la biodiversité

La perte de la biodiversité au Cameroun résulte de la combinaison de facteurs directs et indirects agissant à différentes échelles, notamment locale, nationale et régionale. Ces facteurs interagissent et traduisent la complexité des relations entre les dynamiques écologiques, économiques et sociales (MINEPDED, 2023). On distingue les moteurs directs et indirects.

Les moteurs directs sont principalement liés aux activités humaines telles que la déforestation, la surexploitation des ressources, la pollution, l'urbanisation. Les moteurs indirects quant à eux sont liés aux dimensions de gouvernance, de démographie, d'économie, de culture, de dynamique sécuritaire et sociale, lesquelles favorisent ou accentuent les moteurs directs.

↘ A. Moteurs directs

L'évaluation nationale de la biodiversité et des services écosystémiques menée par le MINEPDED en 2022, a été réalisée selon la méthodologie de la Plateforme Intergouvernementale Scientifique et Politique sur la Biodiversité et les Services Écosystémiques (IPBES). Le premier rapport de l'évaluation mondiale réalisé par IPBES en 2019 a identifié cinq principaux moteurs de la perte

de la biodiversité à savoir :

- ↘ Les changements d'usage des terres et des eaux ;
- ↘ La surexploitation des ressources biologiques ;
- ↘ La pollution ;
- ↘ Les changements climatiques ;
- ↘ Les espèces exotiques envahissantes.

i. CHANGEMENT DE L'UTILISATION DES TERRES

La recherche de nouvelles terres agricoles constitue l'un des principaux facteurs de déclin de la biodiversité. Les transformations d'usage des terres résultent notamment de l'agriculture industrielle, qui entraîne une conversion accrue des forêts, des savanes et même des zones semi-arides en plantations de monoculture. Cette situation est exacerbée par l'extension non durable des activités agricoles et pastorales,

l'exploitation minière dans des zones à forte valeur écologique, ainsi que la faible coordination institutionnelle.

Dans un tel environnement, des chevauchements apparaissent dans les cartes d'affectation des terres, en particulier entre les mines, les concessions forestières, l'agriculture, les aires de conservation et les zones de pâturage. (MINEPDED. 2021 ; MINEPDED, 2022).



ii. SUREXPLOITATION DES RESSOURCES BIOLOGIQUES

D'après l'empreinte sectorielle sur la biodiversité au Cameroun, la pression exercée sur la biodiversité provient en grande partie de la surexploitation des ressources biologiques et du recours à des pratiques d'utilisation non durables.

Cette situation s'observe notamment dans les activités forestières, qui contribuent à la perte d'espèces et à environ 1% de la déforestation annuelle ; la pression se concentrant sur un nombre limité d'essences de grande valeur, telles que l'Ayous et le Sapelli (MINEPDED, 2021). La récolte excessive d'espèces végétales comme *Prunus africana*, etc., *Gnetum spp*, etc.

demeure également préoccupante, en dépit des efforts fournis par le Cameroun pour honorer ses engagements dans le cadre des accords internationaux.

Parallèlement, l'exploitation illégale des ressources forestières y compris certaines formes d'exploitation artisanale reste fortement répandue et alimente les marchés nationaux. Ces pressions s'étendent également sur la faune, où le braconnage et le trafic d'espèces menacées persistent. Elles s'exercent aussi sur les milieux aquatiques, où l'utilisation de techniques de pêche non durables entraîne la diminution des stocks et la dégradation des habitats (MINEPDED, 2022).

iii. LA POLLUTION

La pollution représente une préoccupation importante, compte tenu de ses impacts sur la santé humaine, les écosystèmes et les services qu'ils fournissent. Les différentes sources de pollution contribuent à la dégradation de l'ensemble des écosystèmes et à la perte de la biodiversité.

Au Cameroun, l'urbanisation et l'industrialisation non maîtrisées, ainsi que l'insuffisance des capacités techniques de gestion des déchets entraînent d'importants rejets d'effluents domestiques, hospitaliers et industriels dans les milieux aquatiques, notamment dans les grandes villes, telles que Douala, Yaoundé, Buea, Limbé, Garoua, Maroua, Bamenda, Bafoussam, etc.

Les volumes de déchets produits estimés à plus de 02 millions de tonnes par an pour les villes de Yaoundé et de Douala en particulier demeurent insuffisamment prises en charge, en raison d'une planification urbaine et des dispositifs de gestion à améliorer (INS, 2018 ; MINEPDED, 2021).

La pollution plastique demeure un problème majeur, avec 1300 tonnes de déchets plastiques rejetés quotidiennement, tandis que seuls 180 tonnes sont valorisées chaque

mois par des initiatives locales. Cela met en évidence non seulement l'ampleur du défi, mais aussi le potentiel du secteur pour la création d'emplois verts et la réduction des impacts environnementaux.

Cette situation est encore plus préoccupante dans les zones industrielles où plusieurs opérateurs accordent jusque-là une place marginale au traitement de leurs déchets, malgré les dispositions juridiques de contrôle et de surveillance mises en place par l'Administration en charge de l'environnement, qui a d'ailleurs opérationnalisé, en 2025, la Bourse Nationale des Déchets (BND).

Les activités agro-industrielles constituent par ailleurs une autre source importante de pollution, en particulier lorsque les exigences environnementales, notamment les zones tampons autour des plans d'eau ne sont pas respectées (MINEPDED, 2022). L'usage intensif d'engrais et de produits phytosanitaires, ainsi que le rejet de résidus issus de la transformation de l'huile de palme, contribuent à la contamination des sols, des eaux et de l'air (MINEPDED-SPANB II, 2019 ; MINEPDED, 2022).

iv. LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les variations du climat constituent l'un des principaux facteurs de pression sur la santé des écosystèmes, avec des effets particulièrement marqués sur les milieux les plus vulnérables, notamment les zones semi-arides, les savanes, les écosystèmes d'eau douce ainsi que les environnements marins et côtiers. Ces dynamiques se traduisent, entre autres, par une hausse des températures, une diminution des

précipitations, une réduction des débits fluviaux et une élévation du niveau de la mer (MINEPDED, 2021).

Ces facteurs de vulnérabilité climatique, combinés à des pratiques non durables d'exploitation des ressources naturelles, exacerbent les menaces qui pèsent sur la biodiversité et les services écosystémiques (MINEPDED, 2022).

² MINEPDED, 2021. Empreinte sectorielle sur la biodiversité au Cameroun. Rapport élaboré dans le cadre du projet BioDEV Phase I. 200p.

V. ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Les espèces exotiques envahissantes sont définies comme des organismes capables de se développer et de se disperser au-delà de barrières géographiques ou reproductives distinctes, tout en présentant des risques pour les écosystèmes, les habitats ou les espèces, avec des conséquences environnementales et/ou économiques. Elles sont reconnues comme la deuxième cause majeure de perte de biodiversité à l'échelle mondiale, après le changement d'utilisation des terres (MEA, 2005 ; Slingenberg et al., 2009 ; CBD, 2014 ; IPBES, 2019).

Au Cameroun, plusieurs espèces envahissantes, qu'elles soient indigènes ou exotiques, telles que la jacinthe d'eau dans les milieux d'eau douce, le striga, la fougère d'eau (*Salvinia molesta*), diverses chenilles et criquets, ainsi que certains vecteurs de zoonoses, modifient les environnements abiotiques et affectent les espèces locales. Ces dynamiques entraînent une baisse du potentiel de reproduction des espèces touchées, une vulnérabilité accrue face aux prédateurs et concurrents, et peuvent conduire à leur disparition dans différents écosystèmes. L'émergence ou la réémergence de zoonoses sont un indicateur des interactions entre populations humaines, faune sauvage et animaux domestiques, interactions qui génèrent des risques sanitaires. Certaines

espèces envahissantes se caractérisent par leur distribution spatiale. C'est le cas du palmier *Nypa fruticans*, qui colonise les mangroves du Rio Del Rey et remplace progressivement *Avicennia* spp dans la zone côtière et marine de Bakassi ; ou de *Tithonia diversifolia*, largement répandu dans la région de l'Ouest du Cameroun.



Jacinthe d'eau douce, Wouri

Enfin, d'autres espèces se disséminent à la suite d'activités humaines, notamment par le déversement d'organismes transportés dans les eaux de ballast des navires, dans des milieux où elles étaient auparavant absentes (MINEPDED, 2018 ; MINEPDED-SNPAB, 2019 ; NBESA, 2022).

▾ B. Moteurs indirects

Les moteurs indirects de dégradation de la biodiversité au Cameroun sont présentés et décrits ci-dessous selon les résultats de l'empreinte sectorielle sur la biodiversité au Cameroun (MINEPDED, 2021).

a. La pression démographique

Au Cameroun, une proportion estimée à 80 % de la population rurale, principalement constituée des ménages les plus vulnérables, tire l'essentiel de ses moyens de subsistance des ressources naturelles (MINEPDED, 2022). La croissance de cette population atteint un taux annuel de 2,8 % (RGPC, 2010), dans certaines localités, induisant

une pression accrue sur les ressources naturelles et par conséquent sur la biodiversité. Ici, près de 90 % des ménages utilisent le bois de chauffage comme principale source d'énergie (SIE, 2010). Pendant ce temps, la demande urbaine en bois d'œuvre augmente sans cesse.

b. La paupérisation des ménages ruraux

La pauvreté constitue indéniablement l'un des facteurs structurels, voire un moteur indirect majeur de la déforestation. Près de 40 % de la population nationale vit en dessous du seuil de pauvreté. Ce phénomène est présent dans l'ensemble des Régions du pays, avec une incidence variable allant de 32,5 % dans la Région du Sud à 56,3 % dans celle de l'Extrême-nord.

Les zones rurales concentrent ainsi les niveaux de pauvreté les plus élevés à l'échelle nationale (MINEPDED, 2021 ; UICN-PC, 2014). En dépit de l'importance du secteur agricole dans la croissance économique et la création d'emplois, la pauvreté demeure persistante et particulièrement marquée en milieu rural.

Face à cette réalité, une grande partie des communautés vivant à proximité des forêts dépend largement des ressources naturelles, notamment forestières, pour assurer leur subsistance. Les forêts et les espaces naturels représentent dès lors à la fois une source d'alimentation et d'énergie, en particulier à travers l'utilisation du bois de chauffage (MINEPDED, 2021).



Cette situation est la résultante de l'effet conjugué de plusieurs facteurs, parmi lesquels les incidences des pertes post-récoltes, les effets de la crise économique et des changements climatiques, les fluctuations des prix de certains produits agricoles sur les marchés locaux et internationaux, les difficultés d'accès au crédit agricole, ainsi que l'insuffisance, voire l'absence, d'infrastructures de déserte et de conservation des produits post-récoltes.

c. La gouvernance foncière et territoriale

Le système de gouvernance conditionne les modalités d'accès aux ressources naturelles et leur sécurisation, y compris celles relatives à la biodiversité. A cet égard, plusieurs catégories d'acteurs interviennent dans la gestion du territoire et du foncier, notamment les Administrations concernées, les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) et les Chefferies Traditionnelles. Ce mode de gouvernance révèle une coexistence de diverses

institutions et formes d'autorité, pouvant générer des conflits de compétences, des pratiques non singulières, contribuant à renforcer l'insécurité foncière. Cette dernière se manifeste également dans la gestion des boisements établis par les Administrations publiques. Toutefois, les espèces présentant une forte utilité pour les populations sont généralement mieux préservées au sein des terroirs villageois où les droits fonciers sont mieux établis.

d. Le niveau de connaissance du cadre juridique et des techniques d'exploitation durable de la biodiversité

L'exploitation de la biodiversité au Cameroun est régie par un cadre légal et réglementaire constitué d'un arsenal juridique dont les principaux textes sont : la loi n°96/12 du 05 août 1996 portant Loi-cadre relative à la gestion

de l'environnement; la Loi N°2021/014 du 09 juillet 2021 régissant l'accès aux ressources génétiques, à leurs dérivés, aux connaissances traditionnelles associées et le partage juste et équitable des avantages issus de leur

utilisation ; la Loi N°2024/008 du 24 juillet 2024 portant régime des forêts et de la faune ; la Loi N°2025/006 du 25 avril 2025 régissant la biosécurité au Cameroun ; la Loi N°2025/013 du 17 décembre 2025 régissant la production biologique au Cameroun.

Le niveau d'appropriation de cette législation par les parties prenantes demeure faible d'où la nécessité d'un renforcement de la mobilisation des ressources financières dédiée aux campagnes de communication, sensibilisation et d'éducation (CEPA) à la gestion durable de la biodiversité. Ce programme pourrait contribuer au développement d'une conscience environnementale nationale en faveur de la biodiversité.

Les techniques d'exploitation de la biodiversité adoptées au Cameroun, dans la plupart des

écosystèmes, sont extensives, rudimentaires et perfectibles pour une meilleure prise en compte de la biodiversité. Au rang de ces techniques perfectibles et peu maîtrisées par les populations, on note, entre autres, l'agroforesterie, la culture sur terrasse, le compostage organique, les cultures intercalaires, la faible utilisation des engrais chimiques, les cultures suivant les courbes de niveau pour la conservation des eaux et des sols, l'utilisation d'insecticides biologiques de fabrication locales, la création et l'entretien des pépinières pour les essences utiles, la création des micro-bassins pour capter l'eau et restaurer les sols. Les populations usent généralement de leur intuition et de l'expérience séculaire dans la conduite de leurs activités.

Le développement des bonnes pratiques dans l'usage de ces techniques contribuerait à une gestion durable de la biodiversité.

e. Le niveau de concertation et coordination des acteurs dans les processus de gestion de la biodiversité

Malgré le dispositif de concertation et de coordination mis sur pied aux niveaux national, déconcentré et décentralisé, la faible opérationnalisation de certaines instances territoriales en charge des questions de biodiversité, à l'instar des Comités départementaux de

suivi des Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) entraîne une faible participation de certains acteurs dans le processus de prise de décision et de surveillance de la gestion de la biodiversité.

f. L'insécurité et la gestion des populations déplacées

Depuis plusieurs années, certaines Régions du Cameroun sont confrontées aux exactions du groupe terroriste Boko Haram et aux effets de la crise sociopolitique dans les Régions du Nord-ouest et du Sud-ouest, toutes exacerbées par les effets néfastes des changements climatiques. Ce contexte d'insécurité a entraîné

des déplacements de populations et des dynamiques démographiques, se traduisant par une augmentation de la pression exercée sur la biodiversité, notamment le bois de chauffage, les Produits Forestiers Non Ligneux, la faune sauvage, etc.

g. La sécurisation des aires protégées

La facilité d'accès aux zones de conservation, ainsi qu'aux massifs forestiers, constitue un facteur indirect reconnu de dégradation de la biodiversité. En effet, les dispositifs de contrôle mis en place par les services de l'État jouent un rôle dissuasif vis-à-vis des activités

d'exploitation illégale. Lorsque les dispositifs de contrôle, les ressources humaines et les moyens logistiques sont insuffisants, l'accès à ces milieux est facilité pour les exploitants illégaux qui pillent les ressources biologiques.

C. Conséquences de la perte de la biodiversité

La perte de la biodiversité se traduit par trois grandes catégories de conséquences : écologiques, économiques et socio-culturelles.

a. Conséquences écologiques

La dégradation de la biodiversité se manifeste par des perturbations majeures des écosystèmes et des habitats naturels.

Les activités anthropiques perturbent les habitats de la biodiversité, en favorisant les invasions biologiques, en altérant la diversité spécifique et les fonctions écosystémiques (MINEPDED- 6NR, 2014 ; MINADER, 2015 ; IPBES, 2019 ; MINEPDED, 2019).

Les impacts sont particulièrement visibles dans les systèmes d'eau douce, où la pollution et certains envahisseurs, comme la jacinthe d'eau (*Eichhornia crassipes*) et la fougère d'eau (*Salvinia molesta*), affectent gravement les eaux douces et contribuent à l'extinction de certaines espèces de reptiles, d'amphibiens et de mammifères (MINEPDED- SPANB II, 2014).

Outre les invasions biologiques, les feux de brousse, le braconnage, l'agriculture itinérante sur brûlis et autres pratiques agricoles non

durables, le commerce illicite de la faune sauvage, les activités minières, ont des impacts négatifs considérables sur l'écosystème forestier et la dégradation de ses multiples fonctions, telles que la régulation du climat, du cycle hydrologique, de la stabilisation des sols et l'équilibre de la faune et de la flore.

Cette situation amène parfois les populations locales à parcourir de longues distances pour collecter du bois de chauffage; les agriculteurs abandonnent des fermes épuisées et ouvrent de nouvelles terres dans les réserves forestières (Keble, 2005 ; Momo Solefack et al., 2018).

On peut ainsi observer de graves perturbations des habitats de certaines espèces comme le chevrotain d'eau (*Hyemoschus aquaticus*), les zones minières non réhabilitées, devenant ainsi des pièges pour les animaux et des lieux de reproduction pour les moustiques (CIFOR, 2015).

b. Conséquences économiques

La dégradation de la biodiversité, du fait de la prolifération des espèces exotiques envahissantes des activités anthropiques et des changements climatiques, a des impacts économiques significatifs. L'envahissement des écosystèmes par certaines espèces exotiques entraîne des coûts économiques directs, du fait de la diminution de la production agricole et la faible productivité des PFNL (MINEPDED- SPANB II, 2014).

Dans le secteur halieutique, la diminution des produits de captures de pêche dans les écosystèmes d'eau douce et marin, affecte directement les conditions de subsistance des pêcheurs. Cette situation conduit à un déplacement des activités vers l'extraction du bois de mangrove et la production du charbon de bois pour éviter la pauvreté, phénomène

particulièrement marqué au sein des communautés riveraines de ces écosystèmes de mangrove (FAO, 2014 ; Thierry et al., 2018; INS, 2018). Les activités minières contribuent également à des pertes économiques, en provoquant la diminution des populations animales et des peuplements végétaux, tout en compromettant le développement de toute autre activité économiquement viable (Tieguhong, 2014).

Par ailleurs, la perturbation du calendrier cultural, du fait des changements climatiques peut entraîner la perte de nombreuses variétés locales de produits tardifs et contraindre certaines régions au développement d'une agriculture marginale avec son corolaire d'insécurité alimentaire (PNACC, 2015).

c. Conséquences socio-culturelles

La dégradation de la biodiversité entraîne de graves conséquences sociales et culturelles, notamment la pauvreté et l'insécurité alimentaire; ce qui peut conduire à une dépravation des mœurs et une perte des valeurs culturelles.

En outre, la perte de ressources biologiques rares provoque une pauvreté monétaire et patrimoniale, générant des conflits d'usage, entre agriculteurs et éleveurs, miniers/agro-industriels

et exploitants forestiers, communautés locales et chasseurs professionnels (MINFOF, 2014 ; Nguiffo et Sonkoue, 2015 ; INS, 2018).

Cet état de fait accroît les pressions sur l'environnement, et affecte la santé des populations autant qu'elle accentue l'insécurité alimentaire (PNACC, 2015, MINEPAT, 2019).



7

II.5. Tendances par grands types d'écosystèmes

A. Ecosystème de forêts tropicales denses et humides



La dynamique d'évolution de la diversité faunique dans l'écosystème de forêts tropicales

denses et humides se traduit par une diminution du nombre d'espèces. Cette régression est illustrée par l'analyse des informations issues du parc national de Campo Ma'an, où l'abondance relative de l'ensemble des mammifères de grande et moyenne taille a chuté de 50% entre 2014 et 2020, sous l'effet d'une forte pression anthropique, avec une baisse estimée de 64 % de la densité des éléphants, une réduction de 60% de celle des grands singes, ainsi que des pertes avoisinant 70 % pour les céphalophes et autres ongulés (MINFOF, 2021). Un déclin de certaines espèces (conducteurs, foreuses) a également été observé (Nzoo Dongmo et al., 2006 ; Bobo et al., 2014 ; MINEPDED-SPANB II, 2014 ; MINFOF, 2018).

B. Ecosystème d'eau douce

Dans l'analyse des tendances observées, des évolutions notables ont été enregistrées concernant l'étendue et le régime hydrologique des cours d'eau, ainsi que, dans une moindre proportion, les précipitations. Ces évolutions sont décrites selon les principaux bassins fluviaux.

Le bassin du lac Tchad :

Dans cet espace hydrographique, la superficie du lac Tchad est passée de 26 000 km² en 1960 à environ 1 700 km² en 2000, correspondant à une réduction de 93,5 % de sa surface. Les crues de la rivière Logone ont également diminué d'ampleur, avec un débit moyen passant de 2200 m³/s avant 1970 à 1 410 m³/s après cette date, soit une diminution de 36%. Par ailleurs, les ressources hydriques mobilisables en saison sèche ont subi une baisse de 55 % du débit, celui-ci passant de 48 m³/s avant la sécheresse de 1970 à 22 m³/s (Lienou, 2001 ; UICN et CBLT, 2007).



Le bassin du Niger :

Dans le Bassin du Niger, les observations climatiques et hydrologiques mettent en évidence une variabilité marquée ainsi qu'une tendance générale à la baisse des ressources en eau depuis les grandes sécheresses des années 1970. Selon les analyses hydrométéorologiques nationales, le bassin a enregistré une diminution des précipitations comprise entre -6% et -12% par rapport aux niveaux observés avant 1970, traduisant un déficit pluviométrique significatif (MINEPDED, 2018).



Cette réduction de la pluviométrie a entraîné une baisse corrélative des écoulements de surface et une réduction de la recharge des nappes souterraines, affectant directement les débits des principaux cours d'eau. Les fluctuations hydrologiques se traduisent par une diminution de la fréquence, de l'intensité et de la durée des crues saisonnières, mais aussi par un tarissement accentué des débits d'étiage pendant la saison sèche. Cette situation affecte particulièrement les systèmes hydriques liés à la rivière Bénoué et ses affluents, contribuant à une résurgence des sécheresses hydrologiques et à une susceptibilité des communautés à l'insécurité hydrique (UICN & CBLT, 2007 ; MINEPDED, 2018).

Le bassin de la rivière Sanaga :

Le bassin de la Sanaga est le plus grand bassin continental du Cameroun. Les principes de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) et de mise en œuvre de Plan Gestion Biodiversité (PGB) y sont implémentés. Les observations hydrologiques dans ce bassin indiquent une variation significative des régimes hydriques depuis les grandes sécheresses des années 1970, avec des tendances à la réduction des écoulements moyens et des variations

saisonnières accrues sur l'ensemble du bassin, en lien avec des fluctuations pluviométriques et des pressions anthropiques en amont et en aval (PANGIRE, 2019). La baisse observée des débits moyens de la Sanaga et de ses affluents, ainsi que l'accentuation des périodes d'étiage et des cycles interannuels, affectent l'alimentation des grands ouvrages hydrauliques, la biodiversité et les activités vitales des populations riveraines.

C. Ecosystème de montagne

La superficie des écosystèmes de montagne selon WWF (2011) est évaluée à 35 646,77 km². Entre 2015 et 2019, les estimations indiquent :

- ✦ Une perte de 33 586,31 ha de couvert végétal dans les forêts des hautes terres camerounaises ;
- ✦ Une réduction de 11 268,49 ha de la couverture végétale au sein des forêts montagnardes du Mont Cameroun et de Bioko ;

- ✦ Une perte comprise entre 168 et 179,20 ha de couverture végétale dans les écorégions de mosaïques du plateau de Mandara.

Ces évolutions traduisent le niveau avancé de dégradation de cet écosystème. Par ailleurs, au niveau du mont Oku, il a été observé une régression du couvert forestier atteignant environ les trois quarts de son étendue initiale entre 1978 et 2001. Sur la même période, les superficies consacrées aux terres cultivées ont quasiment doublé.

D. Ecosystèmes semi-aride

La variabilité climatique et la sécheresse constituent des facteurs majeurs de dégradation des terres au sein de l'écosystème semi-aride. Les principales zones écogéographiques s'articulent autour des ensembles suivants : Bassin du lac Tchad, vallée du Logone, les yaérés et le parc national de Waza, plaine de Diamaré, monts Mandara, Mayo Oulo, ainsi que l'axe Mayo-Louti/Nord Benoué (MINEPDED, 2018). Ce phénomène se manifeste par l'apparition de vastes étendues de sols dénudés, localement appelés harder, ou de sols devenus stériles à la suite de la dégradation des terres. Les épisodes d'inondation contribuent également de manière significative à cette dégradation (MINEPDED, 2018).

Les dynamiques de dégradation des terres et des paysages observés dans la Région du Nord sont similaires à celles de la Région de l'Extrême-Nord. La spécificité de cette aire géographique réside toutefois dans l'influence marquée des mouvements migratoires, accentuant la pression exercée sur la biodiversité.

La superficie de l'écosystème semi-aride est estimée à environ 2878,6 km² (WWF, 2011). Entre 2015 et 2019, la perte de couvert végétal est évaluée à près de 673 263,32 ha, traduisant un niveau élevé de dégradation environnementale. Cette dégradation des écosystèmes semi-arides se matérialise par une diminution importante de la couverture végétale, principalement dans la Région de l'Extrême-Nord, où environ 19 099 km², soit 56 % du territoire, correspondent à des terres modérément à sévèrement dégradées, contre 10106,5 km² dans la Région du Nord (MINEPAT, 2016).



E. Ecosystème de savane boisée tropicale

A l'instar de l'écosystème semi-aride, cet écosystème est lui aussi soumis aux effets de la variabilité climatique et de la sécheresse entraînant à la fois la dégradation des terres et la déforestation. Dans sa partie septentrionale,

il est particulièrement exposé au surpâturage, conséquence de la coexistence entre les activités agricoles et l'élevage transhumant non maîtrisé. La zone nord de l'écosystème de savane boisée tropicale est par ailleurs caractérisée par la

réurrence de feux de brousse (MINEPAT, 2016). Dans la région des Hautes- Terres de l'Ouest-Cameroun, l'accélération de la dégradation des terres est principalement due à une forte pression démographique, combinée aux contraintes géomorphologiques. La superficie de l'écosystème de savane boisée tropicale est estimée à 188 058,5 km² selon WWF (2011).

F. Ecosystème côtier et marin

Dans l'écosystème côtier et marin, se développent d'importantes activités économiques qui entraînent la perte de la biodiversité.

Ces activités comprennent la pêche industrielle et artisanale, l'exploitation pétrolière dans le Golfe de Guinée, les flux et reflux des navires dans les zones portuaires et le développement de vastes complexes agro-industriels. Ces derniers intègrent de grandes plantations industrielles de bananier plantain, d'hévéa, de thé et de palmier à huile, qui contribuent à l'accélération de la déforestation, tout en favorisant le développement de diverses sources de pollution (MINEPAT, 2016). Les dynamiques propres à l'écosystème côtier et marin ont permis d'enregistrer une perte totale de forêts de l'ordre de 208800 hectares, entre 2001 et 2014 (MINEPDED, 2017). Cette perte est échelonnée comme suit : 34700 mille hectares pour la période 2001 – 2005, 71800 mille hectares pour la période 2006 – 2010 et 102 300 mille hectares pour la période 2011 – 2014. Le phénomène concerne principalement les départements du Fako, de la Sanaga-

Entre :

- ↗ 2015 et 2019, les pertes de couverture végétale ont été évaluées à :
- ↗ 658 985,59 ha au sein de la mosaïque de savane forestière guinéenne ;
- ↗ 850 714,43 ha dans l'écorégion soudanienne de savane.

Maritime, de l'Océan et du Mounjo. En termes de taux de déforestation, les Départements du Mounjo, du Fako et du Wouri ont chacun perdu plus de 5 % de leur couverture forestière par rapport à l'année de référence (2000).

A l'exception des Départements du Fako, du Mounjo et du Ndiang, où un ralentissement de la déforestation a été observé entre 2006 et 2010, la tendance s'est fortement accentuée entre 2011 et 2014.

Dans les Départements de l'Océan et de la Sanaga-Maritime, la déforestation enregistrée au cours de cette période a été équivalente, voire supérieure, à celle cumulée sur la période 2001-2010 (MINEPDED, 2017).

La superficie de l'écosystème côtier et marin est estimée à 7015,3 km² selon WWF (2011). Entre 2015 et 2019, les pertes de couverture végétale sont évaluées à :

- ↗ 616 193,03 ha dans les écorégions forestières côtières Cross-Sanaga-Bioko ;
- ↗ 35 226,84 ha au niveau de la mangrove camerounaise.





Chapitre III

CADRE STRATEGIQUE ET OPERATIONNEL DE LA BIODIVERSITE A L'HORIZON 2030



Vision & Mission

La vision du Cameroun en matière de biodiversité a été définie dans la SPANB II et se décline comme suit :



D'ici 2035, une relation durable avec la biodiversité est établie dans son utilisation et le partage des avantages afin de répondre aux besoins de développement et au bien-être de la population, et l'équilibre de l'écosystème est préservé à travers une intégration sectorielle et décentralisée avec la participation effective de toutes les parties prenantes, y compris les collectivités locales.

En vue de matérialiser cette vision, une mission a été définie de manière cohérente, inclusive et participative, dans une approche pangouvernementale et pansociétale, mobilisant l'ensemble des parties prenantes autour d'un engagement commun qui est celui de :



Prendre des mesures urgentes, coordonnées et inclusives pour stopper et inverser la perte de biodiversité au Cameroun, restaurer les écosystèmes dégradés et assurer leur utilisation durable, afin d'établir d'ici 2035, une relation harmonieuse et durable entre la nature et le développement.

Cette mission vise à promouvoir le bien-être des populations à travers la conservation, la valorisation et le partage juste et équitable des avantages issus des ressources naturelles. Elle s'appuie sur une intégration sectorielle et décentralisée, une participation effective de tous les acteurs, ainsi qu'une mobilisation adéquate des ressources financières et techniques nécessaires à sa mise en œuvre.

III.2. Principes directeurs

La mise en œuvre du Cadre stratégique et opérationnel de la biodiversité à l'horizon 2030 s'appuie sur dix-huit (18) principes directeurs, qui garantissent une action cohérente, inclusive et alignée sur les engagements internationaux du Cameroun. Ces principes constituent la base éthique, politique et méthodologique qui oriente la vision, les objectifs et les interventions prévues dans le cadre national, en conformité avec le Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming-Montréal. Ils réaffirment notamment la sacralité des droits et des contributions des peuples autochtones et des communautés locales, la prise en compte de la diversité des systèmes de valeurs, ainsi que l'importance d'une approche pangouvernementale et pansociétale, impliquant l'ensemble des parties prenantes.

Ils garantissent également l'adaptation du cadre mondial sus-évoqué aux priorités nationales, le respect du droit au développement, l'intégration des droits humains, de l'égalité de genre et de l'équité intergénérationnelle, tout en assurant un équilibre entre les trois objectifs de la

Convention sur la Diversité Biologique.

Par ailleurs, ces principes consacrent la nécessité d'une mise en œuvre fondée sur la science, l'innovation, les connaissances traditionnelles, l'approche écosystémique, l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie. Ils insistent sur la cohérence avec les instruments internationaux, la coopération, les synergies institutionnelles et l'accès adéquat aux ressources financières. Enfin, ils soulignent l'importance d'une approche intégrée de la santé, reconnaissant les liens étroits entre santé humaine, animale, végétale et intégrité des écosystèmes.

Ainsi structurés, ces principes fournissent le socle conceptuel et opérationnel qui orientent l'ensemble des interventions nationales pour protéger, restaurer et utiliser durablement la biodiversité d'ici à 2030, tout en renforçant la résilience écologique, sociale et économique du pays.

7 Principes



Contribution et droits des peuples autochtones et des communautés locales



Différents systèmes de valeurs



7 Portées

Respect des droits, connaissances traditionnelles, valeurs, innovations et pratiques, avec participation pleine, effective et fondée sur le consentement libre, préalable et éclairé.

Reconnaissance de la diversité des visions du monde (biodiversité, Terre nourricière, systèmes de vie), des valeurs culturelles et spirituelles, y compris pour les pays qui reconnaissent les droits de la nature.



Approche pangouvernementale et pansociétale



Reconnaissance que la mise en œuvre requiert l'implication coordonnée de l'État, des collectivités territoriales, des acteurs privés, de la société civile et des communautés.



Contexte, priorités et capacités nationales



Mise en œuvre adaptée aux réalités, besoins et capacités de chaque pays pour contribuer aux objectifs mondiaux.



Efforts concertés en vue d'atteindre les cibles



Mobilisation du soutien public, des partenariats et d'actions conjointes à tous les niveaux.



Droit au développement



Promotion d'un développement socioéconomique responsable et durable, aligné avec la conservation de la biodiversité et la Déclaration de 1986 sur le droit au développement.



Approche fondée sur les droits humains



Intégration du droit de chaque individu à un environnement propre, sain, durable et respect des normes internationales relatives aux droits humains.



Genre



Égalité des genres, autonomisation des femmes et des filles, et réduction des inégalités comme conditions préalables à la réussite de la mise en œuvre.



Principe Équité intergénérationnelle



Garantir que les besoins présents ne compromettent pas ceux des générations futures, avec une participation significative des jeunes.



Principe Réalisation équilibrée des trois objectifs de la CDB et de ses Protocoles



Assurer une mise en œuvre intégrée et équilibrée de la conservation, de l'utilisation durable et du partage juste et équitable des avantages.



Principe Cohérence avec les accords et instruments internationaux



Mise en œuvre conforme aux obligations internationales, sans modification des droits et obligations des Parties dans d'autres accords.



Principe Principes de la Déclaration de Rio



Inversion de la perte de biodiversité guidée par les principes de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement.



Principe Science et innovation



Appui sur les preuves scientifiques, les technologies nouvelles, les innovations, ainsi que les connaissances traditionnelles pertinentes.



Principe Approche écosystémique



Mise en œuvre conforme à l'approche écosystémique inscrite dans le cadre de la CDB.



Éducation formelle et informelle



Éducation transformatrice et apprentissage tout au long de la vie, intégrant les dimensions culturelles et les savoirs et savoirs faire autochtones.



Accès aux ressources financières



Garantir des financements adéquats, prévisibles, accessibles pour mettre en œuvre efficacement le cadre.



Coopération et synergies



Renforcement des collaborations entre conventions relatives à la biodiversité, accords multilatéraux environnementaux, institutions internationales, régionales et nationales.



Biodiversité et santé (Approche « Une seule santé »)



Lien entre santé humaine, animale, végétale et des écosystèmes ; importance de réduire les pressions sur la biodiversité et garantir un accès équitable aux technologies liées à la santé.



III.3. Axes stratégiques, objectifs nationaux de biodiversité et leur alignement

Les axes stratégiques et objectifs nationaux de biodiversité visent à répondre aux défis majeurs de dégradation des écosystèmes. Ils consacrent la biodiversité comme un élément important pour le développement durable, la sécurité alimentaire et le bien-être humain. Ces axes stratégiques sont directement issus de l'évaluation nationale de la biodiversité et des services écosystémiques, qui a produit des résultats pertinents, utiles pour analyser les trajectoires d'évolution, en lien avec le développement du pays.

A cet effet, cette évaluation a permis de réaliser un état des lieux rigoureux de la biodiversité et des services écosystémiques, d'analyser les pressions et menaces qui pèsent sur ceux-ci, ainsi que d'examiner leurs tendances d'évolution au regard des trajectoires de développement du pays. Elle s'est articulée autour d'une question politique centrale portant sur l'évolution future de la biodiversité et des services écosystémiques et de leur contribution au bien-être humain et au développement.

Les résultats de cette évaluation ont permis d'identifier quatre défis majeurs et interdépendants qui conditionnent la gestion durable de la biodiversité et des services écosystémiques au Cameroun, à savoir : (i) la

méconnaissance de la biodiversité, (ii) la faible intégration de la biodiversité et des services écosystémiques dans les politiques et secteurs de développement, (iii) les insuffisances en matière de gouvernance de la biodiversité, et (iv) le financement insuffisant et peu diversifié de la biodiversité.

Par ailleurs, étant donné que la décennie en cours est focalisée sur la restauration des écosystèmes, l'accent a été mis sur la nécessité de renforcer les actions de restauration, à des fins de préservation et rétablissement des fonctions écologiques, ainsi que l'offre de services écosystémiques.

Ainsi, plutôt que d'aborder ces défis comme de simples contraintes, le Cameroun a fait le choix de les considérer comme de véritables opportunités d'actions et de changements transformateurs, servant de fondements à la définition des axes stratégiques de la présente SPANB. Cette approche a conduit à la structuration de cinq (05) axes stratégiques, déclinés en vingt et huit (28) objectifs nationaux de biodiversité alignés aux objectifs et cibles du Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming-Montréal, traduisant une réponse intégrée aux défis identifiés.

Tableau 10 : Axes stratégiques et objectifs nationaux de biodiversité alignés au CMB

Axes stratégiques	Objectifs nationaux	Description des objectifs nationaux	Alignement avec les objectifs (O) et les cibles (C) du CMB/ Niveau (N)
	Objectif 1 : Conserver et gérer durablement, environ 30% des écosystèmes terrestres et côtiers et 20% des écosystèmes marins à travers la gestion efficace du réseau d'aires protégées existant et la promotion d'autres mesures efficaces de conservation par zone.	Cet objectif vise à assurer la gestion effective et efficace des aires de conservation existantes et à renforcer la conservation à travers les autres mesures efficaces de conservation par zone (AMCEZ).	OB. C3 N : Moyen

AXE STRATEGIQUE 1: Réduction des menaces sur la biodiversité et les services écosystémiques	Objectif 2 : Inverser la tendance aux extinctions d'origine humaine sur les espèces menacées connues et promouvoir leur rétablissement et leur conservation.	Cet objectif vise à lutter contre l'extinction des espèces menacées connues à travers la mise en place des mesures de réduction des pressions anthropiques. Il permet également de contribuer à la reconstitution des espèces et à leur conservation.	OB. C4 N : Élevé
	Objectif 3 : Réduire significativement l'incidence des pollutions multiformes sur la biodiversité et les services écosystémiques, en particulier celles liées aux déchets plastiques, aux nutriments, ainsi qu'aux pesticides et autres produits chimiques toxiques et/ou dangereux.	Cet objectif vise à atténuer de manière significative les impacts néfastes de diverses pollutions sur la biodiversité ainsi que les services et fonctions écosystémiques, en mettant l'accent sur des polluants spécifiques comme les plastiques, les nutriments, les pesticides et les produits chimiques toxiques, afin de préserver et de restaurer les écosystèmes.	OB. C7 N : Élevé
	Objectif 4 : Contribuer à la mise en œuvre de la CDN et promouvoir la résilience des écosystèmes face aux changements climatiques.	L'objectif est de soutenir les efforts nationaux pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de 35% d'ici 2030, conformément aux engagements pris dans la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) révisée. Il vise également à promouvoir la résilience des écosystèmes, en les rendant moins vulnérables et capables de s'adapter aux impacts des changements climatiques. Il conviendra à cet effet de mener non seulement des actions concrètes pour diminuer les émissions mais aussi d'entreprendre des initiatives robustes pour préserver les écosystèmes en vue de garantir un environnement durable et résilient face aux défis climatiques.	OB. C8 N : Élevé
	Objectif 5 : Restaurer d'ici 2030 environ 30% des écosystèmes dégradés en vue de rétablir, de maintenir et d'améliorer les contributions de la nature aux populations, y compris les fonctions et les services écosystémiques.	Cet objectif vise à restaurer 30% des écosystèmes dégradés d'ici 2030 dans le but de rétablir, de remettre en l'état si possible les sites et les écosystèmes dégradés ainsi que de maintenir et d'améliorer les contributions de la nature aux populations humaines, y compris les fonctions et les services écosystémiques essentiels pour la survie et le bien-être des communautés et la santé de la planète.	OA. C 2 et 11 N : Elevé

AXE STRATÉGIQUE 2 : Restauration des écosystèmes dégradés et amélioration des services écosystémiques	Objectif 6 : D'ici 2030, réduire de moitié le niveau d'infestation des zones exposées aux espèces exotiques envahissantes par leur collecte, leur valorisation ou leur élimination, tout en procédant à la surveillance et au contrôle de nouvelles introductions.	Il est question dans cet objectif d'assainir de moitié les zones infestées et exposées aux espèces exotiques envahissantes d'ici 2030 par des efforts de collecte, de valorisation ou d'élimination, tout en mettant en place des mesures efficaces de surveillance et de contrôle pour prévenir de nouvelles introductions, afin de protéger les écosystèmes et la biodiversité.	OA. C6 N : Elevé
	Objectif 7 : Augmenter la superficie des espaces verts et promouvoir la conservation et l'aménagement durable des zones humides en milieu urbain dans une approche de planification intégrant la biodiversité et les services écosystémiques pour le bien-être humain.	L'objectif est d'accroître la superficie des espaces verts et de promouvoir la conservation ainsi que l'aménagement durable des zones humides en milieu urbain, à travers la planification urbaine qui permettra de garantir des espaces y dédiés pour le bien-être des populations et de l'humanité.	OA. C12 N : Elevé
AXE STRATÉGIQUE 3 : Développement et capitalisation de l'information et des connaissances sur la biodiversité	Objectif 8 : Promouvoir la gestion durable des systèmes de production agricole, halieutique et forestière, en utilisant les nouvelles techniques de production respectueuses de la biodiversité susceptibles de booster la production et d'assurer la sécurité alimentaire.	Cet objectif vise à intégrer des pratiques durables et respectueuses de la biodiversité dans les secteurs agricole, forestier et de la pêche pour augmenter la production et garantir la sécurité alimentaire. Les nouvelles techniques de production doivent être innovantes et écologiquement responsables, tout en améliorant l'efficacité et la durabilité des systèmes de production.	OC, C10 N : Elevé
	Objectif 9 : Promouvoir et renforcer les programmes de recherche, ainsi que valoriser l'information génétique et les connaissances traditionnelles associées à l'utilisation des ressources génétiques.	Cet objectif vise à mettre en exergue l'importance de la recherche de développement et la nécessité de renforcer les efforts de recherche. Il contribue également à la valorisation de l'information génétique et à la protection des connaissances traditionnelles en lien avec l'utilisation des ressources génétiques. Il s'agit de créer un cadre intégré où la recherche scientifique et les savoirs traditionnels se complètent pour une gestion durable des ressources génétiques ainsi que le partage juste et équitable des avantages issus de leur utilisation.	OC C13 N : Elevé

	Objectif 10 : Promouvoir la consommation durable, à travers la sensibilisation, l'éducation et la proposition d'alternatives pertinentes contre le gaspillage alimentaire et la production excessive de déchets.	Cet objectif vise à transformer les habitudes de consommation et à éduquer les populations et autres acteurs de la biodiversité pour favoriser la prise de conscience des impacts du gaspillage alimentaire et de la production excessive de déchets sur l'enjeu de lutte contre la perte de la biodiversité, tout en proposant des alternatives concrètes à cet effet.	OC, C16 N : Élevé
	Objectif 11 : Renforcer et promouvoir les mesures de prévention des risques biotechnologiques dans le cadre de la sécurité sanitaire des personnes, de la biodiversité et de l'environnement, de la recherche dans le domaine de la biotechnologie moderne et du développement d'une industrie pharmaceutique locale.	Cet objectif vise à développer et à mettre en œuvre des mesures robustes pour prévenir les risques associés à l'utilisation des biotechnologies modernes, en tenant compte des impératifs de sécurité sanitaire, de protection de la biodiversité et de l'environnement, ainsi que du soutien à la recherche et à l'industrie pharmaceutique locale.	OC, C17 N : Élevé
	Objectif 12 : Renforcer la création et le développement des capacités en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité, de biosécurité, d'exploitation des ressources génétiques et de séquençage numérique.	Cet objectif vise à bâtir des capacités robustes et durables pour la conservation de la biodiversité, l'exploitation des ressources génétiques et le séquençage numérique en prévenant les risques biotechnologiques. Il comprend des initiatives pour éduquer, former et équiper les parties prenantes, ainsi que pour promouvoir des pratiques durables et sécurisées dans ces domaines.	OC, C20 N : Moyen
	Objectif 13 : Promouvoir le partage, la coopération, le transfert et le développement des technologies ainsi que les programmes de recherche scientifique en faveur d'une gestion durable de la biodiversité.	L'objectif est d'encourager la coopération internationale, régionale, sous régionale, et nationale et de faciliter le partage et le transfert de technologies. Il vise également à promouvoir le développement de programmes de recherche scientifique qui soutiennent la gestion durable de la biodiversité. Il s'agit de renforcer les capacités technologiques et scientifiques pour mieux comprendre, conserver et utiliser durablement les ressources biologiques.	OC, C20 N : Élevé

	Objectif 14 : Renforcer les systèmes de collecte, d'échange et de mise à disposition de données et d'informations sur la biodiversité, à l'intention des décideurs, des praticiens et du grand public, et mettre en place un système centralisé.	Le but de cet objectif est de structurer et de renforcer les systèmes de collecte et de gestion des données et informations sur la biodiversité et de les centraliser pour en assurer une exploitation facile et efficace. Il vise également à garantir que les informations crédibles sur la biodiversité sont accessibles aux décideurs, aux praticiens et au grand public, permettant ainsi des actions plus coordonnées et pertinentes en matière de conservation et de gestion durable de la biodiversité.	OC, C21 N : Élevé
AXE STRATÉGIQUE 4 : Gouvernance de la biodiversité et des services écosystémiques	Objectif 15 : Veiller à l'intégration de la biodiversité dans les processus d'affectation, d'aménagement et de gestion des espaces à l'échelle nationale, régionale et locale, tout en respectant les droits des populations autochtones et des communautés locales à travers la planification spatiale participative, intégrée et inclusive du territoire national.	L'objectif ici est de promouvoir une approche holistique et participative de la planification de l'affectation des terres, en intégrant les considérations de biodiversité à tous les niveaux de gouvernance (nationale, régionale et locale). Il s'agit de s'assurer que les processus d'affectation, d'aménagement et de gestion des espaces tiennent compte de la biodiversité et ses multiples valeurs en respectant les droits et les connaissances des populations autochtones et des communautés locales.	OB, C1 N : Elevé
	Objectif 16 : Renforcer la mise en œuvre du cadre juridique et réglementaire sur l'utilisation, le prélèvement et le commerce des espèces halieutiques.	Cet objectif vise à améliorer et à renforcer l'application des lois et des règlements concernant l'utilisation, le prélèvement, et le commerce des espèces halieutiques. Cela inclut la mise en place et le renforcement de mécanismes efficaces de gestion, de surveillance, et de contrôle pour s'assurer que les pratiques de pêche et de commerce des espèces marines sont durables.	OB, C16 N : Moyen
	Objectif 17 : Renforcer le cadre juridique et réglementaire sur l'utilisation, le prélèvement et le commerce des espèces sauvages tout en minimisant le risque de propagation d'agents pathogènes et en valorisant les pratiques traditionnelles d'utilisation durable des peuples autochtones et des communautés locales.	Il est question dans cet objectif de créer et de renforcer les lois et règlements afin de gérer durablement les espèces sauvages, tout en réduisant les risques sanitaires tels que la propagation des zoonoses et en valorisant les bonnes pratiques traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales. Cette approche combine la protection de la biodiversité et la reconnaissance ainsi que le respect des pratiques et des savoirs ancestraux	OB, C9 N : Élevé

	Objectif 18 : Promouvoir la consommation durable, Mettre en place des structures de contrôle pour rendre opérationnel le cadre légal national sur l'accès et le partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.	L'objectif est de renforcer le système de surveillance actuel en créant des structures de contrôle afin d'assurer la mise en œuvre efficace du cadre légal national sur l'accès aux ressources génétiques ainsi que le partage juste et équitable des avantages qui en découlent. Cela implique la mise en place des mécanismes pour surveiller, contrôler, sanctionner les contrevenants pour garantir l'exploitation juste et bénéfique à toutes les parties prenantes, en particulier les communautés locales, les femmes et le pays d'origine de ces ressources.	OB, C13 N : Moyen
	Objectif 19 : Accroître la prise en compte et l'intégration de la biodiversité dans l'élaboration, la révision et la mise en œuvre des politiques publiques, des stratégies et plans d'actions sectoriels de développement au niveau national, régional et local.	Le Cameroun, s'étant engagé dans le processus de décentralisation, doit garantir l'intégration de la biodiversité de manière systématique et cohérente dans tous les aspects de l'élaboration, de la révision et de la mise en œuvre des politiques publiques, des stratégies et des plans d'actions sectoriels de développement à tous les niveaux de gouvernance. Cette intégration vise à promouvoir un développement durable qui reconnaît l'importance et les multiples valeurs de la biodiversité pour le bien-être humain, la résilience des écosystèmes et la prospérité économique.	OB, C14 N : Elevé
	Objectif 20 : Renforcer le cadre juridique et promouvoir les mesures incitatives visant à encourager les entreprises à adopter des modes de production durable afin d'évaluer et de réduire la dépendance, les risques ainsi que les incidences négatives de leurs investissements sur la biodiversité.	Il est question de renforcer un cadre juridique en prenant des mesures incitatives efficaces pour encourager les entreprises à intégrer des pratiques durables dans leurs modes de production. Cela vise à minimiser les impacts négatifs de leurs activités sur la biodiversité, à réduire les risques associés, et à promouvoir une responsabilité environnementale accrue dans le secteur privé. Il s'agit notamment d'amener les entreprises à rendre compte et à communiquer sur leurs efforts à réduire la dépendance, les risques et les incidences négatives de leurs investissements sur la biodiversité et les services écosystémiques.	OB, C15 N : Elevé

	Objectif 21 : Renforcer le cadre institutionnel et opérationnel de prévention des risques biotechnologiques et garantir à toutes les parties prenantes le partage équitable des avantages découlant des biotechnologies fondées sur les ressources génétiques.	D'une part, cet objectif vise à établir un cadre institutionnel et opérationnel fort pour la prévention des risques associés aux biotechnologies. D'autre part, il a pour but de s'assurer que les résultats et les avantages découlant des biotechnologies fondées sur les ressources génétiques du Cameroun, soient partagés de manière équitable entre toutes les parties prenantes. Ceci nécessite la mise en place des mécanismes efficaces qui facilitent un accès juste et équilibré aux bénéfices générés par ces biotechnologies afin de protéger les droits des communautés, des femmes, des peuples autochtones.	OB, C17 N : Élevé
	Objectif 22 : Assurer la représentation et la participation équitables, inclusives, effectives et sensibles aux personnes vulnérables, de toutes les parties prenantes, y compris les peuples autochtones et les communautés locales, dans l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie et plan d'action national de la biodiversité.	Il est question dans cet objectif de garantir que toutes les parties prenantes, en particulier les personnes vulnérables, les peuples autochtones et les communautés locales, soient représentés et participent de manière inclusive et effective à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action national de la biodiversité. L'implication de ces acteurs clés permettra de reconnaître et de prendre en compte l'importance des connaissances traditionnelles, des droits et des besoins des communautés locales et des peuples autochtones dans la stratégie et plan d'action national de la biodiversité.	OB, C22 N : Élevé
	Objectif 23 : Assurer l'égalité de sexe dans l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie et plan d'action national de la biodiversité, notamment en favorisant la participation des femmes et des filles aux processus décisionnels et faciliter leurs accès aux ressources naturelles et à la propriété foncière.	Il s'agit de s'assurer que les femmes et les filles jouissent de l'égalité des chances et des droits dans tous les aspects de la mise en œuvre des politiques de biodiversité, en promouvant leur participation active aux processus décisionnels et en facilitant leur accès aux ressources naturelles et à la propriété foncière. Cette approche reconnaît le rôle crucial des femmes et des filles dans la gestion durable de la biodiversité et vise à éliminer les barrières systémiques et culturelles qui entravent leur pleine participation aux processus de prise de décision.	OB, C23 N : Élevé

AXE STRATEGIQUE 5 : Mobilisation des ressources pour le financement de la biodiversité	Objectif 24 : Augmenter et diversifier les sources de financements domestiques, étrangers et privés, pour une mise en œuvre responsable, transparente, efficace et efficiente de la stratégie et plan d'action national de la biodiversité.	Le Cameroun envisage mobiliser et diversifier les financements nécessaires pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action national de la biodiversité, en garantissant un financement adéquat et durable provenant des sources publiques, étrangères et privées. Cet objectif cherche à s'assurer que la mobilisation des financements permette la mise en œuvre effective, efficace et efficiente des actions et activités nationales de biodiversité définies dans la SPANB III.	OD, C19 N : Moyen
	Objectif 25 : Mettre en place un cadre légal et opérationnel d'utilisation des systèmes/ mécanismes de financement innovants tels que le paiement des services écosystémiques, les obligations vertes et bleues, les compensations et les crédits de biodiversité, les mécanismes de partage des bénéfices, les dette-natures, avec des garanties environnementales et sociales.	Cet objectif vise à établir un cadre juridique et opérationnel pour l'adoption et la mise en œuvre des mécanismes de financements innovants en faveur de la biodiversité et des services écosystémiques, dans le but de s'assurer que ces mécanismes respecteront les principes de bonne gouvernance et seront en conformité avec des garanties environnementales et sociales fortes.	OD, C19 N : Bas
	Objectif 26 : Recenser et réorienter substantiellement d'ici 2030, les incitations et les subventions préjudiciables à la biodiversité en faveur des investissements sensibles à la biodiversité tout en promouvant les incitations positives.	D'une part, le but est d'identifier les incitations et les subventions qui nuisent à la biodiversité et ses services écosystémiques, afin de les réorienter de manière substantielle vers des projets et investissements sensibles à la biodiversité. D'autre part, il s'agira d'identifier et de promouvoir les incitations positives pour encourager les pratiques bénéfiques à la biodiversité et aux services écosystémiques.	OD, C18 N : Élevé
	Objectif 27 : Promouvoir la mobilisation et le partage des ressources issues du processus APA et des autres mécanismes multilatéraux existants pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations ainsi qu'au financement de la biodiversité.	Il est question de maximiser la mobilisation des ressources financières à travers l'exploitation du processus APA et des autres mécanismes multilatéraux. L'objectif est de s'assurer que les ressources issues de ces mécanismes sont efficacement mobilisées et utilisées pour améliorer les conditions de vie des populations, en particulier les communautés locales, les peuples autochtones, les femmes et les autres acteurs clés de même que contribuer au financement de la biodiversité.	OD, C13 N : Bas

	Objectif 28 : Inciter les entreprises, les institutions financières nationales et transnationales à mobiliser les ressources pour le financement de la biodiversité.	Cet objectif vise à sensibiliser les entreprises, les institutions financières nationales et transnationales, afin de stimuler et encourager leur contribution à la mobilisation de ressources financières en faveur de la biodiversité.	OD, C15 N : bas
--	--	--	--------------------------------------

III.4. Matrice du plan d'action

Le tableau ci-après présente de manière structurée le Plan d'action national pour la biodiversité, organisé autour de cinq axes stratégiques et décliné en mesures/objectifs, actions et activités opérationnelles. Il offre une vision d'ensemble des priorités nationales en matière de conservation, de restauration des écosystèmes, de gouvernance

environnementale, de développement des connaissances et de mobilisation des ressources. À travers cette structuration, le tableau met en évidence les interventions clés à entreprendre pour réduire les pressions sur la biodiversité, renforcer la résilience écologique et assurer une gestion durable et inclusive des ressources naturelles.

Tableau 11 : Matrice du plan d'action de la SPANB III

AXE STRATÉGIQUE DE BIODIVERSITÉ 1. RÉDUCTION DES MENACES SUR LA BIODIVERSITÉ ET LES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

MESURE : 1

Conserver et gérer durablement, environ 30% des écosystèmes terrestres et côtiers et 20% des écosystèmes marins à travers la préservation du réseau d'aires protégées existant et la promotion d'autres mesures efficaces de conservation par zone.
(Cible 3)

7 ACTIONS

7 ACTIVITÉS

1.1. Renforcement de l'efficacité de la gestion du réseau d'aires protégées terrestres, côtières et marines	1.1.1. Evaluer l'efficacité des mesures de conservation des AP et identifier les bonnes pratiques
	1.1.2. Mettre à jour la carte des écosystèmes naturels et leur niveau de dégradation (étendue)
	1.1.3. Finaliser le classement des AP terrestres et marines en cours
	1.1.4. Mettre à jour la base de données nationale de gestion des AP terrestres et marines
	1.1.5. Améliorer la surveillance et la sécurité des AP

1.2. Promotion de la création et de la gestion des Autres Mesures de Conservation Efficace par Zone (AMCEZ)	1.2.1. Organiser des dialogues nationaux d'information, de sensibilisation et d'élaboration des critères de classement des AMCEZ
	1.2.2. Réaliser un inventaire des zones susceptibles d'être érigées en AMCEZ et appuyer leur création ainsi que leur aménagement
	1.2.3. Elaborer une base de données nationale des AMCEZ au Cameroun
	1.2.4. Encourager les initiatives de création des forêts communautaires de mangrove
1.3. Renforcement du réseau des sites RAMSAR et UNESCO et suivi de l'efficacité de leur gestion	1.3.1. Actualiser les plans de gestion des sites RAMSAR et des réserves de biosphère et faire le suivi de leur mise en œuvre
	1.3.2. Finaliser le processus de classement des sites RAMSAR et des réserves de biosphère en cours
	1.3.3. Identifier et cartographier les potentiels sites RAMSAR et des réserves de biosphère
	1.3.4. Elaborer une base de données nationale de gestion des sites RAMSAR et des réserves de biosphère

MESURE : 2

Inverser la tendance aux extinctions d'origine humaine sur les espèces menacées connues et promouvoir leur rétablissement et leur conservation. (Cible 4)

➤ ACTIONS

➤ ACTIVITÉS

2.1. Renforcement du suivi et de la gestion des espèces menacées sur l'étendue du territoire pour réduire de 30 % le taux menace	2.1.1. Actualiser la liste Nationale Vs Liste UICN (tendance d'évolution de la diversité spécifique, abondance et répartition spatiale)
	2.1.2. Promouvoir les bonnes pratiques de conservation et de gestion durable in situ et ex situ des espèces menacées en réponse aux activités anthropiques
	2.1.3. Renforcer la surveillance pour lutter contre le braconnage
2.2. Promotion de la gestion des risques liés aux conflits Homme - Faune	2.2.1. Renforcer les mesures de prévention et de gestion des conflits Homme-Faune
2.3. Promotion des espèces menacées par le développement de l'écotourisme	2.3.1. Renforcer le dispositif existant d'accueil des espèces menacées saisies ou récupérées (zoos)
	2.3.2. Renforcer la construction des infrastructures et des équipements des AP

	2.3.3. Renforcer la sensibilisation et l'éducation sur les espèces menacées
2.4. Renforcement de la mise en œuvre effective des cahiers de charge environnementaux, des plans d'aménagement et des plans de biodiversité des projets et programmes ainsi que des normes en vigueur (NIMF)	2.4.1. Renforcer la prise en compte de la biodiversité dans les EIES des projets et programmes de développement
	2.4.2. Veiller au suivi de la mise en œuvre effective des PGES, des PA et autres CCES issus des projets/programmes et processus de classement multiformes
2.5. Renforcement de la sécurisation des installations de rééducation, de réintroduction et de conservation ex-situ des espèces en voie de disparition	2.5.1. Renforcer le système/dispositif de conservation ex-situ (Zoo, jardin zoo botanique sous gestion de l'Etat et les aires privées de conservation (ex. Game-ranch)
2.6. Mise en place une banque génétiques des semences forestières	Activité 2.6.1 : Mettre en place et rendre opérationnelle une banque génétique nationale des semences forestières, en appui à la conservation et à la restauration des espèces forestières menacées.

MESURE : 3

Réduire significativement l'incidence des pollutions multiformes sur la biodiversité, en particulier celles liées aux déchets plastiques, aux nutriments, ainsi qu'aux pesticides et autres produits chimiques toxiques et/ou dangereux (Cible 7)

7 ACTIONS

7 ACTIVITÉS

3.1. Promotion du traitement, de la valorisation et du recyclage des déchets multiformes	3.1.1. Encourager la mise en œuvre des meilleures pratiques et des technologies innovantes pour la gestion efficace et écologiquement durable des déchets
3.2. Intensification de la lutte contre la pollution des milieux récepteurs (air, sol, eau)	3.2.1. Faire le suivi de l'évolution de la production des déchets
	3.2.2. Faire le suivi de la mise en œuvre effective des plans de gestion des déchets des structures, projets, programmes et des communautés
	3.2.3. Renforcer l'opérationnalisation de la bourse nationale des déchets
3.3. Renforcement du dispositif de surveillance du processus d'importation, de production, d'utilisation et de stockage des pesticides ainsi que des déchets/produits chimiques toxiques et/ou dangereux	3.3.1. Renforcer la surveillance du processus d'importation, de production, d'utilisation et le stockage des pesticides ainsi que des déchets/produits chimiques toxiques et/ou dangereux

3.4. Promotion des alternatives écologiques aux pesticides chimiques et aux plastiques	3.4.1. Renforcer le cadre d'homologation des intrants, afin de prendre en compte les bio intrants et les aspects de toxicité
	3.4.2. Produire une liste de bio intrants homologués au Cameroun
	3.4.3. Organiser des ateliers de formation et de sensibilisation aux bio intrants et charbons écologiques
	3.4.4. Renforcer l'utilisation des emballages biodégradables
3.5. Renforcement du contrôle, de la surveillance et de l'utilisation des substances chimiques dans le secteur minier et de la pêche	3.5.1. Renforcer le dispositif de contrôle de l'utilisation des substances chimiques, toxiques et/ou dangereuses

MESURE : 4

Contribuer à la mise en œuvre de la CDN et promouvoir la résilience des écosystèmes face aux changements climatiques. (Cible 8)

➤ ACTIONS

➤ ACTIVITÉS

4.1. Promotion de l'utilisation durable du bois de chauffage et des énergies renouvelables en zone rurale	4.1.1. Appuyer la mise en place des forêts communautaires destinées au bois énergie pour réduire la pression sur les ressources naturelles dans les zones à forte dépendance au bois de chauffage
	4.1.2. Encourager la production et l'utilisation des kits solaires pour les populations en zone rurale
	4.1.3. Encourager la production du charbon écologique et l'utilisation des foyers améliorés
	4.1.4. Encourager la production du biogaz
4.2. Promotion du développement d'un Système de comptabilité économique et environnemental du capital naturel (comptes)	4.2.1. Mettre en place le Système de comptabilité économique et environnemental du capital naturel
	4.2.2. Assurer la prise en compte de la comptabilité de la nature dans le système de la comptabilité patrimoniale de l'Etat
4.3. Renforcement de la mise en œuvre des mesures de réduction des risques et catastrophes naturelles qui incluent la biodiversité	4.3.1. Actualiser et mettre en œuvre la stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes naturelles en incluant la biodiversité

AXE STRATÉGIQUE DE BIODIVERSITÉ 2. RESTAURATION DES ÉCOSYSTÈMES DÉGRADÉS ET AMÉLIORATION DES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

MESURE : 5

Restaurer d'ici 2030 environ 30% des écosystèmes dégradés afin de remettre en état, de maintenir et d'améliorer les contributions de la nature aux populations, y compris les fonctions et les services écosystémiques (Cibles 2 et 11)

7 ACTIONS

7 ACTIVITÉS

5.1. Augmentation de l'effort de restauration des paysages naturels, des écosystèmes dégradés et des terres dégradées	5.1.1. Augmenter les superficies des paysages, des écosystèmes et des terres dégradées à restaurer
	5.1.2. Promouvoir la stabilisation biologique des berges
	5.1.3. Fournir des équipements appropriés aux banques de semences des espèces floristiques existantes pour une meilleure production
5.2. Sécurisation des espaces restaurés	5.2.1. Organiser des campagnes de sensibilisation des peuples autochtones et communautés locales impliqués dans la gestion des espaces restaurés pour leur sécurisation
	5.2.2. Renforcer la matérialisation des périmètres de sécurité autour des espaces restaurés
5.3. Création des jardins botanique de conservation ex-situ des plantes médicinales	5.3.1. Mettre en place des jardins botaniques de conservation des plantes médicinales en voie de disparition

MESURE : 6

D'ici 2030, réduire de moitié le niveau d'infestation des zones exposées aux espèces exotiques envahissantes par leur collecte et leur valorisation tout en procédant à la surveillance et au contrôle de nouvelles introductions. (Cible 6)

7 ACTIONS

7 ACTIVITÉS

6.1 Renforcement des cadres juridique et politique pour la gestion des EEE	6.1.1. Rendre opérationnel le cadre légal national sur la biosécurité
	6.1.2. Elaborer une stratégie nationale de biosécurité qui intègre les considérations relatives aux espèces exotiques envahissantes
6.2 Prévention des introductions d'EEE par les contrôles aux frontières en réduisant les nouvelles introductions d'EEE de 50 % d'ici à 2030	6.2.1. Renforcer le dispositif de contrôle de l'introduction des EEE, ainsi qu'à l'évaluation des risques
	6.2.2. Établir des protocoles de quarantaine appropriés pour les importations à haut risque (plantes, animaux domestiques) aux points d'entrée

6.3 Cartographie, évaluation et hiérarchisation des menaces liées aux EEE	6.3.1. Élaborer une liste hiérarchisée et géoréférencée des EEE constituant une menace au Cameroun
	6.3.2. Mettre à jour de la liste noire et blanche des EEE
	6.3.3. Soutenir le développement d'un système d'information sur la biosécurité comprenant une base de données sur les EEE liée au GBIF, au registre mondial de l'UICN et au SNBI
6.4. Contrôle et éradication des EEE établies à l'aide de techniques appropriées	6.4.1. Élaborer et mettre en œuvre des protocoles appropriés pour le contrôle et l'éradication des envahisseurs prioritaires établis
	6.4.2. Promouvoir les initiatives de gestion des EEE menées par les peuples autochtones et les communautés locales

MESURE : 7

Augmenter la superficie des espaces verts et promouvoir la conservation et l'aménagement durable des zones humides en milieu urbain dans une approche de planification intégrant la biodiversité pour le bien-être de l'homme. (Cible 12)

➤ ACTIONS

➤ ACTIVITÉS

7.1. Promotion de la création et/ou de l'aménagement des espaces verts en milieu urbain et périurbain accessibles à tous	7.1.1. Identifier et cartographier les zones propices à la création des espaces verts publics en milieu urbain et périurbain
	7.1.2. Aménager des espaces verts publics et assurer leur gestion et suivi
	7.1.3. Développer une base de données de suivi et de gestion des espaces verts
7.2. Promotion de la création et/ou de l'aménagement des espaces bleus/zones humides en milieu urbain et périurbain, accessibles à tous	7.2.1. Identifier et cartographier les zones propices à la création des espaces bleus publics en milieu urbain et périurbain
	7.2.2. Aménager et conserver des espaces bleus publics et assurer leur gestion et suivi
	7.2.3. Développer une base de données de suivi et de gestion des espaces bleus



AXE STRATÉGIQUE DE BIODIVERSITÉ 3. DÉVELOPPEMENT ET CAPITALISATION DE L'INFORMATION ET DES CONNAISSANCES SUR LA BIODIVERSITÉ

MESURE : 8

Mesure 8 : Promouvoir la gestion durable des systèmes de production agricole, halieutique et forestière en utilisant les nouvelles techniques de production respectueuses de la biodiversité susceptibles de booster la production et d'assurer la sécurité alimentaire. (Cible 10)

ACTIONS

ACTIVITÉS

8.1 Renforcement et mise à échelle des pratiques agricoles innovantes et durables, en intégrant les technologies respectueuses de la biodiversité, afin d'optimiser la productivité tout en garantissant la sécurité alimentaire	8.1.1. Elaborer une stratégie nationale de développement durable des filières palmier à huile, hévéa et autres, articulant les objectifs publics (hausse de la productivité et de la production)
	8.1.2. Promouvoir les bonnes pratiques et les itinéraires techniques appropriés pour une production agro-sylvo-pastorale et halieutique à faible empreinte sur la biodiversité
	8.1.3. Expérimenter, tester et vulgariser les innovations respectueuses de la biodiversité dans les systèmes de production agricole
	8.1.4. Renforcer la prise en compte des mesures de préservation de la biodiversité dans les documents de planification, de vulgarisation et de conseils agricoles
	8.1.5. Elaborer des guides de bonnes pratiques agro-sylvo-pastorale et halieutique afin de réduire l'empreinte sectorielle sur la biodiversité et les services écosystémiques
	8.1.6. Subventionner les coopératives et les groupements de producteurs adoptant des bonnes pratiques agro-sylvo-pastorale et halieutique
	8.1.7. Soutenir la recherche sur les bio-intrants, variétés à haut rendement et itinéraires techniques adaptées.
8.2. Promotion de l'agriculture à faible impact et climato-intelligente et/ou le développement des nouvelles technologies agro-climato-intelligentes	8.2.1. Développer des technologies/techniques innovatrices de culture (agro écologie, agroforesterie...) dans les bassins agricoles (start-ups, incubateurs, serres etc.)



MESURE : 9

Promouvoir, renforcer et valoriser les programmes de recherche, l'information génétique et les connaissances traditionnelles associées à l'utilisation des ressources génétiques. (Cible 13)

➤ ACTIONS

➤ ACTIVITÉS

9.1 Promotion de la recherche et de la valorisation des résultats de la recherche	9.1.1 Encourager la recherche ethnobotanique, ethno zoologique et autre pour la connaissance et la valorisation des ressources génétiques
	9.1.2. Organiser le réseautage de la communauté scientifique comme vecteur de promotion des respects des aspects APA dans la recherche
	9.1.3 Prendre des mesures encourageant l'équipement et la mise à niveau des laboratoires des institutions du système national, en exigeant dans le cadre des conditions convenus d'un commun accord (CCCA), un niveau de transformation et d'analyse à l'échelle locale
	9.1.4 Inciter au respect du processus APA par les institutions de recherches et les universités nationales, en accord avec la réglementation sur les systèmes nationaux de recherche sur les ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées.
9.2 Promotion et valorisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées.	9.2.1 Capitaliser et promouvoir les initiatives pilotes existantes de développement des chaînes de valeurs des ressources génétiques et dans le bio-commerce
	9.2.2. Promouvoir la prise en compte des connaissances traditionnelles associées de conservation et de restauration des espaces
	9.2.3 Réaliser l'inventaire et la caractérisation génétique
	9.2.4 Prendre des mesures incitatives pour encourager les entreprises nationales à s'investir dans la valorisation des RG et de valorisation des savoirs traditionnels en lien avec le processus APA
	9.2.5 Mettre en place un système de traçabilité et de comptabilité des ressources monétaires et non monétaires issues de la valorisation de RG
9.3 Développement des capacités en matière d'APA	9.3.1 Elaborer les modules de formation basés sur les besoins identifiés des parties prenantes pour chaque étape de la valorisation des RG et CTs (intégrant les Protocoles Communautaires BioCulturels) ;
	9.3.2 Renforcer l'intégration des thèmes relatifs à l'APA dans l'éducation et dans les programmes d'enseignement

9.4 Renforcement et mise en œuvre du cadre juridique et institutionnel	9.4.1 Renforcer la mise en œuvre des mesures juridiques et administratives prises pour faciliter la délivrance des documents d'accès aux ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées
	9.4.2 Renforcer la sensibilisation et la vulgarisation du cadre légal et réglementaire APA

Promouvoir la consommation durable, et réduire les pertes post-récolte (C16)**7 ACTIONS****7 ACTIVITÉS**

10.1 Renforcement des capacités sur la consommation durable	10.1.1 Identifier les thématiques sur la consommation durable (énergie, eau, agriculture biologique, énergies renouvelables) et élaborer les supports pédagogiques y relatifs
	10.1.2 Elaborer les supports pédagogiques sur la consommation durable
	10.1.3. Organiser des activités pédagogiques pratiques (clubs verts, recyclage scolaire)
	10.1.4. Organiser des campagnes nationales de sensibilisation sur la consommation durable (ménages et industries)
	10.1.5. Mettre en place des mesures incitatives d'acquisition d'équipements d'énergies renouvelables (facilitations douanières/exonérations droits taxes et douanes)
	10.1.6. Veiller à la mise en œuvre effective des politiques de protection des ressources en eau (autorisation de déversement des eaux industrielles et commerciales)
10.2. Promotion des alternatives aux produits à usage unique non biodégradables	10.2.1. Vulgariser les produits durables fabriqués localement (sacs en tissu, emballages biodégradables)
	10.2.2. Soutenir les artisans/PME développant des alternatives aux produits à usage unique
	10.2.3. Sensibiliser les consommateurs sur les alternatives écologiques aux produits à usage unique non biodégradables
10.3. Mise en place d'un mécanisme de réduction des pertes post récolte	10.3.1: Construire des Infrastructures de conservation en vue de réduire les pertes post-récolte.
	10.3.2 : Développer la transformation locale et la valorisation des produits vivriers et maraîchers afin de réduire les pertes post-récolte

MESURE : 11

Renforcer et promouvoir les mesures de prévention des risques biotechnologiques dans le cadre de la sécurité sanitaire des personnes, de la biodiversité et de l'environnement, de la recherche dans le domaine de la biotechnologie moderne et du développement d'une industrie pharmaceutique locale. (Cible 17)

➤ ACTIONS

➤ ACTIVITÉS

11.1. Renforcement des capacités pour une gestion efficace des OVM / OGM	11.1.1. Appui à l'élaboration d'un programme d'études (cours/programmes) sur la biosécurité, y compris la prévention des risques biotechnologique, en vue de son intégration dans le système éducatif national aux niveaux primaires, secondaire et supérieur.
	11.1.2 Élaborer des lignes directrices et des protocoles d'évaluation des risques

MESURE : 12

Renforcer la création et le développement des capacités en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité, de biosécurité, d'exploitation des ressources génétiques et de séquençage numérique. (Cible 20)

➤ ACTIONS

➤ ACTIVITÉS

12.1. Développement et renforcement des capacités des parties prenantes en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité, de biosécurité, d'exploitation des ressources génétiques et le séquençage numérique	12.1.1. Evaluer les besoins et élaborer un plan de renforcement des capacités pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, la biosécurité, l'exploitation des ressources génétiques et le séquençage numérique
	12.1.2. Mettre en œuvre le plan de renforcement des capacités en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité, de biosécurité, d'exploitation des ressources génétiques et de séquençage numérique
12.2. Promotion de la recherche appliquée et du transfert de technologies sur l'exploitation durable des ressources génétiques et le séquençage numérique	12.2.1. Encourager/soutenir la collaboration entre les institutions publiques et entreprises pour la recherche appliquée sur l'utilisation des ressources génétiques et des séquences numériques et le développement de biotechnologies locales
12.3. Promotion de la coopération scientifique et technique	12.3.1. Définir les axes de collaboration avec le centre régional de coopération scientifique et technique de la COMIFAC

MESURE : 13

Promouvoir la coopération, le partage, le transfert et le développement des technologies ainsi que les programmes de recherche scientifique en faveur d'une gestion durable de la biodiversité. (Cible 20)

7 ACTIONS

7 ACTIVITÉS

13.1. Développement des partenariats entre les chercheurs, le secteur privé et le secteur public pour favoriser l'échange de connaissances et de technologies en mettant l'accent sur les innovations écologiques, les biotechnologies, les solutions durables pour la gestion de la biodiversité	13.1.1. Organiser des rencontres scientifiques de partage des résultats de recherches sur les avancées technologiques et les meilleures pratiques relatives aux biotechnologies, aux innovations écologiques, et aux solutions durables
	13.1.2. Rendre opérationnelle la plateforme numérique nationale pour le partage des données relatives à la biodiversité
	13.1.3. Etablir des accords de partenariats entre les chercheurs, le secteur privé et les politiques pour favoriser l'échange de connaissances et de technologies relatives à la biodiversité
	13.1.4. Soutenir les programmes et projets de recherche appliquée et des expérimentations sur les technologies ayant une faible empreinte sur la biodiversité

MESURE : 14

Renforcer les systèmes de collecte, de centralisation, d'échange et de mise à disposition des données et informations sur la biodiversité aux décideurs, aux praticiens et au grand public. (Cible 21)

7 ACTIONS

7 ACTIVITÉS

14.1. Renforcement des systèmes de collecte, de centralisation, d'échange et de mise à disposition des données et informations sur la biodiversité aux décideurs, aux praticiens et au grand public	14.1.1. Etablir les plateformes ou systèmes de gestion et de diffusion des données pour identifier les détenteurs de données et d'informations et établir la transparence sur l'accès et le partage des informations et données.
	14.1.2. Développer et opérationnaliser un mécanisme de centralisation et d'actualisation des informations et données sur la BES
	14.1.3. Capitaliser et vulgariser les initiatives de traçabilité en maximisant les synergies entre acteurs publics et privés

AXE STRATÉGIQUE DE BIODIVERSITÉ 4. GOUVERNANCE DE LA BIODIVERSITÉ ET DES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

MESURE : 15

Réaliser la planification spatiale participative, intégrée et inclusive du territoire national et veiller à l'intégration de la biodiversité dans les processus d'affectation, d'aménagement et de gestion des espaces à l'échelle nationale, régionale et locale, tout en respectant les droits des populations autochtones et des communautés locales. (Cible 1)

➤ ACTIONS

➤ ACTIVITÉS

15.1. Renforcement du cadre juridique, législatif et politique existant en matière de planification spatiale et de biodiversité en intégrant dans l'aménagement du territoire, la connectivité écologique des écosystèmes	15.1.1. Réaliser et mettre en œuvre les plans d'aménagement du territoire sensible à la gestion durable de la biodiversité
	15.1.2. Actualiser et mettre en œuvre les plans d'aménagement et les plans de gestion environnementale et sociale des aires protégées terrestres et marines.
	15.1.3. Veiller à la prise en compte des droits des PACL relatifs à la biodiversité, dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, plans et programmes nationaux
	15.1.4. Promouvoir les plans d'aménagement régionaux et locaux (SRADDT et PLADDT) et les plans simples de gestion (PSG) des forêts communautaires qui intègrent les pratiques durables.
15.2. Institution de l'élaboration des plans de gestion de la biodiversité dans les Evaluations Environnementales et Sociales	15.2.1. Instituer et opérationnaliser les Plans de gestion de la Biodiversité dans le cadre juridique relatif aux Evaluations Environnementales et Sociales
	15.2.2. Renforcer la mobilisation des ressources financières au bénéfice des Comités départementaux de suivi des PGES.
15.3. Opérationnalisation des outils de gouvernance de la biodiversité et des services écosystémiques à travers des engagements internationaux et sous régionaux.	15.3.1. Evaluer le niveau de mise en œuvre des Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME) relatifs à la Biodiversité

MESURE : 16

Renforcer la mise en œuvre du cadre juridique sur l'utilisation, le prélèvement et le commerce des ressources halieutiques (Cible 5)

7 ACTIONS

7 ACTIVITÉS

16.1. Amélioration et renforcement du cadre juridique	16.1.1. Elaborer les textes d'application de la loi N°2024/019 régissant la pêche et l'aquaculture
--	--

MESURE : 17

Renforcer le cadre juridique sur l'utilisation, le prélèvement et le commerce des espèces sauvages tout en minimisant le risque de propagation d'agents pathogènes et en valorisant les pratiques traditionnelles d'utilisation durable des peuples autochtones et des communautés locales. (Cible 9)

7 ACTIONS

7 ACTIVITÉS

17.1. Consolidation du cadre législatif et réglementaire sur l'utilisation, le prélèvement et le commerce des espèces sauvages tout en minimisant le risque de propagation d'agents pathogènes et en valorisant les pratiques traditionnelles d'utilisation durable des peuples autochtones et des communautés locales	17.1.1. Mettre à jour et harmoniser les législations nationales existantes dans le domaine « ONE HEALTH » conformes aux conventions internationales.
17.2. Réduction des risques de propagation d'agents pathogènes zoonotiques	17.2.1. Mettre en place le protocole de biosécurité pour la lutte et la prévention des pathologies à haut risque zoonotique dans les aires protégées
17.3. Renforcement du système de détection précoce des zoonoses	17.3.1. Organiser des ateliers de renforcement des capacités des vétérinaires et éco-gardes sur les méthodes de prélèvement et d'analyse des échantillons en vue de la détection précoce des zoonoses.
	17.3.2. Promouvoir les bonnes pratiques de sécurité sanitaire (surveillance) en matière de manipulation des produits de chasse
17.4. Consolidation du système de régulation et de contrôle de l'exploitation des espèces sauvages	17.4.1. Optimiser le système de délivrance des autorisations de chasse/de prélèvement des espèces sauvages

MESURE : 18

Mettre en place des structures de contrôle pour rendre opérationnel le cadre légal national sur l'accès et le partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques. (Cible 13)

➤ ACTIONS

➤ ACTIVITÉS

18.1. Développement d'un système de contrôle/checkpoint APA	18.1.1. Instituer les checkpoints APA et développer un système fonctionnel de contrôle intégrant les centres d'échange, de recherches, les structures de publications scientifiques, de normalisation, des autorités de certification des produits.
--	---

MESURE : 19

Accroître la prise en compte de la biodiversité dans l'élaboration, la révision et la mise en œuvre des politiques publiques, des stratégies et plans d'action sectoriels de développement

➤ ACTIONS

➤ ACTIVITÉS

19.1. Intégration de la biodiversité dans les politiques et plans sectoriels nationaux et territoriaux	19.1.1. Evaluer la prise en compte des questions de biodiversité dans les politiques publiques, stratégies et plans d'action des secteurs cibles
	19.1.3. Accompagner les CTD cibles (Communes, Régions) dans l'intégration de la biodiversité dans les Plans de Développement Communaux (PDC), les PDR
19.2. Renforcement des capacités des acteurs institutionnels et locaux	19.2.1. Développer des modules spécifiques dans les écoles pilotes de formation des cadres publics (ex : ENAM, IRIC, NASLA)

MESURE : 20

Renforcer le cadre juridique et promouvoir les mesures incitatives visant à encourager les entreprises à adopter des modes de production durable afin d'évaluer et de réduire la dépendance, les risques et les incidences négatives de leurs investissements sur la biodiversité. (Cible 15)

➤ ACTIONS

➤ ACTIVITÉS

20.1. Promotion des subventions et des incitations positives à la biodiversité	20.1.1. Analyser les politiques fiscales actuelles pour identifier les lacunes et les opportunités en matière d'utilisation durable de la biodiversité
	20.1.2. Identifier d'autres mesures incitatives pour l'agriculture biologique
	20.1.3. Evaluer l'impact des mesures incitatives sur les entreprises

	20.1.4. Sensibiliser les entreprises et des communautés sur les avantages des mesures fiscales incitatives pour la conservation de la Biodiversité
	20.1.5. Promouvoir les crédits à taux préférentiels et/ou PSE
	20.1.6 : Mettre en place un mécanisme de paiement des services environnementaux (PSE)
20.2. Promotion du partenariat et de la collaboration ONG – Secteur privé pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité	20.2.1. Intégrer le financement des activités de prévention des risques biotechnologiques/Biosécurité dans le Budget d'Investissement Public
	20.2.2. Capitaliser et valoriser les systèmes de labélisation, de certification et de transparence sur les spéculations, en partenariat avec le secteur privé.

MESURE : 21

Renforcer le cadre institutionnel et opérationnel de prévention des risques biotechnologiques en vue de garantir à toutes les parties prenantes le partage équitable des avantages découlant des biotechnologies fondées sur les ressources génétiques (Cible 17)

➤ ACTIONS

➤ ACTIVITÉS

21.1. Mise en œuvre du cadre législatif, réglementaire et institutionnel pour la gestion efficace des risques biotechnologiques	21.1.1. Elaborer les textes d'application des lois régissant la biotechnologie moderne (2023) et la biosécurité (2025)
	21.1.2. Établir des procédures d'évaluation et de gestion des risques des OVM
	21.1.3. Élaborer des règles et des procédures en matière de responsabilité et réparation, ainsi qu'un mécanisme d'assainissement et de restauration en cas d'incidences négatives
	21.1.4. Renforcer les dispositions institutionnelles de gouvernance de la prévention des risques biotechnologiques / de la biosécurité
21.2. Définition et mise en place d'un mécanisme de financement durable pour les activités de prévention des risques biotechnologiques / biosécurité au Cameroun	21.2.1. Explorer des voies d'amélioration du financement des activités de prévention des risques biotechnologiques / biosécurité dans le Budget d'Investissement Public (BIP)
	21.2.2. Assurer le financement externe des activités liées à la prévention des risques biotechnologiques / biosécurité par la promotion de la coopération internationale et l'élaboration de projets

MESURE : 22

Assurer la représentation et la participation équitables, inclusives, effectives et sensibles aux personnes vulnérables, de toutes les parties prenantes, y compris les peuples autochtones et les communautés locales, dans la prise de décision et la mise en œuvre de la stratégie et plan d'action national de la biodiversité. (C22)

➤ ACTIONS

➤ ACTIVITÉS

22.1 Mise en place de mécanismes de gouvernance inclusifs	22.1.1. Créer et opérationnaliser une fenêtre dédiée aux questions relatives aux PACL dans le système d'information environnemental (SIE)
	22.1.2. Renforcer les capacités de participation des PACL dans les cadre de gouvernance de la biodiversité

MESURE : 23

Prendre en compte le genre dans les processus de révision et de mise en œuvre du SPANB, notamment en favorisant la participation des femmes et des filles aux processus décisionnels et faciliter leurs accès aux ressources naturelles et à la propriété foncière. (C23)

➤ ACTIONS

➤ ACTIVITÉS

23.1. Promotion de l'égalité de chances et facilitation de l'accès des femmes et des filles aux processus décisionnels à l'accès aux ressources naturelles et à la propriété foncière conformément au CMB-KM	23.1.1. Elaborer et mettre en œuvre un plan d'action Genre-Biodiversité
---	---

AXE STRATÉGIQUE DE BIODIVERSITÉ 5. MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LE FINANCEMENT DE LA BIODIVERSITÉ

MESURE : 24

Augmenter et diversifier les sources de financements domestiques, étrangers et privés, pour une mise en œuvre efficace et efficiente de la stratégie et plan d'action national de la biodiversité. (C19)

➤ ACTIONS

➤ ACTIVITÉS

24.1. Définition d'une stratégie et un plan d'action de mobilisation des ressources	24.1.1. Elaborer un plan national de financement de la biodiversité
--	---

24.2 : Organisation des fora nationaux pour la manifestation d'intérêt du secteur privé en faveur du financement de certains programmes et projets sur la biodiversité.	24.2.1 : Développer des programmes et projets d'intérêt commun susceptibles d'être financés par le secteur privé.
	24.2.2 : Organiser deux fora nationaux pour la manifestation d'intérêt du secteur privé.

MESURE : 25

Mettre en place un cadre légal et opérationnel d'utilisation des systèmes/mécanismes de financement innovants tels que le paiement des services environnementaux, les obligations vertes et bleues, les compensations et les crédits de biodiversité, les mécanismes de partage des avantages, les dette-natures par des garanties environnementales et sociales. (C19)

➤ ACTIONS

➤ ACTIVITÉS

25.1. Intégration des mécanismes innovants de financement dans le cadre législatif et réglementaire liés à la gestion durable de la biodiversité	25.1.1. Elaborer des dispositions sur les mécanismes innovants de financement liés à la gestion durable de la biodiversité et intégrer dans le cadre législatif et réglementaire liés à la gestion durable de la biodiversité
---	---

MESURE : 26

Recenser et réorienter substantiellement d'ici 2030, les incitations et les subventions préjudiciables à la biodiversité en faveur de la préservation et de l'utilisation durable de la biodiversité, tout en promouvant les incitations positives. (C18)

➤ ACTIONS

➤ ACTIVITÉS

26.1. Recensement des incitations et des subventions préjudiciables à la biodiversité	26.1.1. Estimer la valeur des subventions et des incitations préjudiciables à la biodiversité et les réorienter
26.2. Promotion des mécanismes d'incitations positives pour la gestion durable de la biodiversité	26.2.1. Soutenir les incitations positives et les subventions vertes ou écoresponsables

MESURE : 27

Promouvoir la mobilisation et le partage des ressources issues du processus APA et des autres mécanismes multilatéraux existants pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations. (C13)

➤ ACTIONS

➤ ACTIVITÉS

27.1. Renforcer l'opérationnalisation du mécanisme de partage des avantages issues du processus APA	27.1.1. Comptabiliser les avantages monétaires et non monétaires issues des CCCA
--	--

MESURE : 28

Inciter/Encourager les entreprises, les institutions financières nationales et transnationales à mobiliser les ressources pour le financement de la biodiversité et à communiquer sur les risques et les impacts négatifs de leurs actions sur la biodiversité. (C15)

➤ ACTIONS

➤ ACTIVITÉS

28.1. Promotion des partenariats public-privé (PPP) en faveur du financement des projets sur l'utilisation durable de la biodiversité	28.1.1. Organiser des rencontres business to business (B2B) des acteurs privés et CTD sur les opportunités économiques liées à la gestion durable de la biodiversité
28.2. Création d'un cadre d'échange entre la banque centrale (BEAC) et le Gouvernement pour la gestion durable de la biodiversité.	28.2.1. Mettre en place un comité BEAC-Etat du Cameroun sur l'octroi des crédits liés à la gestion durable de la biodiversité au secteur privé bancaire
28.3. Promotion de l'intégration ou de la prise en compte de la biodiversité par les entreprises	28.3.1. Publication de rapports annuels de contribution du secteur privé



Chapitre IV

MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE, SUIVI-ÉVALUATION ET ETABLISSEMENT DES RAPPORTS

L'élaboration et la mise en œuvre de la troisième version de la Stratégie et Plan d'Action National pour la Biodiversité (SPANB III) reposent sur une approche intégrée, participative et adaptative, destinée à traduire en actions concrètes les 23 cibles du Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming-Montréal (CMB) et leurs déclinaisons en 28 objectifs nationaux. Elle s'inscrit dans un cycle de planification continue comprenant la formulation des objectifs, la programmation, la mise en œuvre, le suivi-évaluation, le rapportage national et international ainsi que la révision périodique de la stratégie.

Ce cycle vise à assurer la cohérence entre les engagements du Cameroun en matière de conservation, de gestion durable, d'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages qui résultent de leur exploitation, ainsi que des orientations stratégiques de développement définies dans la SND30. Il repose sur des principes reconnus du suivi-évaluation, tels que la participation inclusive, la transparence, la redevabilité, l'intégration du genre et des savoirs autochtones, ainsi que la prise de décision fondée sur l'évidence et l'apprentissage continu.



IV.1. Plan national de suivi et de surveillance de la biodiversité

La décision (15/5) relative au cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal établit une architecture harmonisée de suivi fondée sur plusieurs types d'indicateurs complémentaires. Elle repose sur :

- ✦ des indicateurs phares, en nombre limité, destinés à mesurer de manière synthétique les progrès globaux vers les objectifs et cibles ;
- ✦ des indicateurs binaires renseignés à travers les rapports nationaux pour apprécier l'engagement des Parties ;
- ✦ des indicateurs de composantes et complémentaires, optionnels, permettant une analyse thématique plus fine aux

niveaux mondial, régional, national et infranational.

L'ensemble de ces indicateurs doit répondre à des critères de qualité stricts, notamment la disponibilité des données et des métadonnées, l'existence de méthodologies scientifiquement validées, une mise à jour régulière et la capacité à détecter les tendances. La décision souligne également le rôle central des fiches de métadonnées, indispensables à une interprétation cohérente des indicateurs, en précisant leur définition, leur portée, les objectifs et cibles associés, les méthodes de calcul, les sources et fournisseurs de données, l'échelle d'application, les modalités de désagrégation ainsi que les limites et lacunes méthodologiques.



C'est dans ce cadre normatif international que s'inscrit le système national de suivi et de surveillance, élaboré sur la base des orientations des décisions 15/5, 15/6, 16/31 et 16/32 des quinzième et seizième réunions de la Conférence des Parties à la Convention sur la Diversité Biologique. Ce système repose sur une architecture visant à collecter des données fiables, crédibles, actualisées et harmonisées afin d'orienter la prise de décisions stratégiques et opérationnelles

Le Système National d'Information sur la Biodiversité constitue le socle de cette architecture en centralisant les données spatiales et celles issues des inventaires biologiques, des observations communautaires, des suivis écologiques, ainsi que des différentes bases de données et plateformes thématiques. Ces informations sont ensuite structurées selon une logique d'indicateurs alignés sur les cibles mondiales et nationales, couvrant les pressions exercées sur la biodiversité, son état, les impacts socioéconomiques et les réponses apportées aux problématiques identifiées. Le mécanisme de suivi-évaluation s'articule autour de trois niveaux complémentaires assurant la cohérence entre la production, la validation et l'utilisation des données :

- le niveau opérationnel local mobilise les services techniques déconcentrés, les collectivités territoriales décentralisées, les organisations de la société civile et les communautés locales, particulièrement impliquées dans le suivi de terrain et la surveillance participative ;
- le niveau opérationnel central regroupe les administrations dont les activités impactent

la biodiversité (forêts et faune, agriculture, élevage, pêche, mines, infrastructures, énergie, urbanisme, tourisme, industries...) et assure la collecte, la validation et l'intégration des données sectorielles ;

- le niveau stratégique, piloté par le Comité National Permanent de la Biodiversité, consolide ces informations, valide les résultats, analyse les tendances et produit les tableaux de bord nationaux destinés à l'orientation des politiques publiques.

Dans ce dispositif, le Secrétariat Technique du Comité National Permanent de la Biodiversité constitue l'organe opérationnel en charge du suivi, de la surveillance et de l'évaluation de la SPANB III. Il procède à l'intégration des données produites par les parties prenantes et assure leur harmonisation et leur validation, tout en garantissant leur fiabilité, leur traçabilité, leur alignement avec le Cadre mondial de la biodiversité et leur actualisation régulière.

Le mécanisme de suivi décrit ci-dessus se traduit par l'utilisation des fiches de métadonnées qui décrivent les indicateurs en ressortant entre autres, les méthodes de collecte des données pour leur renseignement, les sources de collecte, les responsables de collecte, les acteurs de mise en œuvre, les approches de calcul et la fréquence de collecte.

A cet effet, le cadre national de suivi et de surveillance de la mise en œuvre de la SPANB III présenté dans le tableau ci-après, est élaboré pour le suivi des indicateurs de mise en œuvre des activités et actions des objectifs nationaux de la biodiversité.

Tableau 12 : Cadre national de suivi et de surveillance de la mise en œuvre du SPANB III

Objectif 1 : Conserver et gérer durablement, environ 30% des écosystèmes terrestres et côtiers et 20% des écosystèmes marins à travers la préservation du réseau d'aires protégées existant et la promotion d'autres mesures efficaces de conservation par zone	Indicateur de l'objectif : 3.1 Couverture des aires protégées et d'autres mesures efficaces de conservation par zone
Action 1.1 : Renforcement de l'efficacité de la gestion du réseau d'aires protégées terrestres, côtières et marines	Indicateur de l'action : ↗ Proportion d'AP terrestres, côtières et marines disposant d'une évaluation de l'efficacité de gestion (PAME) jugée satisfaisante et mise à jour

Activité 1.1.1 valuer l'efficacité des mesures de conservation des AP et identifier les bonnes pratiques.			
Indicateur 1.1.1.1 : Rapport de l'efficacité de la gestion des aires protégées par les outils (PAME : Protected Area Management Effectiveness)	VÉRIFICATEURS : Rapports IMET / METT / RAPPAM par aire protégée; Base de données nationale PAME (ex. OFAC / SNIB); Tableau officiel de couverture (% AP évaluées) ; Rapport national consolidé publié (site MINFOF / MINEPDED) ; Références dans les Rapports nationaux à la CDB.	JALONS : Protocole national PAME validé ; Pourcentage des AP évaluées et rapport national pilote ; Consolidation du rapport national sur l'évaluation des AP	
Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
Media, MINEPDED, MINFOF, COMIFAC/ OFAC, UICN, WWF, AWF, ONG spécialisées ↗	MINFOF (DFAP) ↗	15% ↗	50% ↗
Périodicité de collecte des données		Tous les 2 ans	



Indicateur 1.1.1.2:

Nombre de mesures efficaces et de bonnes pratiques répertoriées

VÉRIFICATEURS :

Répertoire national des bonnes pratiques (document officiel) ;
Fiches descriptives normalisées par pratique ;
Rapports PAME citant explicitement les mesures efficaces ;
Rapports nationaux (CDB) mentionnant l'indicateur.

JALONS :

Adoption d'un format standard de fiche "bonne pratique" ;
Publication périodique du répertoire (version PDF / en ligne) ;
Intégration des bonnes pratiques dans les plans de gestion des AP.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, MINFOF, UICN, WWF, AWF, COMIFAC/OFAC	MINEPDED (PF CDB) et MINFOF (DFAP)	Aucune bonne pratique documentée et validée (réf = 0)	Au moins 50 bonnes pratiques documentées et validées
Périodicité de collecte des données	Tous les 3 ans		

Activité 1.1.2 : Mettre à jour la carte des écosystèmes naturels et leur niveau de dégradation (étendue).

Indicateur 1.1.2.1:

Mettre à jour la carte des écosystèmes naturels et leur niveau de dégradation (étendue)

VÉRIFICATEURS :

Cartes officielles SIG (shapefiles, atlas PDF) ;
Métadonnées (année, méthode, résolution) ;
Atlas national des écosystèmes publié ;
Références dans les Rapports nationaux à la CDB.

JALONS :

Intégration des données cartographiques relatives aux écosystèmes dans le système national d'information sur la biodiversité et autres plateformes nationales officielles

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, MINFOF, MINEPAT, MINDCAF, INS, INC, universités, instituts de recherche, partenaires (PNUD, FAO, OFAC)	MINEPDED	0	1 atlas national officiel couvrant 100% des écosystèmes terrestres, cotiers et marins.
Périodicité de collecte des données	Tous les 5 ans		



Indicateur 1.1.2.2 :

Niveau de dégradation perçu des différents écosystèmes du Cameroun

VÉRIFICATEURS :

Rapports nationaux (BES-NET, CDB) ;
Fiches d'évaluation qualitative par écosystème ;
Atlas national des écosystèmes incluant l'état/degré de dégradation ;
Notes méthodologiques officielles.

JALONS :

Adoption d'une échelle nationale de dégradation perçue ;
Publication périodique des résultats ;
Intégration dans les rapports nationaux.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, MINFOF, MINEPAT, ONG, OFAC, INC, Global Forest Watch, etc.	MINEPDED / CNPB	Niveau de dégradation modéré	Niveau de dégradation faible
Périodicité de collecte des données		Tous les 3–5 ans	

Activité 1.1.3 : Finaliser le classement des AP terrestres et marines en cours

Indicateur 1.1.3.1:

Nombre et superficie de nouvelles aires protégées classées

VÉRIFICATEURS :

Textes juridiques (Acte de classement) ;
Cartes SIG des nouvelles AP ;
Inscriptions WDPA/WDOECM mises à jour ;
Rapports nationaux (CDB).

JALONS :

Validation technique des dossiers de classement ;
Signature des actes juridiques ;
Publication officielle ;
Intégration dans les bases nationales et internationales.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINFOF, MINEPDED, MINDCAF, MINEPAT, CTD, COMIFAC/OFAC / INC	MINFOF (DFAP)	282 818,6 ha (WDPA)	1 700 000 ha
Périodicité de collecte des données		Annuelle	

Indicateur 1.1.3.2:

Pourcentage du territoire et de la partie maritime du Cameroun affecté aux AP

VÉRIFICATEURS :

Actes de classement ;
Cartes SIG validées (terrestres et marines) ;
Mises à jour annuelles WDPA/WDOECM ;
Rapports nationaux (CDB).

JALONS :

Finalisation du classement des AP en cours ;
Inscription officielle dans WDPA/WDOECM ;
Publication des statistiques nationales annuelles.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, MINFOF, INS, INC, WDPA/WDI	MINFOF (DFAP) / INS	20,45% terrestre 14,5% marin	30 % terrestre 20 % marin
Périodicité de collecte des données		Annuelle	

Activité 1.1.4 : Mettre à jour la base de données nationale de gestion des AP terrestres et marines

Indicateur 1.1.4.1:
Superficies des AP

VÉRIFICATEURS :

Actes de classement ;
Cartes SIG validées (superficies géoréférencées) ;
Mises à jour annuelles WDPA/WDOECM ;
Rapports nationaux (CDB, SPANB).

JALONS :

Finalisation du classement des AP en cours ;
Intégration dans la base nationale de gestion des AP ;
Transmission annuelle à la WDPA/WDOECM ;
Publication des statistiques officielles.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, MINFOF, INS, INC, OFAC, WDPA	MINEPDED (CHM)	9 597 919 ha terrestre 220 930 ha marin	11 297 919 ha terrestre 303 937 ha marin
Périodicité de collecte des données		Annuelle	

Activité 1.1.5 : Améliorer la surveillance et la sécurité des AP

Indicateur 1.1.5.1:
Nombre total d'écogardes affectés aux AP

VÉRIFICATEURS :

Listes nominatives des écogardes en service dans les AP ;
Décisions administratives d'affectation ;
Rapports de suivi de la Stratégie anti-braconnage.

JALONS :

Recrutements annuels validés ;
Déploiement effectif sur le terrain ;
Publication périodique des statistiques officielles ;
Évaluations de l'impact sur la sécurité des AP.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINFOF, MINEPDED, MINDEF, CTD, partenaires (WWF, AWF, ZSL...)	MINFOF (DFAP / DRH)	2 700 y compris ceux des ONG et PTF	5 700 y compris ceux recrutés par les ONG et PTF
Périodicité de collecte des données		Annuelle	

Indicateur 1.1.5.2: Nombre d'écogardes nouvellement recrutés.	VÉRIFICATEURS : Listes officielles des écogardes recrutés ; Attestations et certificats de formation ; Décisions d'affectation dans les AP ; Rapports annuels MINFOF / anti-braconnage.	JALONS : Lancement annuel des concours ou recrutements ; Organisation régulière des sessions de formation ; Déploiement effectif sur le terrain ; Publication des statistiques officielles.	
Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINFOF, MINEPDED, MINFOPRA, MINDEF ; partenaires de formation (WWF, AWF, FPP...) 	MINFOF (DFAP / DRH) 	30 écogardes recrutés par l'Etat par an 	100 écogardes recrutés par an par l'Etat 
Périodicité de collecte des données	Annuelle		

Indicateur 1.1.5.3: Nombre d'écogardes pour 5000 ha d'AP		VÉRIFICATEURS : Listes officielles des écogardes affectés par AP ; Cartes SIG et superficies validées des AP ; Annuaire statistique MINFOF mis à jour ; Rapports de suivi de la Stratégie anti-braconnage.		JALONS : Recrutements et formations annuels effectifs ; Déploiement réel sur le terrain ; Mise à jour annuelle des superficies protégées ; Publication officielle des ratios de surveillance.			
Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données		Responsables de la collecte des données		Valeur de référence		Valeur cible	
MINFOF, MINEPDED, INS		MINFOF		Environ 1,36 écogarde pour 5000 ha		2 écogardes pour 5000 ha	
↗		↗		↗		↗	
Périodicité de collecte des données		Tous les 2 ans					



Action 1.2 :

Promotion de la création et de la gestion des Autres Mesures de Conservation Efficace par Zone (AMCEZ)

Indicateur de l'action :

Pourcentage du territoire national couvert par des AMCEZ officiellement reconnues, disposant d'un plan d'aménagement validé et intégrées dans la base de données nationale interopérable (CHM/WD-OECM)

Activité 1.2.1 :

Organiser des dialogues nationaux d'information, de sensibilisation et d'élaboration des critères de classement des AMCEZ.

Indicateur 1.2.1.1 :

Nombre de critères de classement des AMCEZ définis et validés par les parties prenantes

VÉRIFICATEURS :

Rapports officiels des dialogues nationaux ;
Liste formalisée des critères AMCEZ validés ;
Document officiel d'adoption (guide, arrêté) ;
Références dans les rapports CDB.

JALONS :

Organisation effective des dialogues ;
Validation écrite par les parties prenantes ;
Publication officielle du référentiel AMCEZ.

**Institutions chargées de la mise en œuvre/
Source des données**

MINEPDED, MINFOF, CTD, peuples autochtones et communautés locales (PACL), OSC

**Responsables de la
collecte des données**

MINEPDED

Valeur de référence

0 critère AMCEZ officiellement validé au niveau national.

Valeur cible

Liste nationale des critères de reconnaissance des AMCEZ validée

Périodicité de collecte des données

Tous les 5 ans

Activité 1.2.2 :

Réaliser un inventaire des zones susceptibles d'être érigées en AMCEZ et appuyer leur création ainsi que leur aménagement

Indicateur 1.2.2.1 :

Nombre de concertations organisées sur les AMCEZ

VÉRIFICATEURS :

Rapports officiels des concertations ;
Listes de participants multi-acteurs ;
Rapports d'ateliers ;
Mentions dans les rapports CDB/SPANB.

JALONS :

Organisation effective des concertations prévues ;
Validation des comptes rendus ;
Diffusion publique des résultats ;
Intégration des conclusions dans le référentiel AMCEZ.

**Institutions chargées de la mise en œuvre/
Source des données**

MINEPDED, MINFOF, COMIFAC, ONG

**Responsables de la
collecte des données**

MINEPDED

Valeur de référence

02 concertations formelles dédiées aux AMCEZ organisées au niveau national

Valeur cible

Au moins 30 concertations organisées sur les AMCEZ aux niveaux national, régional et local

Périodicité de collecte des données

Annuelle

Activité 1.2.3 : Elaborer une base de données nationale des potentiels sites AMCEZ inventoriés au Cameroun.**Indicateur 1.2.3.1 :**

Existence d'une Base de données nationale fonctionnelle sur les potentiels sites AMCEZ

VÉRIFICATEURS :

Existence d'une plateforme/base AMCEZ (URL, application ou serveur institutionnel) ;
Manuel utilisateur et dictionnaire de données ;
Enregistrements AMCEZ actifs (fiches, cartes) ;
Preuves de mises à jour annuelles ;
Utilisation de la base pour le reporting à la CDB.

JALONS :

Validation des spécifications ;
Lancement officiel de la base ;
Intégration des premières AMCEZ reconnues ;
Inventaire national des potentiels sites AMCEZ.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, INS, WD-OECM	MINEPDED	0 (Absence de base de données nationale fonctionnelle sur les AMCEZ)	1 (Existence d'une base de données nationale sur les AMCEZ)
Périodicité de collecte des données		Annuelle	

Activité 1.2.4 : Encourager les initiatives de création des forêts communautaires de mangrove**Indicateur 1.2.4.1 :**

Nombre de forêts communautaires de mangroves officiellement créés

VÉRIFICATEURS :

Conventions/arrêtés de création des FCM ;
Cartes SIG et superficies validées ;
Listes des FCM ;
Rapports de suivi des projets côtiers ;
Publication/archivage des actes de création ;
Mentions dans les rapports à la CDB.

JALONS :

Sensibilisation et accompagnement des communautés ;
Validation administrative des dossiers ;
Publication des avis de création ;
Mise à jour périodique du registre national.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, MINFOF, CTD, peuples autochtones et communautés locales (PACL), OSC	MINEPDED	08 forêts communautaires de mangrove	Au moins 11 forêts communautaires de mangrove
Périodicité de collecte des données		Tous les 5 ans	

Indicateur 1.2.4.2 :

Superficie de forêts communautaires de mangroves créés

VÉRIFICATEURS :

Conventions/arrêtés de création des FCM ;
Cartes SIG géoréférencées (superficies) ;
Listes des FCM ;
Rapports de suivi des projets côtiers/mangroves ;
Mentions dans les rapports à la CDB ;

JALONS :

Sensibilisation et accompagnement des communautés ;
Validation administrative des dossiers ;
Publication et archivage des actes de création ;
Mise à jour périodique du registre national FCM.

Institutions chargées de la mise en œuvre/
Source des données

MINFOF, MINEPDED, projets mangroves



Responsables de la
collecte des données

MINFOF



Valeur de référence

27267 ha



Valeur cible

55 000 ha



Périodicité de collecte des données

Tous les 2 ans

Action 1.3 :

Renforcement du réseau des sites RAMSAR et UNESCO et suivi de l'efficacité de leur gestion

Indicateur de l'action :

➤ Pourcentage des sites RAMSAR et UNESCO disposant d'un plan de gestion valide, mis en œuvre et intégré dans une base de données nationale opérationnelle et mise à jour annuellement.

Activité 1.3.1 :

Actualiser les plans de gestion des sites RAMSAR et des réserves de biosphère et faire le suivi de leur mise en œuvre

Indicateur 1.3.1.1 :

Nombre de Plans de gestions des Sites RAMSAR actualisés

VÉRIFICATEURS :

Copies des plans de gestion Ramsar actualisés ;
Procès-verbaux d'actualisation ;
Rapports de mise en œuvre des plans ;
Mentions dans les rapports CDB et Ramsar.

JALONS :

Élaboration participative des plans ;
Validation par les parties prenantes.

Institutions chargées de la mise en œuvre/
Source des données

MINEPDED, MINFOF, CWCS, OSC



Responsables de la
collecte des données

MINEPDED



Valeur de référence

01 plan de gestion des sites Ramsar actualisés (Waza-Logone)



Valeur cible

Au moins 02 plans de gestion des sites Ramsar actualisés



Périodicité de collecte des données

Tous les 5 ans

Indicateur 1.3.1.2 :

Nombre de Plans de gestions des réserves de biosphère actualisés

VÉRIFICATEURS :

Copies des plans de gestion UNESCO validés ;
Procès-verbaux d'actualisation ;
Décisions administratives d'approbation ;
Rapports périodiques soumis à l'UNESCO ;
Rapports de mise en œuvre et d'évaluation.

JALONS :

Suivi de l'état de conservation ;
Évaluations de l'efficacité de gestion (PAME /METT/IMET).

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, MINFOF, UNESCO, UICN	MINEPDED	1 plan de gestion des réserves de biosphère actualisé	05 Plans de Gestion des Reserves actualisés
Périodicité de collecte des données	Tous les 6 ans		

Activité 1.3.2 :

Finaliser le processus de classement des sites RAMSAR et des réserves de biosphère en cours

Indicateur 1.3.2.1 :

Nombre de nouveaux sites RAMSAR
Superficie de nouveaux sites RAMSAR inscrits

VÉRIFICATEURS :

Fiches descriptives Ramsar (RIS – Ramsar Information Sheet) ;
Cartes SIG validées des nouveaux sites ;
Décisions d'inscription Ramsar ;
Rapports nationaux Ramsar/CDB.

JALONS :

Finalisation des dossiers techniques ;
Notification au Secrétariat Ramsar ;
Publication de l'inscription.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, MINFOF, CTD, peuples autochtones et communautés locales (PACL), OSC	MINEPDED, Ramsar	0 nouveau site Ramsar inscrit ; 0 ha.	Au moins 01 nouveau site Ramsar inscrit ; 200 000 ha.
Périodicité de collecte des données	Tous les 3 ans		



Indicateur 1.3.2.2 :
Nombre de nouvelles
réserves de biosphère
inscrites

VÉRIFICATEURS :

Décision d'inscription UNESCO ;
Publication sur la Liste du Patrimoine
mondial ;
Rapports périodiques UNESCO ;
Dossiers de nomination validés.

JALONS :

Validation nationale du site candidat ;
Inscription sur la Liste indicative ;
Soumission officielle du dossier ;
Évaluation technique ;

Institutions chargées de la mise en œuvre/
Source des données

MINEPDED, UNESCO



Responsables de la
collecte des données

MINEPDED



Valeur de référence

0 site nouvellement inscrit



Valeur cible

01 nouveau site inscrit



Périodicité de collecte des données

Suivi selon cycles UNESCO

Indicateur 1.3.2.3 :

Superficie de nouveaux
sites UNESCO classés

VÉRIFICATEURS :

Décision officielle d'inscription UNESCO ;
Fiches descriptives des biens classés
(superficie officielle) ;
Publication sur la Liste du Patrimoine
mondial ;
Rapports périodiques UNESCO.

JALONS :

Validation nationale du site candidat ;
Inscription sur la Liste indicative ;
Soumission du dossier de nomination ;
Évaluation technique (UICN/ICOMOS) ;
Décision finale du Comité du patrimoine
mondial.

Institutions chargées de la mise en œuvre/
Source des données

MINEPDED, UNESCO



Responsables de la
collecte des données

MINEPDED



Valeur de référence

2500 ha de nouveaux
sites UNESCO classés.



Valeur cible

Environ 3 000 ha de
nouveaux sites UNESCO
classés.



Périodicité de collecte des données

À chaque inscription

Activité 1.3.3 : Identifier et cartographier les potentiels sites RAMSAR et réserves de biosphère

Indicateur 1.3.3.1 :

Nombre des potentiels
sites RAMSAR identifiés

VÉRIFICATEURS :

Listes des potentiels sites Ramsar ;
Rapports d'inventaire et de présélection ;
Cartes géoréférencées des potentiels
sites

JALONS :

Validation technique nationale ;
Intégration des sites potentiels dans les
outils SIG ;
Mise à jour périodique de la liste.

Institutions chargées de la mise en œuvre/
Source des données

MINEPDED, MINFOF, CWCS,
universités



Responsables de la
collecte des données

MINEPDED



Valeur de référence

05 sites Ramsar potentiels
identifiés



Valeur cible

Au moins 07 sites
Ramsar potentiels
identifiés et
cartographiés.



Périodicité de collecte des données

Tous les 5 ans

Indicateur 1.3.3.2 : Superficie des potentiels sites RAMSAR identifiés	VÉRIFICATEURS : Cartes géoréférencées des potentiels sites; Rapports d'inventaire et de présélection ; Bases de données nationales validées ;	JALONS : Cartes géoréférencées des potentiels sites Ramsar; Rapports d'inventaire et de présélection ; Bases de données nationales validées.	
Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, MINFOF, CWCS, universités	MINEPDED	Environ 970 000 ha	970 000 ha de sites Ramsar potentiels identifiés
Périodicité de collecte des données	Tous les 5 ans		
Indicateur 1.3.3.3 : Nombre des potentielles réserves de biosphère identifiées	VÉRIFICATEURS : Liste indicative validée ; Rapports périodiques UNESCO ; Dossiers de présélection et études de Valeur Universelle Exceptionnelle ; Cartes SIG des potentiels sites.	JALONS : Validation nationale du site candidat ; Révision de la liste indicative ; Validation interinstitutionnelle des sites ; Préparation des dossiers d'inscription UNESCO ; Suivi périodique du nombre de sites potentiels.	
Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MMINEDUB, MINFOF, MINEPDED, UNESCO	MINEPDED	0 site potentiel de réserve de biosphère identifié	au moins 01 site potentiel de réserve de biosphère identifié
Périodicité de collecte des données	Tous les 10 ans		
Indicateur 1.3.3.4 : Superficie des potentielles réserves de biosphère identifiées	VÉRIFICATEURS : Liste indicative UNESCO validée ; Cartes géoréférencées des potentielles réserves de biosphère ; Rapports périodiques UNESCO ; Études de Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE).	JALONS : Révision officielle de la liste indicative ; Délimitation spatiale validée des sites ; Validation interinstitutionnelle (MINAC–MINEPDED–MINFOF) ; Préparation des dossiers d'inscription UNESCO.	
Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MMINEDUB, MINFOF, MINEPDED, UNESCO	MINEPDED	0 ha de site potentiel de réserve de biosphère identifié.	Au moins 100 000 ha de site potentiel de réserve de biosphère identifié.
Périodicité de collecte des données	Tous les 10 ans		

Activité 1.3.4 :

Elaborer une base de données nationale de gestion des sites RAMSAR et des réserves de biosphère

Indicateur 1.3.4.1 :

Existence d'une base de données opérationnelle sur les Sites RAMSAR et les réserves de biosphère

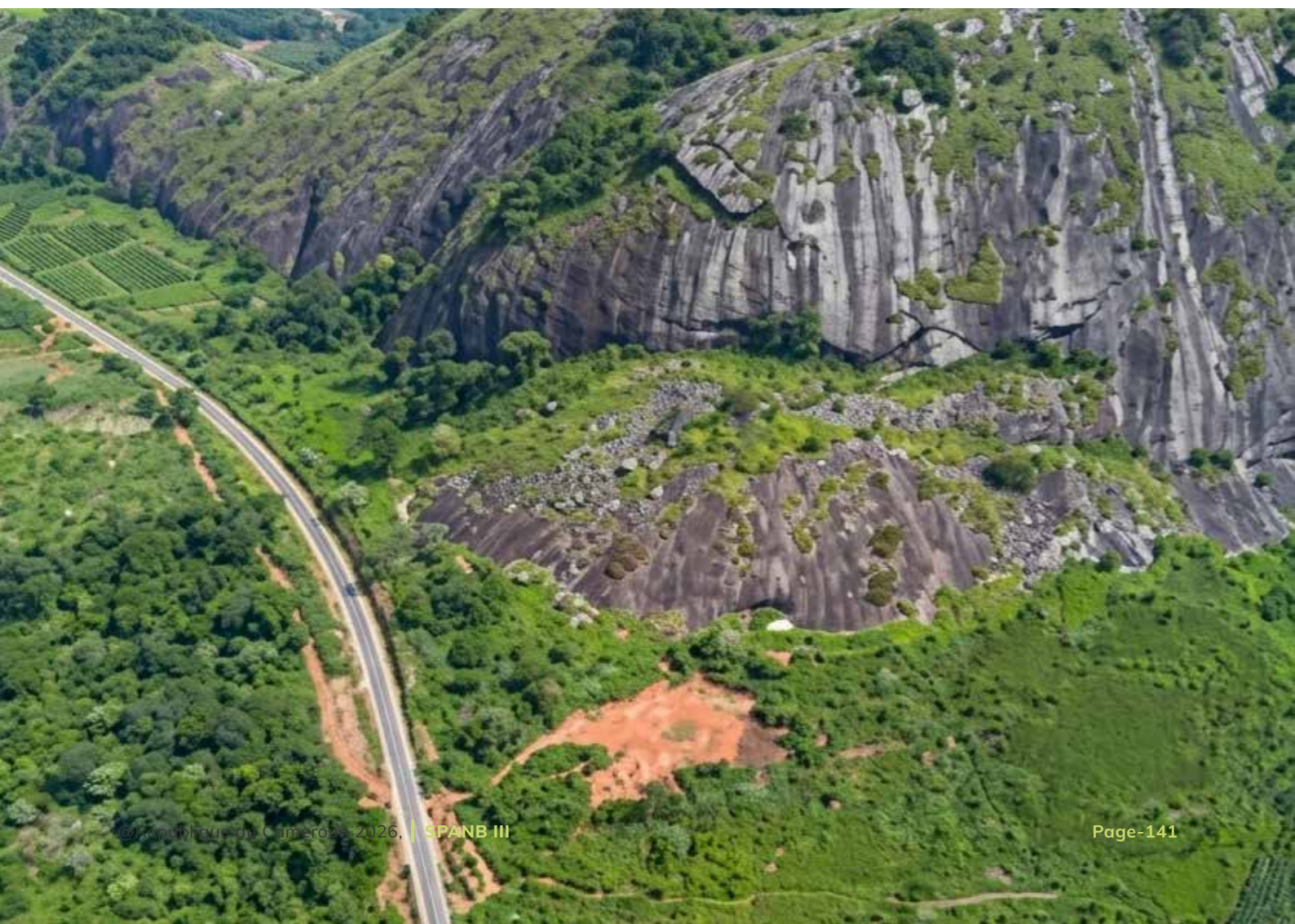
VÉRIFICATEURS :

Existence d'une plateforme nationale officielle (web ou intranet) ;
Documentation technique de la base de données ;
Données SIG accessibles et mises à jour ;
Utilisation effective pour les rapports Ramsar, UNESCO et CDB.

JALONS :

Décision de création ;
Cahier des charges validé ;
Base test fonctionnelle ;
Rapports nationaux utilisant de la base comme source officielle.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, INS	MINEPDED	0 : Base de données nationale intégrée inexistante ou non opérationnelle	1 : Base de données nationale Ramsar
Périodicité de collecte des données	Tous les 3 ans		



Objectif 2 :

Inverser la tendance aux extinctions d'origine humaine sur les espèces menacées connues et promouvoir leur rétablissement et leur conservation

Indicateur de l'objectif :

↗ Indice de la Liste Rouge (RLI) – Faune et flore

Action 2.1 :

Renforcement du suivi et de la gestion des espèces menacées sur l'étendue du territoire pour réduire de 30 % le taux menace

Indicateur de l'action :

↗ Nombre d'espèces menacées dont le statut UICN s'améliore entre 2021 et 2030

Activité 2.1.1 :

Actualiser la liste Nationale Vs Liste UICN (tendance d'évolution de la diversité spécifique, abondance et répartition spatiale)

Indicateur 2.1.1.1 :

Nombre d'espèces menacées inventoriées

VÉRIFICATEURS :

Liste nationale des espèces menacées ;
Correspondance documentée avec la Liste rouge UICN ;
Rapports nationaux CDB ;
Bases de données biodiversité.

JALONS :

Validation scientifique ;
Géoréférencement des zones de concentration des espèces menacées.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données

MINEPDED, MINFOF, MINRESI, IUCN, IRAD, WWF, WCS

Responsables de la collecte des données

MINEPDED + MINFOF

Valeur de référence

331 espèces animales menacées connues
894 espèces végétales menacées connues

Valeur cible

450 espèces animales menacées connues
1000 espèces végétales menacées connues

**Périodicité de collecte des données**

Tous les 4 ans

Indicateur 2.1.1.2 :

Evolution du statut de conservation des espèces menacées

VÉRIFICATEURS :

Changements documentés de catégorie UICN ;
Indice Liste Rouge (RLI) national publié ;
Rapports CDB ;
Publications scientifiques.

JALONS :

Calcul du RLI Cameroun ;
Actualisation quinquennale de la liste nationale ;
Suivi spatial (SIG) des populations clés ;
Intégration dans le reporting CDB.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données

MINEPDED, MINFOF, MINRESI, IUCN, IRAD, WWF, WCS

Responsables de la collecte des données

MINEPDED + MINFOF

Valeur de référence

RLI ≈ 0,67 en 2020

Valeur cible

RLI ≈ 0,72

**Périodicité de collecte des données**

Tous les 3 ans

Activité 2.1.2 :

Promouvoir les bonnes pratiques de conservation et de gestion durable in situ et ex situ des espèces menacées en réponse aux activités anthropiques

Indicateur 2.1.2.1 :

Nombre de guides ou supports techniques produits et diffusés sur les bonnes pratiques de conservation

VÉRIFICATEURS :

Guides publiés ; documents techniques ; preuves de diffusion

JALONS :

Nombre de guide ou support technique de bonne pratique élaboré par secteur et ou par les acteurs clés

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, MINFOF, MINRESI, ONG (WWF, AWF), CTDs	MINEPDED	10 guides / supports techniques	Au moins 15 guides ou supports techniques produits, validés et diffusés
Périodicité de collecte des données	Mise à jour tous les 3 ans		

Indicateur 2.1.2.2 :

Taux de réduction des menaces sur les espèces menacées

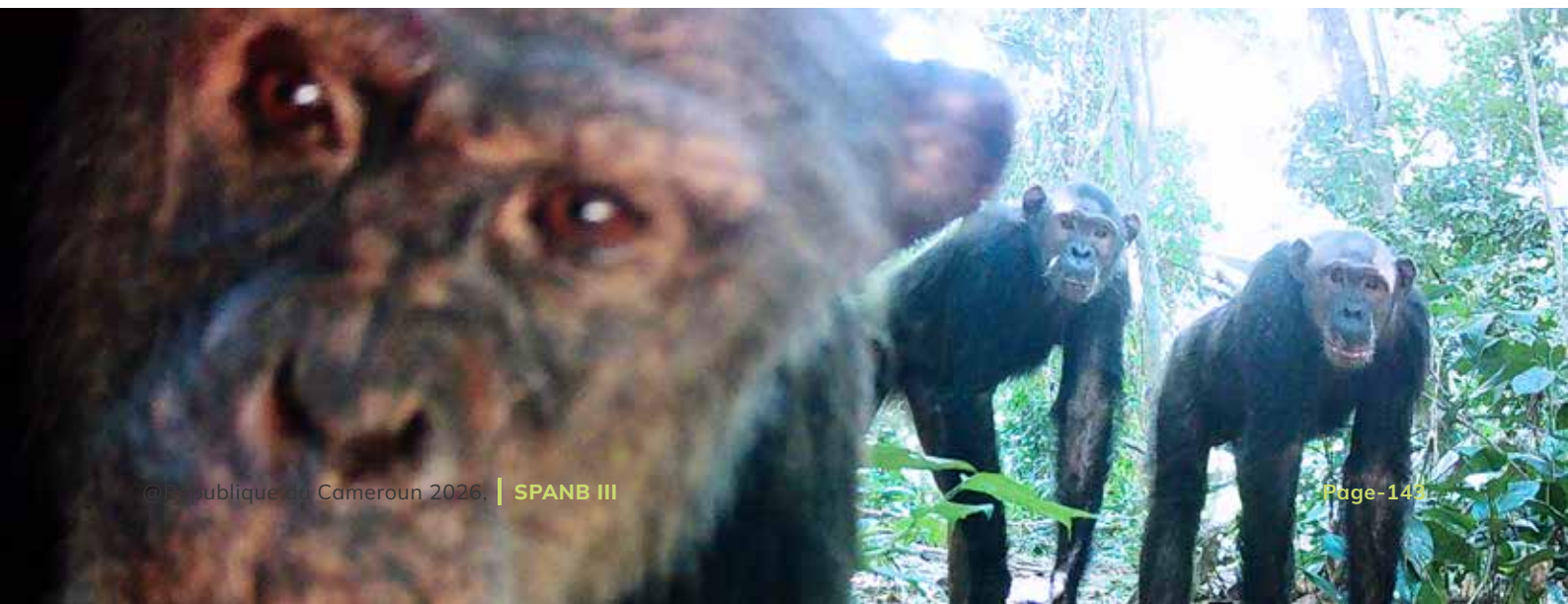
VÉRIFICATEURS :

Indice national des menaces publié ;
Rapports de suivi sectoriel et écologique ;
Comparaisons temporelles documentées ;
Références aux catégories UICN–CMP.

JALONS :

Définition et validation de l'indice (t0) ;
Collecte standardisée annuelle ;
Publication des résultats intermédiaires ;
Intégration au reporting CDB.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, MINFOF, ONG (WCS, TRAFFIC)	MINFOF	Non déterminée	Environ 30 % de réduction des menaces sur les espèces menacées
Périodicité de collecte des données	Annuelle		



Activité 2.1.3 : Renforcer la surveillance pour lutter contre le braconnage**Indicateur 2.1.3.1 :**

Superficie couverte par les patrouilles dans le périmètre des AP

VÉRIFICATEURS :

Bases de données SMART opérationnelles;
Rapports mensuels/annuels de patrouille;
Rapports Lutte anti-braconnage et rapports de suivi-écologique;
Mentions dans les rapports CDB.

JALONS :

Généralisation de SMART sur tous les sites prioritaires ;
Standardisation des rapports de patrouille ;
Consolidation nationale annuelle ;
Publication d'indicateurs clés.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINFOF, MINEPDED, ONG, (TRAFFIC)	MINFOF	8000 patrouilles de surveillance par an sur les sites prioritaires (environ 25 sites)	15 000 patrouilles de surveillance par an sur les sites prioritaires
Périodicité de collecte des données		Annuelle	

Action 2.2 :

Promotion de la gestion des risques liés aux Conflits Homme - Faune (CHF)

Indicateur de l'action :

➡ Taux de réponses efficaces aux incidents Homme-Faune

Activité 2.2.1 : Renforcer les mesures de prévention et de gestion des conflits Homme-Faune**Indicateur 2.2.1.1 :**

Nombre de dispositifs de préventions installés

VÉRIFICATEURS :

Rapports d'installation et de fonctionnement ;
Photos géoréférencées et fiches techniques;
Registres communautaires ;
Mentions dans les rapports CDB.

JALONS :

Création d'un registre national des dispositifs CHF ;
Normalisation des fiches de suivi ;
Suivi annuel de la fonctionnalité ;
Intégration dans les outils SIG.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINFOF, MINEPDED, CTD	CTD	120 dispositifs de prévention installés	400 dispositifs de prévention installés
Périodicité de collecte des données		Annuelle	

Indicateur 2.2.1.2 :

Taux de réponses efficaces aux incidents signalés par les communautés

VÉRIFICATEURS :

Registres d'incidents et d'interventions ;
Rapports d'intervention datés (délais respectés) ;
Preuves terrain (photos, GPS, fiches techniques)
Mentions dans les rapports CDB.

JALONS :

Standardisation d'un protocole national CHF ;
Mise en place de chaînes d'alerte communautaires ;
Consolidation annuelle nationale ;
Publication d'un tableau de bord CHF.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINFOF, MINEPDED, MINAT/ MINDEF	MINFOF / MINDEF	30 % de réponses efficaces aux incidents signalés de CHF	50 % de réponses efficaces aux incidents signalés de CHF
Périodicité de collecte des données		Annuelle	

Action 2.3 :

Promotion des espèces menacées par le développement de l'écotourisme

Indicateur de l'action :

➤ Nombre de sites écotouristiques opérationnels liés aux espèces menacées

Activité 2.3.1 :

Renforcer le dispositif existant d'accueil des espèces menacées saisies ou récupérées (zoos).

Indicateur 2.3.1.1 :

Nombre d'infrastructures construites ou réhabilitées dans les AP

VÉRIFICATEURS :

Fiches d'admission & dossiers vétérinaires ;
Rapports annuels des centres de récupérations / ONG/OSC ;
Mentions dans les rapports nationaux à la CDB

JALONS :

Publication d'un registre national des centres et d'un modèle de fiche d'admission ;
Standardisation des rapports et consolidation annuelle ;
Système SIG / base nationale liant admissions des espèces listées ;
Rapport d'évaluation d'impact (CDB) intégrant l'indicateur.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINFOF, Douanes, ONG/OSC spécialisées	MINFOF	0	Au moins 05 espèces récupérées
Périodicité de collecte des données		Annuelle	

Activité 2.3.2 : Renforcer la construction des infrastructures et des équipements des AP**Indicateur 2.3.2.1 :**

Taux d'amortissement des équipements et infrastructures de promotion des espèces menacés
Disponibilité et état des infrastructures/équipements de promotion des espèces menacés

VÉRIFICATEURS :

Registres d'inventaire des équipements par AP ;
Rapports de réception et de maintenance ;
Photographies géoréférencées et numéros de série ;
Mentions dans les rapports CDB/CMB et audits de projets.

JALONS :

Mise en place d'un inventaire national informatisé des équipements ;
Actualisation annuelle par AP et par région ;
Lien avec les bases SMART / IMET ;
Audits périodiques de fonctionnalité

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINFOF, MINEPDED	Gestionnaires des AP	120 infrastructures construites ou réhabilitées	Au moins 170 infrastructures construites ou réhabilitées
Périodicité de collecte des données	Annuelle		

Activité 2.3.3: Renforcer la sensibilisation et l'éducation sur les espèces menacées**Indicateur 2.3.3.1 :**

Nombre de campagne de sensibilisation et d'éducation sur les espèces menacées

VÉRIFICATEURS :

Rapports de campagnes (dates, lieux) ;
Listes de participants / attestations ;
Supports de sensibilisation produits ;
Mentions dans les rapports CDB et audits de projets.

JALONS :

Harmonisation des messages sur les espèces menacées ;
Publication périodique d'un tableau de bord sensibilisation biodiversité

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, MINFOF, ONG/OSC, médias	MINEPDED	120 campagnes de sensibilisation et d'éducation	250 campagnes de sensibilisation et d'éducation
Périodicité de collecte des données	Annuelle		



Indicateur 2.3.3.2 :

Nombre de relais
communautaires
opérationnels

VÉRIFICATEURS :

Listes de participants et registres de séances ;
Rapports de campagnes (lieu, date, public cible) ;
Estimations documentées d'audience (médias locaux) ;
Mentions dans les rapports CDB/CMB et audits de projets.

JALONS :

Formation et équipement des relais communautaires ;
Consolidation annuelle des données par région ;
Intégration dans une base de données nationale biodiversité ;
Publication périodique d'un tableau de bord

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, MINFOF, ONG/OSC, médias ↗	MINEPDED, ONG/OSC + CTD ↗	Non déterminée ↗	Au moins 50 relais communautaires ↗
Périodicité de collecte des données		Annuelle	

Action 2.4 :

Renforcement de la mise en œuvre effective des cahiers de charge environnementale, des plans d'aménagement et des plans de biodiversité des projets et programmes ainsi que des normes en vigueur (NIMF)

Indicateur de l'action :

↗ % projets ayant effectivement mis en œuvre leurs cahiers de charge environnementale

Activité 2.4.1 :

Renforcer la prise en compte de la biodiversité dans les EES des projets et programmes de développement

Indicateur 2.4.1.1 :

Pourcentage de projets/
programmes ayant
effectivement mis
en œuvre les cahiers
de charge, les plans
d'aménagement et les
plans de biodiversité

VÉRIFICATEURS :

Rapports d'inspection environnementale signés ;
Rapports de mise en œuvre des PGB et EES ;
Rapports de suivi EES ;
Mentions dans les rapports et audits indépendants.
Procès-verbaux d'inspection environnementale

JALONS :

Mise en place d'une base de données nationale EES intégrant la biodiversité ;
Augmentation de la fréquence des inspections ;
Taux de mise en œuvre des actions prévues dans les PGES, EES, PA, PGB et autres cahiers de charges ;
Publication annuelle d'un taux national de conformité environnementale

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED ↗	MINEPDED ↗	40% des projets / programmes ayant effectivement mis en œuvre les cahiers de charge des EES ↗	Au moins 60 % de projets / programmes sont conformes aux cahiers de charge des EES ↗
Périodicité de collecte des données		Annuelle	

Activité 2.4.2 :

Veiller au suivi de la mise en œuvre effective des PGES, des PA et autres CCES issus des projets/programmes et processus de classement multiformes

Indicateur 2.4.2.1 :

Nombre de missions de suivi réalisées pour les PGES, PA et autres cahiers de charges

VÉRIFICATEURS :

Rapports de missions signés et archivés ;
Procès-verbaux d'inspection environnementale ;
Rapports de suivi validés par le MINEPDED ;
Rapports de sessions des comités départementaux
Rapports de suivi des unités de gestion des projets et programmes.

JALONS :

Augmentation annuelle du nombre de projets ayant fait l'objet de suivi ;
Elaboration d'un rapport annuel national de suivi des PGES/EES/PGB

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED ↗	MINEPDED ↗	46,5% de PGES suivi ↗	Au moins 70% des PGES Suivi ↗
Périodicité de collecte des données		Annuelle	

Action 2.5 :

Renforcement de la sécurisation des installations de rééducation, de réintroduction et de conservation ex-situ des espèces en voie de disparition

Indicateur de l'action :



% sites ex-situ avec score METT acceptable

Activité 2.5.1 :

Mettre en place et rendre opérationnelle une banque génétique nationale des semences forestières, en appui à la conservation et à la restauration des espèces forestières menacées

Indicateur 2.5.1.1 :

Existence d'une banque génétique des semences forestières opérationnelle

VÉRIFICATEURS :

Acte de création de la banque génétique ;
Rapports techniques de fonctionnement ;
Registres des semences conservées.

JALONS :

Cadre institutionnel validé ;
Infrastructure fonctionnelle ;
Collections de semences accessibles ;
Intégration dans les stratégies nationales de restauration.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINFOF, IRAD, MINEPDED ↗	IRAD ↗	Aucune banque ↗	01 banque génétique des semences forestières ↗
Périodicité de collecte des données		Annuelle	

Objectif 3 :

Réduire significativement l'incidence des pollutions multiformes sur la biodiversité, en particulier celles liées aux déchets plastiques, aux nutriments, ainsi qu'aux pesticides et autres produits chimiques toxiques et/ou dangereux

Indicateur de l'objectif :

- 7.1 Indice sur le potentiel d'eutrophisation côtière
- 7.2 Concentrations environnementales de pesticides

Action 3.1 :

Promotion du traitement, de la valorisation et du recyclage des déchets multiformes

Indicateur de l'action :

- Taux national de déchets recyclés (sur le total produit)

Activité 3.1.1 : Encourager la mise en œuvre de bonnes pratiques et des technologies**Indicateur 3.1.1.1 :**

Taux de déchets collectés, traités, valorisés et recyclés

VÉRIFICATEURS :

Rapports de mise en œuvre des pratiques de gestion des déchets ;
Documents techniques et guides sur les technologies innovantes adoptées ;
Rapports d'installations ou de projets pilotes (traitement, recyclage, valorisation) ;
Procès-verbaux d'ateliers ou de formations sur les bonnes pratiques ;
Données et rapports de suivi environnemental

JALONS :

Promotion des technologies innovantes ;
Adoption des technologies par les acteurs ;
Appropriation des bonnes pratiques ;
Amélioration du recyclage et de la valorisation ;
Réduction des déchets mal gérés ;
Renforcement de la gestion durable des déchets.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, MINDHU, Communes/ CTD, ONG de recyclage	MINEPDED + Communes	40 % de déchets collectés, moins de 10 % traités/ recyclés/valorisés	Au moins 70 % collectés et au moins 30 % traités/ recyclés /valorisés
Périodicité de collecte des données	Annuelle		



Action 3.2 :

Intensification de la lutte contre la pollution des milieux récepteurs (air, sol, eau)

Indicateur de l'action :

➤ Indice national de qualité de l'air, de l'eau et du sol (IQA/IQE/IQS)

Activité 3.2.1 :

Faire le suivi de l'évolution de la production des déchets

Indicateur 3.2.1.1 :

Quantité des déchets produits par type

VÉRIFICATEURS :

Inventaires municipaux des déchets ;
Rapports des CTD ;
Rapports d'enquêtes sectorielles ;
Rapports de la BND

JALONS :

Mise en place du système de suivi des déchets ;
Extension du suivi aux CTD ;
Renforcement des enquêtes sectorielles ;
Actualisation régulière des données ;
Analyse de l'évolution des déchets.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, MINFI/Douanes, MINDHU, Communes	MINEPDED, MINDHU	600 000 tonnes de déchets plastiques par an	300 000 tonnes de déchets plastiques par an
Périodicité de collecte des données	Annuelle		



Activité 3.2.2 :

Faire le suivi de la mise en œuvre effective des plans de gestion des déchets des structures, projets, programmes et des communautés

Indicateur 3.2.2.1 :

Pourcentage de plan de Gestion des Déchets (PGD) mis en œuvre

VÉRIFICATEURS :

Rapports de mise en œuvre des PGD
Rapports d'audits environnementaux ;
Rapports de missions de vérification de la conformité (entreprises, établissements publics et privés, communes, projets) ;
Supports documentaires (photos, registres de stockage, bordereaux d'évacuation des déchets) ;
Manifestes de traçabilité des déchets

JALONS :

Renforcement du dispositif d'audit environnemental ;
Intensification des missions de suivi et de contrôle ;
Amélioration de la mise en œuvre des plans de gestion ;
Amélioration du taux de conformité ;
Réduction des écarts et renforcement des corrections.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED (Direction des Normes & Contrôle) ; Communes / CTD ; MINDHU (gestion urbaine) ; MINRESI (analyses environnementales) ; OSC/ONG : GIZ, ERA-Cameroon, CREPHEC	Inspecteurs environnement MINEPDED ; Services d'hygiène municipaux ; Cellules environnementales des projets/programmes	55% 	Au moins 75% 
Périodicité de collecte des données	Annuelle		

Activité 3.2.3 :

Renforcer l'opérationnalisation de la bourse nationale des déchets

Indicateur 3.2.3.1:

Volume d'échanges enregistrés et valorisés

VÉRIFICATEURS :

Base de données nationale de la BND opérationnelle ;
Registres électroniques des opérateurs de recyclage ;
Rapports trimestriels des industriels ;
Procès-verbaux de contrôle dans les zones industrielles ;
Système de traçabilité des flux de déchets.

JALONS :

Mise en place de la BND ;
Adhésion des opérateurs et industries ;
Développement des échanges et de la valorisation ;
Amélioration de la traçabilité des flux ;
Renforcement des contrôles en zones industrielles ;
Production régulière des rapports industriels.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, MINMIDT, MINDHU, Communes / CTD, Douanes / MINFI, Plateformes privées 	MINEPDED/BND, Centres municipaux de pré-collecte et tri 	Non déterminée 	Au moins 50 % du volume des déchets collectés est valorisé par la BND 
Périodicité de collecte des données	Trimestrielle		

Action 3.3 :

Renforcement du dispositif de surveillance du processus d'importation, de production, d'utilisation et de stockage des pesticides ainsi que des déchets/produits chimiques toxiques et/ou dangereux

Indicateur de l'action :

➤ Volume et concentration des pesticides importés, distribués et utilisés

Activité 3.3.1 :

Renforcer la surveillance du processus d'importation, de production, d'utilisation et le stockage des pesticides ainsi que des déchets/produits chimiques toxiques et/ou dangereux

Indicateur 3.3.1.1 :

Volume des pesticides importés, produits et distribués

VÉRIFICATEURS :

Registres des douanes relatifs aux importations de pesticides et produits chimiques ;
Bases de données du MINADER sur les produits homologués et utilisés ;
Certificats d'homologation des pesticides et substances chimiques.

JALONS :

Renforcement du dispositif de surveillance ;
Amélioration du système d'enregistrement et de contrôle ;
Renforcement du suivi des flux de produits chimiques ;
Renforcement de l'homologation et réduction des non-conformités ;
Intensification des contrôles des chaînes d'approvisionnement ;
Amélioration du respect des normes ;
Renforcement de la gestion

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINFI/ Douanes, MINADER, MINEPDED	Douanes, MINADER	60 000 tonnes projetés par an	50 000 tonnes par an
Périodicité de collecte des données	Trimestrielle		

Action 3.4 :

Promotion des alternatives écologiques aux pesticides chimiques et aux plastiques

Indicateur de l'action :

➤ Pourcentage d'adoption des bio-intrants et emballages biodégradables

Activité 3.4.1 :

Renforcer le cadre d'homologation des intrants afin de prendre en compte les bio-intrants et les aspects de toxicité

Indicateur 3.4.1.1 :

Cadre national révisé d'homologation intégrant les bio-intrants/liste des bio intrants homologués

VÉRIFICATEURS :

Textes de loi et réglementations relatifs à l'homologation des intrants ;
Rapports des ateliers et réunions techniques ;
Documents attestant du renouvellement/renforcement du comité d'homologation ;
Liste des bio-intrants homologués ;

JALONS :

Renforcement du cadre réglementaire ;
Renforcement des capacités institutionnelles ;
Renforcement des capacités techniques ;
Renforcement de la qualité et de la sécurité des intrants

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINADER, MINRESI, MINEPDED, ANOR, CNEAP	MINADER (Cellule homologation); MINRESI; MINEPDED	Cadre inexistant	Cadre prenant en compte les bio intrants
Périodicité de collecte des données	Annuelle		

Activité 3.4.2 : Produire une liste de bio intrants homologués au Cameroun
Indicateur 3.4.2.1 :
Taux de production des bio-intrants
VÉRIFICATEURS :

Rapports de production des exploitations utilisant des bio-intrants/charbons écologiques ;
Fiches techniques diffusées lors des formations ;
Rapports d'enquêtes agricoles sur les pratiques adoptées ;
Registres des coopératives et organisations de producteurs.

JALONS :

Organisation des ateliers de formation et de sensibilisation ;
Renforcement des capacités des producteurs et des coopératives ;
Adoption des bio-intrants et charbons écologiques ;
Amélioration des pratiques agricoles ;
Renforcement de la production et de la durabilité des systèmes.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINADER, MINRESI MINADER	Coopératives / MINADER	5% de production locale de bio-intrants	Au moins 10% de production locale de bio-intrants
Périodicité de collecte des données	Annuelle		

Activité 3.4.3 : Organiser des ateliers de formation et de sensibilisation aux bio intrants et charbons écologiques
Indicateur 3.4.3.1 :
Taux d'utilisation des bio-intrants
VÉRIFICATEURS :

Rapports de production des exploitations utilisant des bio-intrants/charbons écologiques ;
Fiches techniques diffusées lors des formations ;
Rapports d'enquêtes agricoles sur les pratiques adoptées ;
Registres des coopératives et organisations de producteurs.

JALONS :

Organisation des ateliers de formation et de sensibilisation ;
Renforcement des capacités des producteurs et des coopératives ;
Adoption des bio-intrants et charbons écologiques ;
Amélioration des pratiques agricoles ;
Renforcement de la production et de la durabilité des systèmes.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINADER	MINADER (statistiques agricoles)	10% d'utilisation de bio-intrants	Au moins 20% d'utilisation de bio-intrants
Périodicité de collecte des données	Annuelle		

Activité 3.4.4 : Renforcer l'utilisation des emballages biodégradables

Indicateur 3.4.4.1 :

Nombre de grandes surfaces proposant les emballages biodégradables

VÉRIFICATEURS :

Rapports d'enquêtes effectués auprès des grandes surfaces ;
Registres des importateurs d'emballages (biodégradable)

JALONS :

Renforcement du dispositif de contrôle des emballages ;
Structuration et suivi des importateurs ;
Amélioration du respect des normes environnementales ;
Promotion des emballages biodégradables ;
Réduction des emballages non biodégradables.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, MINCOMMERCE	MINEPDED	Aucune	05 grandes surfaces proposant des emballages biodégradables
Périodicité de collecte des données	Annuelle		

Action 3.5 :

Renforcement du contrôle, de la surveillance et de l'utilisation des substances chimiques dans l'exploitation minière et l'exploitation des ressources halieutiques

Indicateur de l'action :

➤ Taux de conformité dans l'usage des substances chimiques par secteur (mines et pêche)

Activité 3.5.1 :

Renforcer le dispositif de contrôle de l'utilisation des substances chimiques, toxiques et/ou dangereuses

Indicateur 3.5.1.1 :

Taux d'utilisation des substances chimiques, toxiques et/ou dangereuses dans l'exploitation minière

VÉRIFICATEURS :

Rapports d'inspections des sites miniers ;
Rapports d'analyses de la qualité de l'eau et des sols en zones minières ;
Registres d'utilisation des substances chimiques par les exploitants miniers ;
Rapports de conformité environnementale des entreprises minières ;
Rapports de contrôle et de suivi des substances chimiques utilisées.

JALONS :

Renforcement du suivi de l'utilisation des substances chimiques en milieu minier ;
Amélioration du contrôle des pratiques d'utilisation des substances chimiques ;
Réduction progressive de l'utilisation non conforme des substances chimiques ;
Amélioration du respect des normes environnementales dans le secteur minier ;
Réduction des impacts environnementaux liés à l'usage des substances chimiques.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINMIDT, MINEPDED	MINMIDT	Non déterminé	A définir
Périodicité de collecte des données	Semestrielle		

Indicateur 3.5.1.2 :

Taux d'utilisation des substances chimiques, toxiques et/ou dangereuses dans l'exploitation des ressources halieutiques

VÉRIFICATEURS :

Rapports d'inspections des zones d'exploitation des ressources halieutiques (zones de frayère, sites de débarquement);
Rapports de contrôle qualité des produits halieutiques ;
Rapports d'inspection et/ou de contrôle du respect des périodes de repos biologique
Rapports d'analyses de la qualité de l'eau dans les zones d'exploitation des ressources halieutiques;
Registres de contrôle des pratiques des zones d'exploitation des ressources halieutiques;
Rapports de conformité des acteurs du secteur de la pêche.

JALONS :

Renforcement du suivi des pratiques ;
Intensification des contrôles en zones de pêche ;
Amélioration du respect des normes ;
Réduction des usages non conformes ;
Réduction des risques de contamination.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPIA, MINEPDED	MINEPIA	Non déterminé	A définir
Périodicité de collecte des données	Trimestrielle		

Objectif 4 :

Contribuer à la mise en œuvre de la CDN et promouvoir la résilience des écosystèmes face aux changements climatiques

Indicateur de l'action :

8.b Nombre de pays ayant mis en place des politiques visant à minimiser l'impact du changement climatique et de l'acidification des océans sur la biodiversité, à minimiser les effets négatifs et à favoriser les effets positifs de l'action climatique sur la biodiversité

Indicateur A (mitigation)

Réduction annuelle des émissions de GES (Mt CO₂-eq) par rapport à l'année de référence 2010 (ou % de réduction vs BAU).

Indicateur B (résilience)

Évolution de l'Indice de la Liste rouge des écosystèmes (tendance = amélioration / stabilité / dégradation).

Action 4.1 :

Promotion de l'utilisation durable du bois de chauffage et des énergies renouvelables en zone rurale

Indicateur de l'action :

Taux de ménage rural utilisant des combustibles propres/modernes (électricité, gaz, kits solaires, foyers améliorés, biogaz) (%) et réduction de la consommation de bois de feu par tête (kg/an)

Activité 4.1.1 :

Appuyer la mise en place des forêts communautaires destinées au bois énergie pour réduire la pression sur les ressources naturelles dans les zones à forte dépendance au bois de chauffage

Indicateur 4.1.1.1 :

Nombre / Superficie des forêts communautaires destinées au bois énergie

VÉRIFICATEURS :

Registre des forêts communautaires (MINEPDED) ;
Arrêtés ou conventions locales d'affectation foncière ;
SIG indiquant les parcelles reboisées ;
Rapports d'avancement des CTD, FEICOM et ONG/OSC

JALONS :

Mobilisation et engagement des CTD et partenaires ;
Sécurisation foncière des sites ;
Mise en place des forêts communautaires ;
Développement des superficies de bois énergie ;
Réduction de la pression sur les ressources naturelles

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINFOF, MINEPDED, MINEPAT, CTD, ONG/OSC locales, partenaires techniques & financiers (PTF)	MINFOF (DF) en coordination avec les CTD	Non déterminée	A définir
Périodicité de collecte des données	Annuelle		

Activité 4.1.2 :

Encourager la production et l'utilisation des kits solaires pour les populations en zone rurale

Indicateur 4.1.2.1 :

Pourcentage de ménages ruraux utilisant l'électricité solaire pour cuisson / éclairage

VÉRIFICATEURS :

Registres d'importation et de ventes des entreprises ;
Données des programmes de distribution (FEICOM / MINEE) ;
Rapports d'enquêtes ménages (INS) ;
Certificats d'installation des kits solaires.

JALONS :

Promotion de l'accès aux kits solaires ;
Développement du marché des kits solaires ;
Distribution et installation des kits solaires ;
Adoption de l'énergie solaire par les populations ;
Réduction de l'usage du bois énergie et des sources polluantes.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEE, FEICOM, opérateurs privés, PTF, INS	MINEE + CTD	Éclairage : 4%, Cuisson : 1%	Eclairage : 20%, Cuisson : 10%
Périodicité de collecte des données	Annuelle		

Activité 4.1.3 : Encourager la production du charbon écologique et l'utilisation des foyers améliorés
Indicateur 4.1.3.1 :

Quantité de charbon écologique produite par an (tonnes/an)

VÉRIFICATEURS :

Rapports d'inspections des zones de pêche ;
Rapports de contrôle qualité des produits halieutiques ;
Rapports d'analyses de la qualité de l'eau ;
Rapports de conformité des acteurs du secteur.

JALONS :

Renforcement du suivi des pratiques de pêche ;
Intensification des inspections ;
Amélioration du respect des normes d'utilisation des substances chimiques ;
Réduction de l'utilisation des substances chimiques non conformes ;
Réduction des risques de contamination des écosystèmes aquatiques.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINFOF ; MINEPDED, MINCOMMERCE, MINFI/Douane, FEICOM, CTD, ONG, projets	DF (MINFOF), Services régionaux/CTD	Non déterminée	A définir
Périodicité de collecte des données	Annuelle		

Indicateur 4.1.3.2 :

Nombre de foyers améliorés distribués

VÉRIFICATEURS :

Registres de distribution des foyers améliorés ;
Rapports de projets de diffusion ;
Certificats et enregistrements des producteurs ;
Rapports d'enquêtes auprès des ménages.

JALONS :

Renforcement de la production des foyers améliorés ;
Organisation de la distribution des foyers ;
Diffusion des foyers améliorés auprès des ménages ;
Adoption des foyers améliorés par les ménages ;
Réduction de la consommation de bois de chauffage.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, MINFOF, MINEE, CTDs, PTF, INS, ONG,	MINEPDED	15 000 foyers améliorés distribués par an	20 000 foyers améliorés distribués par an
Périodicité de collecte des données	Annuelle		

Indicateur 4.1.3.3 :

Nombre d'unité de production des foyers améliorés

VÉRIFICATEURS :

Registres de production des unités agréées ;
Certificats et enregistrements des unités ;
Rapports d'audits et de suivi qualité ;
Rapports de projets de promotion et d'appui à la production.

JALONS :

Promotion de la création d'unités de production ;
Mise en place des unités de production ;
Agrément et enregistrement des unités ;
Renforcement de la capacité de production ;
Amélioration de la qualité et de la conformité des produits.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, MINFOF, MINEE, CTDs, PTF, INS, ONG, ↗	MINEPDED ↗	1 unité de production des foyers améliorés ↗	3 unités de production des foyers améliorés ↗
Périodicité de collecte des données		Annuelle	

Activité 4.1.4 : Encourager la production du biogaz**Indicateur 4.1.4.1 :**

Nombre d'installations de biogaz domestiques/ communautaires opérationnelles (unités) et volume de biogaz produit estimé (m³/an)

VÉRIFICATEURS :

Certificats d'installation des unités de biogaz ;
Registres des installations (CTD / ONG) ;
Rapports d'enquêtes sur l'usage des installations ;
Factures et rapports d'entretien/ maintenance.

JALONS :

Promotion de la production du biogaz ;
Installation des unités de biogaz ;
Adoption du biogaz par les ménages et structures ;
Renforcement de l'utilisation et de la maintenance des installations ;
Réduction de l'usage des combustibles traditionnels.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, MINEPIA ; MINADER (agriculture/élevage), ONG, PTF. ↗	MINADER & MINEPDED en coordination avec CTD ↗	170 unités 18 000 m³/an ↗	300 unités 30 000 000 m³/an ↗
Périodicité de collecte des données		Annuelle	

Action 4.2 :

Promotion du développement d'un Système de comptabilité économique et environnemental du capital naturel (comptes)

Indicateur de l'action :

➤ % d'avancement de la mise en place du Système de Comptabilité du Capital Naturel (SEEA/CCN) - nombre de comptes SEEA développés et opérationnels

Activité 4.2.1 :**Mettre en place le Système de comptabilité économique et environnemental du capital naturel****Indicateur 4.2.1.1 :**

Nombre de comptes écosystémiques du capital naturel développés et opérationnels

VÉRIFICATEURS :

Rapports techniques de mise en œuvre du système ;
Publications (MINEPDED / INS) ;
Documents attestant de l'adoption de la méthodologie SEEA-EA ;
Base de données gouvernementale accessible sur le capital naturel.

JALONS :

Adoption de la méthodologie SEEA-EA ;
Mise en place du système de comptabilité du capital naturel ;
Production des comptes de capital naturel ;
Accessibilité et utilisation de la base de données ;
Intégration des données dans les politiques publiques.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, INS, MINFI, PTF	INS (compilation statistique) avec équipes techniques MINEPDED + universités	Aucun compte SEEA développé et opérationnel	Au moins 03 comptes SEEA
Périodicité de collecte des données		Rapport annuel d'avancement; révision technique tous les 2 ans	

Activité 4.2.2 :

Assurer la prise en compte de la comptabilité de la nature dans le système de la comptabilité patrimoniale de l'Etat

Indicateur 4.2.2.1 :

Taux de contribution de la CCN dans la comptabilité patrimoniale de l'Etat

VÉRIFICATEURS :

Publications des comptes patrimoniaux de l'État ;
Sections intégrant la comptabilité environnementale (SEEA) ;
Arrêtés ministériels relatifs à l'intégration du capital naturel ;
Notes techniques (MINFI / MINEPDED).

JALONS :

Adoption des textes réglementaires ;
Intégration des comptes de capital naturel dans la comptabilité patrimoniale ;
Extension des comptes patrimoniaux intégrant les composantes SEEA ;
Utilisation des comptes environnementaux dans les décisions budgétaires.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINFI, MINEPDED, INS, PTF (Banque Mondiale)	MINFI & INS (avec soutien technique MINEPDED)	Non déterminé	A définir
Périodicité de collecte des données		Rapports annuels (finances) ; Revues techniques tous les 2 ans	

Action 4.3 :

Renforcement de l'élaboration et de la mise en œuvre des mesures de réduction des risques et catastrophes naturelles qui prennent en compte la biodiversité

Indicateur de l'action :

➡ % de mesures opérationnelles intégrant des clauses de biodiversité

Activité 4.3.1 :

Actualiser et mettre en œuvre la stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes naturelles qui prennent en compte la biodiversité

Indicateur 4.3.1.1 :

Taux de réduction des risques de catastrophes naturelles

VÉRIFICATEURS :

Version actualisée du plan d'action ;
Fiches de projets opérationnels élaborés ;
Rapports d'application au niveau régional ;
Dossiers de subventions et de financement des actions.

JALONS :

Actualisation de la stratégie nationale ;
Adoption de la stratégie ;
Intégration de la biodiversité dans la stratégie ;
Mobilisation des financements ;
Mise en œuvre des projets opérationnels ;
Extension des actions à l'échelle régionale.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, MINAT, MINSANTE), MINTP, CTD, ONG, PTF.	MINAT	0%	Au moins 30% des CTD ont pris des mesures de préparations à la gestion des risques
Périodicité de collecte des données		Annuelle	

Objectif 5 :

Restaurer d'ici 2030 environ 30% des écosystèmes dégradés afin de remettre en état, de maintenir et d'améliorer les contributions de la nature aux populations, y compris les fonctions et les services écosystémiques

Indicateur de l'action :

- 2.1 Aires faisant l'objet de restauration
- B. b Nombre de pays ayant mis en place des politiques ou des mesures visant à mettre en œuvre et à surveiller l'utilisation durable de la biodiversité ainsi que le maintien et l'amélioration des contributions de la nature à l'humanité, y compris les fonctions et les services écosystémiques

Action 5.1 :

Augmentation de l'effort de restauration des paysages naturels, des écosystèmes dégradés et des terres dégradées

Indicateur de l'action :

- Superficie cumulée (ha) des paysages / écosystèmes / terres dégradées effectivement restaurés

Activité 5.1.1 :

Augmenter les superficies des paysages, des écosystèmes et des terres dégradées à restaurer

Indicateur 5.1.1.1 :

Superficies des paysages, des écosystèmes et des terres dégradées restaurées

VÉRIFICATEURS :

Rapports de mise en œuvre des initiatives et projets de restauration ;
Registres des projets de restauration engagés (plan national de reboisement);
Images satellitaires avant/après (suivi des surfaces restaurées, inventaires) ;
Rapports techniques des projets ;

JALONS :

Adoption des textes réglementaires ;
Intégration des comptes de capital naturel dans la comptabilité patrimoniale ;
Extension des comptes patrimoniaux intégrant les composantes SEEA ;
Utilisation des comptes environnementaux dans les décisions budgétaires.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINFOF, MINEPDED, CTD, PTF, Bonn Challenge / AFR100, ANAFOR, ONG, projets VCS.	MINFOF / MINEPDED, INS, CTD	1 663 120 ha	Atteindre au moins 3 600 000 ha restaurés (soit 30 % de l'ambition de restauration de 12 millions d'hectares de terres dégradées)
Périodicité de collecte des données	Annuelle		

Activité 5.1.2 : Promouvoir la stabilisation biologique des berges**Indicateur 5.1.2.1 :**

Superficie de berges stabilisées biologiquement (linéaire et largeur)

VÉRIFICATEURS :

Rapports de mise en œuvre des projets de revégétalisation ;
SIG comparatives (avant/après intervention) ;
Bordereaux d'intervention et fiches techniques (espèces plantées) ;
Rapports d'enquêtes de contrôle post-plantation (taux de survie des plants à 6 - 12 mois)

JALONS :

Mise en terre des plants ;
Extension des berges restaurées ;
Amélioration de la stabilisation des berges ;
Renforcement du taux de survie des plants.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, MINFOF, MINTP (pour infrastructures riveraines), collectivités locales (CTD), agences hydrauliques, ONG locales, projets CAMERR (mangroves) pour zone côtières.	MINEPDED / MINFOF / CTD	Non déterminée	3 000 ha
Périodicité de collecte des données		Annuel (rapports travaux + SIG), contrôles post-plantation à 6-12 mois et à 3 ans	

Activité 5.1.3 : Fournir des équipements appropriés aux banques de semences des espèces floristiques existantes pour une meilleure production**Indicateur 5.1.3.1 :**

Taux de production des semences

VÉRIFICATEURS :

Fiches de production des banques de semences ;
Certificats sanitaires des semences produites ;
Rapports d'inventaire des banques de semences ;
Contrats d'approvisionnement pour les programmes de restauration.

JALONS :

Liste des équipement sollicités ;
Augmentation du volume de semences disponibles ;
Certification des lots de semences.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, MINFOF, IRAD, MINESUP, ANAFOR, banques de semences nationales/régionales, PTF	IRAD, ANAFOR, MINFOF MINEPDED (coordination), CTD (si banques locales)	40% taux de production des semences	80% taux de production des semences
Périodicité de collecte des données		Annuelle	

Action 5.2 :

Sécurisation des espaces restaurés

Indicateur de l'action :

➤ % de surfaces restaurées sécurisées

Activité 5.2.1 :**Organiser des campagnes de sensibilisation des peuples autochtones et communautés locales impliquées dans la gestion des espaces restaurés pour leur sécurisation****Indicateur 5.2.1.1 :****Superficies des espaces restaurés sécurisés par les PACL****VÉRIFICATEURS :**

Copies des conventions et accords de gestion des espaces restaurés ;
 Arrêtés municipaux encadrant la gestion et la sécurisation ;
 Procès-verbaux de concertation avec les communautés ;
 Rapports de suivi communautaire.

JALONS :

Organisation des campagnes de sensibilisation ;
 Engagement des communautés locales ;
 Signature des conventions de gestion ;
 Renforcement de la participation des PACL ;
 Adoption des mesures de sécurisation ;
 Réduction des pressions sur les espaces restaurés.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, MINFOF, MINDEVEL / CTD, organisations des peuples autochtones et OSC locales, PTF.	CTD (enregistrement), MINEPDED (suivi national), organisations communautaires (reporting de terrain)	Non déterminée	500 000 ha d'espaces restaurés sécurisés par les PACL
➤	➤	➤	➤
Périodicité de collecte des données	Annuelle		



Activité 5.2.2 : Renforcer la matérialisation des périmètres de sécurité autour des espaces restaurés

Indicateur 5.2.2.1 :

Pourcentage des espaces restaurés disposants d'un périmètre de sécurité matérialisé

VÉRIFICATEURS :

Rapports de matérialisation des limites ;
Photos géoréférencées des limites matérialisées ;
Procès-verbaux d'inauguration des périmètres sécurisés ;
Plans et cartes SIG des zones délimitées.

JALONS :

Réalisation des opérations de bornage ;
Matérialisation des périmètres de sécurité ;
Sécurisation des sites restaurés ;
Extension de la couverture des zones sécurisées ;
Réduction des intrusions et des dégradations.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, MINFOF, CTD, ONG partenaires	CTD (execution & reporting), MINEPDED (consolidation).	15 % des espaces restaurés disposants d'un périmètre de sécurité matérialisé	45% des espaces restaurés disposants d'un périmètre de sécurité matérialisé
Périodicité de collecte des données	Annuelle		

Action 5.3 :

Création des jardins botanique de conservation ex-situ des plantes médicinales

Indicateur de l'action :

➦ Nombre de jardins botaniques / unités ex-situ créés et opérationnels



Activité 5.3.1 :

Mettre en place des jardins botaniques de conservation des plantes médicinales en voie de disparition**Indicateur 5.3.1.1 :**

Nombre de jardins botaniques de conservation ex-situ des plantes médicinales créés

VÉRIFICATEURS :

Certificats d'ouverture et arrêtés de création des jardins botaniques ;
Inventaires des collections de plantes médicinales conservées ;
Rapports techniques (suivi de germination, multiplication, conservation);
Listes des espèces conservées avec leur statut (UICN/local).

JALONS :

Mise en place des jardins botaniques ;
Intégration des espèces médicinales menacées ;
Renforcement de la conservation et de la reproduction des espèces ;
Augmentation du nombre d'espèces conservées;
Contribution à la conservation ex situ de la biodiversité.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINFOF/ANAFOR, MINEPDED, MINRES/IMPM, IRAD, universités (MINESUP), jardins botaniques locaux/ONG/OSC (conservation), PNUE/UNESCO si appui	Institutions gestionnaires des jardins (ANAFOR /IRAD /Universités), MINEPDED (consolidation)	1 jardin botanique	10 jardins botaniques
Périodicité de collecte des données	Annuelle		

Objectif 6 :

D'ici 2030, réduire de moitié le niveau d'infestation des zones exposées aux espèces exotiques envahissantes par leur collecte et leur valorisation tout en procédant à la surveillance et au contrôle de nouvelles introductions.

Indicateur de l'action :

- 6.1 Taux d'établissement d'espèces exotiques envahissantes
- 6.b Nombre de pays ayant adopté des réglementations, des processus et des mesures pertinents pour réduire l'impact des espèces exotiques envahissantes
- B.b Nombre de pays ayant mis en place des politiques ou des mesures visant à mettre en œuvre et à surveiller l'utilisation durable de la biodiversité ainsi que le maintien et l'amélioration des contributions de la nature à l'humanité, y compris les fonctions et les services écosystémiques

Action 6.1 :

Renforcement des cadres juridique et politique pour la gestion des EEE

Indicateur de l'action :

- Nombre de textes légaux, politiques ou directives élaborés, adoptés et mis en application pour la gestion des EEE

Activité 6.1.1 : Rendre opérationnel le cadre légal national sur la biosécurité

Indicateur 6.1.1.1 :
Nombre de textes d'application adoptés

VÉRIFICATEURS :

Rapports du Comité National Permanent de la Biosécurité ;
Rapports d'ateliers de validation ;
Notes techniques du MINEPDED.

JALONS :

Organisation des sessions de validation ;
Publication des textes réglementaires ;
Opérationnalisation du cadre légal ;
Renforcement de la coordination du Comité National de la Biosécurité ;
Application des dispositions de biosécurité.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, MINEPIA, MINSANTE, MINADER, MINFOF, MINRESI, MINJUSTICE, Douanes, Autorités portuaires.	MINEPDED (Direction de la biosécurité)	0 texte d'application adopté	02 textes d'application adoptés
Périodicité de collecte des données	Annuelle		

Activité 6.1.2 : Elaborer une stratégie nationale de biosécurité qui intègre les considérations relatives aux espèces exotiques envahissantes

Indicateur 6.1.2.1 :
Document de stratégie validé

VÉRIFICATEURS :

Rapports du comité national biosécurité
Rapports du comité national permanent biodiversité

JALONS :

Recensement des espèces exotiques envahissantes ;
Identification et suivi des zones infestées ;
Mise à jour des bases de données ;
Mise en œuvre des actions de contrôle et de gestion ;
Intégration des EEE dans les politiques de biosécurité
Élaboration et validation de la stratégie nationale de biosécurité

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, MINFOF, MINADER, MINEPIA, MINSANTE, MINRESI, CTD	MINEPDED + services déconcentrés	0 document de stratégie validé	01 document de stratégie validé
Périodicité de collecte des données	Annuelle		

Action 6.2 :

Prévention des introductions d'EEE par les contrôles aux frontières en réduisant les nouvelles introductions d'EEE de 50 % d'ici à 2030

Indicateur de l'action :

✈ Taux de réduction des nouvelles introductions d'EEE détectées aux frontières

Activité 6.2.1 :

Renforcer le dispositif de contrôle de l'introduction des EEE, ainsi qu'à l'évaluation des risques

Indicateur 6.2.1.1 :

Taux de réduction des nouvelles introductions d'EEE

VÉRIFICATEURS :

Registres des interceptions d'espèces exotiques envahissantes (EEE) ;
Procès-verbaux de saisies (MINEPDED / Douanes/MINADER) ;
Procès-verbaux de réception des kits de contrôle

JALONS :

Acquisition des kits de contrôle ;
Déploiement des dispositifs aux points d'entrée ;
Renforcement de l'identification et de l'évaluation des risques liés aux EEE ;
Intensification des interceptions et des saisies d'EEE

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, Douanes, Ministère des Transports, Autorités portuaires, MINEPIA, MINADER	Douanes + MINEPDED	Non déterminé	50%
Périodicité de collecte des données		Trimestrielle (douanes), Consolidation annuelle	

Activité 6.2.2 :

Établir des protocoles de quarantaine appropriés pour les importations à haut risque (plantes, animaux domestiques) aux points d'entrée

Indicateur 6.2.2.1 :

Nombre de saisies d'espèces illégales / non autorisées

VÉRIFICATEURS :

Procès-verbaux de saisies aux points d'entrée ;
Registres douaniers des contrôles et inspections ;
Rapports portuaires et aéroportuaires ;
Rapports de surveillance des importations à risque.

JALONS :

Élaboration des protocoles de quarantaine ;
Application des protocoles aux points d'entrée ;
Renforcement des contrôles et inspections ;
Intensification des saisies d'espèces illégales ;
Amélioration de la conformité des importations.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINADER, MINEPIA, Douanes, MINEPDED, MINFOF	MINEPDED Douanes	Non déterminé	A définir
Périodicité de collecte des données		Annuelle	

Indicateur 6.2.2.2 :**Nombre de protocoles de quarantaine élaborés****VÉRIFICATEURS :**

Textes validés et protocoles de quarantaine ;
Guides techniques d'application des mesures ;
Rapports d'approbation et de diffusion des protocoles.

JALONS :

Élaboration des protocoles de quarantaine ;
Validation des protocoles ;
Diffusion des protocoles aux points d'entrée ;
Application des protocoles ;
Renforcement de la conformité aux mesures de quarantaine.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
Douanes, MINEPDED, MINFOF, MINEPIA	MINEPDED	0 protocole de quarantaine EEE laboré	Au moins 5 protocoles de quarantaine EEE laborés
Périodicité de collecte des données	Annuelle		

Action 6.3 :

Cartographie, évaluation et hiérarchisation des menaces liées aux EEE

Indicateur de l'action :

➤ Existence d'une liste hiérarchisée des EEE + carte nationale géoréférencée mise à jour

Activité 6.3.1 :

Élaborer une liste hiérarchisée et géoréférencée des EEE constituant une menace au Cameroun

Indicateur 6.3.1.1 :

Nombre d'espèces répertoriées dont l'impact écologique / socioéconomique est avéré

VÉRIFICATEURS :

Fiches d'évaluation des EEE ;
Matrices d'analyse et de hiérarchisation des risques ;
Documents de validation scientifique ;
Cartes SIG des zones d'occurrence des EEE.

JALONS :

Recensement des espèces exotiques envahissantes ;
Évaluation des impacts écologiques et socioéconomiques ;
Hiérarchisation des risques par espèce ;
Validation scientifique des résultats ;
Production et actualisation des données géoréférencées.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED + MINRESI + universités	Chercheurs	16 espèces des EEE répertoriées	20 espèces des EEE répertoriées
Périodicité de collecte des données	Annuelle		

Indicateur 6.3.1.2 :

Carte des EEE en fonction
du niveau de menace

VÉRIFICATEURS :

SIG des EEE actualisées ;
Fiches d'évaluation des espèces ;
Matrices de hiérarchisation des risques ;

JALONS :

Recensement des EEE ;
Évaluation des niveaux de menace ;
Hiérarchisation des espèces ;
Production des cartes SIG ;
Actualisation des cartes et des données.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED + MINRESI + universités	MINEPDED / chercheurs nationaux	Aucune carte des EEE disponible	1 carte nationale des EEE disponible
Périodicité de collecte des données	Tous les 2 ans		

Activité 6.3.2 : Mise à jour de la liste noire et blanche des EEE

Indicateur 6.3.2.1 :

Liste noire et blanche des
EEE actualisée

VÉRIFICATEURS :

Versions actualisées des listes noire et
blanche ;
Rapports de validation scientifique ;
Registres de contrôle aux points d'entrée.

JALONS :

Mise à jour des listes noire et blanche ;
Révision des espèces (ajouts/retraits) ;
Validation scientifique des listes ;
Diffusion des listes aux points d'entrée ;
Renforcement de l'utilisation des listes ;
Application des listes lors des contrôles.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED (coordination), Douanes (usage), MINFOF /MINADER /MINEPIA (appui).	MINEPDED	1 liste non actualisée	1 liste actualisée
Périodicité de collecte des données	Tous les 5 ans		

Activité 6.3.3 :

Soutenir le développement d'un système d'information sur la biosécurité comprenant une base de données sur les EEE liée au GBIF, au registre mondial de l'UICN et au SNIB

Indicateur 6.3.3.1 :

Base de données nationale sur les EEE

VÉRIFICATEURS :

Portail web fonctionnel sur les EEE ;
Jeux de données publiés sur GBIF ;
Données intégrées aux bases internationales (UICN, GBIF, SNIB) ;
Métadonnées standardisées (Darwin Core);
Manuel technique d'utilisation validé et disponible.

JALONS :

Mise en place du système d'information ;
Développement de la base de données nationale ;
Standardisation des données (Darwin Core).

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
GBIF Cameroun Node, UICN, MINEPIA, MINSANTE, Universités	MINEPDED	Aucune base de données	Une (01) base de données nationale sur les EEE
↗	↗	↗	↗
Périodicité de collecte des données		Annuelle, avec mise à jour continue dès réception de nouvelles données	

Indicateur 6.3.3.2 :

Interopérabilité du système d'information sur la biosécurité

VÉRIFICATEURS :

Protocoles de partage des données ;

JALONS :

Interopérabilité avec les bases internationales;
Publication des données ;
Mise à jour régulière du système ;
Appropriation du système par les acteurs

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, GBIF Cameroon Node, IRAD UICN.	MINEPDED, Experts en données du GBIF	Aucune interopérabilité	01 système national d'information sur la biosécurité, interopérable
↗	↗	↗	↗
Périodicité de collecte des données		Tous les 5 ans	

Action 6.4 :

Contrôle et éradication des EEE établies à l'aide de techniques appropriées

Indicateur de l'action :

↗ Superficie totale des zones infestées par les EEE ayant fait l'objet d'opérations de contrôle ou d'éradication efficaces (en hectares).

Activité 6.4.1 :

Élaborer et mettre en œuvre des protocoles appropriés pour le contrôle et l'éradication des envahisseurs biologiques prioritaires établis

Indicateur 6.4.1.1 :

Superficie de terres/eaux infestées par les EEE, restaurés

VÉRIFICATEURS :

Rapports d'intervention sur le contrôle/ éradication ;
Bordereaux de restauration des sites ;
Inventaires pré et post-intervention ;
Rapports de suivi écologique ;
Photos géoréférencées et fiches de terrain.

JALONS :

Élaboration des protocoles de contrôle/ éradication ;
Mise en œuvre des interventions sur les sites ;
Réduction de la densité des EEE ;
Extension des superficies restaurées ;
Renforcement du suivi écologique des sites ;
Amélioration de la récupération écologique.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED ; MINEPIA ; MINFOF ; MINADER ; collectivités locales ; ONG/OSC	MINEPDED / directions sectorielles & équipes terrain (CTD, autorités traditionnelles).	1343 ha	3000 ha
Périodicité de collecte des données	Annuelle		

Indicateur 6.4.1.2 :

Réduction de la densité de population des EEE

VÉRIFICATEURS :

Inventaires pré et post-intervention ;
Rapports de suivi écologique ;
Rapports d'intervention sur le contrôle/ éradication ;
Fiches de terrain géolocalisées ;
Photos géoréférencées des sites.

JALONS :

Élaboration des protocoles de contrôle ;
Mise en œuvre des interventions ;
Réduction de la densité des EEE ;
Renforcement du suivi écologique ;
Amélioration de l'état des sites.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, MINFOF, MINADER, MINEPIA, Universités, IRAD, MINSANTE, ONG spécialisées.	MINEPDED	Non déterminée	Au moins 50 % de réduction de la densité moyenne des populations d'EEE dans les zones prioritaires
Périodicité de collecte des données	Annuelle,		

Activité 6.4.2 :

Promouvoir les initiatives de gestion des EEE menées par les peuples autochtones et les communautés locales

Indicateur 6.4.2.1 :

Taux d'éradication des EEE issue des initiatives des PACL

VÉRIFICATEURS :

Rapports des initiatives communautaires de gestion des EEE ;
Fiches de suivi participatif des PACL ;
Données géoréférencées (GPS, photos) des zones traitées ;
Procès-verbaux des réunions communautaires et des comités locaux ;
Rapports de suivi indépendant (MINEPDED / ONG/OSC partenaires) ;
Rapports d'évaluation participative post-intervention.

JALONS :

Promotion des initiatives communautaires ;
Engagement des PACL dans les actions de gestion ;
Mise en œuvre des interventions sur les sites ;
Renforcement de la participation communautaire ;
Amélioration de l'efficacité des interventions ;
Appropriation des pratiques de gestion par les communautés.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, MINFOF, MINADER, MINEPIA, MINRESI, MINESUP, Communautés locales, Chefferies traditionnelles ONG/OSC locales.	MINEPDED + CTD	Non déterminé	Au moins 50 % d'éradication des EEE par les PACL
↗	↗	↗	↗
Périodicité de collecte des données	Annuelle		

Objectif 7 :

Augmenter la superficie des espaces verts et promouvoir la conservation et l'aménagement durable des zones humides en milieu urbain dans une approche de planification intégrant la biodiversité pour le bien-être de l'homme.

Indicateur de l'action :

B.b Nombre de pays ayant mis en place des politiques ou des mesures visant à mettre en œuvre et à surveiller l'utilisation durable de la biodiversité ainsi que le maintien et l'amélioration des contributions de la nature à l'humanité, y compris les fonctions et les services écosystémiques

Action 7.1 :

Promotion de la création et/ou de l'aménagement des espaces verts en milieu urbain et périurbain accessibles à tous

Indicateur de l'action :

- ↗ Superficie totale des espaces verts urbains/périurbains créés, réhabilités ou aménagés et accessibles au public (ha)
- ↗ Non disponible (cartographies dispersées (communes/projets), hétérogènes (échelles/méthodes), non centralisées au niveau national.)

Activité 7.1.1 :

Identifier et cartographier les zones propices à la création des espaces verts publics en milieu urbain et périurbain

Indicateur 7.1.1.1 :
Cartes des zones propices à la création des espaces verts publics en milieu urbain et périurbain

VÉRIFICATEURS :

Fichiers SIG et métadonnées standardisées (shapefile/GeoJSON) des zones propices ;
Rapport méthodologique de sélection des sites (critères : pente, inondabilité, disponibilité foncière, usage du sol, etc.) ;
Procès-verbaux des ateliers de validation locale (municipalités, CTD).

JALONS :

Collecte des données et critères d'analyse ;
Identification des zones propices ;
Production des cartes et données SIG ;
Validation des cartes ;
Extension de la couverture géographique.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINH DU, MINEPDED (; CTD, FEICOM (appui financement /planification)	MINH DU (cellule SIG/planification) + équipes techniques municipales (services urbanisme), appui technique d'instituts universitaires / consultants SIG	Non disponible	A définir
Périodicité de collecte des données		Annuel	

Activité 7.1.2 :

Aménager des espaces verts publics et assurer leur gestion et suivi

Indicateur 7.1.2.1 :

Superficie des espaces verts publics créés ou aménagés et accessible à tous en milieu urbain et périurbain

VÉRIFICATEURS :

Procès-verbaux de réception des travaux d'aménagement ;
Bordereaux des ouvrages réalisés ;
Plans paysagers validés ;
Inventaires SIG avant/après aménagement ;
Procès-verbaux d'ouverture au public ;
Fiches de gestion et contrats d'entretien.

JALONS :

Élaboration et validation des plans paysagers ;
Aménagement des espaces verts ;
Mise en service des espaces aménagés ;
Accès du public aux espaces verts ;
Mise en place des dispositifs de gestion et d'entretien ;
Amélioration de la couverture végétale urbaine.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINH DU, Mairies (services techniques), FEICOM (financement municipal), MINEPDED (normes écologiques), ONG locales/ partenaires (gestion et maintenance)	Services techniques municipaux (mairies), cellule planification MINH DU (consolidation nationale), FEICOM (suivi projets financés).	Non déterminée	A définir
Périodicité de collecte des données		Annuel	

Activité 7.1.3 : Développer une base de données de suivi et de gestion des espaces verts

Indicateur 7.1.3.1 :
Base de données de suivi et de gestion des espaces verts

VÉRIFICATEURS :

Portail web ou dépôt SIG accessible (URL, captures d'écran) ;
Métadonnées standardisées (format ISO/FGDC) ;
Base de données des espaces verts (entrées, superficies) ;
Journaux (logs) de mise à jour du système.

JALONS :

Mise en place de la base de données ;
Mise en ligne et accessibilité du système ;
Enregistrement des espaces verts ;
Standardisation des données ;
Mise à jour régulière de la base ;
Utilisation de la base par les acteurs

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINHDU (hébergeur), MINEPDED (données sur services écosystémiques), FEICOM (données locales), universités (appui technique)	MINHDU (gestion technique), mairies (alimentent la base), partenaires techniques, OSC	Aucune base de données	1 base de données

Périodicité de collecte des données

Mise à jour annuelle

Action 7.2 :
Promotion de la création et/ou de l'aménagement des espaces bleus/zones humides en milieu urbain et périurbain, accessibles à tous

Indicateur de l'action :
📍 Nombre et superficie des zones humides/espaces bleus urbains aménagés, restaurés ou conservés et accessibles au public



Activité 7.2.1 :

Identifier et cartographier les zones propices à la création des espaces bleus publics en milieu urbain et périurbain

Indicateur 7.2.1.1 :
Nombre de cartes des zones propices à la création des espaces bleus publics en milieu urbain et périurbain

VÉRIFICATEURS :

Cartes des zones humides urbaines et périurbaines ;
 Inventaires écologiques (hydrologie, biodiversité) ;
 Procès-verbaux d'ateliers multi-acteurs ;
 Listes validées des zones propices avec métadonnées associées.

JALONS :

Nombre de zones propices identifiées et cartographiées ;
 Niveau de couverture des zones humides urbaines et périurbaines ;
 Nombre d'inventaires écologiques réalisés ;
 Nombre d'ateliers de validation organisés ;
 Niveau de qualité et de standardisation des données (métadonnées).

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, MINH DU, universités, ONG environnementales.	MINEPDED (coordination); MINH DU (intégration au plan urbain); équipes de recherche/ ONG locales (inventaires)	Non déterminé	Au moins 10 cartes des zones propices à la création des espaces bleus publics en milieu urbain et périurbain sont élaborées.

Périodicité de collecte des données

Tous les 2 ans

Activité 7.2.2 :

Aménager et conserver des espaces bleus publics et assurer leur gestion et suivi

Indicateur 7.2.2.1 :
Nombre d'espaces bleus conservés et/ou aménagés et leur superficie correspondante en milieu urbain et périurbain

VÉRIFICATEURS :

Rapports de travaux d'aménagement et de restauration des espaces bleus ;
 Permis et autorisations environnementales délivrés ;
 Données de suivi hydrologique (qualité de l'eau, niveaux, débits) ;
 Fiches de gestion des zones humides et plans d'entretien.

JALONS :

Obtention des autorisations environnementales ;
 Aménagement et restauration des espaces bleus ;
 Protection des sites hydriques ;
 Mise en place des dispositifs de gestion et de suivi ;
 Amélioration de la qualité de l'eau ;
 Renforcement de la conservation des écosystèmes aquatiques.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED (gestion zones humides), MINH DU (intégration au cadre urbain), CTD, MINEE, PTF...	MINEPDED (suivi technique), Mairies (gestion locale), Partenaires (ONG, bailleurs).	Non déterminée	Au moins 10 espaces bleus urbains et périurbains conservés et/ou aménagés et leur superficie correspondante

Périodicité de collecte des données

Annuel

Activité 7.2.3 : Développer une base de données de suivi et de gestion des espaces bleus**Indicateur 7.2.3.1 :**

Base de données de suivi et de gestion des espaces bleus

VÉRIFICATEURS :

Portail SIG ou table nationale des zones humides opérationnelle ;
Exports de données conformes aux standards (ISO, Darwin Core pour la biodiversité) ;
Journaux (logs) de mise à jour du système ;
Rapports d'accès et d'utilisation par les utilisateurs.

JALONS :

Mise en place de la base de données ;
Mise en ligne et fonctionnalité du système ;
Enregistrement des zones humides ;
Standardisation des données ;
Mise à jour régulière des données ;
Utilisation de la base par les acteurs.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED (hébergeur/focal), MINH DU, Ramsar Focal Point, universités, laboratoires (hydrologie).	MINEPDED / équipe nationale zones humides; bureaux techniques municipaux; centres de recherche (appui scientifique).	Aucune base de données disponible	1 base de données disponible
↗	↗	↗	↗
Périodicité de collecte des données		Annuelle	

Objectif 8 :

Promouvoir la gestion durable des systèmes de production agricole, halieutique et forestière en utilisant les nouvelles techniques de production respectueuses de la biodiversité susceptibles de booster la production et d'assurer la sécurité alimentaire.

Indicateur(s) de l'objectif :

✎ Proportion (%) de la surface agricole, forestière et aquacole gérée selon des pratiques productives et durables (normes nationales ou reconnues internationalement)

Action 8.1 :

Renforcement et mise à échelle des pratiques agricoles innovantes et durables, en intégrant les technologies respectueuses de la biodiversité, afin d'optimiser la productivité tout en garantissant la sécurité alimentaire

Indicateur de l'action :

✎ Pourcentage de la superficie cultivée des filières prioritaires (cacao, palmier, hévéa, maïs, riz) gérée selon les pratiques à faible empreinte biodiversité (%)

Activité 8.1.1 :

Elaborer une stratégie nationale de développement durable des filières prioritaires (cacao, palmier à huile, hévéa et autres), articulante les objectifs publics (hausse de la productivité et de la production)

Indicateur 8.1.1.1 :
Existence et adoption des
Stratégies nationales par
filière

VÉRIFICATEURS :

Documents des stratégies nationales validés ;
Rapports des ateliers nationaux de validation ;

JALONS :

Organisation des sessions de validation ;
Élaboration des stratégies nationales des filières prioritaires ;
Alignement des objectifs de productivité et de durabilité ;
Intégration de la stratégie dans les politiques sectorielles

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINADER, MINEPDED, MINFOF, MINEPAT, IRAD, PTF (FAO, UE, BM).	MINADER + équipe technique interministérielle (MINADER- MINEPDED-IRAD)	02 stratégies nationales (filières riz et coton)	04 stratégies nationales
Périodicité de collecte des données	Annuelle		

Activité 8.1.2 :

Promouvoir les bonnes pratiques et les itinéraires techniques appropriés pour une production agro-sylvo-pastorale et halieutique à faible empreinte sur la biodiversité

Indicateur 8.1.2.1 :

**Superficies des espaces
agro-sylvo-pastorale et
halieutique soumises aux
bonnes pratiques**

VÉRIFICATEURS :

Registres des exploitations formées et/ou certifiées ;
Données des systèmes d'enquête agricole (AgriStat) sur les pratiques culturales ;
Rapports de vulgarisation de l'IRAD ;
Registres de traçabilité
Itinéraires techniques par spéculation
Rapport de performance annuel du MINADER

JALONS :

Elaboration d'un référentiel de bonnes pratiques et itinéraires techniques de production agricole, forestière et aquacole
Organisation des actions de vulgarisation ;
Formation des exploitations agricoles ;
Adoption des pratiques agricoles durables ;
Certification des exploitations ;
Transition vers des systèmes cultureux durables.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINADER (DESA), IRAD, MINEPIA, MINFOF, MINEPDED (normes biodiversité), partenaires (FAO, projets PACE, ONG)	MINADER (statistiques DESA) ; IRAD (évaluations techniques).	Non déterminée	A définir
Périodicité de collecte des données	Annuelle		

Activité 8.1.3 :

Expérimenter, tester et vulgariser les innovations respectueuses de la biodiversité dans les systèmes de production agricole

Indicateur 8.1.3.1 :
Nombre d'innovations
testées et adoptées par
les institutions dédiées

VÉRIFICATEURS :

Rapports d'essais et d'expérimentation (IRAD) ;
Procès-verbaux des sessions de validation des innovations ;
Fiches techniques publiées ;
Rapports et documents des programmes de démonstration.

JALONS :

Expérimentation des innovations agricoles ;
Validation technique des innovations ;
Organisation des démonstrations ;
Diffusion des fiches techniques ;
Adoption des innovations par les producteurs.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINADER, IRAD, universités, instituts techniques, projets PTF (FAO, GIZ)	IRAD, MINADER, centres de recherche locaux	Non déterminé	A définir
Périodicité de collecte des données	Annuelle		

Activité 8.1.4 :

Renforcer la prise en compte des mesures de préservation de la biodiversité dans les documents de planification, de vulgarisation et de conseils agricoles

Indicateur 8.1.4.1 :
Nombre de documents
de planification, de
vulgarisation et de
conseils agricoles prenant
en compte la biodiversité

VÉRIFICATEURS :

Textes et supports de vulgarisation révisés intégrant la biodiversité ;
Manuels techniques actualisés ;
Rapports de diffusion des documents ;
Procès-verbaux des sessions de formation.

JALONS :

Révision des documents de planification ;
Intégration de la biodiversité dans les manuels/fiches techniques ;
Formation des acteurs de vulgarisation ;
Diffusion des outils et pratiques ;
Renforcement de l'intégration de la biodiversité dans les pratiques agricoles.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINADER, MINEPDED, IRAD, MINESUP	MINADER ; IRAD	01 document de stratégie nationale de développement du secteur rurale	05 documents de planification , vulgarisation et de conseil
Périodicité de collecte des données	Tous les 5 ans		

Activité 8.1.5 :

Elaborer des guides de bonnes pratiques agro-sylvo-pastorale et halieutique afin de réduire l'empreinte sectorielle sur la biodiversité et les services écosystémiques

Indicateur 8.1.5.1 :
Nombre de guides de
bonnes pratiques

VÉRIFICATEURS :

Guides de bonnes pratiques agro-sylvo-pastorale et halieutique validés ;
Modules de formation associés à l'utilisation des guides ;
Fiches de suivi des impacts sur la biodiversité et les services écosystémiques (BES) ;
Rapports d'évaluation post-adoption des pratiques.

JALONS :

Élaboration des guides de bonnes pratiques ;
Développement des modules de formation ;
Formation des acteurs agricoles ;
Adoption des pratiques recommandées ;
Amélioration des indicateurs de biodiversité et des services écosystémiques.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
IRAD, MINADER, MINEPIA, MINFOF, MINEPDED, ONG environnementales, universités	MINADER & MINEPDED (consolidation), IRAD (mesures techniques).	01 guide de bonnes pratiques	07 guides de bonnes pratiques
Périodicité de collecte des données	Mise à jour tous les 5 ans		

Activité 8.1.6 :

Subventionner les coopératives et les groupements de producteurs adoptant des bonnes pratiques agro-sylvo-pastorale et halieutique

Indicateur 8.1.6.1 :

Montants alloués aux coopératives et aux groupements paysans ayant adopté les bonnes pratiques agricoles.

VÉRIFICATEURS :

Bordereaux de subvention attribuée ;
Contrats de financement signés avec les bénéficiaires ;
Rapports financiers (FEICOM / MINADER) ;
Listes des coopératives et groupements bénéficiaires.

JALONS :

Identification des bénéficiaires ;
Conclusion des contrats de financement ;
Allocation des subventions ;
Renforcement de la transparence des financements ;
Adoption des bonnes pratiques par les bénéficiaires.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINFI, MINEPAT, MINADER, MINEPIA, MINFOF, FEICOM, MINEPDED, BAD, BM, PNUD	MINFI, MINADER, FEICOM, MINEPDED, BAD, BM, PNUD	Non déterminé	Au moins 50 milliards FCFA
Périodicité de collecte des données	Annuelle		

Activité 8.1.7 :

Soutenir la recherche sur les bio-intrants, variétés à haut rendement et itinéraires techniques adaptés

Indicateur 8.1.7.1 :

Nombre de programmes sur les bio-intrants, variétés à haut rendement et itinéraires techniques adaptés, financés

VÉRIFICATEURS :

Documents de projets sur les bio-intrants, variétés à haut rendement et itinéraires techniques approuvés ;
Accord de financement ;
Notes techniques issues des travaux de recherche ;
Publications techniques ;
Brevets déposés et variétés enregistrées ;
Rapports de capitalisation

JALONS :

Niveau d'exécution de financement des projets de recherche ;
Niveau de mise en œuvre des projets ;
Développement des variétés améliorées ;
Développement et test des bio-intrants ;

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
IRAD, MINRESI, MINESUP, partenariats privés, universités.	IRAD, unités R&D universitaires.	02 programmes de sur les bio-intrants, variétés à haut rendement et itinéraires techniques adaptés financés	Au moins 10 programmes de sur les bio-intrants, variétés à haut rendement et itinéraires techniques adaptés financés

Périodicité de collecte des données

Annuelle

Action 8.2 :

Promotion de l'agriculture à faible impact et climato-intelligente et/ou le développement des nouvelles technologies agro-climato-intelligentes

Indicateur de l'action :

☛ Nombre de technologies/techniques agro-climato-intelligentes déployées et superficie couverte (ha)

Activité 8.2.1 :

Renforcer la prise en compte des mesures de préservation de la biodiversité dans les documents de planification, de vulgarisation et de conseils agricoles

Indicateur 8.2.1.1 :

Nombre de documents de planification, de vulgarisation et de conseils agricoles prenant en compte la biodiversité

VÉRIFICATEURS :

Textes et supports de vulgarisation révisés intégrant la biodiversité ;
Manuels techniques actualisés ;
Rapports de diffusion des documents ;
Procès-verbaux des sessions de formation.

JALONS :

Révision des documents de planification ;
Intégration de la biodiversité dans les manuels/fiches techniques ;
Formation des acteurs de vulgarisation ;
Diffusion des outils et pratiques ;
Renforcement de l'intégration de la biodiversité dans les pratiques agricoles.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINADER, MINEPDED, IRAD, MINESUP	MINADER ; IRAD	01 document de stratégie nationale de développement du secteur rural 2020-2030	Au moins 03 documents de planification, de vulgarisation et de conseils agricoles

Périodicité de collecte des données

Tous les 5 ans

Activité 8.2.2 :

Développer des technologies/techniques innovatrices de culture (agro écologie, agroforesterie...) dans les bassins agricoles

Indicateur 8.2.2.1 :
Nombre de technologies/
techniques innovatrices
développées et mise en
œuvre

VÉRIFICATEURS :

Rapports de prototypes développés (technologies/techniques) ;
Rapports de déploiements pilotes dans les bassins agricoles
Procès-verbaux d'installation des dispositifs (serres, systèmes agroécologiques, etc.)
Études d'impact des innovations mises en œuvre.

JALONS :

Développement des technologies innovantes ;
Test des prototypes ;
Validation des innovations ;
Déploiement dans les bassins agricoles ;
Adoption des technologies par les producteurs ;
Amélioration des performances environnementales et productives.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINADER, MINMIDT, IRAD, universités, incubateurs, PTF (FAO, GIZ).	MINADER; MINMIDT; IRAD	Non déterminé	A définir
Périodicité de collecte des données	Tous les 5 ans		

Objectif 9 :

Promouvoir, renforcer et valoriser les programmes de recherche, l'information génétique et les connaissances traditionnelles associées à l'utilisation des ressources génétiques.

Indicateur(s) de l'objectif :

- 3.b Nombre de pays ayant pris, à tous les niveaux, des mesures juridiques, politiques, administratives et de renforcement des capacités efficaces, selon qu'il convient, pour assurer le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et des informations numériques sur les séquences génétiques, ainsi que des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques
- Nombre de programmes/initiatives nationaux intégrant APA et valorisation des ressources génétiques ; % d'accords APA conduisant au partage d'avantages monétaires ou non-monétaires.

Action 9.1 :

Promotion de la recherche et de la valorisation des résultats de la recherche

Indicateur de l'action :

- Nombre de programmes nationaux de recherche soutenus et publiés sur les ressources génétiques et les savoirs traditionnels.

Activité 9.1.1 :

Encourager la recherche ethnobotanique, ethno zoologique et autre pour la connaissance et la valorisation des ressources génétiques

Indicateur 9.1.1.1 :

Nombre de programmes ou projets nationaux de recherche liés aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées

VÉRIFICATEURS :

Projets de recherche approuvés ;
Rapports de terrain issus des études ethnobiologiques ;
Publications scientifiques et techniques ;
Protocoles communautaires bio-culturels.

JALONS :

Financement des projets de recherche ;
Réalisation des études de terrain ;
Élaboration des protocoles communautaires ;
Production des publications scientifiques ;
Valorisation des connaissances traditionnelles et des ressources génétiques.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, MINRESI, Universités, MINFOF, MINADER, ANAFOR.	Coordonneurs Projets / Programmes (universités/ MINRESI), MINEPDED (appui technique).	09 projets	Au moins 15 programmes ou projets nationaux de recherche liés aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées)
Périodicité de collecte des données	Annuelle		

Activité 9.1.2 :

Organiser le réseautage de la communauté scientifique comme vecteur de promotion de respect des aspects APA dans la recherche

Indicateur 9.1.2.1 :

Nombre de réseaux de chercheurs sur l'APA

VÉRIFICATEURS :

Registres du réseau scientifique constitué ;
Listes des membres du réseau ;
Rapports des réunions et ateliers organisés ;
Communications scientifiques produites.

JALONS :

Structuration des réseaux scientifiques ;
Adhésion des membres aux réseaux ;
Organisation des réunions et ateliers ;
Production des communications scientifiques ;
Intégration des aspects APA dans la recherche.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, MINRESI, Universités, ONG.	MINRESI ; MINEPDED.	Un (01) réseau de chercheurs sur l'APA	Au moins deux (02) réseaux de chercheurs sur l'APA
Périodicité de collecte des données	Annuelle		

Activité 9.1.3 :

Prendre des mesures encourageant l'équipement et la mise à niveau des laboratoires des institutions du système national en exigeant dans le cadre des conditions convenus d'un commun accord (CCCA), un niveau de transformation et d'analyse localement

Indicateur 9.1.3.1 :

Nombre de CCCA contenant des mesures pour la mise à niveau des laboratoires et institutions du système national

VÉRIFICATEURS :

Inventaires des équipements des laboratoires ;
Document de transfert des équipements ;
Rapports d'utilisation des équipements et infrastructures.

JALONS :

Acquisition et installation des équipements ;
Utilisation des équipements pour les analyses ;
Renforcement de la transformation et de l'analyse locales.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINRESI, Universités, Partenaires techniques (UNESCO, FEM)	MINRESI (coordination), Universités (mise en œuvre).	05 CCCA contenant des mesures d'équipement et la mise à niveau des laboratoires des institutions du système national	Au moins 07 CCCA ayant des mesures d'équipement et la mise à niveau des laboratoires des institutions du système national
Périodicité de collecte des données	Annuelle		

Activité 9.1.4 :

Inciter au respect du processus APA par les institutions de recherches et les universités nationales, en accord avec la réglementation sur les systèmes nationaux de recherche sur les ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées.

Indicateur 9.1.4.1 :

Nombre de mesures prises pour inciter les institutions nationales

VÉRIFICATEURS :

Politiques institutionnelles intégrant les exigences APA ;
Contrats de recherche avec clauses APA ;
Registres des demandes de permis APA ;
Procès-verbaux d'instruction des demandes ;
Rapports statistiques désagrégés (genre).

JALONS :

Élaboration des mesures incitatives APA ;
Intégration des exigences APA dans les politiques ;
Inclusion des clauses APA dans les contrats ;
Enregistrement et traitement des demandes de permis ;
Renforcement de la conformité des institutions ;
Intégration des aspects genre dans le suivi APA.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, Comité APA, MINRESI, Universités.	Comité APA (suivi APA), Universités (application interne).	08 mesures	Au moins 15 mesures opérationnelles mises en œuvre pour inciter et garantir le respect du processus APA par les institutions nationales de recherche et les universités
Périodicité de collecte des données	Annuelle		

Indicateur 9.1.4.2 :

Nombre de demandes de permis APA par les systèmes nationaux de recherche (désagrégué H/F)

VÉRIFICATEURS :

Registres des demandes de permis APA ;
Procès-verbaux d'instruction des demandes ;
Rapports statistiques désagrégués (H/F) ;
Contrats de recherche incluant des clauses APA.

JALONS :

Sensibilisation des institutions au processus APA ;
Enregistrement des demandes de permis ;
Traitement des demandes de permis ;
Augmentation du nombre de demandes APA ;
Intégration du suivi désagrégué (H/F) ;
Amélioration de la conformité au processus APA.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
Secrétariat APA, MINEPDED, MINRESI.	Comité APA (compilation); MINRESI (reporting).	10 demandes de permis APA/an	15 demandes de permis APA
Périodicité de collecte des données	Annuelle		

Action 9.2 :

Promotion et valorisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées.

Indicateur de l'action :

➤ Nombre d'initiatives pilotes et chaînes de valeur soutenues et valorisées.

Activité 9.2.1 :

Capitaliser et promouvoir les initiatives pilotes existantes de développement des chaînes de valeurs des ressources génétiques et dans le bio-commerce

Indicateur 9.2.1.1 :

Nombre d'initiatives pilotes valorisant les ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées

VÉRIFICATEURS :

Inventaires des initiatives pilotes existantes ;
Rapports financiers et techniques des projets ;
Rapports du comité national APA
Plans de mise à l'échelle (scaling-up) des initiatives.

JALONS :

Identification des initiatives pilotes ;
Capitalisation des initiatives ;
Plaidoyers auprès du comité APA
Évaluation des performances ;
Développement des chaînes de valeur ;
Élaboration des plans de mise à l'échelle ;
Réplication des initiatives à grande échelle.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, Universités, MINFOF, MINADER ; MINEPIA.	MINEPDED, Universités	10 initiatives pilotes	Au moins 15 initiatives pilotes
Périodicité de collecte des données	Annuelle		

Activité 9.2.2 :

Promouvoir la prise en compte des connaissances traditionnelles associées. de conservation et de restauration des espaces

Indicateur 9.2.2.1 :

Nombre de connaissances traditionnelles intégrées dans les protocoles de restauration et de conservation des espaces

VÉRIFICATEURS :

Protocoles de restauration et de conservation intégrant les connaissances traditionnelles ;
Guides techniques incluant les pratiques écologiques locales ;
Procès-verbaux des consultations communautaires ;
Rapports d'intervention sur le terrain.

JALONS :

Organisation des consultations communautaires ;
Intégration des savoirs traditionnels dans les guides ;
Application des connaissances traditionnelles ;
Renforcement de la participation des communautés ;
Intégration des pratiques traditionnelles dans la gestion des espaces.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED; MINFOF; MINRESI; MINESUP; INC; CTD; OSC; PACL.	MINEPDED (validation technique) ; collectivités locales	05 connaissances traditionnelles intégrées	Au moins 07 connaissances écologiques traditionnelles formellement intégrées dans les protocoles de restauration et de conservation des espaces).
Périodicité de collecte des données	Annuelle		



Activité 9.2.3 : Réaliser l'inventaire et la caractérisation génétique**Indicateur 9.2.3.1 :****Nombre d'inventaires****VÉRIFICATEURS :**

Registres des demandes de permis APA;
Procès-verbaux d'instruction des demandes ;
Rapports statistiques désagrégés (H/F) ;
Contrats de recherche incluant des clauses APA.

JALONS :

Réalisation de l'inventaire des ressources ;
Enregistrement dans la base des données;
Standardisation des métadonnées ;
Caractérisation génétique des ressources ;
Validation scientifique des résultats ;
Production du rapport d'inventaire.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, MINRESI, Universités, Instituts de recherche, Comité APA.	MINRESI, MINEPDED (validation), Comité APA.	Aucun rapport national	01 rapport national d'inventaire et de caractérisation génétique, actualisé périodiquement
Périodicité de collecte des données		Tous les 3 ans.	

Indicateur 9.2.3.2 :**Base de données
codifiant les inventaires
des RG****VÉRIFICATEURS :**

Base de données des ressources
génétiques ;
Fiches de métadonnées associées ;
Rapports d'inventaire ;
Procès-verbaux de validation
scientifique.

JALONS :

Mise en place de la base de données ;
Enregistrement des ressources
inventoriées ;
Standardisation des métadonnées ;
Caractérisation des ressources
génétiques ;
Validation scientifique des données ;
Mise à jour régulière de la base.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, MINRESI, Universités, Instituts de recherche, Comité APA.	MINRESI (coordination scientifique); MINEPDED (validation), Comité APA.	Aucune base de données nationale codifiée des inventaires des RG	01 base de données nationale codifiée des inventaires des ressources génétiques, opérationnelle, interopérable et officiellement validée
Périodicité de collecte des données		Permanente.	

Activité 9.2.4 :

Prendre des mesures incitatives pour encourager les entreprises nationales à s'investir dans la valorisation des RG et de valorisation des savoirs traditionnels en lien avec le processus APA

Indicateur 9.2.4.1 :

Nombre d'entreprises/ PME nationales actives dans la valorisation des RG et CT selon APA (y compris entreprise gérées par les femmes).

VÉRIFICATEURS :

Registres des entreprises engagées dans la valorisation des ressources génétiques ;
Permis APA délivrés ;
Rapports d'activité des entreprises concernées ;
Études de marché sur les produits issus des ressources génétiques.

JALONS :

Mise en place des mesures incitatives ;
Engagement des entreprises nationales ;
Délivrance des permis APA ;
Développement des initiatives de valorisation ;
Augmentation des investissements du secteur privé ;
Développement des marchés liés aux ressources génétiques

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, MINCOMMERCE, GECAM, Associations professionnelles, Comité APA. ↗	MINEPDED, Comité APA (permis). ↗	04 PME ↗	Au moins 06 PME ↗
Périodicité de collecte des données	Annuelle		

Activité 9.2.5 :

Mettre en place un système de traçabilité et de comptabilité des ressources monétaires et non monétaires issues de la valorisation de RG

Indicateur 9.2.5.1 :

Ressources monétaires et non monétaires générées de l'utilisation des RG comptabilisées

VÉRIFICATEURS :

Registres financiers liés aux ressources monétaires issues de la valorisation des RG ;
Plateformes de traçabilité des flux (monétaires et non monétaires) ;
Rapports APA sur le partage des avantages ;
Rapports d'audit du système de traçabilité.

JALONS :

Mise en place d'un système de traçabilité ;
Test de fonctionnalité du système de traçabilité ;
Enregistrement des transactions ;
Suivi des ressources générées ;
Renforcement de la conformité APA ;
Réalisation des audits et amélioration de la transparence.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, Comité APA, Entreprises, PACL ↗	Comité APA (compilation), MINEPDED (vérification) ↗	Non déterminée ↗	Rapport annuel comptabilisant les ressources monétaires et non monétaires générées de l'utilisation des RG. ↗
Périodicité de collecte des données	Annuelle		

Action 9.3 :

Développement des capacités en matière d'APA

Indicateur de l'action :

➤ Nombre de personnes et institutions formées et renforcées sur les cadres juridiques, techniques et opérationnels APA

Activité 9.3.1 :

Elaborer les modules de formation basés sur les besoins identifiés des parties prenantes pour chaque étape de la valorisation des RG et CTs (intégrant les Protocoles Communautaires BioCulturels)

Indicateur 9.3.1.1 :

Nombre de personnes formées sur les cadres juridiques, techniques et opérationnels relatifs à l'APA au niveau national, régional et local

VÉRIFICATEURS :

Modules de formation élaborés et publiés ;
Listes des participants aux sessions de formation ;
Rapports et résultats des évaluations des formations.

JALONS :

Identification des besoins des parties prenantes ;
Élaboration des modules de formation ;
Organisation des sessions de formation ;
Formation des participants ;
Amélioration de la compréhension des participants ;
Adaptation des modules aux besoins.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED ; MINRESI ; Universités ; ONG.	MINEPDED, MINRESI.	226 personnes formées	500 personnes formées
Périodicité de collecte des données	Annuelle		

Indicateur 9.3.1.2 :

Nombre d'institutions capacités sur les cadres juridiques, techniques et opérationnels relatifs à l'APA au niveau national, régional et local

VÉRIFICATEURS :

Modules de formation élaborés et publiés ;
Listes des institutions aux sessions de formation ;
Rapports et résultats des évaluations des formations.

JALONS :

Identification des besoins des institutions ;
Élaboration des modules de formation ;
Organisation des sessions de formation ;
Formation des participants ;
Amélioration des capacités des institutions ;
Adaptation des modules aux besoins.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED ; MINRESI ; universités ; ONG.	MINEPDED, MINRESI.	Non déterminé	A définir
Périodicité de collecte des données	Annuelle		

Activité 9.3.2 :

Renforcer l'intégration des thèmes relatifs à l'APA dans l'éducation et dans les programmes d'enseignement

Indicateur 9.3.2.1 :

Nombre d'institutions d'enseignement ayant intégré APA dans leur cursus

VÉRIFICATEURS :

Programmes d'études intégrant les thématiques APA ;
Listes des cours/modules incluant les contenus APA.

JALONS :

Révision des programmes d'études ;
Intégration des modules APA dans les cursus ;
Extension aux établissements d'enseignement ;
Diffusion des contenus auprès des apprenants ;
Renforcement de l'intégration des thématiques APA.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, Universités, MINESEC, MINESUP.	Universités (adaptation cursus), MINEPDED (appui technique).	03 instituts	Au moins 05 instituts
Périodicité de collecte des données	Annuelle		

Action 9.4 :

Renforcement et mise en œuvre du cadre juridique et institutionnel

Indicateur de l'action :

➡ Nombre de documents d'accès (permis APA) délivrés et textes APA opérationnels (lois, décrets, protocoles communautaires).

Activité 9.4.1 :

Renforcer la mise en œuvre des mesures juridiques et administratives prises pour faciliter la délivrance des documents d'accès aux ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées

Indicateur 9.4.1.1 :

Nombre de permis APA délivrés

VÉRIFICATEURS :

Registre des délivrances des documents d'accès (permis, autorisations APA) ;
Base de données du Comité APA ;
Procès-verbaux de délivrance des documents juridiques.

JALONS :

Enregistrement des demandes dans la base APA ;
Traitement des demandes ;
Obtention des documents d'accès (CPCC, CCCA, déclaration d'accès) ;
Amélioration de la conformité juridique ;
Renforcement de l'efficacité et de la transparence.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED ; MINJUSTICE.	Comité APA (compilation) ; MINEPDED (vérification).	53 permis	70 permis
Périodicité de collecte des données	Annuelle		

Activité 9.4.2 : Renforcer la sensibilisation et la vulgarisation du cadre légal et réglementaire APA**Indicateur 9.4.2.1 :**

Nombre de personnes et institutions sensibilisées sur le cadre légal et réglementaire APA

VÉRIFICATEURS :

Textes légaux et réglementaires APA publiés ;
Rapports de vulgarisation et de sensibilisation ;
Procès-verbaux des ateliers organisés ;
Supports pédagogiques diffusés (guides, brochures, présentations).

JALONS :

Production des supports pédagogiques ;
Diffusion des textes juridiques ;
Organisation des ateliers de sensibilisation ;
Formation et sensibilisation des acteurs ;
Renforcement de la compréhension du cadre APA ;
Appropriation du cadre APA par les acteurs.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, MINJUSTICE, OSC, Médias.	MINEPDED (coordination); Comité APA (contenu).	2000 personnes sensibilisées	Au moins 5000 personnes sensibilisées
Périodicité de collecte des données	Annuelle		

Objectif 10 :

Promouvoir la consommation durable, et réduire les pertes post-récolte

Indicateur(s) de l'objectif :

- 16.b Nombre de pays élaborant, adoptant ou mettant en œuvre des instruments politiques visant à encourager et à permettre aux populations de faire des choix de consommation durables
- 13.b Nombre de pays ayant pris, à tous les niveaux, des mesures juridiques, politiques, administratives et de renforcement des capacités efficaces, selon qu'il convient, pour assurer le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et des informations numériques sur les séquences génétiques, ainsi que des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques
- % réduction des pertes post-récolte ; % réduction des déchets ménagers non recyclés par habitant.

Action 10.1 :

Renforcement des capacités sur la consommation durable

Indicateur de l'action :

- % de population exposée aux programmes d'éducation sur consommation durable.

Activité 10.1.1 :

Identifier les thématiques sur la consommation durable (énergie, eau, agriculture biologique, énergies renouvelables) et élaborer les supports pédagogiques y relatives

Indicateur 10.1.1.1 :
Taux de réduction des déchets

VÉRIFICATEURS :

Supports pédagogiques élaborés et validés;
Supports disponibles en langues locales ;
Rapports d'enquêtes KAP (déchets) ;
Rapports statistiques sur les déchets et pertes post-récolte.

JALONS :

Identification des thématiques de consommation durable ;
Élaboration des supports pédagogiques ;
Traduction des supports en langues locales ;
Diffusion des supports auprès des populations ;
Amélioration des connaissances sur les déchets ;
Recyclage des déchets

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, MINEDUB, MINADER, ONG, PACL, FAO (pertes post-récolte)	MINEPDED (validation pédagogique), MINADER (données pertes post-récolte), MINEDUB (diffusion scolaires).	Masse de déchets générée 2025 = 6 millions tonnes ;	Réduction de 30 % du tonnage total de déchets générés par rapport à 2025
Périodicité de collecte des données	Annuelle		

Indicateur 10.1.1.2 :

VÉRIFICATEURS :

Supports pédagogiques élaborés et validés;
Supports disponibles en langues locales ;
Rapports d'enquêtes KAP (post-récolte) ;
Rapports statistiques sur les pertes post-récolte.

JALONS :

Identification des thématiques post-récolte ;
Élaboration des supports pédagogiques ;
Traduction des supports en langues locales ;
Diffusion des supports auprès des acteurs ;
Amélioration des connaissances sur les pertes post-récolte ;
Réduction des pertes post-récolte.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, MINEDUB, MINADER, ONG, PACL, FAO (pertes post-récolte).	MINEPDED (validation pédagogique), MINADER (données pertes post-récolte), MINEDUB (diffusion scolaires).	25 % de pertes post-récolte	Au moins 30 % de réduction des pertes par rapport à la baseline
Périodicité de collecte des données	Annuelle		

Activité 10.1.2 : Elaborer les supports pédagogiques sur la consommation durable

Indicateur 10.1.2.1 :
Nombre de supports pédagogiques élaborés

VÉRIFICATEURS :

Registre des publications des supports pédagogiques ;
Supports de diffusion (radio, TV, médias numériques) ;
Supports disponibles en langues locales.

JALONS :

Élaboration des supports pédagogiques ;
Publication des supports ;
Traduction en langues locales ;
Diffusion via les médias ;
Extension de la couverture des publics ;
Amélioration de l'accessibilité des contenus.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, MINEDUB, Medias; ONG, MINPMEESA.	MINEPDED , MINEDUB	01 support (guide national sur le développement durable)	Au moins 12 supports pédagogiques élaborés
Périodicité de collecte des données	Annuelle		

Activité 10.1.3 : Organiser des activités pédagogiques pratiques (clubs verts, recyclage scolaire)

Indicateur 10.1.3.1 :
Nombre d'activités pédagogiques menées

VÉRIFICATEURS :

Listes des participants aux activités pédagogiques ;
Rapports des activités réalisées (clubs verts, recyclage scolaire) ;
Rapports régionaux du MINEDUB.

JALONS :

Organisation des activités pédagogiques ;
Implication des établissements scolaires ;
Participation des élèves ;
Renforcement de l'engagement écologique ;
Extension de la couverture régionale.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEDUB, MINEPDED, ONG Jeunes, PACL	MINEDUB MINESEC , MINEPDED, Universités et écoles de formation	Non déterminé	Au moins 30 activités pédagogiques menées par an.
Périodicité de collecte des données	Annuelle		

Activité 10.1.4 : Organiser des campagnes nationales de sensibilisation sur la consommation durable (ménages et industries)

Indicateur 10.1.4.1 :
Nombre de ménages sensibilisés

VÉRIFICATEURS :

Rapports des campagnes de sensibilisation ;
Données de couverture médiatique ;
Rapports d'enquêtes KAP ;
Procès-verbaux des ateliers ;

JALONS :

Organisation des campagnes nationales ;
Diffusion des messages via les médias ;
Sensibilisation des ménages ;
Extension de la couverture des campagnes ;
Amélioration des connaissances des ménages ;
Adoption de pratiques de consommation durable.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, MINCOMMERCE, Médias, ONG, Associations des consommateurs ; INS (enquêtes ménages)	MINEPDED (coordination) MINCOMMERCE, INS (enquêtes).	Environ 5 millions de ménage recensés en 2025.	Au moins 2 millions de ménages sensibilisés
Périodicité de collecte des données	Annuelle		

Indicateur 10.1.4.2 :
Nombre d'industries touchées

VÉRIFICATEURS :

Rapports des campagnes de sensibilisation ;
Registres d'engagement des industries ;
Procès-verbaux des ateliers spécialisés ;
Données de couverture médiatique ;
Rapports d'enquêtes sectorielles.

JALONS :

Organisation des campagnes nationales ;
Organisation des ateliers spécialisés ;
Sensibilisation des industries ;
Renforcement de la couverture médiatique ;
Engagement des industries ;
Adoption de pratiques de consommation durable.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, MINMIDT, ONG Sectorielles, Chambres de commerce.	MINEPDED (coordination), MINMIDT (suivi).	Non déterminé	A définir
Périodicité de collecte des données	Annuelle		

Activité 10.1.5 : Mettre en place des mesures incitatives d'acquisition d'équipements d'énergies renouvelables (facilitations douanières/ exonérations droits taxes et douanes)

Indicateur 10.1.5.1 :
Nombre de mesures incitatives mises en place

VÉRIFICATEURS :

Textes officiels instituant les mesures incitatives ;
Listes des exonérations (droits, taxes, douanes) accordées ;
Rapports du MINFI sur l'application des mesures ;
Registres des exemptions accordées.

JALONS :

Élaboration des mesures incitatives ;
Adoption des textes réglementaires ;
Octroi des exonérations fiscales ;
Acquisition des équipements d'énergies renouvelables ;
Adoption des équipements par les ménages et entreprises.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINFI, MINPMEESA, MINEPDED, Douanes, MINEE.	MINFI (approbation), MINPMEESA (implémentation), Douanes (suivi).	02 Circulaires du MINFI (N°002137 du 13 mars 2024; N°00201 du 12 février 2026, fixant la liste des équipements et matériels destinés à la production de l'eau potable et des énergies renouvelable).	Au moins 5 mesures incitatives
Périodicité de collecte des données	Annuelle		

Activité 10.1.6 : Veiller à la mise en œuvre effective des politiques de protection des ressources en eau (autorisation de déversement des eaux industrielles et commerciales)

Indicateur 10.1.6.1 :
Volume des effluents liquides traités

VÉRIFICATEURS :

Rapports des installations industrielles et commerciales ;
Documents d'autorisation de déversement des eaux usées ;
Rapports des contrôles de conformité ;
Rapports d'analyses de la qualité de l'eau ;
Registres municipaux de suivi.

JALONS :

Organisation des activités pédagogiques ;
Implication des établissements scolaires ;
Participation des élèves ;
Renforcement de l'engagement écologique ;
Extension de la couverture régionale.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, MINEE, MINMIDT (aspects industrielles). CTD, Industries.	MINEPDED (surveillance), MINEE (analyses).	50 600 m ³ des effluents liquides traités par an sur 84 290 m ³ de production estimée par an	Au moins 70 600 m ³ des effluents liquides traités par an
Périodicité de collecte des données	Annuelle		

Action 10.2 :

Promotion des alternatives aux produits à usage unique non biodégradables

Indicateur de l'action :

➤ % de substitution par des alternatives durables ; part de marché alternatives.

Activité 10.2.1 :**Vulgariser les produits durables fabriqués localement (sacs en tissu, emballages biodégradables)****Indicateur 10.2.1.1 :**

Nombre d'alternatives écologique promues ou introduites sur le marché local

VÉRIFICATEURS :

Listes des produits durables fabriqués et vulgarisés ;
Registres des commerçants impliqués dans la distribution ;
Rapports du MINEPMEESA.

JALONS :

Promotion des produits durables ;
Implication des commerçants ;
Distribution des produits durables ;
Adoption des produits par les consommateurs
Réduction des produits non durables.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINPMEESA, MINEPDED, Chambre de commerce, Associations artisanales.	MINPMEESA (promotion), Associations artisanales (reporting).	Non déterminé	Au moins 25 alternatives écologiques locales promues et introduites
Périodicité de collecte des données	Annuelle.		

Activité 10.2.2 :**Soutenir les artisans/PME développant des alternatives aux produits à usage unique****Indicateur 10.2.2.1 :**

Taux de production des alternatives écologiques aux produits à usage unique

VÉRIFICATEURS :

Registres des subventions accordées aux artisans/PME ;
Rapports de production des PME bénéficiaires ;
Rapports statistiques commerciales (ventes, distribution) ;
Données des plateformes de e-commerce locales.

JALONS :

Identification des artisans/PME bénéficiaires ;
Allocation des financements ;
Production des alternatives écologiques ;
Commercialisation des produits durables ;
Renforcement de la présence sur les plateformes e-commerce ;
Réduction de l'usage des produits à usage unique.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINPMEESA, MINFI, Banques, Projets d'appui, FEICOM.	MINPMEESA (gestion appui), MINFI (suivi financier).	Non déterminé	Au moins 10 % de substitution du volume/du nombre d'articles à usage unique ciblés par des alternatives locales
Périodicité de collecte des données	Annuelle		

Activité 10.2.3 : Sensibiliser les consommateurs sur les alternatives écologiques aux produits à usage unique non biodégradables			
Indicateur 10.2.3.1 : Nombre d’alternatives écologiques aux produits à usage unique non biodégradables adoptés		VÉRIFICATEURS : Rapports d’enquêtes sur la consommation des alternatives écologiques ; Rapports d’études de marché sur les produits écologiques alternatifs ; Rapports de campagnes de sensibilisation JALONS : Réalisation des enquêtes sur les comportements ; Sensibilisation aux alternatives écologiques ; Amélioration de la connaissance des consommateurs ; Augmentation de la demande en produits écologiques ; Adoption des alternatives écologiques ; Réduction de l’usage des produits non biodégradables.	
Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, MINPMEESA, INS, Conseil National de la Consommation, ONG, Associations des consommateurs.	MINEPDED (campagnes), INS (enquêtes).	Non déterminé	Au moins 01 alternative écologique aux produits à usage unique adoptée
Périodicité de collecte des données	Annuelle		



Action 10.3 :

Mise en place d'un mécanisme de réduction des pertes post récolte

Indicateur de l'action :

➤ % réduction des pertes post-récolte par filière (vs 2020)

Activité 10.3.1: Construire des Infrastructures de conservation en vue de réduire les pertes post-récolte.
Indicateur 10.3.1.1 :

Taux de réduction des pertes post-récolte.

VÉRIFICATEURS :

Rapports d'inventaire des infrastructures de stockage et de froid ;
Rapports de mise en œuvre des projets d'infrastructures ;
Rapports d'évaluation des capacités de stockage par rapport aux besoins.

JALONS :

Construction des infrastructures de stockage ;
Installation des capacités de stockage ;
Extension de la couverture des zones de production ;
Amélioration de la couverture des besoins en stockage ;
Réduction des pertes post-récolte.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINADER, FEICOM, collectivités, investisseurs, FAO, GIZ, Partenaires privés.	MINADER (implantation); FEICOM (financement); collectivités locales (gestion).	Non déterminé	Au moins 50% de réduction de perte post-récolte
Périodicité de collecte des données		Annuelle	

Activité 10.3.2 : Développer la transformation locale et la valorisation des produits vivriers et maraîchers afin de réduire les pertes post-récolte
Indicateur 10.3.2.1 :

Nombre d'unités de transformation locale opérationnelles pour les produits vivriers et maraîchers

VÉRIFICATEURS :

Registres des entreprises de transformation agroalimentaire ;
Rapports de production des unités de transformation ;
Rapports sur les données de ventes des produits transformés ;
Certificats sanitaires des produits.

JALONS :

Mise en place des unités de transformation ;
Augmentation du volume de transformation ;
Certification des produits transformés ;
Développement des ventes des produits valorisés ;
Réduction des pertes post-récolte.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINPMEESA ; MINADER ; chambres de commerce ; projets PTF ; investisseurs privés.	MINPMEESA (appui PME) MINADER (consolidation filières).	Non déterminé	Au moins 200 unités de transformation locale des produits vivriers et maraîchers sont opérationnelles
Périodicité de collecte des données		Annuelle	

Périodicité de collecte des données

Annuelle ; suivi 6–12 mois post-formation.

Objectif 11 :

Renforcer et promouvoir les mesures de prévention des risques biotechnologiques dans le cadre de la sécurité sanitaire des personnes, de la biodiversité et de l'environnement, de la recherche dans le domaine de la biotechnologie moderne et du développement d'une industrie pharmaceutique locale.

Indicateur(s) de l'objectif :

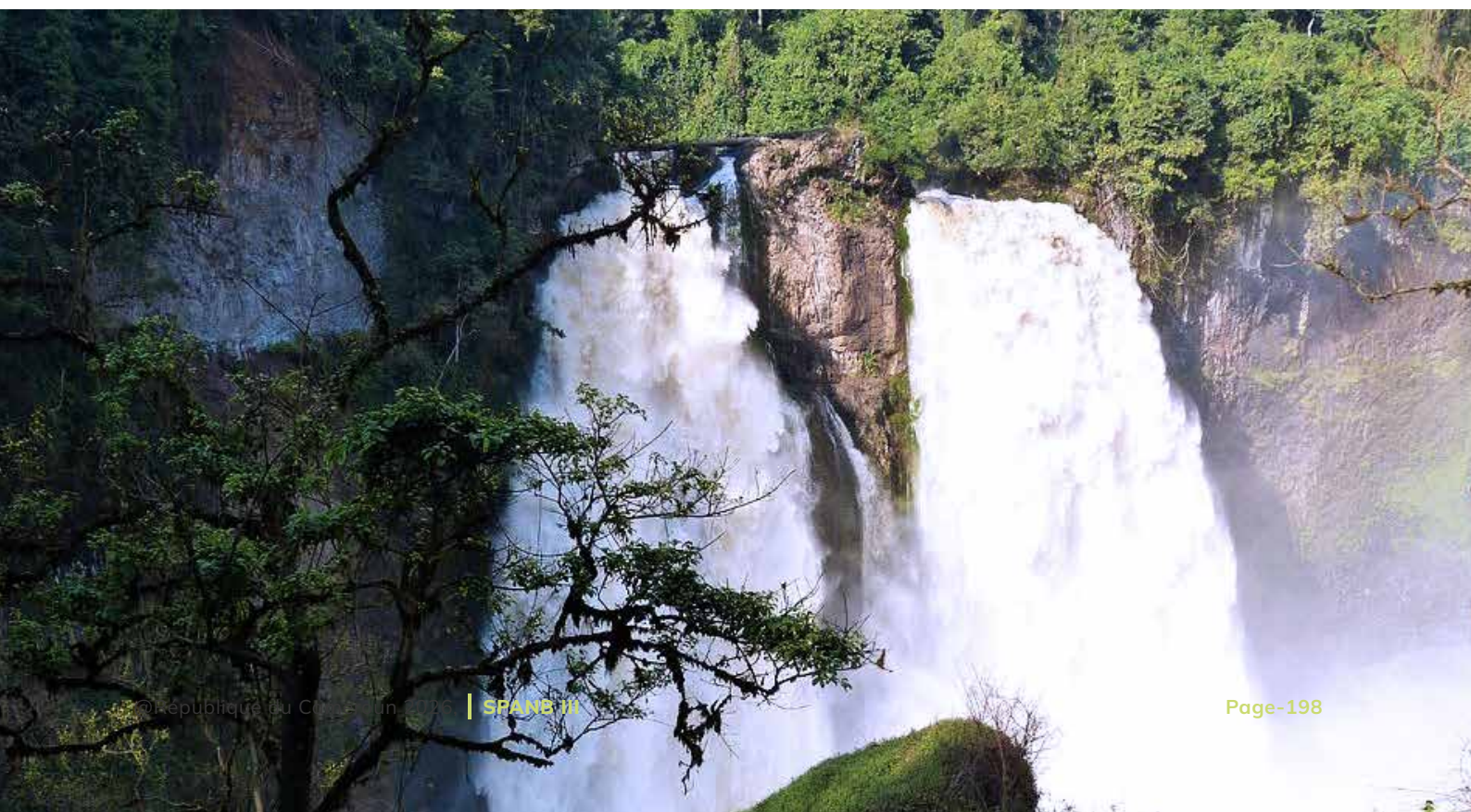
- ✦ 17.b Nombre de pays ayant pris des mesures pour mettre en œuvre les mesures de prévention des risques biotechnologiques énoncées à l'article 8 g) de la Convention et les mesures relatives à l'utilisation des biotechnologies et au partage de leurs avantages énoncées à l'article 19
- ✦ 13.b Nombre de pays ayant pris, à tous les niveaux, des mesures juridiques, politiques, administratives et de renforcement des capacités efficaces, selon qu'il convient, pour assurer le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et des informations numériques sur les séquences génétiques, ainsi que des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques
- ✦ Taux de mise en œuvre des mesures nationales de prévention des risques biotechnologiques

Action 11.1 :

Renforcement des capacités pour une gestion efficace des OVM / OGM

Indicateur de l'action :

- ✦ Pourcentage d'opérations de biosurveillance et de détection des OVM/OGM menées conformément aux normes nationales et internationales



Activité 11.1.1 :

Appui à l'élaboration d'un programme d'études (cours/programmes) sur la biosécurité, y compris la prévention des risques biotechnologique, en vue de son intégration dans le système éducatif national aux niveaux primaires, secondaire et supérieur

Indicateur 11.1.1.1 :

Nombre de programmes d'études intégrant la biosécurité/la prévention des risques biotechnologiques élaborés.

VÉRIFICATEURS :

Programmes académiques validés ;
Modules de formation élaborés ;
Procès-verbaux des jurys académiques ;
Manuels pédagogiques produits ;
Listes des établissements ayant adopté les modules.

JALONS :

Élaboration des programmes académiques ;
Validation des programmes ;
Développement des modules pédagogiques ;
Intégration des modules dans les cursus ;
Diffusion des manuels pédagogiques ;
Adoption des modules par les établissements.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, MINESUP, MINESEC/ MINEDUB, universités, écoles normales.	MINEPDED (contenu technique) + MINESUP / MINESEC (intégration pédagogique).	0 programme d'étude	Au moins 3 programmes d'études
Périodicité de collecte des données	Tous les 2 ans.		

Activité 11.1.2 :

Élaborer des lignes directrices et des protocoles d'évaluation des risques

Indicateur 11.1.2.1 :

Nombre de lignes directrices et protocoles d'évaluation des risques officiellement élaborés, validés et publiés

VÉRIFICATEURS :

Textes et protocoles officiellement validés ;
Procès-verbaux du CNPRB attestant des validations ;
Guides techniques publiés ;
Dossiers d'évaluation traités conformément aux protocoles.

JALONS :

Élaboration des lignes directrices et protocoles ;
Validation des textes et protocoles ;
Publication des guides techniques ;
Application des protocoles aux dossiers ;

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, Comité National de Prévention des Risques Biotechnologiques (CNPRB), MINEPIA, MINSANTE, MINADER, MINJUSTICE, MINRESI.	Comité national (CNPRB) et MINEPDED ; secrétariat technique CNPRB.	Non déterminé	Au moins 4 lignes directrices/protocoles nationaux couvrant l'évaluation et la gestion des risques OVM/OGM
Périodicité de collecte des données	Annuelle		

Objectif 12 :

Renforcer la création et le développement des capacités en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité, de biosécurité, d'exploitation des ressources génétiques et de séquençage numérique.

Indicateur(s) de l'objectif :

- ✦ 13.b Nombre de pays ayant pris, à tous les niveaux, des mesures juridiques, politiques, administratives et de renforcement des capacités efficaces, selon qu'il convient, pour assurer le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et des informations numériques sur les séquences génétiques, ainsi que des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques
- ✦ Pourcentage d'institutions publiques et universitaires nationales disposant d'un plan de renforcement des capacités opérationnel en conservation, biosécurité et séquençage numérique

Action 12.1 :

Développement et renforcement des capacités des parties prenantes en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité, de biosécurité, d'exploitation des ressources génétiques et le séquençage numérique

Indicateur de l'action :

- ✦ % de parties prenantes formées appliquant les bonnes pratiques de conservation, biosécurité, utilisation durable RG et séquençage numérique

Activité 12.1.1 :

Evaluer les besoins et élaborer un plan de renforcement des capacités pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, la biosécurité, l'exploitation des ressources génétiques et le séquençage numérique

Indicateur 12.1.1.1 :

Plan de renforcement des capacités

VÉRIFICATEURS :

Rapport d'évaluation des besoins validé ;
Document du plan de renforcement des capacités élaboré ;
Procès-verbaux de validation multi-acteurs ;
Budget prévisionnel du plan ;
Arrêté ministériel d'adoption du plan.

JALONS :

Réalisation de l'évaluation des besoins ;
Validation de l'évaluation des besoins ;
Élaboration du plan de renforcement des capacités ;
Implication des parties prenantes ;
Allocation des ressources budgétaires.

**Institutions chargées de la mise en œuvre/
Source des données**

MINEPDED, MINESUP, MINRESI, MINFOF, Universités, Partenaires techniques, (COMIFAC, CBD, FEM).



**Responsables de la
collecte des données**

MINEPDED (coordination), universités / Institutions de recherche (évaluation technique).



Valeur de référence

0 (absence de plan national intégré, validé et couvrant l'ensemble des thématiques)



Valeur cible

01 Plan national intégré de renforcement des capacités élaboré, validé



Périodicité de collecte des données

Tous les 5 ans

Activité 12.1.2 :

Mettre en œuvre le plan de renforcement des capacités en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité, de biosécurité, d'exploitation des ressources génétiques et de séquençage numérique

Indicateur 12.1.2.1 :

Pourcentage d'acteurs formés ayant intégré les bonnes pratiques de conservation, d'utilisation durable de la biodiversité, de biosécurité et de gestion des ressources génétiques dans leurs activités professionnelles

VÉRIFICATEURS :

Rapports de formation réalisés ;
Rapports d'audits des pratiques sur le terrain ;
Études de cas documentées ;
Rapports d'évaluations post-formation ;
Rapports d'enquêtes KAP (Connaissances, Attitudes, Pratiques).

JALONS :

Mise en œuvre des formations ;
Amélioration des connaissances et compétences ;
Application des bonnes pratiques sur le terrain ;
Évolution des comportements et pratiques ;
Documentation des études de cas.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, MINESEC, MINRESI, Universités, Centres de formation professionnelle.	MINEPDED (suivi central), institutions de formation (collecte des données).	10 % des acteurs formés ont effectivement intégré les bonnes pratiques dans leurs activités professionnelles	Au moins 30 % des acteurs formés ont intégré les bonnes pratiques dans leurs activités professionnelles
Périodicité de collecte des données	Annuelle		



Action 12.2 : Promotion de la recherche appliquée et du transfert de technologies sur l'exploitation durable des ressources génétiques et le séquençage numérique	Indicateur de l'action : ➦ Nombre d'innovations/technologies issues de la recherche appliquée et transférées aux acteurs nationaux
---	--

Activité 12.2.1 :	Encourager/soutenir la collaboration entre les institutions publiques et entreprises pour la recherche appliquée sur l'utilisation des ressources génétiques et des séquences numériques et le développement de biotechnologies locales		
Indicateur 12.2.1.1 : Nombre de projets de recherche appliquée développés et de technologies transférées avec succès aux acteurs locaux pour l'exploitation durable des ressources naturelles	VÉRIFICATEURS : Comptes rendus des séminaires organisés Conventions et accords de collaboration signés Rapports de projets collaboratifs Preuves de transfert de technologies (licences, prototypes, contrats de service).	JALONS : Organisation des séminaires de collaboration; Formalisation des partenariats ; Lancement des projets collaboratifs ; Réalisation des projets de recherche ; Transfert des technologies et innovations.	
Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED ; MINRESI ; universités ; instituts de recherche ; Secteur privé, Partenaires bilatéraux/ Multilatéraux (FAO, UNESCO, GEF).	MINEPDED (compilation) ; universités (suivi projets) ; MINRESI (coordination scientifique).	Non déterminé	Au moins 10 projets de recherche appliquée développés et technologies transférées avec succès aux acteurs locaux
Périodicité de collecte des données	Annuelle		



Action 12.3 :

Promotion de la coopération scientifique et technique

Indicateur de l'action :

➤ Nombre de partenariats scientifiques et techniques formalisés et opérationnels (MoU, projets, accords)

Activité 12.3.1 :

Définir les axes de collaboration avec le centre régional de coopération scientifique et technique de la COMIFAC

Indicateur 12.3.1.1 :

Nombre d'axes de collaboration formalisés entre les institutions camerounaises et le Centre régional de coopération scientifique et technique de la COMIFAC

VÉRIFICATEURS :

Textes et accords de partenariat élaborés ;
Protocoles d'accord (MOU) signés ;
Plans d'action conjoints définis ;
Comptes rendus des réunions bilatérales ;
Rapports de mise en œuvre des actions conjointes.

JALONS :

Organisation des réunions de concertation ;
Signature des accords et MOU ;
Élaboration des plans d'action conjoints ;
Mise en œuvre des actions de collaboration.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, COMIFAC, MINRESI, Institutions régionales, Partenaires techniques (UE, GCF). ➤	MINEPDED (coordination nationale), COMIFAC (suivi régional). ➤	0 axe de collaboration formalisé ➤	Au moins 5 axes de collaboration formalisés et opérationnels d'ici 2030 ; plans d'action et ressources identifiées. ➤
Périodicité de collecte des données	Biennale		

Objectif 13 :

Promouvoir la coopération, le partage, le transfert et le développement des technologies ainsi que les programmes de recherche scientifique en faveur d'une gestion durable de la biodiversité.

Indicateur(s) de l'objectif :

➤ Proportion des programmes/partenariats technologiques et scientifiques opérationnels contribuant à la gestion durable de la biodiversité (nombre de partenariats opérationnels / total ciblé)

Action 13.1 :

Développement des partenariats entre les chercheurs, le secteur privé et le secteur public pour favoriser l'échange de connaissances et de technologies en mettant l'accent sur les innovations écologiques, les biotechnologies, les solutions durables pour la gestion de la biodiversité

Indicateur de l'action :

➤ Nombre de partenariats technologiques et scientifiques multi acteurs opérationnels pour l'innovation et les solutions durables en biodiversité.

Activité 13.1.1 :

Organiser des rencontres scientifiques de partage des résultats de recherches sur les avancées technologiques et les meilleures pratiques relatives aux biotechnologies, aux innovations écologiques, et aux solutions durables

Indicateur 13.1.1.1 :
Nombre d'accords de coopération résultants

VÉRIFICATEURS :

Listes de participants aux ateliers, conférences et séminaires ;
Procès-verbaux et comptes rendus des événements ;
Conventions et courriers d'accord établis ;
Communiqués de presse diffusés ;
Rapports de suivi des accords issus des rencontres.

JALONS :

Organisation des ateliers et conférences ;
Participation des parties prenantes ;
Formalisation des accords et engagements ;
Mise en œuvre des accords ;
Suivi des engagements conclus.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, MINRESI, MINESUP, Universités, ONG, Partenaires techniques et financiers (FAO, FEM, UE).	MINEPDED (coordination),	Trois (03) accords de coopération établis	Au moins cinq (05) accords de coopération
Périodicité de collecte des données	Annuelle		

Activité 13.1.2 :

Rendre opérationnelle la plateforme numérique nationale pour le partage des données relatives à la biodiversité

Indicateur 13.1.2.1 :
Plateforme nationale opérationnelle (oui/non)

VÉRIFICATEURS :

URL fonctionnelle de la plateforme nationale ;
Journaux (logs) d'accès et d'utilisation ;
Catalogue de métadonnées disponible ;
Liste des jeux de données publiés ;
Preuves d'intégration et de synchronisation avec GBIF.

JALONS :

Conception de la plateforme numérique ;
Consolidation des jeux de données ;
Mise en ligne des jeux de données ;
Complétude du catalogue de métadonnées ;
Interopérabilité avec les plateformes internationales ;
Utilisation de la plateforme par les acteurs.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED (portail national), GBIF Cameroon Node, MINRESI, Universités, herbiers, Musées, Centres de recherche.	Équipe IT MINEPDED ; Node manager GBIF Cameroon.	Aucune plateforme nationale opérationnelle	01 plateforme nationale opérationnelle
Périodicité de collecte des données	Annuelle		

Activité 13.1.3 :

Etablir des accords de partenariats avec le secteur de la science (Instituts de recherche, Universités et autres structures détentrices ou génératrices des données ou des informations sur la biodiversité) les chercheurs, le secteur privé et les politiques pour favoriser l'échange de connaissances et de technologies relatives à la biodiversité

Indicateur 13.1.3.1 :
Nombre d'accords/
MoU signés et enregistrés
au niveau national

VÉRIFICATEURS :

Copies des protocoles d'accord (MOU) et contrats de partenariat ;
Registres ministériels des partenariats établis ;
Rapports de projets issus des collaborations
Base de données du registre national des partenariats.

JALONS :

Identification des partenaires ;
Formalisation des accords (MoU/contrats) ;
Enregistrement des partenariats ;
Mise en œuvre des projets collaboratifs ;
Suivi des partenariats au niveau national.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED ; MINRESI ; MINESUP ; MINEPAT ; chambres de commerce ; universités ; centres de recherche ; ONG.	MINEPDED coordonnateurs projet.	05 accords/MoU signés et enregistrés au niveau national	Au moins 10 accords /MoU signés et enregistrés au niveau national
Périodicité de collecte des données	Annuelle		

Activité 13.1.4 :

Soutenir les programmes et projets de recherche appliquée et des expérimentations sur les technologies ayant une faible empreinte sur la biodiversité

Indicateur 13.1.4.1 :
Nombre de programmes
/ projets de recherche
appliquée soutenus
(financement, stages,
incubations).

VÉRIFICATEURS :

Rapports de projets de recherche ;
Registres des financements et bourses ;
Publications scientifiques ;
Registres des incubateurs ;
Rapports d'évaluation technique.

JALONS :

Financement des programmes de recherche ;
Mise en œuvre des projets et expérimentations ;
Production des résultats scientifiques ;
Incubation des innovations ;
Évaluation technique des projets ;
Valorisation des résultats de recherche.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED ; MINRESI ; MINEPAT ; organismes de financement ; universités ; centres de R&D ; partenaires PTF.	Cellule projets MINEPDED ; bureaux recherche des universités ; agences de financement.	8 programmes/projets de recherche appliquée soutenus	Au moins 20 programmes/ Projets de recherche appliquée soutenus.
Périodicité de collecte des données	Annuelle		

Objectif 14 :

Renforcer les systèmes de collecte, de centralisation, d'échange et de mise à disposition des données et informations sur la biodiversité aux décideurs, aux praticiens et au grand public.

Indicateur(s) de l'objectif :

- ⇒ 21.1 Indicateur sur les informations relatives à la biodiversité pour le suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal
- ⇒ 13.b Nombre de pays ayant pris, à tous les niveaux, des mesures juridiques, politiques, administratives et de renforcement des capacités efficaces, selon qu'il convient, pour assurer le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et des informations numériques sur les séquences génétiques, ainsi que des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques.
- ⇒ Proportion des jeux de données nationaux centralisés et accessibles via le portail national (datasets publiés / datasets estimés).

Action 14.1 :

Renforcement des systèmes de collecte, de centralisation, d'échange et de mise à disposition des données et informations sur la biodiversité aux décideurs, aux praticiens et au grand public

Indicateur de l'action :

- ⇒ Pourcentage des données nationales sur la biodiversité centralisées et rendues accessibles via le système national d'information.

Activité 14.1.1 :

Etablir les plateformes ou systèmes de gestion et de diffusion des données pour identifier les détenteurs de données et d'informations et établir la transparence sur l'accès et le partage des informations et données.

Indicateur 14.1.1.1 :

Nombre de plateformes ou systèmes de gestion et de diffusion des données sur la biodiversité mis en place et fonctionnels

VÉRIFICATEURS :

Répertoire national des détenteurs de données et d'informations ;
Listes des plateformes de données actives avec leurs URL ;
Protocoles d'accord (MoU) pour l'accès et le partage des données ;
Rapports d'audit technique des systèmes et plateformes ;
Journaux (logs) d'utilisation des plateformes ;
Captures d'écran et preuves d'accès via Clearing-House Mechanism (CHM) et GBIF.

JALONS :

Identification des détenteurs de données ;
Enregistrement des détenteurs ;
Mise en place des plateformes de gestion des données ;
Formalisation des accords de partage (MoU) ;
Mise en accessibilité des plateformes ;
Utilisation des plateformes par les acteurs ;
Renforcement de la transparence et de l'interopérabilité.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED (coordination NBESA), MINRESI, MINESUP, GBIF Cameroon Node, CHM-CBD Cameroon, universités, musées, ONG, MINFOF.	MINEPDED (focal NBESA/IT) ; node manager GBIF Cameroon ; administrateurs CHM ; bureaux IT universitaires.	03 plateformes/ Systèmes de données biodiversité fonctionnelle, mais sectoriels et non intégrés	Au moins 6 plateformes/ Systèmes de gestion et de diffusion fonctionnels et interopérables, incluant au moins une plateforme nationale intégrée
Périodicité de collecte des données	Annuelle		

Activité 14.1.2 :

Développer et opérationnaliser un mécanisme de centralisation et d'actualisation des informations et données sur la BES

Indicateur 14.1.2.1

Un mécanisme opérationnel de centralisation et d'actualisation des informations et données sur la BES.

VÉRIFICATEURS :

Guidelines, architecture technique) ;
Procès-verbaux d'adoption du mécanisme ;
Rapports d'intégration du système de centralisation ;
Rapports de tests d'interopérabilité.

JALONS :

Élaboration du mécanisme ;
Validation et adoption officielle ;
Intégration des sources de données ;
Actualisation des jeux de données ;
Mise à jour régulière des données ;
Renforcement de l'interopérabilité des systèmes.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, MINRESI, MINESUP, GBIF Cameroon, Centres de recherche, institutions régionales (COMIFAC), partenaires techniques (GBIF, CBD).	Equipe technique MINEPDED (architectes données) ; node GBIF ; unités de documentation universitaires ; points focaux régionaux.	0 Mécanisme national BES élaboré, validé et opérationnel	01 Mécanisme national BES élaboré, validé et opérationnel.
Périodicité de collecte des données	Permanente.		

Activité 14.1.3 :

Capitaliser et vulgariser les initiatives de traçabilité en maximisant les synergies entre acteurs publics et privés

Indicateur 14.1.3.1 :

Nombre de protocoles/accords opérationnels clarifiant les modalités d'accès, de partage des coûts, rôles et responsabilités (MOU, protocoles, guidelines publiés).

VÉRIFICATEURS :

Copies des protocoles et MoU encadrant l'accès et le partage des données ;
Guides et documents de vulgarisation publiés ;
Procès-verbaux de validation des mécanismes et outils ;
Rapports d'utilisation et d'accès aux systèmes (statistiques) ;
Retours (feedback) des parties prenantes.

JALONS :

Élaboration des accords et protocoles ;
Formalisation des modalités de partage ;
Diffusion des guides et outils ;
Utilisation des mécanismes par les acteurs ;
Renforcement de l'adhésion des parties prenantes ;
Application des rôles et responsabilités.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, MINEPAT, (MINRESI, MINFOF, MINADER), Secteur privé, Chambres de commerce, ONG ; universités.	MINEPDED, Représentants sectoriels.	Aucun protocole/accord opérationnel publié, essentiellement sectoriels	Au moins 03 protocoles/ Accords opérationnels publiés et appliqués
Périodicité de collecte des données	Biennale		

Objectif 15 :

Réaliser la planification spatiale participative, intégrée et inclusive du territoire national et veiller à l'intégration de la biodiversité dans les processus d'affectation, d'aménagement et de gestion des espaces à l'échelle nationale, régionale et locale, tout en respectant les droits des populations autochtones et des communautés locales.

Indicateur(s) de l'objectif :

Pourcentage de zones terrestres et marines couvertes par des plans d'aménagement spatial qui intègrent la biodiversité ;

- ⇒ 1.b Nombre de pays utilisant des processus participatifs, intégrés et tenant compte de la biodiversité pour l'aménagement du territoire et/ou la gestion efficace des changements dans l'utilisation des terres et des mers afin de ramener à près de zéro la perte de zones d'importance majeure pour la biodiversité d'ici 2030 ;
- ⇒ B.b Nombre de pays ayant mis en place des politiques ou des mesures visant à mettre en œuvre et à surveiller l'utilisation durable de la biodiversité ainsi que le maintien et l'amélioration des contributions de la nature à l'humanité, y compris les fonctions et les services écosystémiques.

Action 15.1 :

Renforcement du cadre juridique, législatif et politique existant en matière de planification spatiale et de biodiversité en intégrant dans l'aménagement du territoire, la connectivité écologique des écosystèmes.

Indicateur de l'action :

⇒ Nombre de cadres juridiques et de plans d'aménagement intégrant la biodiversité et la connectivité écologique.



Activité 15.1.1 :

Réaliser et mettre en œuvre les plans d'aménagement du territoire sensible à la gestion durable de la biodiversité

Indicateur 15.1.1.1 :

Nombre de plans d'aménagement du territoire (nationaux, régionaux ou locaux) intégrant les considérations relatives à la biodiversité et élaborés à travers un processus participatif et inclusif

VÉRIFICATEURS :

Inventaire des plans et textes juridiques existants ;
Rapports d'évaluation du cadre juridique ;
Procès-verbaux des consultations publiques ;
Textes légaux révisés ou amendés ;
Registre national des plans et instruments juridiques.

JALONS :

Analyse des textes et plans existants ;
Organisation des consultations publiques ;
Révision des textes et plans ;
Mise à jour du cadre juridique ;
Renforcement de la cohérence du cadre juridique.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, MINFOF, MINEPAT, MINAT, MINH DU, Universités (aménagement/droit). 	MINEPDED, Services juridiques ministères sectoriels, Consultants. 	05 plans d'aménagement intégrant explicitement la biodiversité et élaborés via un processus participatif documenté 	Au moins 15 plans d'aménagement intégrant la biodiversité et élaborés de manière participative et inclusive. 
Périodicité de collecte des données		Tous les 5 ans	

Activité 15.1.2 :

Actualiser et mettre en œuvre les plans d'aménagement et les plans de gestion environnementale et sociale des aires protégées terrestres et marines.

Indicateur 15.1.2.1 :

Nombre d'aires protégées terrestres et marines ayant un plan d'aménagement et un PGES.

VÉRIFICATEURS :

Copies des plans d'aménagement et de gestion validés ;
Procès-verbaux de validation des plans ;
Rapports de mise en œuvre et de gestion des aires protégées ;
Rapports de suivi écologique ;
Documents budgétaires et preuves d'allocation des ressources.

JALONS :

Élaboration des plans d'aménagement et de gestion ;
Validation des plans ;
Allocation des ressources financières ;
Mise en œuvre des plans de gestion ;
Couverture des aires protégées par des plans opérationnels ;
Amélioration de l'état de conservation des aires protégées.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINFOF, MINEPDED, ANAFOR, Comités de gestion d'AP, Partenaires (IUCN, WWF).	MINFOF, MINEPDED, ONG, Partenaires, CTD.	18 AP ont des Plans d'Aménagement	Au moins 25 AP terrestres et marines ont des plans d'aménagement et des PGES
Périodicité de collecte des données		Annuelle	

Activité 15.1.3 :

Veiller à la prise en compte des droits des PACL relatifs à la biodiversité, dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, plans et programmes nationaux

Indicateur 15.1.3.1 :

Nombre d'instruments contenant des mesures de protection des droits des PACL

VÉRIFICATEURS :

Procès-verbaux des consultations avec les parties prenantes,
Rapport d'analyse d'impact sur les droits des populations locales et autochtones ;

JALONS :

Organisation des consultations des parties prenantes ;
Intégration des droits des populations ;
Adoption des mesures de protection des droits des PACL.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, MINJUSTICE, MINAT, PACL, ONG.	MINEPDED, MINJUSTICE.	03 mesures de protection des droits de PACL	Au moins 05 mesures de protection des droits de PACL
Périodicité de collecte des données	Annuelle		

Activité 15.1.4 :

Promouvoir les plans d'aménagement régionaux et locaux (SRADDT et PLADDT) et les plans simples de gestion (PSG) des forêts communautaires qui intègrent les pratiques durables.

Indicateur 15.1.4.1

Nombre de plans régionaux/locaux (SRADDT/PLADDT/PSG) incorporant des mesures de restauration et des pratiques durables.

VÉRIFICATEURS :

Copies des plans d'aménagement (SRADDT, PLADDT) et des PSG validés
Rapports de mise en œuvre des plans régionaux/locaux ;
Rapport de mise en œuvre des PGES ;
Listes des forêts communautaires disposant de PSG ;
Données et cartes comparatives (avant/après).

JALONS :

Élaboration des plans (SRADDT, PLADDT, PSG) ;
Mise en œuvre des plans ;
Extension des PSG aux forêts communautaires ;
Intégration des pratiques agricoles durables ;
Amélioration de l'état des écosystèmes.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPAT, MINADER, MINFOF, CTD, Coopératives ; ONG locales.	MINADER Cellules d'aménagement régional ; directions agricoles et forestières ; ONG	34 plans d'aménagement (SRADDT/PLADDT) élaborés 398 Plans Simples de Gestion pour 1 412 109 ha	Au moins 45 plans (SRADDT/PLADDT/PSG) intégrant des mesures de restauration et des pratiques durables.
Périodicité de collecte des données	Annuelle		

Action 15.2 :

Institution de l'élaboration des plans de gestion de la biodiversité dans les Evaluations Environnementales et Sociales

Indicateur de l'action :

➤ Pourcentage des EES intégrant un Plan de Gestion de la Biodiversité conforme aux normes nationales.

Activité 15.2.1 :

Instituer et opérationnaliser les Plans de gestion de la Biodiversité dans le cadre juridique relatif aux Evaluations Environnementales et Sociales

Indicateur 15.2.1.1 :

Nombre d'EES intégrant le Plan de Gestion de la Biodiversité

VÉRIFICATEURS :

Registre des Évaluations Environnementales et Sociales (EES) ;
Copies des rapports d'EES réalisés ;
Mentions des Plans de Gestion ;
Environnementale et Sociale (PGES/PGB) dans les documents ;
Preuves de conformité environnementale et sociale post-projet ;
Rapports d'audits post-implantation.
Guide de réalisation des PGB

JALONS :

Enregistrement et analyse des EES ;
Intégration des PGES/PGB dans les projets ;
Renforcement de la conformité aux exigences EES ;
Réalisation des audits post-implantation ;
Amélioration du cadre juridique et de son application.
Elaboration d'un guide sur les modalités de réalisation des plans de gestion biodiversité

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, Administrations sectorielles ; MINJUSTICE, Bureaux d'études agréés Promoteurs	MINEPDED/ DPDD, Bureaux d'études ; Comité interministériels.	Non déterminé	Au moins 10 EES intégrant des Plans de Gestion de la Biodiversité.
Périodicité de collecte des données	Annuelle		



Activité 15.2.2 :

Renforcer la mobilisation des ressources financières au bénéfice des Comités Départementaux de suivi des PGES.

Indicateur 15.2.2.1 :

Nombre de comités départementaux de suivi opérationnels

VÉRIFICATEURS :

Rapports des comités départementaux ;
Rapports annuel des services régionaux ;
Rapports d'activités liés à l'utilisation des ressources.

JALONS :

Mobilisation des ressources financières ;
Organisation des réunions de coordination ;
Exécution des activités des comités.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, MINFI, CTD, FEICOM.	MINEPDED, CTD.	05 comités opérationnels	Au moins 20 comités opérationnels
Périodicité de collecte des données	Annuelle		

Action 15.3 :

Opérationnalisation des outils de gouvernance de la biodiversité et des services écosystémiques à travers des engagements internationaux et sous régionaux.

Indicateur de l'action :

➤ Pourcentage des obligations des Conventions et protocoles sur la biodiversité effectivement mises en œuvre au niveau national.

Activité 15.3.1 :

Evaluer le niveau de mise en œuvre des Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME) relatifs à la Biodiversité

Indicateur 15.3.1.1 :

Pourcentage des obligations découlant des AME mis en œuvre au niveau national

VÉRIFICATEURS :

Rapports nationaux soumis aux conventions (Convention on Biological Diversity, Ramsar Convention, Cartagena, Rotterdam, Nagoya, Bale, Stockholm, CITES) ;
Rapports d'audits de conformité ;
Rapports d'état d'avancement de la mise en œuvre ;
Recommandations issues des examens et évaluations internationales.

JALONS :

Production des rapports nationaux ;
Soumission des rapports internationaux ;
Évaluation de la conformité aux engagements ;
Mise en œuvre des obligations par convention ;
Intégration des recommandations internationales.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPAT, MINEPDED, MINFOF, Ministères sectoriels ; institutions de mise en œuvre des Conventions.	MINEPAT ; unités de suivi des Conventions MINEPDED ; Points Focaux des conventions.	55% des obligations internationales en matière de biodiversité effectivement mises en œuvre au niveau national	Au moins 75% des obligations mises en œuvre au niveau national
Périodicité de collecte des données	Biennale		

Objectif 16 :

Renforcer la mise en œuvre du cadre juridique sur l'utilisation, le prélèvement et le commerce des ressources halieutiques.

Indicateur(s) de l'objectif :

- ✈ 16.1 Proportion de stocks halieutiques restant dans des limites biologiquement durables
- ✈ B.b Nombre de pays ayant mis en place des politiques ou des mesures visant à mettre en œuvre et à surveiller l'utilisation durable de la biodiversité ainsi que le maintien et l'amélioration des contributions de la nature à l'humanité, y compris les fonctions et les services écosystémiques

Action 16.1 :

Amélioration et renforcement du cadre juridique

Indicateur de l'action :

- ✈ Nombre de textes d'application et mesures réglementaires élaborés, adoptés et effectivement mis en œuvre pour opérationnaliser la loi N°2024/019 sur la pêche et l'aquaculture.

Activité 16.1.1 : Elaborer les textes d'application de la loi N°2024/019 régissant la pêche et aquaculture**Indicateur 16.1.1.1 :**

Nombre de textes élaborés, soumis à l'approbation

VÉRIFICATEURS :

Projets de textes réglementaires élaborés ;
Dossiers techniques soumis aux autorités compétentes ;
Procès-verbaux des comités techniques ;

JALONS :

Élaboration des textes réglementaires ;
Organisation des réunions techniques ;
Soumission des dossiers aux autorités ;
Examen et validation des textes ;
Adoption et publication des textes ;
Mise en œuvre effective de la loi.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPIA ; MINJUSTICE ; MINEPAT ; administrations portuaires ; CECAF ; partenaires techniques (FAO, UE). ↗	Cellule juridique MINEPIA ↗	Aucun texte élaboré ↗	Au moins 5 textes élaborés ↗
Périodicité de collecte des données		Annuelle	



Indicateur 16.1.1.2 :

Taux de conformité des activités de pêche (artisanale, industrielle et commerciale) aux dispositions du cadre juridique et réglementaire national sur les espèces halieutiques

VÉRIFICATEURS :

Rapports d'inspections et de contrôles des activités de pêche ;
Registres des autorisations et licences délivrées ;
Procès-verbaux des infractions constatées ;
Rapports de suivi et d'évaluation de la conformité.

JALONS :

Élaboration et diffusion des textes réglementaires ;
Délivrance des autorisations et licences ;
Réalisation des contrôles et inspections ;
Application des sanctions en cas de non-conformité ;
Amélioration du niveau de conformité des acteurs ;
Renforcement du suivi des activités de pêche.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPIA, MINEPDED, Autorités portuaires, Douanes, Marine nationale, FAO.	MINEPIA	45 % de conformité globale	Au moins 60% de conformité pour les pêches artisanales, industrielles et commerciales
Périodicité de collecte des données	Annuelle		

Objectif 17 :

Renforcer le cadre juridique sur l'utilisation, le prélèvement et le commerce des espèces sauvages tout en minimisant le risque de propagation d'agents pathogènes et en valorisant les pratiques traditionnelles d'utilisation durable des peuples autochtones et des communautés locales.

Indicateur(s) de l'objectif :

- ⇒ 9.1 Avantages découlant de l'utilisation durable des espèces sauvages
- ⇒ 9.2 Pourcentage de la population ayant une occupation traditionnelle
- ⇒ 9.b Nombre de pays ayant mis en place des politiques visant à gérer l'utilisation des espèces sauvages de manière durable, en procurant des avantages sociaux, économiques et environnementaux aux populations, et à protéger et encourager l'utilisation coutumière durable par les peuples autochtones et les communautés locales.
- ⇒ B.b Nombre de pays ayant mis en place des politiques ou des mesures visant à mettre en œuvre et à surveiller l'utilisation durable de la biodiversité ainsi que le maintien et l'amélioration des contributions de la nature à l'humanité, y compris les fonctions et les services écosystémiques

Action 17.1 :

Consolidation du cadre législatif et réglementaire sur l'utilisation, le prélèvement et le commerce des espèces sauvages tout en minimisant le risque de propagation d'agents pathogènes et en valorisant les pratiques traditionnelles d'utilisation durable des peuples autochtones et des communautés locales.

Indicateur de l'action :

- ⇒ Nombre de textes juridiques adoptés et opérationnels intégrant la gestion durable, la prévention des zoonoses et les savoirs traditionnels

Activité 17.1.1 :

Mettre à jour et harmoniser la réglementation nationale existante dans le domaine « ONE HEALTH » conforme aux Conventions internationales.

Indicateur 17.1.1.1 :

Nombre de textes réglementaires adoptés ou révisés intégrant l'approche One Health.

VÉRIFICATEURS :

Textes législatifs et réglementaire révisés et adoptés ;
Procès-verbaux d'adoption des textes ;
Études d'impact associées aux réformes
Listes des dispositions intégrées relatives au One Health et aux droits coutumiers

JALONS :

Révision des textes législatifs existantes ;
Intégration des principes One Health ;
Prise en compte des droits coutumiers ;
Harmonisation avec les normes internationales ;
Finalisation des processus d'adoption ;
Adoption des textes révisés.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, MINSANTE, MINEPIA, MINFOF, MINJUSTICE, PACL, Partenaires (OIE, FAO, CBD). ↗	MINEPDED, MINSANTE, MINEPIA, MINFOF ↗	01arrêté ministériel conjoint de création de la plateforme nationale de coordination «One Health» ↗	Au moins 03 textes réglementaires adoptés ou révisés intégrant l'approche « One Health » ↗
Périodicité de collecte des données		Annuelle	

Action 17.2 :

Réduction des risques de propagation d'agents pathogènes zoonotiques

Indicateur de l'action :

↗ Taux de réduction des risques de propagation d'agents pathogènes zoonotiques

Activité 17.2.1 :

Mettre en place le protocole de biosécurité pour la lutte et la prévention des pathologies à haut risque zoonotique dans les parcs

Indicateur 17.2.1.1 :

Protocole de biosécurité disponible

VÉRIFICATEURS :

Document du protocole de biosécurité officiellement publié ;
Rapports d'application du protocole dans les parcs ;

JALONS :

Élaboration du protocole de biosécurité ;
Publication et diffusion du protocole ;
Mise en œuvre du protocole dans les parcs

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, MINEPIA, MINSANTE, MINFOF. ↗	MINEPDED, MINEPIA, MINSANTE, MINFOF. ↗	Pas de protocole national standardisé appliqué dans les parcs ↗	Protocole national disponible et appliqué ↗
Périodicité de collecte des données		Annuelle.	

Indicateur 17.2.1.2 :

Nombre de parcs avec protocole de biosécurité mis en œuvre

VÉRIFICATEURS :

Rapports d'audits de conformité aux mesures de biosécurité ;
Registres des incidents sanitaires enregistrés.

JALONS :

Réalisation des audits de biosécurité ;
Renforcement de la conformité aux exigences ;
Réduction des incidents sanitaires.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, MINEPIA, MINSANTE, MINFOF.	MINEPDED, MINEPIA, MINSANTE, MINFOF.	Aucun parc avec protocole de biosécurité mise en œuvre	Au moins 03 parcs avec protocole de biosécurité mise en œuvre
Périodicité de collecte des données	Annuelle		

Action 17.3 :

Renforcement du système de détection précoce des zoonoses

Indicateur de l'action :

☞ Délai moyen de détection/notification inférieur à 72 heures d'ici 2030

Activité 17.3.1 :

Organiser des ateliers de renforcement des capacités des vétérinaires et éco-gardes sur les méthodes de prélèvement et d'analyse des échantillons en vue de la détection précoce des zoonoses.

Indicateur 17.3.1.1 :

Proportion des zoonoses détectées dans les délais requis

VÉRIFICATEURS :

Registres de laboratoire (prélèvements et analyses) ;
Rapports de surveillance sanitaire ;
Données enregistrées sur les délais (prélèvement analyse notification) ;
Rapports institutionnels (MINSANTE / MINEPDED).

JALONS :

Renforcement du système de surveillance ;
Prélèvement et analyse des échantillons ;
Réduction des délais de détection et notification ;
Production des rapports de surveillance ;
Amélioration de la réactivité du système ;
Renforcement de la détection précoce des zoonoses.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINSANTE, MINEPDED, LANAVET, Laboratoires universitaires ; Centres de diagnostic.	MINSANTE, MINEPDED, LANAVET, Unités surveillance zoonoses.	30 % des événements zoonotiques sont détectés et notifiés dans les délais requis	Au moins 50 % de détection dans les délais requis
Périodicité de collecte des données	Annuelle.		

Activité 17.3.2 :

Promouvoir les bonnes pratiques de sécurité sanitaire (surveillance) en matière de manipulation des produits de chasse

Indicateur 17.3.2.1 :

Prévalence des contaminations dues aux agents pathogènes provenant de la manipulation des produits de chasse

VÉRIFICATEURS :

Rapports de surveillance de la contamination des produits de chasse ;
Rapports d'échantillonnage et d'analyses alimentaires ;
Rapports d'ateliers
Retours (feedback) des communautés locales et autochtones.

JALONS :

Renforcement du système de surveillance ;
Prélèvement et analyse des échantillons ;
Réduction des délais de détection et notification ;
Production des rapports de surveillance ;
Amélioration de la réactivité du système ;

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données

MINEPDED ; MINEPIA ; MINFOF ; organisations des peuples autochtones et locales ; ONG sanitaires.

**Responsables de la collecte des données**

MINEPDED ; services vétérinaires ; ONG locales.

**Valeur de référence**

Non déterminée

**Valeur cible**

Au moins 30% de réduction des contaminations

**Périodicité de collecte des données**

Annuelle

Action 17.4 :

Consolidation du système de régulation et de contrôle de l'exploitation des espèces sauvages

Indicateur de l'action :

➡ Pourcentage d'autorisations de chasse/prélèvement délivrées via un système digitalisé (≥70% en 2030)

Activité 17.4.1

Optimiser le système de délivrance des autorisations de chasse/de prélèvement des espèces sauvages

Indicateur 17.4.1.1 :

Un portail électronique technico administratif et de traçabilité élaboré et mis en place pour la délivrance et le suivi des autorisations de chasse

VÉRIFICATEURS :

Registres des permis de chasse et de prélèvement délivrés ;
Base de données centralisée des autorisations ;
Rapports d'audits de conformité du système.

JALONS :

Digitalisation du système de délivrance ;
Centralisation des données ;
Enregistrement des permis délivrés ;
Réduction des délais de délivrance ;
Renforcement de la conformité aux procédures.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données

MINEPDED, MINFOF, MINAT, CTD, Partenaires (IUCN, TRAFFIC).

Responsables de la collecte des données

MINEPDED, CTD

Valeur de référence

Aucun portail électronique existant

Valeur cible

Un portail électronique opérationnel

Périodicité de collecte des données

Annuelle

Objectif 18 :

Mettre en place des structures de contrôle pour rendre opérationnel le cadre légal national sur l'accès et le partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

Indicateur(s) de l'objectif :

- 13.b Nombre de pays ayant pris, à tous les niveaux, des mesures juridiques, politiques, administratives et de renforcement des capacités efficaces, selon qu'il convient, pour assurer le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et des informations numériques sur les séquences génétiques, ainsi que des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques
- Proportion d'accords APA contrôlés et supervisés par les structures nationales (contrôles effectifs / autorisations émises).

Action 18.1 :

Développement d'un système de contrôle/checkpoint APA

Indicateur de l'action :

- Nombre de checkpoints/structures de contrôle opérationnels (physiques & numériques)

Activité 18.1.1 :

Instituer les checkpoints APA et développer un système fonctionnel de contrôle intégrant les centres d'échange, de recherches, les structures de publications scientifiques, de normalisation, des autorités de certification des produits.

Indicateur 18.1.1.1 :

Nombre total de Certificats de Conformité Internationalement Reconnus (IRCC) publiés dans le Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages

VÉRIFICATEURS :

Registre central APA (logs de publication et de transactions) ;
Copies des certificats délivrés (ACP, permis APA) ;
Rapports d'audit du Secrétariat APA ;
Tableaux de bord des checkpoints (fonctionnalités, rapports d'inspection) ;
Procès-verbaux des réunions techniques ;
Captures d'écran et preuves d'opérationnalisation du portail ABS Clearing-House (ABS/ABSCH).

JALONS :

Mise en place du système de checkpoints APA ;
Mise en fonctionnalité du système ;
Délivrance et enregistrement des certificats APA ;
Utilisation du registre central et du portail APA ;
Réalisation des audits et inspections ;
Organisation des réunions de coordination.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, Comité APA, MINRESI, MINFOF, MINEPIA	MINEPDED, MINFOF, MINRESI, MINEPIA	54 IRCC publié dans le CHM	Au moins 60 IRCC registre APA national opérationnel lié à l'ABSCH
Périodicité de collecte des données	Annuelle		



18.1.1.2 :

Existence d'un texte créant les checkpoints APA

VÉRIFICATEURS :

Projets de textes réglementaires élaborés ;
Procès-verbaux des comités techniques ;

JALONS :

Mise en place du système de checkpoints APA ;
Mise en fonctionnalité du système ;
Délivrance et enregistrement des certificats APA ;
Utilisation du registre central et du portail APA ;
Réalisation des audits et inspections ;
Élaboration des textes réglementaires
Examen et validation des textes ;
Adoption et publication des textes

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, Comité APA, MINRESI, MINFOF, MINEPIA	MINEPDED, MINFOF, MINRESI, MINEPIA	Aucun texte créant les checkpoints APA	01 texte créant les checkpoints APA
Périodicité de collecte des données	Annuelle		

Objectif 19 :

Accroître la prise en compte de la biodiversité dans l'élaboration, la révision et la mise en œuvre des politiques publiques, des stratégies et plans d'actions sectoriels de développement au niveau national, régional et local.

Indicateur(s) de l'objectif :

- 14.b Nombre de pays intégrant la biodiversité et ses multiples valeurs dans les politiques, les réglementations, la planification, les processus de développement, les stratégies d'éradication de la pauvreté et, le cas échéant, les comptes nationaux, à tous les niveaux et dans tous les secteurs, et alignant progressivement toutes les activités publiques et privées pertinentes ainsi que les flux fiscaux et financiers sur les objectifs et cibles du Cadre
- B.b Nombre de pays ayant mis en place des politiques ou des mesures visant à mettre en œuvre et à surveiller l'utilisation durable de la biodiversité ainsi que le maintien et l'amélioration des contributions de la nature à l'humanité, y compris les fonctions et les services écosystémiques
- Pourcentage des politiques, stratégies et plans sectoriels intégrant les objectifs et mesures de biodiversité

Action 19.1 :

Intégration de la biodiversité dans les politiques et plans sectoriels nationaux et territoriaux

Indicateur de l'action :

- Pourcentage de plans sectoriels intégrant la biodiversité.

Activité 19.1.1 : Evaluer la prise en compte des questions de biodiversité dans les politiques publiques, stratégies et plans d'action des secteurs cibles.			
Indicateur 19.1.1.1 : Nombre de documents stratégiques nationaux et sectoriels intégrant les objectifs de biodiversité.		VÉRIFICATEURS : Rapport de diagnostic publié ; Liste des stratégies et plans analysés ; Matrices d'analyse (scores d'intégration par critère) ; Procès-verbaux de validation multi-acteurs. Liste des question biodiversité prise en compte Plans sectoriels révisés et publiés intégrant la biodiversité. Procès-verbaux des réunions intersectorielles ; JALONS : Révision des textes législatifs sectoriels existantes ; Marquage de la biodiversité dans les budgets Intégration ou prise en compte des questions de biodiversité dans les textes sectoriels ; Adoption des textes révisés.	
Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, MINEPAT, MINADER, MINFOF, MINEPIA, MINTOUR, Universités, Consultants, Partenaires techniques (GBIF).	MINEPDED, Consultants nationaux, Unités statistiques ministères sectoriels.	03 documents de stratégies nationaux et sectoriels intégrant les objectifs de biodiversité	Au moins 10 documents de stratégies nationaux et sectoriels intégrant les objectifs de biodiversité
Périodicité de collecte des données	Annuelle		



Activité 19.1.2 :

Accompagner les CTD (Communes, Régions) dans l'intégration de la biodiversité dans les Plans de Développement Communaux (PDC) et les Plans de Développement Régionaux (PDR)

Indicateur 19.1.2.1 :
Nombre de PDC et PDR
intégrant la biodiversité

VÉRIFICATEURS :

Rapports d'accompagnement technique des CTD,
Copies des PDC/PDR révisés intégrant la biodiversité,
Listes des communes et régions bénéficiaires
Procès-verbaux des ateliers locaux.
Plans régionaux d'action pour l'environnement

JALONS :

Liste des CTD engagés dans le processus d'intégration ;
Engagement du processus de révision des PDC/PDR à l'Intégration de la biodiversité
Validation des PDC/PDR révisé

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINDDEVEL, MINAT, MINEPAT, MINEPDED, CTD, FEICOM, Partenaires locaux.	MINEPDED, MINDDEVEL, CTD.	7 PDC intégrant la biodiversité	Au moins 15 PDC/PDR intégrant la biodiversité
Périodicité de collecte des données	Annuelle		



Action 19.2 :

Renforcement des capacités des acteurs institutionnels et locaux

Indicateur de l'action :

➤ Nombre d'acteurs institutionnels et locaux formés et disposant d'outils pour intégrer la biodiversité.

Activité 19.2.1 :**Renforcer l'intégration des modules spécifiques de formation sur la biodiversité dans les grandes écoles de formation des administrateurs et hauts commis de l'Etat (ex : ENAM, IRIC, NASLA, EMIA ; Ecole de Police, Ecole Polytechnique etc.)****Indicateur 19.2.1.1 :****Nombre de modules développés sur la biodiversité****VÉRIFICATEURS :**

Copies des modules de formation élaborés
 Conventions de partenariat avec les institutions de formation ;
 Rapports de validation académique des modules ;
 Procès-verbaux des comités pédagogiques ;
 Listes des étudiants inscrits aux modules.

JALONS :

Développement des modules de formation ;
 Validation des modules ;
 Implication des institutions partenaires ;
 Intégration des modules dans les programmes ;
 Formation des étudiants ;
 Renforcement de l'intégration dans les curricula.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, MINESUP, ENAM, IRIC, NASLA; Universités, PTF.	MINEPDED (coordination pédagogique).	03 modules dédiés sur la biodiversité développés dans les grandes écoles de formation des administrateurs et des hauts commis de l'Etat	Au moins 5 modules développés dans les grandes écoles de formation des administrateurs et des hauts commis de l'Etat
Périodicité de collecte des données		Annuelle	



Objectif 20 :

Renforcer le cadre juridique et promouvoir les mesures incitatives visant à encourager les entreprises à adopter des modes de production durable afin d'évaluer et de réduire la dépendance, les risques et les incidences négatives de leurs investissements sur la biodiversité.

Indicateur(s) de l'objectif :

- 15.1 Nombre d'entreprises publiant des informations sur les risques, les dépendances et les impacts sur la biodiversité
- 15.b Nombre de pays ayant adopté des mesures juridiques, administratives ou politiques visant à encourager et à permettre aux entreprises et aux institutions financières, en particulier les grandes entreprises et les institutions financières transnationales, de réduire progressivement leurs incidences négatives sur la diversité biologique, d'accroître leurs incidences positives, de réduire leurs risques liés à la diversité biologique et de promouvoir des mesures visant à garantir des modes de production durables.
- B.b Nombre de pays ayant mis en place des politiques ou des mesures visant à mettre en œuvre et à surveiller l'utilisation durable de la biodiversité ainsi que le maintien et l'amélioration des contributions de la nature à l'humanité, y compris les fonctions et les services écosystémiques

Action 20.1 :

Promotion des subventions et des incitations positives à la biodiversité

Indicateur de l'action :

- Existence et portée des mesures fiscales et incitatives adoptées (nombre et types d'incitations opérationnelles).

Activité 20.1.1 :

Analyser les politiques fiscales actuelles pour identifier les lacunes et les opportunités en matière d'utilisation durable de la biodiversité

Indicateur 20.1.1.1 :

Rapports d'évaluation des politiques fiscales sur les incitations et opportunités liées à la biodiversité.

VÉRIFICATEURS :

Rapports et preuves d'audits (fiscaux/ environnementaux) ;
Documents fiscaux attestant de l'utilisation d'incitations ;
Listes des entreprises recensées et analysées.

JALONS :

Identification des lacunes et opportunités ;
Évaluation de l'utilisation des incitations fiscales ;
Renforcement de la conformité aux politiques fiscales et environnementales.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, MINFI, Chambres de commerce, Associations sectorielles (cacao, huile de palme, hévéa), PTF.	MINEPDED (compilation nationale), MINFI (validation incitations), Chambres de commerce (collecte sectorielle).	Aucun rapport d'évaluation disponible	02 rapports d'évaluation disponibles
Périodicité de collecte des données	Bienale		

Activité 20.1.2 : Identifier d'autres mesures incitatives pour l'agriculture biologique

Indicateur 20.1.2.1 :
Nombre de mesures incitatives nouvelles

VÉRIFICATEURS :

Textes d'orientation et référentiels sur les nouvelles incitations,
Notices fiscales détaillant les dispositifs incitatifs ;
Listes des projets structurants bénéficiant des incitations;
Registres institutionnels (FEICOM / MINADER).

JALONS :

Identification des mesures incitatives ;
Formalisation des mesures ;
Accompagnement des acteurs ;

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, MINFI, MINADER, MINFOF, MINEPAT, MINCOMMERCE, Associations de producteurs des filières	MINFI (publication mesures fiscales), MINEPDED (alignement environnemental), Chambre d'agriculture (collecte sectorielle).	09 mesures incitatives pour l'agriculture biologique	Au moins 12 mesures incitatives pour l'agriculture biologique
Périodicité de collecte des données		Annuelle	

Activité 20.1.3 : Evaluer l'impact des mesures incitatives sur les entreprises

Indicateur 20.1.3.1 :
Nombre d'entreprises ayant adopté et mis en œuvre des plans ou rapports d'évaluation de leurs impacts et dépendances à la biodiversité, conformément aux exigences réglementaires ou incitations mises en place

VÉRIFICATEURS :

Rapports RSE/ESG publiés par les entreprises ;
Enregistrements et déclarations au CDP ;
Rapports et preuves d'audits (fiscaux/ environnementaux) ;
Documents fiscaux attestant de l'utilisation d'incitations ;
Listes des entreprises recensées et analysées.

JALONS :

Identification des entreprises cibles ;
Analyse des entreprises ;
Examen des rapports RSE/ESG et CDP ;
Identification des lacunes et opportunités ;
Évaluation de l'utilisation des incitations fiscales;
Renforcement de la conformité aux politiques fiscales et environnementales.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, MINFI, MINEPAT, PTF (UNDP/BIOFIN, FAO).	MINEPDED (pilotage); MINFI (analyse macroéconomique), Agences d'évaluation externes (experts indépendants).	Non déterminé	Au moins 05 entreprises ayant adopté et mis en œuvre des plans ou rapports d'évaluation de leurs impacts et dépendances à la biodiversité
Périodicité de collecte des données		Bienale	

Activité 20.1.4 :

Sensibiliser les entreprises et des communautés sur les avantages des mesures fiscales incitatives pour la conservation de la Biodiversité.

Indicateur 20.1.4.1 :

Nombre d'acteurs économiques (entreprises, collectivités, exploitants) ayant été sensibilisés sur les avantages fiscaux pour des pratiques favorables à la biodiversité

VÉRIFICATEURS :

Listes de présence aux ateliers ;
Procès-verbaux des ateliers organisés ;
Rapports de formation et de sensibilisation ;
Rapports d'enquêtes KAP (pré et post) ;
Rapports de suivi de l'adoption des mesures incitatives.
Répertoire des bénéficiaires des mesures fiscales incitatives

JALONS :

Organisation des ateliers de sensibilisation ;
Participation des entreprises et communautés ;
Amélioration des connaissances des acteurs ;
Changement de comportement des acteurs.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, MINFI, MINMIDT, MINFOF, Chambres de commerce, ONG locales.	MINEPDED (coordination), Organismes de formation, Partenaires, Chambres de commerce, ONG.	50 acteurs économiques sensibilisés	Au moins 150 acteurs économiques sensibilisés
Périodicité de collecte des données	Annuelle		

Activité 20.1.5 :

Promouvoir les crédits à taux préférentiels et/ou PSE

Indicateur 20.1.5.1 :

Nombre d'acteurs économiques (entreprises, collectivités, exploitants) ayant bénéficié de lignes de crédits pour des pratiques favorables à la biodiversité (avantages fiscaux)

VÉRIFICATEURS :

Registres bancaires agrégés relatifs aux crédits accordés ;
Contrats de prêt à taux préférentiel signés ;
Rapports des programmes (ex. BIOFIN) ;
Listes des projets bénéficiant de compensations (PSE) ;
Rapports et audits financiers.

JALONS :

Mise en place des mécanismes de financement ;
Octroi des crédits à taux préférentiel ;
Mobilisation des financements ;
Appui aux bénéficiaires ;
Mise en œuvre des projets de compensation PSE ;
Renforcement de la transparence financière.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINFI, Banques commerciales, APECCAM, PTF, ANEMCAM, Assurance (ASAC), MINEPDED (validation environnementale).	MINFI et Banques (suivi crédits), MINEPDED (vérification environnementale), PTF (monitoring).	Non déterminé	Au moins 50 acteurs économiques bénéficiaires de financements verts/ PSE favorables à la biodiversité
Périodicité de collecte des données	Annuelle		

Activité 20.1.6 : Mettre en place un mécanisme de paiement des services environnementaux (PSE)**Indicateur 20.1.6.1 :**

Existence d'un mécanisme relatif aux modalités de valuation et de paiement des services

VÉRIFICATEURS :

Référentiel de valuation des services environnementaux
Modalités de paiement des services environnementaux
Bénéficiaires des mécanismes de PSE

JALONS :

Circonscription des services environnementaux valorisables
Concertations multi acteurs
Elaboration d'un référentiel de valuation des services écosystémiques
Réunion de validation

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, MINFOF, MINEE, MINMIDT, MINFI, MINADER, MINEPAT, CAFI, FODEC, ONG	MINFI et Banques (suivi crédits), MINEPDED (vérification environnementale), PTF (monitoring)	Aucun mécanisme disponible	01 mécanisme disponible
Périodicité de collecte des données		Annuelle	

Action 20.2 :

Promotion du partenariat et de la collaboration ONG – Secteur privé pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité

Indicateur de l'action :

🔗 Nombre de partenariats formels établis entre ONG et entreprises pour actions liées à la conservation ou utilisation durable.

Activité 20.2.1 : Encourager le partage d'expériences sur les bonnes pratiques**Indicateur 20.2.1.1 :**

Nombre de partenariats formels noués entre des ONG et des entreprises du secteur privé pour des actions liées à la conservation ou à l'utilisation durable de la biodiversité

VÉRIFICATEURS :

Accords et protocoles de collaboration (MoU) ;
Comptes rendus des événements de partage (ateliers, séminaires, conférences) ;
Fiches et documents de capitalisation des bonnes pratiques ;
Portails web et plateformes de diffusion des connaissances ;
Listes des actions conjointes mises en œuvre.

JALONS :

Organisation des événements de partage ;
Documentation des bonnes pratiques ;
Diffusion des bonnes pratiques ;
Établissement des partenariats ;
Mise en œuvre des actions conjointes ;
Utilisation des plateformes de partage.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, ONG, Universités, Chambres Consulaires, Groupements patronaux, Plateformes sectorielles, Partenaires internationaux.	MINEPDED, ONG, Chambres Consulaires, Groupements patronaux	Non déterminé	Au moins 10 partenariats formels et documentés
Périodicité de collecte des données		Annuelle	

Activité 20.2.2 :

Capitaliser et valoriser les systèmes de labélisation, de certification et de transparence sur les spéculations, en partenariat avec le secteur privé.

Indicateur 20.2.2.1 :

Pourcentage des volumes d'exportation provenant de sources labélisées, certifiées ou traçables.

VÉRIFICATEURS :

Certificats de conformité (ex. Rainforest Alliance, Fairtrade International, etc.) ;
Registres de traçabilité des produits ;
Rapports d'audit des systèmes de certification ;
Données d'exportation associées aux preuves de certification.

IA LONS :

- Certification des exploitations et entreprises ;
- Renforcement de la traçabilité des filières ;
- Réalisation des audits de certification ;
- Amélioration de la conformité aux standards ;
- Augmentation des volumes certifiés à l'export.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, MINADER, ONCC,	ONCC, Associations de producteurs, Exportateurs ; MINEPDED (consolidation nationale).	Non déterminé	Au moins 30% des volumes d'exportation issus de sources labellisées, certifiées ou traçables.
Périodicité de collecte des données	Annuelle		



Objectif 21 :

Renforcer le cadre institutionnel et opérationnel de prévention des risques biotechnologiques en vue de garantir à toutes les parties prenantes le partage équitable des avantages découlant des biotechnologies fondées sur les ressources génétiques

Indicateur(s) de l'objectif :

- 17.b Nombre de pays ayant pris des mesures pour mettre en œuvre les mesures de prévention des risques biotechnologiques énoncées à l'article 8 g) de la Convention et les mesures relatives à l'utilisation des biotechnologies et au partage de leurs avantages énoncées à l'article 19
- B.b Nombre de pays ayant mis en place des politiques ou des mesures visant à mettre en œuvre et à surveiller l'utilisation durable de la biodiversité ainsi que le maintien et l'amélioration des contributions de la nature à l'humanité, y compris les fonctions et les services écosystémiques
- Pourcentage d'institutions (agences gouvernementales, laboratoires et entreprises) disposant de systèmes opérationnels de prévention des risques biotechnologiques et de mécanismes d'APA (Accès et Partage des Avantages) en conformité avec la loi nationale et le Protocole de Nagoya.

Action 21.1 :

Mise en œuvre du cadre législatif, réglementaire et institutionnel pour la gestion efficace des risques biotechnologiques

Indicateur de l'action :

- Existence et application des décrets et procédures opérationnelles (nombre de décrets, procédures et organismes opérationnels).

Activité 21.1.1 :**Elaborer les textes d'application des lois régissant la biotechnologie moderne (2023) et la biosécurité (2025)****Indicateur 21.1.1.1 :**

Nombre de textes d'application élaborés

VÉRIFICATEURS :

Liste des textes d'application ;
Procès-verbaux des comités techniques ;
Calendrier de publication et de mise en œuvre des textes.

JALONS :

Élaboration des textes d'application ;
Organisation des réunions techniques ;
Publication des textes d'application ;
Respect du calendrier de publication ;
Opérationnalisation des textes et de la loi ;
Mise en œuvre effective du cadre réglementaire.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, Ministères sectoriels (MINSANTE, MINADER, MINRESI), MINJUSTICE, Partenaires (OIE, FAO, GEF).	MINEPDED (compilation nationale), MINJUSTICE.	02 textes d'application disponibles	Au moins 05 textes d'application élaborés et adoptés
Périodicité de collecte des données		Annuelle	

Activité 21.1.2 : Établir des procédures d'évaluation et de gestion des risques des OVM

Indicateur 21.1.2.1 :
Nombre de procédures établies et diffusées

VÉRIFICATEURS :

Registre des demandes d'OVM/LMO reçues et traitées ;
Procès-verbaux des comités d'évaluation des risques ;
Listes des décisions d'autorisation ou de refus ;
Rapports d'instruction et d'analyse des dossiers.

JALONS :

Enregistrement des demandes d'OVM ;
Organisation des réunions d'évaluation ;
Examen des dossiers ;
Prise de décisions (autorisation/refus) ;
Réduction des délais de traitement ;
Renforcement de la conformité aux procédures.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, MINADER, MINRESI, MINSANTE.	MINEPDED (suivi sectoriel)	Aucune procédure	01 procédure.
Périodicité de collecte des données		Annuelle	

Activité 21.1.3 : Élaborer des règles et des procédures en matière de responsabilité et réparation, ainsi qu'un mécanisme d'assainissement et de restauration en cas d'incidences négatives

Indicateur 21.1.3.1 :
Adoption d'un cadre de rémunération

VÉRIFICATEURS :

Textes juridiques relatifs à la responsabilité et à l'indemnisation publiés ;
Lignes directrices opérationnelles pour la gestion des incidents ;
Documents attestant de la mise en place d'un fonds technique dédié ;
Procès-verbaux des appels d'offres pour les services de restauration.

JALONS :

Élaboration des textes juridiques ;
Adoption des textes ;
Mise en place du fonds technique ;
Opérationnalisation des procédures de responsabilité ;
Intervention en cas d'incidences ;
Réduction des délais de réponse.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, MINJUSTICE, MINFI, Ministères sectoriels, Agences de régulation, PTF (Banque mondiale, FEM).	MINEPDED (coordination), MINJUSTICE (assistance juridique), Autorités sectorielles (suivi opérationnel).	Aucun cadre spécifique de responsabilité et d'indemnisation des dommages biotechnologiques.	1 cadre national adopté et opérationnel
Périodicité de collecte des données		Bienale	

Activité 21.1.4 :

Renforcer les dispositions institutionnelles de gouvernance de la prévention des risques biotechnologiques / de la biosécurité

Indicateur 21.1.4.1 :

Texte juridique établissant un organe chargé de la biosécurité au Cameroun

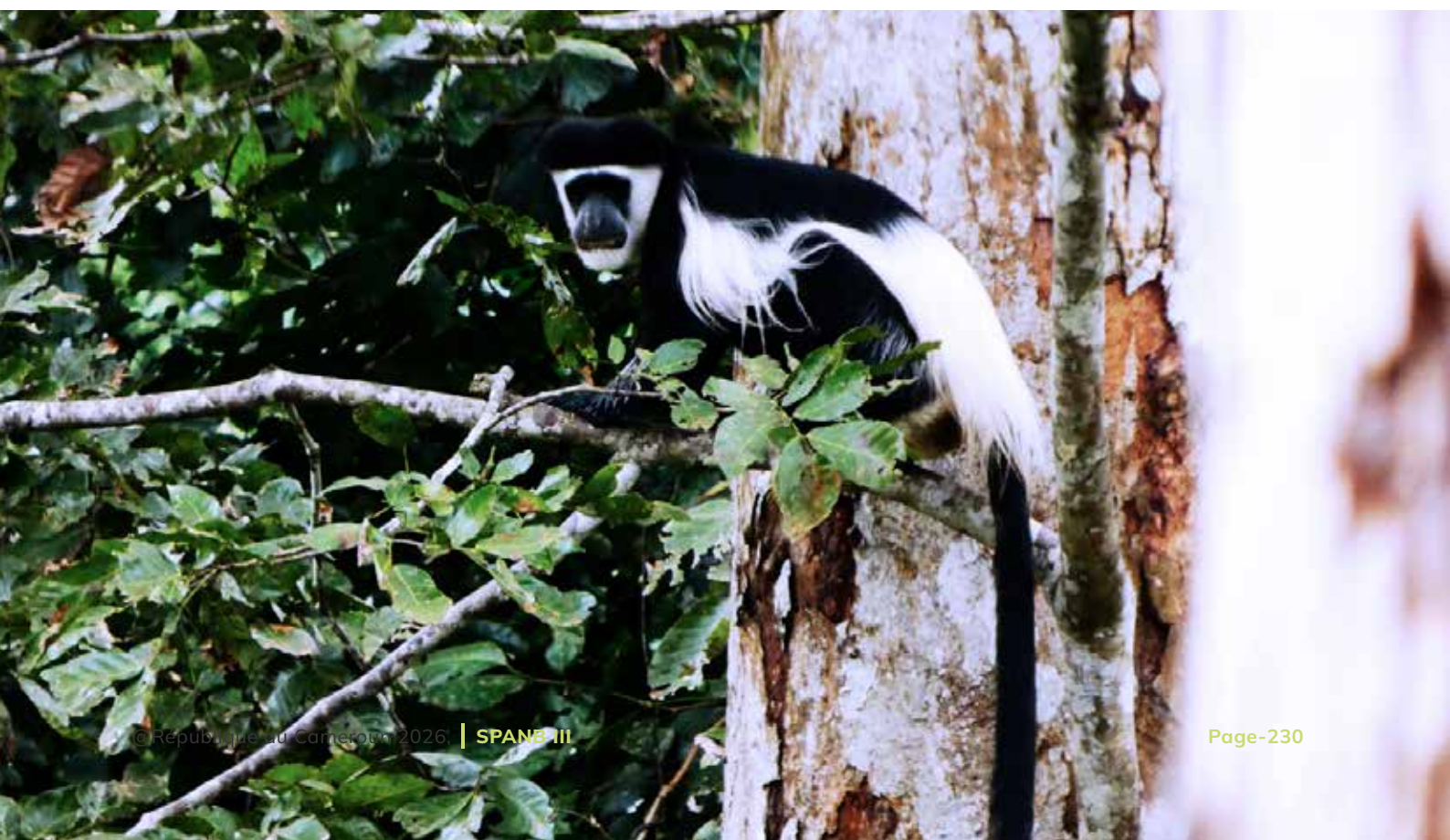
VÉRIFICATEURS :

Texte de création de l'organe de biosécurité ;
Organigramme institutionnel validé ;
Plan opérationnel de l'institution ;
Documents budgétaires attestant des ressources allouées.

JALONS :

Création de l'organe chargé de la biosécurité prenant en considération la prévention des risques biotechnologiques et l'autorité nationale compétente ;
Officialisation de l'organe ;
Nomination des responsables ;
Structuration organisationnelle ;
Allocation du budget ;
Mise en œuvre du plan opérationnel.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, SPM, Assemblée Nationale, Ministères sectoriels, Partenaires techniques (OIE, FAO).	MINEPDED (pilotage), SPM (publication officielle) ; Secrétariat technique intersectoriel.	Aucun texte juridique spécifique établissant un organe national dédié à la biosécurité.	1 texte juridique établissant un organe chargé de la biosécurité
	↗	↗	↗
Périodicité de collecte des données	Annuelle		



Action 21.2 :

Définition et mise en place d'un mécanisme de financement durable pour les activités de prévention des risques biotechnologiques / biosécurité au Cameroun

Indicateur de l'action :

➤ Montant total mobilisé annuellement pour les activités de prévention des risques biotechnologiques (source interne + externe).

Activité 21.2.1 :
Intégrer le financement des activités de prévention des risques biotechnologiques/ Biosécurité dans le Budget d'Investissement Public
Indicateur 21.2.1.1 :

Montant alloué à la prévention des risques biotechnologiques/ Biosécurité dans le BIP

VÉRIFICATEURS :

Lois de finances et lignes budgétaires inscrites ;
Visa de maturité ;
Rapports d'exécution budgétaire ;
Ordonnancements et pièces justificatives ;
Accords de partenariats public-privé ;
Registres des projets cofinancés ;
Procès-verbaux de réunions de coordination ;
Conventions opérationnelles signées.

JALONS :

Intégration des activités dans le CDMT ;
Inscription des lignes budgétaires ;
Augmentation des ressources budgétaires ;
Mobilisation des partenariats public-privé ;
Développement des projets cofinancés ;
Exécution du budget alloué ;
Renforcement de la coordination des acteurs publics et privés.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINFI, MINEPDED, Conseils régionaux/locaux, MINEPAT, Partenaires techniques.	MINFI (finances), MINEPDED (suivi sectoriel).	Non déterminé	150 Millions de FCFA
Périodicité de collecte des données		Annuelle	

Indicateur 21.2.1.2 :

Nombre de partenariats public-privé

VÉRIFICATEURS :

Accords de partenariats public-privé signés ;
Conventions opérationnelles de mise en œuvre ;
Registres des projets cofinancés ;
Procès-verbaux des réunions de coordination ;
Rapports d'exécution des projets PPP.

JALONS :

Identification des partenaires publics et privés ;
Négociation des partenariats ;
Signature des accords PPP ;
Mise en œuvre des projets cofinancés ;
Suivi et coordination des partenariats ;
Renforcement de la mobilisation des acteurs.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, MINFI, Conseils locaux, Secteur privé (industries agroalimentaires, pharmaceutique)	MINEPDED (coordination PPP), MINFI (validation).	2 partenariats public-privé	Au moins 05 partenariats public-privé
Périodicité de collecte des données		Annuelle	

Activité 21.2.2 :

Assurer le financement externe des activités liées à la prévention des risques biotechnologiques / biosécurité par la promotion de la coopération internationale et l'élaboration de projets

Indicateur 21.2.2.1 :

Valeur des financements externes obtenus

VÉRIFICATEURS :

Accords de financement signés ;
Lettres d'intention et documents de négociation ;
Conventions de partenariat et MoU ;
Registres des projets financés ;
Rapports financiers et de mise en œuvre ;
Preuves de décaissements effectifs ;
Listes des partenaires techniques et financiers.

JALONS :

Identification des partenaires internationaux ;
Négociation des financements ;
Signature des accords de financement ;
Élaboration des projets ;
Mobilisation des financements externes ;
Décaissement des fonds ;
Mise en œuvre des projets financés.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, MINFI, bailleurs (FEM, WB, UE, JICA).	MINEPDED (registre projets), MINFI (coopération), Unités projets (gestion financière).	0,5 million USD de financements externes mobilisés pour la biosécurité	Au moins 5 millions USD des financements mobilisés
Périodicité de collecte des données	Annuelle		

Indicateur 21.2.2.2 :

Accords de coopération

VÉRIFICATEURS :

Accords de coopération signés ;
Lettres d'intention et documents de négociation ;
Conventions de partenariat et MoU ;
Listes des partenaires techniques et financiers ;
Rapports de mise en œuvre des accords ;
Registres des projets issus des coopérations.

JALONS :

Identification des partenaires internationaux ;
Négociation des accords de coopération ;
Signature des accords et MoU ;
Élaboration des projets conjoints ;
Mise en œuvre des actions de coopération ;
Suivi des partenariats et engagements.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, MINFI, MINRESI, Bailleurs, Universités, Institutions techniques internationales.	MINEPDED (Comité biosécurité), MINFI, MINRESI.	02 accords de coopération actifs liés à la biosécurité et à la prévention des risques biotechnologiques.	Au moins 5 accords de coopération formels et actifs soutenant durablement la biosécurité.
Périodicité de collecte des données	Annuelle		

Objectif 22 :

Assurer la représentation et la participation équitables, inclusives, efficaces et sensibles aux personnes vulnérables, de toutes les parties prenantes, y compris les peuples autochtones et les communautés locales, dans la prise de décision et la mise en œuvre de la stratégie et plan d'action national de la biodiversité.

Indicateur(s) de l'objectif :

- ⇒ 22.b Nombre de pays prenant des mesures pour assurer une représentation et une participation pleines, équitables, inclusives, efficaces et sensibles au genre dans la prise de décisions, ainsi que l'accès à la justice et à l'information relatives à la biodiversité pour les peuples autochtones et les communautés locales, dans le respect de leurs cultures et de leurs droits sur les terres, les territoires, les ressources et les connaissances traditionnelles, ainsi que pour les femmes et les filles, les enfants et les jeunes, et les personnes handicapées, et la protection totale des défenseurs des droits humains environnementaux.
- ⇒ B.b Nombre de pays ayant mis en place des politiques ou des mesures visant à mettre en œuvre et à surveiller l'utilisation durable de la biodiversité ainsi que le maintien et l'amélioration des contributions de la nature à l'humanité, y compris les fonctions et les services écosystémiques
- ⇒ Pourcentages de PACL représentés et participant effectivement aux instances de décision et à la mise en œuvre du SPANB.

Action 22.1 :

Mise en place de mécanismes de gouvernance inclusifs

Indicateur de l'action :

- ⇒ Existence et mise en œuvre d'un mécanisme national formel de gouvernance inclusive pour les PACL.



Activité 22.1.1 : Créer et opérationnaliser une fenêtre dédiée aux questions relatives aux PACL dans le système d'information environnemental (SIE)			
Indicateur 22.1.1.1 : Existence d'une fenêtre dédiée aux PACL dans le système d'information environnemental (SIE)		VÉRIFICATEURS : Tableaux de bord et statistiques de connexion/consultation du SNIB/SIE ; Registre des représentants des PACL dans les instances de gouvernance ; Procès-verbaux des réunions (ex. SPANB) attestant de la participation des PACL	JALONS : Mise en place et fonctionnalité de la fenêtre PACL dans le SIE ; Nombre d'utilisateurs PACL et fréquence d'utilisation de la plateforme ; Nombre de représentants PACL impliqués dans les instances de gouvernance ; Niveau de participation des PACL aux réunions et processus décisionnels ; Niveau de prise en compte des contributions des PACL dans les décisions ; Niveau de satisfaction/perception des PACL vis-à-vis du système.
Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED (gestion SIB/SIE et coordination SPANB), MINAS, MINFOF, CTD, Institutions en charge des droits humains, ONG, Organisations représentatives des PACL.	MINEPDED (PF-CDB), PF-PACL au sein des CTD, ONG/organisations communautaires pour la remontée des données de terrain.	Aucune fenêtre dédiée dans le SIE	01 fenêtre dédiée
Périodicité de collecte des données	Annuelle		



Activité 22.1.2.:

Renforcer les capacités de participation des PACL dans les cadre de gouvernance de la biodiversité**Indicateur 22.1.2.1 :**

Taux de participation des PACL dans la prise de décision et la mise en œuvre de la stratégie et plan d'action national de la biodiversité

VÉRIFICATEURS :

Tableaux de bord et statistiques de connexion/consultation du SNIB/SIE ;
Registre des représentants des PACL dans les instances de gouvernance ;
Procès-verbaux des réunions (ex. SPANB) attestant de la participation des PACL ;
Rapports d'enquêtes de perception auprès des PACL ;
Documents de traçabilité des contributions des PACL intégrées dans les décisions.

JALONS :

Nombre de représentants PACL impliqués dans les instances de gouvernance ;
Niveau de participation des PACL aux réunions et processus décisionnels ;
Niveau de prise en compte des contributions des PACL dans les décisions ;
Niveau de satisfaction/perception des PACL vis-à-vis du système.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED (gestion SIB/SIE et coordination SPANB), MINAS, MINFOF, CTD, Institutions en charge des droits humains, ONG, Organisations représentatives des PACL.	MINEPDED (PF-CDB), PF-PACL au sein des CTD, ONG/organisations communautaires pour la remontée des données de terrain.	20% de participation des PACL	Au moins 30% de participation des PACL
Périodicité de collecte des données	Annuelle		



Objectif 23 :

Prendre en compte le genre dans les processus de révision et de mise en œuvre de la SPANB, notamment en favorisant la participation des femmes et des filles aux processus décisionnels et faciliter leurs accès aux ressources naturelles et à la propriété foncière.

Indicateur(s) de l'objectif :

- ✦ 23.b Nombre de pays dotés de cadres juridiques, administratifs ou politiques, entre autres, pour mettre en œuvre le Plan d'action pour l'égalité des sexes (2023-2030), afin de garantir que toutes les femmes et les filles aient les mêmes chances et capacités de contribuer aux trois objectifs de la Convention, notamment en garantissant l'égalité des droits et l'accès des femmes à la terre et aux ressources naturelles.
- ✦ B.b Nombre de pays ayant mis en place des politiques ou des mesures visant à mettre en œuvre et à surveiller l'utilisation durable de la biodiversité ainsi que le maintien et l'amélioration des contributions de la nature à l'humanité, y compris les fonctions et les services écosystémiques.
- ✦ Pourcentage de sièges occupés par des femmes dans les instances de gouvernance nationale et locale relatives à la biodiversité et à la gestion des ressources naturelles.

Action 23.1 :

Promotion de l'égalité de chances et facilitation de l'accès des femmes et des filles aux processus décisionnels à l'accès aux ressources naturelles et à la propriété foncière conformément au CMB-KM

Indicateur de l'action :

- ✦ Existence et mise en œuvre d'un plan national pour l'égalité de genre dans le SPANB (oui/non) et pourcentage d'activités SPANB intégrant une approche genre.



Activité 23.1.1 : Elaborer et mettre en œuvre un plan d'action Genre-Biodiversité

Indicateur 23.1.1.1 :
Existence d'un plan
d'action Genre-
Biodiversité

VÉRIFICATEURS :

Listes des membres et acteurs impliqués ;
Registres du SNIB intégrant des données
désagrégées par sexe ;
Rapports d'enquêtes KAP
(Connaissances, Attitudes, Pratiques) ;

JALONS :

Organisation des actions de plaidoyer ;
Mobilisation des femmes et groupes
vulnérables ;
Amélioration des connaissances et
perceptions ;
Intégration du genre dans les systèmes
d'information ;
Augmentation de la participation des
femmes aux instances de décision.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED (coordination SPANB), MINPROFF, MINDCAF, CTD, ONG.	MINEPDED (compilation nationale), MINPROFF (validation genre), MINDCAF.	Aucun plan d'action Genre-Biodiversité	01 plan d'action Genre-Biodiversité.
Périodicité de collecte des données	Tous les 5 ans		

Indicateur 23.1.1.2 :
Taux de mise en œuvre
du plan d'action genre.

VÉRIFICATEURS :

Certificats de formation délivrés ;
Rapports de réalisation des activités du
plan ;
Rapports d'évaluations pré et post-
formation.

JALONS :

Organisation des sessions de formation ;
Formation des femmes leaders ;
Évaluation des performances de mise en
œuvre ;
Accès aux postes de leadership.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, MINPROFF, Universités, ONG locales et internationales (UN Women, FAO), Centres de formation régionaux.	MINEPDED (suivi national), ONG, Partenaires (reporting), Universités (certification).	Non déterminé	Le plan d'action genre est mise en œuvre d'au moins 30%.
Périodicité de collecte des données	Annuelle		

Objectif 24 :

Augmenter et diversifier les sources de financements domestiques, étrangers et privés, pour une mise en œuvre efficace et efficiente de la stratégie et plan d'action national de la biodiversité.

Indicateur(s) de l'objectif :

➤ Montant total mobilisé annuellement pour la biodiversité, et pourcentage de financement durable (mobilisé via fonds pérennes).

Action 24.1 :

Définition d'une stratégie et un plan d'action de mobilisation des ressources

Indicateur de l'action :

➤ Existence d'un plan national de financement de la biodiversité

Activité 24.1.1 : Elaborer un plan national de financement de la biodiversité**Indicateur 24.1.1.1 :**

Existence d'un plan national de financement de la biodiversité

VÉRIFICATEURS :

Rapport de l'Analyse des Politiques et les Institutions (API)
Rapport de l'Analyse des Dépenses favorables et défavorables à la Biodiversité (ADB)
Rapport de l'Estimation des Besoins en Financement (EBF)
Plan National de Financement Biodiversité (PNFB)

JALONS :

Analyse des politiques et les institutions
Analyse des dépenses favorables et défavorables à la biodiversité
Estimation des Besoins en Financement (EBF)
Elaboration du Plan National de Financement de la Biodiversité (PNFB)

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINFI, MINEPAT MINEPDED MINFOF FEM PNUD	MINFI, MINEPAT MINEPDED MINFOF FEM PNUD	Aucun Plan National de Financement de la Biodiversité	01 Plan National de Financement de la Biodiversité
Périodicité de collecte des données		Annuelle	

Indicateur 24.1.1.2 :

Montant total mobilisé annuellement pour la biodiversité.

VÉRIFICATEURS :

Rapport de l'Analyse des Dépenses favorables et défavorables à la Biodiversité (ADB)

Rapport de l'Estimation des Besoins en Financement (EBF)

JALONS :

Analyse des dépenses favorables et défavorables à la biodiversité

Estimation des Besoins en Financement (EBF)

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINFI, MINEPAT MINEPDED MINFOF FEM PNUD ↗	MINFI, MINEPAT MINEPDED MINFOF FEM PNUD ↗	Non déterminé ↗	A définir ↗
Périodicité de collecte des données	Annuelle		

Action 24.2 :

Organisation des fora nationaux pour la manifestation d'intérêt du secteur privé en faveur du financement de certains programmes et projets sur la biodiversité.

Indicateur de l'action :

➡ Nombre et valeur des programmes projets financés par le secteur privé

Activité 24.2.1 :		Développer des programmes et projets d'intérêt commun susceptibles d'être financés par le secteur privé.	
Indicateur 24.2.1.1 : Nombre de programmes et projets d'intérêt commun développés.		VÉRIFICATEURS : Documents de programmes ou de projets élaborés ; Rapports des réunions de cadrage et de validation ; Rapports des consultations des parties prenantes ; Notes conceptuelles. Liste des idées programmes et projets identifiées	JALONS : Consultations des parties prenantes ; Identification des programmes et projets éligibles ; Elaboration des notes conceptuelles ; Réunions de cadrage et de validation.
Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, MINFI, MINEFOP, MINRESI Plateformes nationales, Partenaires techniques (IT), GECAM.	MINEPDED (gestion plateforme), MINFI (coordination financier), GECAM	Non déterminé	Au moins 02 programmes et projets développés
Périodicité de collecte des données		Biennale	

Activité 24.2.2 : Organiser deux fora nationaux pour la manifestation d'intérêt du secteur privé.**Indicateur 24.2.2.1 :****Nombre de fora organisés****VÉRIFICATEURS :**

Comptes rendus du forum national ;
 Protocoles d'accord (MoU) signés ;
 Engagements financiers formalisés ;
 Rapports financiers liés au forum.

JALONS :

Préparation du forum en année n-2
 Organisation du forum national ;
 Mobilisation des participants et institutions ;
 Conclusion des accords et partenariats ;
 Engagement des financements ;
 Conversion des engagements en financements effectifs.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, MINFI, MINEPAT Secteur privé, Bailleurs, COMIFAC, Chambres de commerce.	MINEPDED (organisation), MINFI (suivi engagements).	Aucun forum national organisé.	Au moins 02 fora organisés
↗	↗	↗	↗
Périodicité de collecte des données		Biennale	

Objectif 25 :

Mettre en place un cadre légal et opérationnel d'utilisation des systèmes/mécanismes de financement innovants tels que le paiement des services environnementaux, les obligations vertes et bleues, les compensations et les crédits de biodiversité, les mécanismes de partage des avantages, les Echanges dette-natures par des garanties environnementales et sociales.

Indicateur(s) de l'objectif :

✎ Existence et nombre de mécanismes innovants légaux et opérationnels (PSE, obligations vertes/bleues, crédits biodiversité, compensations, Echanges dette-nature) avec garanties ESG ; et montant total mobilisé via ces mécanismes (FCFA).

Action 25.1 :

Intégration des mécanismes innovateurs de financement dans le cadre législatif et réglementaire liés à la gestion durable de la biodiversité

Indicateur de l'action :

✎ Projet de loi et textes réglementaires adoptés et publiés (oui/non) et nombre de textes d'application adoptés.

Activité 25.1.1 :

Elaborer des dispositions sur les mécanismes innovants de financement liés à la gestion durable de la biodiversité et intégrer dans le cadre législatif et réglementaire liés à la gestion durable de la biodiversité

Indicateur 25.1.1.1 :

Nombre de dispositions sur les mécanismes innovants élaborés et intégrés dans le cadre législatif et réglementaire

VÉRIFICATEURS :

Version du cadre législatif et réglementaire élaborée ;
Procès-verbaux de validation multi-acteurs ;
Rapports des consultations multi-acteurs ;
Listes des commentaires et contributions intégrés ;
Publication du texte au Journal.

JALONS :

Organisation des consultations multi-acteurs ;
Élaboration des mécanismes innovateurs ;
Validation et intégration des mécanismes novateurs
Adoption du texte ;
Officialisation du cadre légal ;
Intégration des mécanismes innovants.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED (lead) ; MINFI (aspects fiscaux) ; MINEPAT, MINFOF ; Parlement ; partenaires techniques (UN, UE, OIF, BANQUES).	MINEPDED (secrétariat technique) ; MINFI (contributions fiscales) ; MINFOF, secrétariat parlementaire (suivi adoption).	Aucune disposition existante	Dispositions prises pour au moins 02 mécanismes innovants
Périodicité de collecte des données	Annuelle		



Objectif 26 :

Recenser et réorienter substantiellement d'ici 2030, les incitations et les subventions préjudiciables à la biodiversité en faveur de la préservation et de l'utilisation durable de la biodiversité, tout en promouvant les incitations positives.

Indicateur(s) de l'objectif :

- ⇒ 18.1 Mesures d'incitation positives en place pour promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.
- ⇒ 18.2 Valeur des subventions et autres incitations nuisibles à la biodiversité qui ont été éliminées, supprimées progressivement ou réformées

Action 26.1 :

Recensement des incitations et des subventions préjudiciables à la biodiversité

Indicateur de l'action :

- ⇒ Existence d'un inventaire national des subventions et incitations nuisibles (oui/non) et couverture sectorielle.

Activité 26.1.1 :

Estimer la valeur des subventions et des incitations préjudiciable à la biodiversité et les réorienter

Indicateur 26.1.1.1 :

Montant total des subventions préjudiciables identifiées (en FCFA ou en % du budget public)

VÉRIFICATEURS :

Rapport d'analyse des politiques nationales ;
Base de données consolidée des subventions ;
Procès-verbaux de validation interministérielle ;
Notes de synthèse (MINFI / MINEPDED).

JALONS :

Identification des politiques et subventions à analyser ;
Analyse des politiques, programmes et subventions ;
Consolidation et fiabilisation des données ;
Organisation des sessions de validation interministérielle ;
Formulation des recommandations

**Institutions chargées de la mise en œuvre/
Source des données**

MINFI, MINEPDED, MINEPAT, MINADER, MINEE, MINTRANSPORT.

**Responsables de la
collecte des données**

MINEPDED, MINFI.

**Valeur de référence**

Non déterminé

**Valeur cible**

Au moins 25% du montant total des subventions préjudiciables identifiées sont réorientées

**Périodicité de collecte des données**

Annuelle

Action 26.2 :

Promotion des mécanismes d'incitations positives pour la gestion durable de la biodiversité

Indicateur de l'action :

➤ Nombre et montant des incitations positives mises en place (PES, subventions vertes, crédits d'appui aux pratiques durables).

Activité 26.2.1 : Soutenir les incitations positives et les subventions vertes ou écoresponsables
**Indicateur 26.2.1.1 :
Nombre d'incitations
positives instaurées**
VÉRIFICATEURS :

Registres des instruments de financement et incitations ;
Textes de politique encadrant les incitations ;
Contrats et décisions d'allocation ;
Listes des bénéficiaires des incitations ;
Rapports de mise en œuvre des projets ;
Rapports d'évaluation d'impact ;
Rapports et audits financiers ;
Certificats liés aux mécanismes (PSE, etc.).

JALONS :

Identification des incitations positives ;
Mise en place des instruments de financement ;
Formalisation des incitations ;
Allocation des incitations aux bénéficiaires ;
Déploiement des incitations sur le terrain ;
Suivi des bénéficiaires et des projets ;
Évaluation des impacts des incitations ;
Renforcement de la transparence et de la conformité.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, MINFI, Ministères sectoriels, CTD, OSC, Bailleurs.	MINEPDED (compilation nationale), Ministères sectoriels, CTD.	09 incitations déjà instaurées	Au moins 18 incitations positives instaurées
Périodicité de collecte des données		Annuelle	

**Indicateur 26.2.1.2:
Montant mobilisé par les
incitations et subventions
positives**
VÉRIFICATEURS :

Registres budgétaires et instruments de financement ;
Contrats et décisions d'allocation des subventions ;
Listes des bénéficiaires des incitations et subventions ;
Rapports de mise en œuvre des projets ;
Rapports d'évaluation d'impact ;
Cartographie des incitations et subventions ;
Textes de politique encadrant les subventions ;
Rapports d'analyse des dépenses

JALONS :

Mise en place des mécanismes de subventions vertes ;
Mobilisation des ressources financières ;
Allocation des subventions aux bénéficiaires ;
Déploiement des instruments financiers écoresponsables ;
Mise en œuvre des projets financés ;
Évaluation des impacts environnementaux ;
Renforcement de la transparence financière ;
Extension des zones couvertes par les projets.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINFI, MINEPDED, MINEPAT, CTD, Secteur privé, Bailleurs.	MINFI (montants consolidés) ; MINEPDED (suivi thématique) ; Unités projets régionales (reporting financier).	Non déterminé	Augmentation d'au moins 25% du montant des incitations et des subventions positives mobilisées par an
Périodicité de collecte des données		Annuelle	

Objectif 27 :

Promouvoir la mobilisation et le partage des ressources issues du processus APA et des autres mécanismes multilatéraux existants pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations

Indicateur(s) de l'objectif :

- ⇒ C.1 Indicateur sur les avantages monétaires reçus.
- ⇒ C.2 Indicateur sur les avantages non monétaires reçus.
- ⇒ 13.b Nombre de pays ayant pris, à tous les niveaux, des mesures juridiques, politiques, administratives et de renforcement des capacités efficaces, selon qu'il convient, pour assurer le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et des informations numériques sur les séquences génétiques, ainsi que des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques.
- ⇒ Montant total et nature (monétaire / non-monétaire) des ressources mobilisées et effectivement partagées avec les communautés locales et PACL via APA et autres mécanismes multilatéraux ; % bénéfices reversés aux communautés.

Action 27.1 :

Renforcer l'opérationnalisation du mécanisme de partage des avantages issues du processus APA

Indicateur de l'action :

- ⇒ Existence et application des lignes directrices nationales (LD) pour le partage des avantages et montants déclarés distribués aux communautés.

Activité 27.1.1 : Comptabiliser les avantages monétaires et non monétaires issues des CCCA**Indicateur 27.1.1.1 :**

Montant total des ressources monétaires ou non monétaires partagées avec les populations locales au titre des accords APA

VÉRIFICATEURS :

Registres des accords APA conclus ;
Rapports de distribution et de diffusion des lignes directrices ;
Bons de versement des avantages financiers ;
Inventaires des transferts non monétaires (formations, équipements, etc.) ;
Témoignages des communautés bénéficiaires.

JALONS :

Signature des accords APA (CCCA) ;
Mise en œuvre des accords ;
Distribution des avantages financiers ;
Réalisation des transferts non monétaires ;
Amélioration de la satisfaction des communautés.

**Institutions chargées de la mise en œuvre/
Source des données**

MINEPDED, MINFI, MINEPAT, CTD, OSC, Associations PACL

**Responsables de la
collecte des données**

MINEPDED, CTD, ONG.

**Valeur de référence**

220 000 USD partagés avec les communautés

**Valeur cible**

Au moins 1 million USD

**Périodicité de collecte des données**

Annuelle

Objectif 28 :

Encourager les entreprises, les institutions financières nationales et transnationales à mobiliser les ressources pour le financement de la biodiversité et à communiquer sur les risques et les impacts négatifs de leurs actions sur la biodiversité.

Indicateur(s) de l'objectif :

➤ Montant total mobilisé annuellement par les entreprises et institutions financières pour la biodiversité ; nombre d'institutions avec politiques d'investissement sensibles à la biodiversité.

Action 28.1 :

Promotion des partenariats public-privé (PPP) en faveur du financement des projets sur l'utilisation durable de la biodiversité

Indicateur de l'action :

➤ Nombre et montant des partenariats public-privé formalisés pour projets biodiversité.

Activité 28.1.1 :**Organiser des rencontres B2B des acteurs privés et CTD sur les opportunités économiques liées à la gestion durable de la biodiversité****Indicateur 28.1.1.1 :**

Montant total des ressources financières mobilisées par les entreprises et institutions financières nationales et transnationales pour des projets liés à la biodiversité

VÉRIFICATEURS :

Comptes rendus des rencontres B2B ;
Protocoles d'accord (MoU) signés ;
Engagements financiers formalisés ;
Rapports post-événement.

JALONS :

Organisation des rencontres B2B ;
Participation des acteurs privés et CTD ;
Identification des opportunités économiques ;
Conclusion des partenariats (MoU) ;
Mobilisation des engagements financiers ;
Concrétisation des opportunités économiques.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
MINEPDED, MINFI, GECAM, FEICOM, Chambres de commerce, Banques. ↗	GECAM, MINEPDED, MINFI. ↗	Non déterminé ↗	05 millions USD mobilisés ↗
Périodicité de collecte des données	Annuelle		

Action 28.2 :

Création d'un cadre d'échange entre la banque centrale (BEAC) et le Gouvernement pour la gestion durable de la biodiversité.

Indicateur de l'action :

➤ Existence d'un comité BEAC-État sur les crédits biodiversité et politique alignée (oui/non) et volume de crédits octroyés.

Activité 28.2.1 :

Mettre en place un comité BEAC-Etat du Cameroun sur l'octroi des crédits liés à la gestion durable de la biodiversité au secteur privé bancaire

Indicateur 28.2.1.1 :

Volume de financement dédié à la biodiversité via les banques locales

VÉRIFICATEURS :

Rapports institutionnels de la BEAC ;
Statistiques bancaires sur les crédits liés à la biodiversité ;
Documents relatifs aux lignes de crédit mises en place ;
Protocoles d'accord (MoU) entre les parties prenantes.

JALONS :

Mise en place du comité BEAC-État ;
Conclusion des accords de partenariat ;
Création des lignes de crédit dédiées ;
Mobilisation du secteur bancaire ;
Octroi des crédits au secteur privé ;
Augmentation du volume de financements.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
BEAC, MINFI, MINEPDED, APECAM, COBAC, Banques commerciales, CIMA (Assurances)	BEAC, MINFI, Banques.	Non déterminé	Au moins 100 millions USD
Périodicité de collecte des données	Annuelle		

Action 28.3 :

Promotion de l'intégration ou de la prise en compte de la biodiversité par les entreprises

Indicateur de l'action :

➤ Pourcentage d'entreprises nationales reportant des informations sur la biodiversité dans leurs rapports annuels (RSE/ESG).

Activité 28.3.1 :

Publication de rapports de contribution du secteur privé

Indicateur 28.3.1.1 :

Nombre de rapports de suivi des investissements liés à la biodiversité

VÉRIFICATEURS :

Rapports annuels publiés par les acteurs du secteur privé ;
Indicateurs de complétude et de qualité des rapports ;
Rapports d'audits externes des données publiées.

JALONS :

Collecte des données auprès du secteur privé ;
Élaboration des rapports annuels ;
Réalisation des audits externes ;
Publication des rapports ;
Renforcement de la conformité aux standards ;
Amélioration de la transparence des contributions.

Institutions chargées de la mise en œuvre/ Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible
GECAM, MINEPDED, MINCOMMERCE, Cabinets audit.	GECAM, MINEPDED.	Non disponible	02 rapports de suivi des investissements liés à la biodiversité
Périodicité de collecte des données	Annuelle		

IV.2. Plans connexes de mise en œuvre de la SPANB

IV.2.1 Plan de renforcement des capacités, de coopération scientifique et technique, et de transfert des technologies

Le Cameroun a défini un plan ambitieux de renforcement des capacités afin d'améliorer la performance des institutions impliquées dans la gestion de la biodiversité. Ce plan répond à la nécessité de consolider les compétences techniques des administrations publiques, de moderniser les outils d'observation, de renforcer les capacités analytiques, et de structurer la coopération scientifique tant au niveau national que régional. Il met un accent particulier sur le renforcement du Comité National Permanent de la Biodiversité, la formation des acteurs sectoriels aux méthodologies de suivi écologique, à la biosécurité, à l'accès et au partage des avantages, ainsi qu'à l'économie verte.

Le plan encourage également la mise en réseau des universités, des centres de recherche et des laboratoires nationaux, afin de mieux capitaliser les données scientifiques disponibles et de les mettre au service des décideurs publics. Le transfert de technologies innovantes telles que la télédétection avancée, les systèmes d'alerte environnementale, les outils de modélisation écologique et les bases de données intégrées constitue une priorité.

L'approche adoptée vise également à renforcer la coopération Sud-Sud, notamment dans le cadre des initiatives régionales du Bassin du Congo et des organisations continentales impliquées dans la gestion durable de la biodiversité.

IV.2.2. Plan d'action Genre

Le Plan d'action Genre vise à garantir l'intégration effective de l'égalité entre les sexes dans l'ensemble des actions de mise en œuvre de la SPANB III. Il reconnaît les rôles différenciés des femmes et des hommes dans l'utilisation des ressources naturelles et la gestion des écosystèmes, ainsi que la richesse des connaissances spécifiques portées par les femmes, particulièrement dans les domaines des produits forestiers non ligneux, des

plantes médicinales, de l'agro-biodiversité et de la transmission des savoirs et savoirs faire traditionnels. L'approche repose sur trois axes principaux : (i) le renforcement de la participation des femmes aux instances de gouvernance de la biodiversité, (ii) l'intégration des indicateurs sensibles au genre dans le système de suivi-évaluation et (iii) l'amélioration de l'accès des femmes aux opportunités économiques issues de la biodiversité.

IV.2.3. Plan de communication et de sensibilisation

Le Plan national de communication et de sensibilisation a pour objectif de renforcer la compréhension des enjeux liés à la biodiversité au sein de la population, d'améliorer l'adhésion des acteurs, et de faciliter la diffusion des bonnes pratiques de conservation et d'utilisation durable. Il prévoit des actions de communication multicanales incluant campagnes médiatiques, programmes éducatifs, animations

communautaires, production d'outils didactiques et mobilisation des leaders d'opinion.

Une importance particulière est accordée à la valorisation des savoirs autochtones, à la documentation des pratiques traditionnelles de gestion durable, et à l'implication des communautés locales dans l'élaboration et la diffusion des messages. Le plan vise également à faciliter l'accès aux données environnementales,

à favoriser la transparence des résultats du suivi et du rapportage, et à impliquer le secteur privé

dans la diffusion de messages de responsabilité environnementale et de consommation durable.

IV.3. Établissement des rapports nationaux

Le système de rapportage national repose sur une organisation rigoureuse, cohérente avec les exigences internationales en matière de transparence et de suivi des engagements.

Le Cameroun produira désormais trois types de rapports :

- i. un rapport biennal de mise en œuvre accessible aux organes de la Convention sur la Diversité Biologique,
- ii. un rapport national complet tous les quatre ans, aligné sur le calendrier global du cadre mondial et
- iii. une revue triennale nationale permettant d'évaluer les progrès internes et d'ajuster les interventions.

Le processus de production des rapports comprend la collecte des données au niveau opérationnel, la consolidation sectorielle, la validation par le Comité National Permanent de la Biodiversité, puis l'intégration dans les plateformes nationales et internationales dédiées. Les rapports intègrent les tendances écologiques, les pressions anthropiques, les contributions sectorielles, l'efficacité des

réponses, les progrès vers les cibles nationales et mondiales, ainsi que les besoins en renforcement des capacités et en financement. Cette approche garantit la transparence, la traçabilité des données, et la contribution effective du Cameroun aux évaluations régionales et mondiales prévues à l'horizon 2030.

Les mécanismes sus-évoqués constituent la base opérationnelle et stratégique permettant au Cameroun de mettre en œuvre la SPANB III de manière cohérente, inclusive et efficace. Ils reposent sur une gouvernance renforcée, une architecture technique robuste, un système d'information modernisé et une approche participative centrée sur la production et l'utilisation de données fiables. En consolidant la coordination intersectorielle, la mobilisation des ressources et la capacité nationale d'analyse, le Cameroun se dote d'un dispositif complet pour protéger, restaurer et valoriser durablement sa biodiversité, tout en contribuant aux objectifs régionaux et mondiaux de conservation de la nature.





Chapitre V

MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA SPANB III

Les évaluations de financement de la mise en œuvre des objectifs d'Aichi ont permis au Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique d'établir un déficit de financement de 700 milliards de dollars par an pour le financement de la mise en œuvre effective du Cadre Mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Ce constat induit que la mise en œuvre effective de la présente

SPANB est sous-tendu par la prévisibilité, la disponibilité et l'accessibilité aux ressources financières à mobiliser aux niveaux national et international. L'atteinte des vingt-huit (28) objectifs nationaux de biodiversité nécessitera ainsi des investissements importants, et des efforts soutenus pour renforcer l'appropriation nationale et assurer la durabilité des actions de conservation de la biodiversité.



Bien que l'évaluation exhaustive des besoins financiers nationaux soit encore en cours d'élaboration, les estimations préliminaires des actions prioritaires permettent d'apprécier l'ampleur des investissements nécessaires à l'échelle nationale (UNDP– BIOFIN, 2021). Ces besoins reflètent le caractère transversal de la biodiversité au Cameroun, qui concerne directement plusieurs secteurs stratégiques de développement, notamment les Forêts, l'Agriculture, l'Élevage, la Pêche, les Mines, l'Énergie, le Transport, les Infrastructures, l'Urbanisme et le Tourisme. (Banque Mondiale, 2020).

Depuis plusieurs décennies, la mise en œuvre des actions de conservation de la biodiversité au Cameroun a reposé de manière significative sur l'appui des partenaires techniques et financiers, à travers la coopération bilatérale et multilatérale, les organisations non gouvernementales internationales, ainsi que des mécanismes

spécifiques liés à la biodiversité et au climat, notamment le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), le Fonds Vert pour le Climat (FVC) et d'autres fonds environnementaux internationaux.

Si cette coopération extérieure demeure indispensable, au regard de l'ampleur des enjeux écologiques et des engagements internationaux du Cameroun, elle ne saurait être la principale source de financement durable et prévisible pour la mise en œuvre effective de la Stratégie et Plan d'Action National de la Biodiversité (OCDE, 2020).

Il apparaît dès lors nécessaire de la compléter par les orientations stratégiques suivantes :

- i. renforcer l'intégration de la biodiversité dans la planification budgétaire nationale et sectorielle ;
- ii. améliorer l'accès aux financements internationaux en cohérence avec les priorités nationales ;

- iii. promouvoir l'engagement progressif du secteur privé et du secteur financier en faveur de la biodiversité;
- iv. encourager le développement de mécanismes financiers innovants adaptés au contexte national ;
- v. améliorer la traçabilité, la transparence et l'efficacité des financements mobilisés ;
- vi. renforcer la redevabilité dans la gestion des ressources dédiées à la biodiversité ;
- vii. améliorer la part du budget national consacrée au financement de la biodiversité;
- viii. créer de nouvelles niches de financement pour la biodiversité (CBD, 2022 ; UNDP, 2023).

Malgré l'importance de l'appui des partenaires techniques et financiers, le financement de la biodiversité au Cameroun demeure

principalement assuré par l'État, à travers les allocations budgétaires publiques, les fonds nationaux dédiés à l'environnement, ainsi que les investissements sectoriels concourant à la gestion durable des ressources naturelles. L'engagement financier de l'État constitue ainsi le socle principal de la mise en œuvre des politiques nationales de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité. Dans cette perspective, la mise en œuvre effective de la SPANB III nécessite la mobilisation coordonnée de diverses sources de financement, tant nationales qu'internationales, publiques que privées.

Ces mécanismes de financement couvrent à la fois les instruments traditionnels, les fonds spécialisés, les fondations, les partenaires techniques et financiers, ainsi que les contributions du secteur privé.



V.1 Sources de financement

V.1.1 Financement traditionnel/classique

V.1.1.1. Sources de financement interne

Afin d'accroître davantage la souveraineté dans le choix des priorités de lutte contre la perte de la biodiversité et de garantir un apport financier constant, le Cameroun peut avoir recours au budget national, aux fonds nationaux, aux investissements privés et au budget local (MINEPDED, 2020).

V.1.1.2 Budget national et Fonds nationaux

Ce financement est assuré par le Budget de l'Etat défini par la loi des finances chaque année. Il est réparti suivant les articulations propres aux activités dédiées à la préservation, la restauration et à la gestion durable de la biodiversité. Il est globalement perceptible dans les différents projets exécutés pour assurer la production primaire des biens et services environnementaux à partir des ressources naturelles (la terre, la forêt, la faune et les ressources sylvo-pastorales), ayant des exigences de gestion participative et durable (MINEPDED, 2020). Au regard de la tendance de la perte de la biodiversité et des priorités de développement économique, le Gouvernement de la République s'est engagé à plus d'efforts

en vue de la gestion durable de la biodiversité à travers la mise en place de trois Fonds spéciaux:

- i. le compte d'affectation spécial faune ;
- ii. le compte d'affectation spécial forestier ; et
- iii. le Fonds National pour l'Environnement et le Développement Durable (FNEDD), (MINEPDED, 2020).

En complément des ressources publiques nationales, d'autres mécanismes de financement jouent un rôle important dans l'appui aux actions de conservation et de gestion durable de la biodiversité. Ces mécanismes reposent notamment sur les fondations environnementales, les partenaires techniques et financiers, les organisations de conservation, ainsi que les investissements du secteur privé.

V.1.2 Autres sources de financement

V.1.2.1. Fondations

Les Fondations appuient la mise en œuvre de bonnes pratiques pour la préservation de la biodiversité et la promotion du bien-être socio-économique des communautés ainsi que d'autres parties prenantes impliquées dans la gestion des Aires Protégées. C'est le cas de la Fondation Tri-Nationale Sangha (FTNS), la Fondation pour l'Environnement et le Développement du Cameroun (FEDEC), (MINEPDED, 2020).

Fondation Tri-Nationale de la Sangha



C'est un Fonds fiduciaire de droit anglais créé en 2007 afin d'assurer un financement à long terme des activités de conservation, d'éco6développement et de coopération de trois (03) aires protégées à savoir : Dzanga-Sangha en RCA, Lobeké au Cameroun et Nouabalé-Ndoki en République du Congo (MINEPDED, 2020).

Fondation pour l'Environnement et le Développement du Cameroun



La FEDEC a été créée dans le cadre du plan de gestion de l'environnement (PGE) du projet d'oléoduc tchado-camerounais avec pour ambition de fournir un soutien financier à long terme aux activités de conservation de la biodiversité dans les Parcs Nationaux de Campo-Ma'an et de Mbam et Djerem, ainsi qu'un appui aux initiatives de développement des communautés locales et autochtones touchées par la réalisation de ce projet (MINEPDED, 2020). Portée par les volets environnemental et social, la mission de la FEDEC est principalement axée sur la gestion financière des systèmes de compensation environnementale de la Cameroon Oil Transportation Company (COTCO). D'autres partenaires soutiennent la mission de la FEDEC à l'instar du Zoo de Granby (Canada), la Banque Mondiale, la Société Nationale des Hydrocarbures (SNH), la Caisse de Stabilisation des Prix des Hydrocarbures (CSPH), le MINFOF, le MINAS et le MINEPDED, (MINEPDED, 2020).

Par ailleurs, la mise en œuvre des actions de conservation de la biodiversité au Cameroun bénéficie également de l'appui de nombreux partenaires techniques et financiers internationaux, régionaux et nationaux, intervenant à travers des programmes de coopération, des financements climatiques et environnementaux, ainsi que des initiatives de renforcement des capacités.

V.1.2.2 Partenaires techniques et financiers

V.1.2.2.1 Institutions internationales, organisations de coopération et programmes

- Agence Allemande de Coopération Internationale (GIZ) ;
- Agence Française de Développement (AFD) ;
- Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) ;
- Banque Africaine de Développement (BAD) ;
- Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW : Banque Allemande de Développement) ;
- Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) ;
- Fonds d'Adaptation (FA) ;
- Fonds International de Développement Agricole (FIDA) ;
- Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) ;
- Fonds Vert pour le Climat (FVC) ;
- Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) ;
- Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) ;
- Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ;
- Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) ;
- Union Européenne (UE) ;
- Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) ;
- Agence belge de coopération internationale (ENABEL).

V.1.2.2.2. ONG et organisations de conservation

- African Wildlife Foundation (AWF) ;
- Appui au Développement Durable (ASD) ;
- Biodiversité et Développement Durable (BIOEDD) ;
- CAMBIO (Cameroon Biodiversity Association) ;
- Capacity Building Initiative (CBI) ;
- Center for International Forestry Research- International Centre for Research in Agroforestry (CIFOR-ICRAF) ;
- Cameroon Wildlife Conservation Society (CWCS) ;
- Monitoring the Illegal Killing of Elephants (MIKE) ;
- Pandrillus Foundation ;
- Planète Urgence ;
- Programme for the Sustainable Management of Natural Resources (PSMNR) ;
- Wildlife Conservation Society (WCS) ;
- World Wide Fund for Nature (WWF) ;
- Zoo Prague ;
- Zoological Society of London (ZSL).

V.1.2.2.3. Secteur privé et entreprises

- African Marine Mammal conservation (AMCO) ;
- CAMVERT. SA
- Hévée du Cameroun (HEVECAM) ;
- Sud Cameroun Hévée SA (SUDCAM)
- Les banques privées



CONCLUSION



Le Plan National de Financement de la Biodiversité, en cours d'élaboration, constituera un levier stratégique transversal pour renforcer la mobilisation, l'allocation et l'efficacité des ressources dédiées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité.

À cet effet, l'Initiative BIOFIN apportera un appui analytique structurant, à travers l'évaluation des besoins financiers liés à la biodiversité, l'analyse des flux et des ressources existantes, l'identification des déficits de financement, ainsi que l'élaboration d'un plan cohérent et opérationnel de mobilisation des ressources, en appui à la mise en œuvre effective de la présente SPANB (UNDP–BIOFIN, 2021). La réussite de cette stratégie dépendra également de la capacité du Cameroun à renforcer la coordination entre les acteurs publics, les partenaires techniques et financiers, les organisations de la société civile, les communautés locales et autochtones ainsi que le secteur privé. Elle reposera aussi sur l'intégration progressive de la biodiversité dans les politiques sectorielles, les mécanismes de planification budgétaire et les investissements nationaux de développement.

Dans ce contexte, la diversification des sources de financement, l'amélioration de la gouvernance financière, le développement de mécanismes innovants et la consolidation des partenariats stratégiques apparaissent comme des conditions essentielles pour garantir un financement durable, prévisible et efficace de la mise en œuvre de la SPANB III.





Références Bibliographiques

CADRES INTERNATIONAUX ET INSTRUMENTS JURIDIQUES

Sources internationales

- Convention on Biological Diversity. (2022). *Kunming-Montreal Global Biodiversity Framework (Decision 15/4)*. Montréal : Conférence des Parties à la CDB.
- Ramsar Convention Secretariat. (2018). Ramsar Convention on Wetlands of International Importance. Gland : Ramsar Convention Secretariat.
- United Nations Convention to Combat Desertification (UNCCD). (2018). *Strategic Framework 2018--2030*. Bonn: UNCCD Secretariat.
- United Nations. (2015). Transforming our world: the 2030 Agenda for Sustainable Development. New York : United Nations General Assembly.
- United Nations Framework Convention on Climate Change (UNFCCC). (2015). Paris Agreement. New York: United Nations.
- Convention on Biological Diversity. (2010). Nagoya Protocol on Access to Genetic Resources and the Fair and Equitable Sharing of Benefits Arising from their Utilization. Nagoya : Secrétariat de la CDB.
- Convention on Biological Diversity. (1992). Convention on Biological Diversity. Rio de Janeiro : Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB).
- Convention on the Conservation of Migratory Species of Wild Animals (CMS). (1979). Text of the Convention. Bonn : Secrétariat CMS.
- Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora (CITES). (1973). Text of the Convention and Appendices I--III. Genève: Secretariat CITES.

Documents de référence en ligne et bases de données

- CHM Cameroun. (2025). Portail national de la biodiversité. Yaoundé: CHM Cameroun. <https://cm.chm-cbd.net>
- Global Biodiversity Information Facility (GBIF). (2024). GBIF : occurrence & distribution data. Consulté sur <https://www.gbif.org>
- UNEP-WCMC. (2024). World Database on Protected Areas (WDPA). Consulté sur <https://www.protectedplanet.net>
- Global Forest Watch (World Resources Institute). (2023). *Tree cover loss data for Cameroon 2001--2022*. Consulté sur <https://www.globalforestwatch.org>
- CITES. (s.d.). CITES --- site officiel. Consulté sur <https://www.cites.org>
- Convention on Biological Diversity. (s.d.). CDB --- site officiel. Consulté sur <https://www.cbd.int>
- United Nations. (s.d.). Sustainable Development Goals (SDGs). Consulté sur <https://sdgs.un.org/goals>

Outils méthodologiques et plateformes d'intégration

- PNUE-WCMC. (2024). Directives pour les systèmes DaRT nationaux. PNUE-WCMC.
- SEEA (System of Environmental-Economic Accounting). (2021). SEEA: framework and guidelines. Nations Unies.
- IUCN & PNUE. (2021). Nature-based Solutions Guidelines. Gland & Nairobi : IUCN / PNUE.
- The Economics of Ecosystems and Biodiversity (TEEB). (2020). TEEB: guidance and tools. Genève: PNUE / PNUD.
- IPBES. (2019). Global Assessment Report on Biodiversity and Ecosystem Services. Bonn : IPBES Secretariat.

Documents régionaux africains

- CEFDHAC. (2022). Charte régionale pour la gouvernance environnementale inclusive en Afrique centrale. Brazzaville : CEFDHAC.
- Union africaine. (2021). *Stratégie africaine pour la biodiversité 2021--2030*. Addis-Abeba : Union africaine.
- Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC). (2021). *Plan de Convergence 2 (2021--2031)*. Yaoundé : COMIFAC.
- Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC). (2020). *Programme régional Biodiversité et Changement Climatique (2020--2030)*. Libreville : CEEAC.

CADRES ET STRATEGIES NATIONAUX DU CAMEROUN

Sources nationales

- Décret n°2014/369. (2014, 20 septembre). Ratification du Protocole de Nagoya. Yaoundé : Présidence de la République.
- Décret n°2005/0577/PM. (2005, 23 février). Réglementant l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages. Yaoundé : Présidence de la République.
- République du Cameroun. (1996). *Loi n°96/12 du 5 août 1996, loi-cadre relative à la gestion de l'environnement*. Yaoundé : Journal officiel.
- République du Cameroun. (1994). *Loi n°94/01 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche*. Yaoundé : Journal officiel.

Documents nationaux du Cameroun

- <https://cm.chm-cbd.net>
- MINEPDED & MINFOF. (2025). *Stratégie nationale de gestion des forêts, de la faune et des aires protégées (2025--2035)*. Yaoundé : MINEPDED & MINFOF.
- MINEPDED. (2025). Plan national d'adaptation au changement climatique (PNA). Yaoundé : MINEPDED.
- MINEPDED. (2024). Cadre national sur l'accès et le partage des avantages (APA) et directives de mise en œuvre du Protocole de Nagoya. Yaoundé : MINEPDED.
- MINEPDED. (2024). Système national intégré d'information sur la biodiversité (SNIB) --- Cadre de gouvernance des données environnementales. Yaoundé : MINEPDED.
- MINFOF. (2024). Nouvelle loi forestière et faunique du Cameroun (édition spéciale, Journal Officiel). Yaoundé : MINFOF.

- MINEPDED. (2022). Stratégie et Plan d'action national pour la biodiversité (SPANB II). Yaoundé : MINEPDED.
- MINEPAT. (2021). Stratégie nationale de développement (SND30). Yaoundé : Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire.
- MINEPDED (2020). Stratégie et plan d'action de mise en œuvre de l'initiative grande muraille verte au cameroun,2020

Documents complémentaires de référence technique

- MINEPDED & MINFI. (2025). Guide de budgétisation verte et de financement durable de la biodiversité. Yaoundé : MINEPDED & MINFI.
- MINDDEVEL. (2024). Guide d'intégration de la biodiversité dans les Plans communaux de développement (PCD). Yaoundé : MINDDEVEL.
- MINPROFF. (2024). Plan d'action genre et environnement. Yaoundé : MINPROFF.
- MINEPDED. (2020). *Plan national harmonisé de lutte contre la dégradation des terres 2020--2030*. Yaoundé : MINEPDED.
- MINEPDED. (2020). Stratégie nationale de mise en œuvre de la Grande Muraille Verte au Cameroun. Yaoundé : MINEPDED.
- MINEPDED. (2017). Stratégie nationale de protection, de conservation et de gestion durable des mangroves du Cameroun. Yaoundé : MINEPDED.
- MEOR (MINEPDED & UICN). (2014). Mécanisme pour la restauration des paysages forestiers du Cameroun : guide méthodologique. Yaoundé : UICN & MINEPDED.

ÉTUDES, RAPPORTS ET LITTÉRATURE SCIENTIFIQUE

Études et sources scientifiques et techniques

- Global Forest Watch (World Resources Institute). (2023). *Tree cover loss data for Cameroon 2001--2022*. Washington, D.C. : World Ressources Institute.
- Institut National de la Statistique (INS). (2023). Annuaire statistique du Cameroun 2023. Yaoundé : INS.
- MINEPDED. (2023). Rapport national d'évaluation de la biodiversité et des services écosystémiques (BES 2023). Yaoundé : MINEPDED.
- Banque mondiale. (2022). Environmental Assessment for Cameroon. Washington, D.C.: World Bank.
- MINEPDED & WWF-Cameroun. (2022). Évaluation des menaces pesant sur la biodiversité nationale au Cameroun. Yaoundé : MINEPDED & WWF-Cameroun.
- WWF International. (2022). Living Planet Report 2022: measuring biodiversity loss and resilience. Gland : WWF.
- FAO & UICN. (2021). *State of the World's Forests 2021 -- Forests, biodiversity and people*. Rome : FAO.
- PNUE. (2020). *Global Biodiversity Outlook 5 (GBO-5)*. Nairobi: PNUE.
- IPBES. (2019). Global assessment report on biodiversity and ecosystem services. Bonn: IPBES Secrétariat.
- MINFOF. (2018). Plan national de développement des produits forestiers non ligneux (PFNL). Yaoundé : MINFOF.
- Zambo Belinga, A. (2017). Géostratégies et sécurité en Afrique centrale. Paris : L'Harmattan.
- Ntouda Ebodé, D. (2015). Le Golfe de Guinée : Enjeux géopolitiques et dynamiques de sécurité. Paris : L'Harmattan
- Courade, G. (dir.) (2014). Le Cameroun aujourd'hui. Paris : Karthala.

- Ntouda Ebodé, D. (2012). Géopolitique du Cameroun et stratégies de puissance en Afrique centrale. Yaoundé : Presses Universitaires d'Afrique.
- Tchouami, M. (2009). Le Cameroun dans son espace régional. Yaoundé : PUY.

Études et rapports BESNet II Cameroun

- BES-Net Cameroun. (2025). Stratégie nationale de communication pour la biodiversité. Yaoundé: BES-Net Cameroun.
- BESNet II. (2024). Film documentaire : forêt communautaire de Yoko. Yaoundé : BESNet II / producteur.
- BESNet II. (2024). Guide et manuels de formation sectoriels. Yaoundé : BESNet II.
- PNUD & BESNet II. (2024). Études documentaires sur la biodiversité et les services écosystémiques au Cameroun. Yaoundé : PNUD & BESNet II.
- PNUD & BESNet II. (2024). Rapport de synthèse BESNet II Cameroun. Yaoundé : PNUD.
- BESNet II. (2023). Étude documentaire sur l'évaluation de la superficie des écosystèmes et des espèces menacées. Yaoundé : BESNet II.
- BESNet II. (2023). Étude sur le rôle des femmes dans la conservation et la gestion de la biodiversité. Yaoundé : BESNet II.

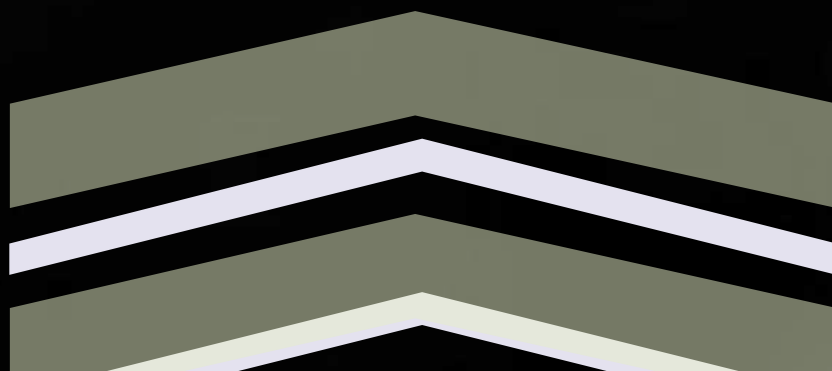
Autres études et contributions locales

- GCF Secretariat. (2024). Project Portfolio: Nature-Based Solutions and Ecosystem Resilience in Africa. Incheon : Green Climate Fund Secretariat.
- FAO. (2024). Global Forest Resources Assessment (FRA) -- Cameroon Country Report. Rome: FAO.
- IUCN-COMIFAC. (2024). Évaluation de l'efficacité de gestion des aires protégées (rapport METT/PAME). Yaoundé : IUCN-COMIFAC.
- WWF-Cameroun. (2024). État de la biodiversité et des pressions sur les écosystèmes camerounais. Yaoundé : WWF-Cameroun.
- ABS-BioTrade Initiative. (2023). Benefit-Sharing Guidelines for Cameroon and Central Africa. Genève : ABS-BioTrade.
- AMMCO. (2023). Évaluation sur les espèces aquatiques envahissantes (*Salvinia molesta*, *Eichhornia crassipes*). Yaoundé : AMMCO.
- BIOFIN Cameroun (PNUD). (2023). Étude sur le financement durable de la biodiversité. Yaoundé : PNUD / BIOFIN.
- CERECOMA. (2023). Rapport sur la gestion durable des mangroves et zones côtières du Cameroun. Douala : CERECOMA.
- UN Women. (2023). Mainstreaming Gender in Biodiversity and Climate Policy in Africa. New York : UN Women.
- WWF & TRAFFIC. (2023). Trade in Wildlife and Forest Products in Central Africa: Trends and Challenges. Gland : WWF & TRAFFIC.
- IRAD, WWF-Cameroun & Université de Dschang. (2021--2023). Recherches sur la dynamique forestière et la biodiversité. Yaoundé : IRAD / partenaires.

Réussir à inverser la tendance à la perte de biodiversité dépend en grande partie des efforts conjoints de tous les acteurs nationaux ... protéger la biodiversité c'est investir dans notre avenir.

HELE Pierre,
Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature
et du Développement Durable.

Extrait du discours à l'occasion de la célébration de la
Journée Internationale de la Biodiversité, 22 mai 2025





Pour avoir une version électronique
du présent document bien vouloir vous
rendre aux adresses suivantes :

Site MINEPDED :
<https://minepded.gov.cm/>

Site Convention sur la Diversité Biologique :
www.cbd.int

Contact :

Tél / Fax :
+237 222 236 879

E-mail :
gbfeassecretariatechminepded@gmail.com